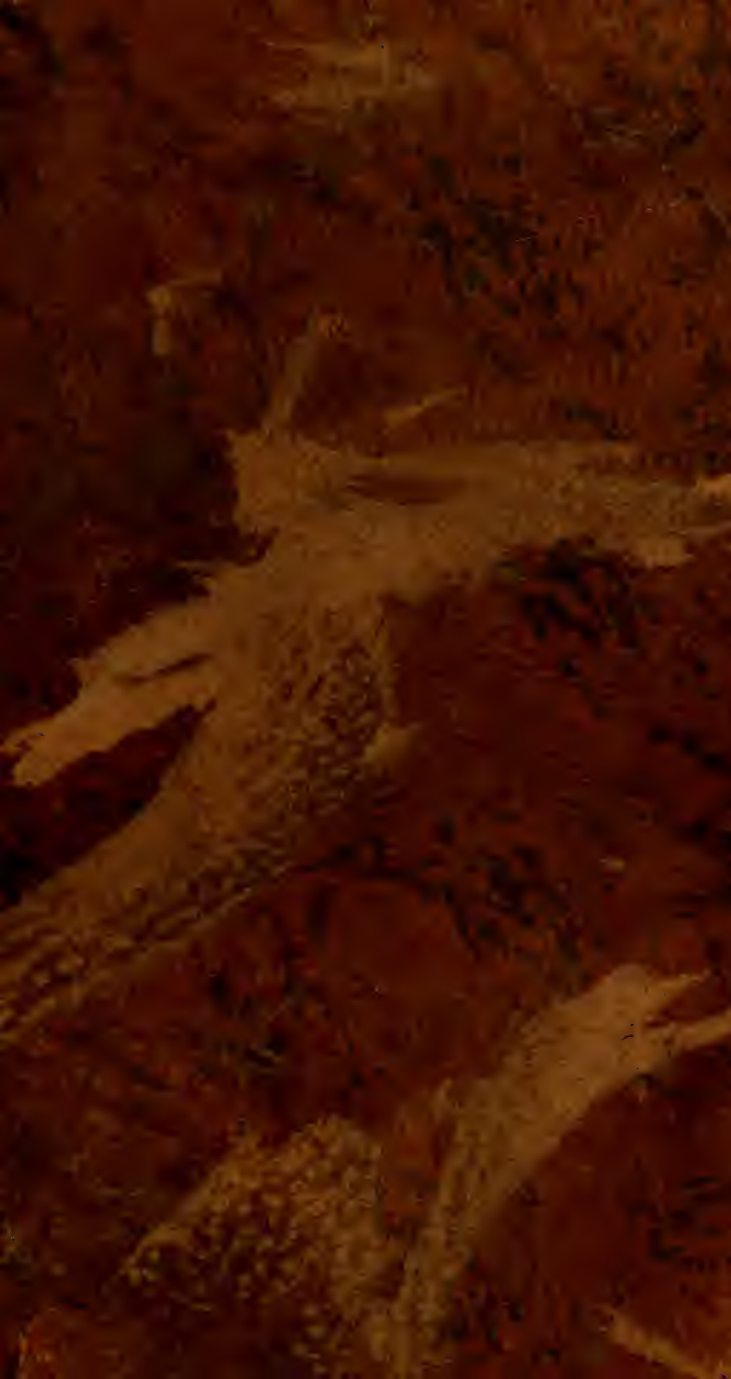


Par le pere Patouillet jésuite

29 2p

30

59 16 7

par l'abbé Louis

Patouillet

HISTOIRE

DU

PELAGIANISME.

PREMIERE PARTIE.



A AVIGNON.

M. DCC LXXVI.



PRÉFACE.

IL n'y a aucune partie de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, dont il importe plus d'acquérir une exacte connoiſſance, que de l'Hiſtoire des Héréſies. Nous n'avons preſque à nous défendre aujourd'hui que des mêmes pièges qui ont déja été tendus autrefois à la Religion des Fideles. Les derniers Sectaires, pour donner les graces de la nouveauté à leurs erreurs, ont beau y prêter de nouvelles couleurs & de nouveaux noms, on apprendra toujours dans l'Hiſtoire des anciens Hérétiques à connoître & à déteſter ceux qui s'élevent de nos jours; & l'on trouvera toujours dans les déciſions de l'Egliſe, contre ces premiers Novateurs, des armes invincibles pour triompher des nouveaux ennemis de la vérité.

C'eſt ce qui ſe vérifie ſur-tout à l'égard des erreurs qui concernent le libre arbitre & la grace. Rien n'eſt plus capable d'en inſpirer de l'horreur, qu'une connoiſſance parfaite des ſectes qui les ont enſeignées. Auſſi, ceux qui les renouvellent dans ces derniers temps, ſe ſont-ils appliqués à répandre l'obſcurité ſur l'Hiſtoire des Héréſies, qui ont combattu la

grace ou le libre arbitre. Ils n'ont rien omis pour faire disparoître les vraies erreurs que l'Eglise a censurées, & pour substituer en leur place les vérités Catholiques qu'ils s'efforcent de faire passer pour des erreurs.

Il seroit à souhaiter, que, pour précautionner les Peuples contre ces artifices, & pour les instruire des faits sur lesquels on tâche si souvent de leur en imposer, on eut donné à la France une Histoire du Pelagianime; dans ce siècle sur-tout, où l'on parle sans cesse de cette hérésie, & où l'on ose accuser l'Eglise Romaine, de tolérer dans son sein des Pelagiens & des sémi-Pelagiens. Peut-être a-t-on été rebuté par la sécheresse d'un sujet dépourvu des grands événements propres à soutenir l'attention & à piquer la curiosité.

Quoiqu'il en soit; nous entreprîmes, il y a quelques années, une partie de ce travail. Le desir de constater & de développer la véritable Doctrine des anciens ennemis de la grace, nous fit naître la pensée d'écrire la vie de Pelage, & de tracer un tableau fidelle des dogmes, de la conduite & du caractère de cet Hérésiarque, & de ses Compagnons. Aujourd'hui, pour ne pas laisser ce travail imparfait, nous ajoûtons à l'Histoire du Maître, que nous publions une seconde fois, celle de ses Disciples, depuis sa mort jusqu'à l'extinction de son hérésie: persuadés, que l'Histoire, ainsi complette, de la secte Pelagienne & sémi-Pelagienne, ne peut manquer d'être, pour ceux qui sçavent réfléchir, un excellent préservatif contre toute hérésie, quelque nom qu'elle porte, & sous quelque forme qu'elle se montre.

Au reste, cet ouvrage, comme nous l'avons déja dit, n'offre pas de grands spectacles.

On n'y verra pas un Docteur fougueux armer ſes Diſciples pour ſa défenſe ; lever le même étendard contre le Prince & contre l'Egliſe ; & allumer le flambeau de la guerre au flambeau de l'héréſie. Mais on y verra l'hypocriſie, la chicane, la duplicité, déployer tout ce qu'elles ont de fraudes & d'artifices contre la ſimplicité de la Foi, & contre l'autorité de l'Egliſe.

On verra d'un côté une ſecte d'hommes fourbes dans leur conduite, hypocrites dans leurs mœurs, parjures dans leurs profeſſions de Foi, ſe rendre formidables à l'Egliſe par leur adreſſe à ſe cacher & à paroître n'exiſter pas : une ſecte, qui, malgré tant d'anathêmes de la part du ſaint Siège & des Evêques, s'opiniâtra à demeurer dans le ſein de l'Egliſe ; & qui, par ſes intrigues & le crédit d'une vingtaine d'Evêques, ſçut long-temps éluder la ſévérité des Loix de l'Egliſe & de l'Etat : une ſecte, qui ſe parant d'un air de réforme & de ſévérité, impoſa au peuple par la prétendue ſainteté de ſes Chefs, & s'efforça de décrier les défenſeurs de la Foi, par une foule d'écrits & de libelles, compoſés avec autant d'art que de mauvaiſe foi : une ſecte enfin, qui, en réſiſtant à l'autorité de l'Egliſe la plus marquée, en faiſant aux Souverains Pontifes les plus outrageantes inſultes, ſe vantoit encore de ſon reſpect pour l'Egliſe & pour le ſaint Siège ; & qui, pour introduire dans les jugements dogmatiques les chicanes éternelles du barreau, inventa l'artifice d'appeller au Concile, d'une Conſtitution dogmatique du ſaint Siège.

D'un autre côté, on verra l'Egliſe appliquée à démaſquer ces Novateurs, & à dévoiler les artificieuſes équivoques de leurs

professions de Foi, les poursuivre sans relâche dans leurs détours, & leur fermer ce labyrinthe de faux-fuyants, par où ils tâchoient de lui échapper. On la verra exiger des signatures & des souscriptions pour s'assurer de la foi des Evêques & des Ecclésiastiques du second ordre ; & ordonner qu'on souscrive non-seulement à la condamnation des erreurs, mais encore à celle des Auteurs qui les ont enseignées. On la verra rejetter avec indignation & avec mépris, l'appel des Evêques Pelagiens, interjetté du saint Siège au Concile ; regarder la cause finie, malgré les clameurs d'un parti nombreux ; & ne répondre aux appellants qu'en procédant à leur déposition.

On s'est flatté que tous ces traits réunis dans une si courte histoire, seroient intéressants pour toutes personnes qui aiment la Religion, & utiles pour celles qui, dans des circonstances peu différentes, cherchent à s'instruire & à démêler la vérité des artifices & des ténèbres de l'erreur.

Il seroit inutile de prévenir le lecteur sur la manière dont on a exécuté cet Ouvrage. Il en jugera assez par lui-même. On le prie seulement de pardonner les fréquentes citations à la fidélité & à l'exactitude qu'on a crues nécessaires dans une histoire dogmatique. C'est en faveur de la même exactitude, que dans les traductions des endroits cités, on a préféré la *littéralité*, si on peut s'exprimer ainsi, à l'élégance, quand l'une à paru incompatible avec l'autre, & que, sans entrer sur les points contestés, dans un détail de preuves plus propre d'une Dissertation que d'une Histoire, on n'a pas négligé de mar-

quer les raiſons ſur leſquelles les ſentiments qu'on embraſſe ſont appuyés.

On n'a eu en vue que de peindre les mœurs & les procédés de Pélage & de ſes Sectateurs. Mais comme toutes les héréſies ſe reſſemblent, étant toutes filles d'un même pere, qui eſt le pere du menſonge ; on pourra reconnoître dans le portrait de ces hérétiques celui des Novateurs de ce temps. Nous n'avons pas cru qu'on dut nous en faire un crime. Car ſi la reſſemblance eſt bien fondée, ce ſeroit la faute de ceux à qui on feroit ces applications ; & ſi elle eſt mal fondée, ce ſéroit la faute de ceux qui les feroient.

Pour les réflexions que l'Hiſtoire fait naître naturellement ſur les artifices des hérétiques, on n'a pas crû devoir les omettre. On a mieux aimé dérober au lecteur inſtruit & éclairé, le plaiſir délicat de les faire lui-même, que de laiſſer ignorer aux autres, ce qui peut ſervir à les préſerver des piéges de l'erreur.



ERRATA

De la première Partie.

Page 2. *ligne* 24. adopté, *lisez* adoptée.
P. 7. *l.* 31. Otos, *lisez* Oros.
P. 9. *l.* 16. actuelles, *lisez* actuels.
P. 36. *l.* 31. tâche, *lisez* tache.
P. 55. *l.* 4. gransgression, *lis.* transgression.
P. 70. *l.* 22. Gandence, *lisez* Gaudence.
P. 71. *l.* 7. mort, *lisez* morts.
Ibidem. *l.* 19. Hinomar, *lisez* Hincmar.
P. 72. *l.* 24. n'ai, *lisez* n'aie.
P. 78. *l.* 13. nécessité, *lisez* nécessitée.
P. 79. *l.* 15. remarqué, *lisez* marqué.
P. 98. *l.* 8. c. 13, *lisez* c. 14.
P. 105. *l.* 6. souffrir, *lisez* souffrit.
P. 125. note prémière : *alias* 2. lisez *alias* 1.
P. 133. *l.* 23. vervu, *lisez* vertu.
P. 136. *l.* 29. *& dominoit*, lisez *essayez &*.
P. 175. *l.* 18. ignorace, *lisez* ignorance.
P. 203. *l.* 12. parties, *lisez* partis.
P. 213. *l.* 1. profitat, *lisez* profita.
P. 225. *l.* 6. lettre, *lisez* lettres.
P. 226. *l.* 15. unaniment, *lis.* unanimement.
P. 229. *l.* 8. Consultat, *lisez* Consulat.
P. 231. *l.* 12. defenseurs, *lisez* defenseur.
P. 240. *l.* 21. résolut, *lisez* résolu.



TABLE DES CHAPITRES

DE LA PREMIERE PARTIE.

Fin de la Table des Chapitres de la premiere Partie.

HISTOIRE DU PÉLAGIANISME.

PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Quel est le prémier Auteur du Pélagianisme. Origine de Pélage. Son genre de vie. Il va à Rome, & s'y fait estimer par la sévérité de sa Morale.

LE Démon de l'Héréſie, ayant inutilement employé contre l'Egliſe les fureurs des Donatiſtes, la puiſſance & la violence des Ariens, voulut éprouver ce que la diſſimulation & l'artifice pouvoient ſeuls contre la vérité. Après avoir ſuſcité le libertinage & la paſſion, pour combattre le libre arbitre par le miniſtère des Manichéens, il porta, dans la

perſonne de Pélage, la raiſon orgueilleuſe, parée de la réforme, à combattre la grace, ſous prétexte de défendre le libre arbitre. Il eſt indifférent à cet ennemi commun des hommes, de les égarer par les ténébres des paſſions, ou par les fauſſes lueurs d'une raiſon préſomptueuſe.

Pélage, qui a donné ſon nom à la Secte, n'en eſt pas néanmoins le premier Auteur. Cette erreur étoit née dans l'école du célébre Théodore de Mopſueſte, ou même dans celle d'Origene. Elle ſe répandoit ſourdement en Cilicie, lorſqu'un Diſciple de Théodore étant paſſé en Occident, la porta avec lui, comme un voyageur porte d'un Pays à l'autre le mal contagieux. Ce n'étoit encore en Orient qu'un feu caché ſous la cendre : une ſeule étincelle, jettée dans Rome comme par hazard, y cauſa bientôt un funeſte incendie : & Pélage, qui reçut cette étincelle dans ſon ſein, ſouffla & entretint avec ſoin ce prémier feu, & mérita de paſſer pour l'Auteur d'une héréſie qu'il avoit adopté à ſa naiſſance.

Il étoit originaire de la Bretagne, aujourd'hui nommée l'Angleterre (*a*.) On prétend que ſon nom étoit *Morgan*, qui ſignifie en langue du Pays, ce que Pélage ſignifie en Grec, c'eſt-à-dire, *homme de*

(a) *Uſſerius, antiq. Brit. p.* 207.

mer. Il embrassa l'état Monastique, & il ne balança pas, dit Saint Augustin (*a*,) à faire ce que le Seigneur commanda à ce jeune homme, de vendre ses Biens pour se faire un thrésor dans le Ciel. Mais la sainteté de sa profession ne le rendit ni plus humble ni plus soumis à l'Eglise. L'hérésie se glisse quelquefois, comme un serpent, dans les plus saintes solitudes. Et l'on ne voit que trop souvent des Religieux, sous le sac & le cilice, combattre en faveur de la nouveauté, comme pour se dédommager, par le libertinage de l'esprit, des austérités dont ils crucifient leur chair.

Peut-être aussi le genre de vie Monastique que mênoit Pélage, n'incommodoit-il pas beaucoup la nature. On distinguoit alors dans l'Eglise trois sortes de Moines : les Solitaires qui vivoient reclus dans des Cellules, les Cénobites qui vivoient en Communauté & sous la discipline d'un Supérieur, & les simples Moines, qui n'ayant ni solitude ni Supérieur, n'avoient quelquefois que l'habit & le nom de Moines. C'étoient des hommes, qui étant détrompés du monde, faisoient profession de garder les conseils Evangéliques sans autre régle que leur ferveur. Ils portoient un habit simple & conforme à leur pro-

(a) *De peccat. merit. L. 2. C. 16.*

fession. Du reste, ils demeuroient au milieu du monde pour l'édifier & le convertir ; quelquefois le monde les pervertissoit. Les Paulins & les Pammaques, & quelques autres grands Hommes, faisoient honneur par leur Sainteté à ce genre de vie. Mais plusieurs de ceux qui l'avoient embrassé, par une inquiétude dont les Moines-même, soumis à des Supérieurs, ont encore de la peine à se défendre, aimoient un peu trop à voir & à courir le monde. On ne laissa pas de les nommer Moines en Occident ; mais en Orient on les nommoit seulement Philosophes, parce qu'ils faisoient profession de la vraie sagesse, qui est celle de l'Evangile.

Tel étoit le genre de vie monastique que Pélage embrassa. Car on ne doit pas s'arrêter à ce qu'en ont débité les Historiens Anglois (*a*), dont les uns prétendent qu'il fut Abbé du célébre Monastère de Bangor, où il y avoit, disent-ils, plus de deux milles Moines à gouverner : les autres le font Docteur de Cambrige ; & quelques-uns-même Evêque (*b*) : toutes Fables, qu'il suffit d'exposer pour les réfuter.

Pélage profita du loisir que la profession monastique lui laissoit, pour s'appli-

(a) *Runulphus Cestrensis & Thomas Timmathensis*, *apud Usserium*, C. 8.
(b) *Cantelupus apud Usserium*, C. 8.

quer à l'Etude de l'Eloquence & des Saintes Ecritures ; & quoiqu'en dise Saint Jerôme, il paroît, par les ouvrages qu'il publia dans la suite, qu'il y fit des progrès qui lui attirerent l'estime-même des Romains.

La Bretagne lui parut bientôt un théatre trop étroit. L'ambition, ou peut-être la dévotion, lui fit naître l'envie de passer à Rome, qui étoit en même-temps le centre de la grandeur mondaine, & de la piété chrétienne. On ne sçait pas précisément quelle année il y arriva ; mais ce dût être sous le Pontificat du Pape Damase, puisque Saint Jérôme, que la jalousie du Clergé obligea de quitter Rome aussi-tôt après la mort de ce Pape, y vit Pélage assez de temps pour lier avec lui une étroite amitié.

On a cru long-temps que Pélage avoit demeuré plusieurs années en Orient, avant que de passer à Rome. On s'appuyoit sur une Lettre où Saint Chrysostôme (*a*) déplore la chute du Moine Pélage. Mais comme il est certain que l'Hérésie de Pélage ne fut connue en Orient que long-temps après Saint Chrysostôme, il faut reconnoître qu'il s'agit de quelque autre Moine de même nom, aussi-bien que dans quelques Lettres où Isidore de Péluse parle d'un Moine Parasite, nom-

(a) *Ep. ad Olymp.*

mé Pélage, qui couroit de Monastère en Monastère.

Pélage ayant donc passé directement de la Bretagne en Italie, parut d'abord dans la Capitale du monde Chrétien, avec la réputation d'un saint homme, & d'un homme d'esprit. Il vint à bout par ses intrigues, ou par la piété qu'il montroit, & qui étoit peut-être alors sincère, de surprendre l'estime des personnes les plus distinguées par leur noblesse & par leur vertu. Il s'insinua dans l'amitié de Saint Pammaque, de Saint Paulin & de Saint Jérôme; & tout Laïque qu'il étoit, il devint en peu de temps le Directeur le plus accrédité parmi les Dames Romaines. Il soutint auprès d'elles cette réputation par des maximes outrées de morale sévere : il déclamoit contre les parures les plus innocentes : il enseignoit qu'*on ne doit jamais faire de serments* (a). Qu'*un riche ne peut entrer dans le Royaume des Cieux, s'il ne vend tout son bien.* Qu'*il ne lui sert de rien d'observer les Commandements, s'il conserve ses richesses.* En débitant de pareilles maximes, on est Saint à peu de frais aux yeux d'un parti séduit. Car il est aisé de comprendre, qu'il n'en coûtoit pas beaucoup à un simple Moine, de déclamer contre l'éclat des habits & contre les richesses.

(a) *Ep. Hilarii ad August.*

Pélage content de prêcher la ſévérité, la laiſſoit pratiquer aux Pammaques & aux Jérômes. Pour lui, il ſe trouvoit ſouvent, à ce qu'on lui reprocha dans la ſuite (*a*), aux feſtins & aux tables les plus délicates. Auſſi ſon viſage, peu propre à perſuader la pénitence, pouvoit raſſurer contre ſes maximes. C'étoit un homme d'une vaſte corpulence, & dont l'embon-point répondoit à la grandeur de ſa taille preſque giganteſque. Saint Jérôme dit qu'il étoit chargé de graiſſe, & qu'il avoit les épaules de Milon (*b*), cet athlete ſi fameux par ſa force. Mais juſqu'où ne va pas la prévention pour un novateur? En ſe traitant avec délicateſſe, il paſſe ſouvent pour une victime de la mortification & de la pénitence.

CHAPITRE II.

Saint Jérôme ſe brouille avec Ruffin d'Aquilée. Il le regarde comme le Maître de Pélage. Marius Mercator donne cette qualité à un autre Ruffin. On établit ici la diſtinction des deux Ruffins.

PENDANT que Pélage, encore Catholique, s'accréditoit à Rome ſur la fin du quatrième ſiècle, il s'y forma deux

(a) *Otoſ. Apol.*
(b) *Hier. in* I. *Dialog.*

partis qui y partagerent toutes les personnes qui se piquoient de piété. Saint Jérôme & Ruffin d'Aquilée avoient été deux illustres amis. Cette liaison fut rompue avec éclat, lorsqu'ils étoient encore ensemble à Bethléem. Ils l'avoient renouée; & pour gage d'une réconciliation sincère, ils s'étoient embrassés dans l'Eglise de la Résurrection, avant le départ de Ruffin. Mais celui-ci à son arrivée à Rome, ayant publié l'apologie d'Origene & les Livres pleins d'erreur du même Auteur, intitulés, *des Principes*; Saint Pammaque pressa Saint Jérôme d'écrire pour en découvrir le venin.

Le Saint Docteur ne balança pas à préférer les intérêts de la Religion à ceux de l'amitié. Il écrivit contre Ruffin; & leur division ayant fait éclat, divisa tout Rome. Saint Macaire, ancien Préfet de la Ville, & l'illustre Mélanie, étoient les chefs du parti de Ruffin: Saint Pammaque & Sainte Marcelle étoient à la tête des défenseurs de Saint Jérôme. On a sujet de croire que Pélage, quoiqu'ancien ami de Saint Jérôme, se déclara alors pour Ruffin: car Saint Jérôme met par tout Ruffin d'Aquilée au nombre de ceux de qui Pélage a puisé ses erreurs; & Jean de Jérusalem & les autres défenseurs de Ruffin, furent aussi les protecteurs de Pélage. Mais Marius Mercator donne lieu de

penser, que le principal maître de Pélage fut un autre Ruffin, originaire de Syrie, qui vint à Rome en ce temps-là.

Il avoit été Disciple de Théodore de Mopsueste & Sectateur d'Origene. Néanmoins dans la suite il se déclara avec zèle en Palestine contre l'Origénisme, & c'est lui sans doute qui publia à cette occasion la profession de foi, dont le Pere Sirmond a donné au public une ancienne traduction latine, sous le titre de *Profession de foi de Ruffin de Palestine.* Il y dit Anathème aux erreurs d'Origene. Mais en s'éloignant trop d'un écueil, il donna dans un autre. Origene enseignoit que les ames naissent coupables de péchés actuelles, commis dans l'autre vie, & qu'elles ne sont dans les corps que comme dans des prisons pour expier ces péchés. Ruffin, pour contredire cette Doctrine, en vint jusqu'à nier le péché originel dans sa profession de foi, mais cette erreur n'éclata pas en Palestine.

Ceux-là sont insensés, dit-il, *qui croyent le monde entier devenu coupable d'iniquité par le moyen d'un seul homme. Car ceux qui le disent font Dieu injuste, ou croyent que le diable est plus puissant que Dieu, puisqu'il a pu rendre mauvaise, par la prévarication d'Adam & d'Eve, la nature que Dieu avoit créée bonne, & que par le péché du prémier homme & de sa femme, tous les hommes sont devenus sujets au péché. C'est plutôt leurs*

propres passions que les hommes doivent accuser. Car comme ils sont amateurs des voluptés & de la chair, ils ne doivent pas s'en prendre aux autres, des choses dont ils paroissent les auteurs.

On attribue au même Ruffin une autre profession de foi, qui contient douze Anathématismes, la plûpart contre la Doctrine d'Origene qu'il avoit été accusé de soutenir. Le prémier article renferme une erreur. En établissant l'Eternité des peines pour les Impies & les Hérétiques, il en excepte les Chrétiens Orthodoxes. Ce qui paroît avoir été aussi le sentiment de Saint Jérôme. Il reconnoît dans le second article, que personne *ne peut être parfait sans le secours de Dieu*. Dans le dernier, il dit Anathème à ceux qui enseignent que les ames ne sont pas créées chaque jour à mesure qu'elles sont unies au corps. Les deux professions furent apparemment publiées en Orient, pendant que les disputes sur l'Origénisme, entre Saint Jérôme & Saint Epiphane d'une part, & Jean de Jérusalem & Ruffin d'Aquilée de l'autre, étoient si vives.

On croit avec assez de vraisemblance, que ce Ruffin (*a*), Auteur de ces professions de foi, fut celui que Saint Jérôme envoya en 399. vers Venerius, Evê-

(a) *Hier. Ep.* 66. *ad Ruffinum.*

que de Milan, pour engager ce Prélat à condamner l'Origéniſme. Il le chargea de paſſer par Rome, d'y ſaluer ſes amis, & même Ruffin d'Aquilée, avec lequel il n'avoit pas entièrement rompu, & qu'il croyoit encore à Rome; mais qui, s'appercevant qu'il y étoit ſuſpect, s'étoit retiré à Aquilée ſa Patrie, après avoir pris des Lettres de Communion du Pape Syrice.

Ruffin le Syrien logea à Rome chez Saint Pammaque, ami particulier de Saint Jérôme, qui avoit renoncé à la qualité de Sénateur, pour embraſſer la vie monaſtique, & qui avoit fait de ſa Maiſon comme un Monaſtère. Pélage l'y vit, & Ruffin l'ayant trouvé propre à donner vogue à une erreur, s'attacha à lui inſpirer ſes ſentiments contre l'éxiſtence du péché originel, & ſe ſervit de lui pour les répandre. Voici comme Marius Mercator raconte ce fait.

(a) *L'opinion qui a été avancée il y a long-temps contre la Foi Catholique parmi quelques Syriens, ſur-tout en Cilicie par Théodore, autrefois Evêque de Mopſueſte, n'a été juſqu'à préſent enſeignée qu'à peu de perſonnes & fort ſecrettement. On ne la debite pas en public; mais ceux à qui on l'enſeigne à l'oreille, en tenant ces ſentiments, demeurent dans le ſein de l'Egliſe, comme*

(a) *Mercator Comm.* 20. *ſeu præfatione in Librum ſubnotationum.*

s'ils étoient Catholiques. Ces erreurs sont, que nos prémiers Peres ont été créés mortels par le Seigneur; que par leur transgression ils n'ont porté dommage à aucun de leurs descendants; qu'ils n'ont fait tort qu'à eux-mêmes; qu'en violant ce précepte de Dieu, ils se sont rendus coupables, & n'ont rendu coupable aucun autre.

Mercator ajoute: *C'est un certain Ruffin, Syrien de nation, qui a le prémier introduit à Rome, sous le Pontificat d'Anastase, une Doctrine si absurde & si contraire à la foi. Et comme il étoit adroit, il n'osa la répandre lui-même, de peur de se rendre odieux. Il séduisit le Moine Pélage, Breton de nation.*

Il paroît constant par ce récit de Mercator, que le Ruffin, Maître de Pélage, n'est pas le fameux Ruffin, rival de Saint Jérôme. L'un étoit de Syrie, & l'autre d'Aquilée. Celui-ci défenseur opiniâtre d'Origene, & l'autre en étoit un zélé adversaire, comme il paroît par sa profession de foi. Sur quoi cependant il se présente naturellement une difficulté à l'esprit. Comment Saint Jérôme, qui n'a pu ignorer ce fait de Ruffin le Syrien, garde-t'il sur ce point un profond silence, tandis qu'il parle de Ruffin d'Aquilée, comme d'un des prémiers Auteurs de l'Hérésie Pélagienne?

Cette objection, toute spécieuse qu'elle est, disparoît, si l'on fait réflexion, 1o.

Que Saint Jérôme ne compte Ruffin d'Aquilée au nombre des prémiers Auteurs de l'Héréſie Pélagienne, que de la même manière qu'il y compte Origene, Evagre de Pont, Jovinien, &c. 2°. Que le Saint Docteur, n'ayant attaqué principalement dans les Pélagiens que leur dogme de l'impeccance & de l'*apathie*, il avoit une occaſion naturelle de parler contre Ruffin d'Aquilée & les autres Origéniſtes qui admettoient cette impeccance. Car tel fut l'artifice de Pélage : il tenoit en même-temps à l'origéniſme & à l'anti-origéniſme. Il ſe flatta de s'attacher les adverſaires d'Origene, en combattant le péché originel ; tandis que, pour ſe conſerver la protection des partiſants de ce même Origene & de Ruffin d'Aquilée, il prit d'eux le dogme de l'impeccance & de l'*apathie*. C'eſt ainſi qu'ils nommoient un certain état, où ils ſuppoſoient que l'homme pouvoit être par les forces de la nature, ſans avoir aucun péché, & ſans ſentir aucun trouble des paſſions : enſorte, comme diſoit Saint Jérôme, qu'il faudroit qu'en cet état, l'homme *fût un Dieu ou une pierre*.



CHAPITRE III.

Caractère de Pélage. Il cherche à s'attacher les femmes & les beaux esprits. Il gagne à son parti Celestius, Julien & Anien. Il commence à composer des Livres, & forme une espèce d'Académie.

IL eut été difficile de trouver un homme qui eût réuni plus de talents que n'en avoit Pélage pour devenir le chef d'une nouvelle secte. L'hypocrisie, qui est toujours la qualité la plus nécessaire à un sectaire, fut le prémier voile qui cacha ses erreurs. On n'osoit se défier de la doctrine d'un homme qui avoit sçu se faire passer pour un Saint. Il arriva-même que sa doctrine, qui auroit dû faire tomber le masque de ses fausses vertus, ne servit qu'à accroître l'opinion qu'on avoit conçûe de sa piété. Car ses disciples ayant intérêt que leur maître fût estimé un Saint, n'épargnerent rien pour lui faire une réputation qui pouvoit servir à les justifier & à augmenter leur nombre. Ils y réussirent si bien, que Saint Augustin, dans ses prémiers ouvrages contre les Pélagiens (*a*), parle de la vertu de Pélage avec estime. Il le nomme un parfait Chrétien, & il lui attribue une

(a) L. 3. *de pecc. merit.* C. 3. & 4.

vie chaſte, & des mœurs régulières (*a*). Il faut de ces vertus extérieures pour le progrès des ſectes qui font profeſſion de réforme. Ce ſont, pour ainſi dire, les peaux de brebis, dont les loups s'envelopent pour ſurprendre les ouailles. Pélage s'en étant paré, déploya avec plus de ſuccès tous ſes autres artifices.

Le ſerpent, qui commença par ſéduire la femme, pour ſéduire plus aiſément le prémier homme, eſt le maître & le modèle de tous les héréſiarques. Pour l'imiter, le nouveau ſectaire s'appliqua d'abord à gagner les Dames Romaines. Il ſçavoit que le ſexe, le plus foible & le plus aiſé à ſéduire, eſt communément le plus opiniâtre dans l'erreur, & le plus artificieux pour la répandre. L'eſprit eſt bientôt ſéduit par le cœur ; & une nouvelle doctrine a bien des attraits pour la plûpart des hommes mondains, quand elle eſt prêchée par des femmes. Pour ſe les attacher, Pélage n'eût qu'à flatter leur vanité & leur curioſité. Il leur mit entre les mains l'Ecriture Sainte, & il la faiſoit lire à toutes indifféremment, pour les rendre juges de leur foi. Surquoi Saint Jérôme lui diſoit : *Vous êtes ſi honnête, que pour vous faire du crédit auprès de vos amazones* (b), *vous leur enſeignez qu'elles doivent avoir la ſcience des écritures.*

(a) *Ibid. L. 2. C. 16.*
(b) *Dial. 1. contra Pelag.*

Les Dames Romaines entrerent avec ardeur dans le nouveau parti, qui les regardoit comme théologiennes : & l'on vit alors pour la prémière fois ce que l'on n'a vu dans la suite que trop souvent, je veux dire, des femmes disputer de la grace, du libre arbitre, & de la prédestination.

Pélage ne se contenta pas de mettre ainsi de son parti les Dames, qui sont comme l'ame des cercles & du grand monde. Il s'appliqua encore à gagner tous ceux qui se distinguoient par leur esprit & leur capacité. L'artificieux hérésiarque se proposa par-là de donner à sa secte je ne sçais quel air de bel esprit, qui prévînt en sa faveur, ou qui donnât envie aux hommes vains & superbes d'y être initiés : Appas séduisant des nouvelles sectes. C'est le charme secret auquel les écrits des novateurs doivent le plus souvent les graces dont ils paroissent briller. Dans ce dessein, Pélage s'attacha Celestius, jeune homme originaire d'Italie, & fort distingué par sa naissance & par la subtilité de son esprit, comme Saint Augustin le reconnoît (*a*). Il suivoit le barreau, qui étoit alors la porte de tous les honneurs. Pélage le détrompa par ses exhortations des vanités & des espérances

(a) *August. contra duas Pelagii Epist.*

du monde, & l'engagea à mêner avec lui une ſorte de vie monaſtique. Mais pour l'attacher à ſes erreurs en le détachant du monde, il lui fit entendre Ruffin le Syrien. Ainſi il ne le conduiſit au port, que pour lui faire faire un plus triſte naufrage. C'eſt où aboutit le zele des directeurs ſéduits par l'eſprit de nouveauté.

Ce fut au reſte une conquête bien importante au parti naiſſant que celle de Celeſtius. Il devint en peu de temps comme un ſecond chef de la ſecte avec Pélage, qui voulut bien partager avec lui cet honneur, & il ſe diſtingua par pluſieurs écrits dogmatiques. Mais l'expérience n'a que trop montré que ces Ecrivains laïques, ſortis du barreau pour écrire ſur des matières de la foi, ont le plus ſouvent mal ſervi la Religion.

Un autre jeune homme de la prémière qualité, donna encore par la beauté de ſon génie, de plus grandes eſpérances que Celeſtius. C'étoit Julien, fils de Memorius, Evêque de Capouë, & de Julienne, Dame des plus diſtinguées de Rome. Il n'avoit guère alors que 17 ou 18 ans. Pélage, ſelon le témoignage de Bede, qui ſe trompe pour le temps, prit ſoin de ſon éducation, & jetta dans ſon eſprit les ſemences de l'erreur avec celles de la vertu. On verra dans la ſuite de

cette Histoire avec quels succès. Car Julien, après avoir demeuré long-temps disciple caché, pour les intérêts du parti & pour les siens, se déclara le plus zèlé partisan de la nouvelle secte, qu'il soutint long-temps seul contre la puissance Ecclésiastique & Impériale, autant par son crédit & ses intrigues, que par ses écrits.

Ce fut encore vers le même-temps, que Pélage s'attacha à Anien, Diacre de Celedan, Ville qu'on ne connoît plus. C'étoit un homme d'esprit & fort versé dans la Langue Grecque & dans la Latine. Mais les exhortations & les raisonnements de Pélage le gagnerent moins que ses largesses. Il paroît, de la manière dont en parle Saint Jérôme (*a*), qu'Anien se vendit au parti, plutôt qu'il ne se donna. C'est ainsi que l'argent des novateurs supplée souvent, & donne du poids à leurs raisons. Que d'Ecclésiastiques n'ont été dans tous les temps attachés à l'erreur que par le lien de l'intérêt.

Pélage ayant ainsi réussi, dès le commencement du cinquième siècle, à gagner à la nouvelle secte des disciples capables de lui faire honneur, ne se borna plus à la direction. Il s'appliqua à composer des Livres qui pussent répandre ses erreurs dans tout le monde Chrétien. Avant que

(a) *Hieron. Epistola ad Augustinum & Alipium inter Augustinianas.* 202.

de faire profession de sa nouvelle doctrine, il avoit publié contre les Ariens un ouvrage sur la Trinité, divisé en trois Livres, qui lui avoit fait honneur. Le zèle qu'il montra contre l'hérésie qui étoit alors dominante, fut un nouveau masque pour cacher la sienne. Les plus dangereux sectaires n'ont guère manqué d'attaquer les hérésies différentes de la leur, afin que l'Eglise qu'ils défendoient d'un côté, fut moins en garde contre les coups qu'ils lui portoient de l'autre. Pélage jugea qu'il seroit d'abord plus utile aux intérêts de la secte de composer des Livres de spiritualité, où le venin de l'erreur, artificieusement mêlé avec l'onction de la piété, seroit plus subtil & plus mortel. Il composa à ce dessein un ouvrage sur la vie active & sur les devoirs des vertus chrétiennes, intitulé *de Actuali Conversatione.*

C'étoit une Imitation, & comme une suite des *Témoignages* de Saint Cyprien ; & Pélage se vantoit, au rapport de Saint Augustin, d'avoir fait, dans ce traité dédié à Romain, ce que Cyprien (*a*) avoit fait dans celui qu'il a adressé à Quirin. Cet ouvrage de Pélage, divisé en plusieurs titres ou chapitres, étoit comme un abregé de la morale : mais

(a) *L. 4. ad Bonif. f. C. 8.*

d'une morale outrée & févère jusqu'à l'excès, & qui par conféquent n'étoit pas celle de l'Evangile. Il nous reste plusieurs de ces titres qui justifient ce que l'on avance ici : en voici quelques-uns.

Qu'on ne peut être sans péché à moins qu'on ait la science de la loi.

Que les femmes doivent avoir aussi la science de la loi ; & qu'elles doivent aussi chanter les louanges de Dieu.

Qu'un chrétien doit être si patient qu'il doit sçavoir bon gré à celui qui enleve son bien.

Qu'il faut aimer ses ennemis comme ses plus proches parents.

Qu'il faut réprimander publiquement les pécheurs.

Il y avoit plusieurs autres semblables maximes d'une morale trop sevére, lesquelles Saint Jérôme se crut obligé de réfuter, au danger de se voir décrié par les novateurs, comme un corrupteur de la morale de l'Evangile.

Il est étrange que les hommes, qui ont tant de peine à observer la loi avec tous les adoucissements dont elle peut être susceptible, aiment ceux qui la leur prêchent revétue d'une sévérité qui la leur rendroit impraticable. Le livre de Pélage fut bien reçu, & le succès anima l'auteur. Il fit

de ſes Diſciples comme une académie, pour compoſer tous les ouvrages qui ſeroient jugés convenables aux intérêts de la ſecte. Pelage, Celeſtius, Anien, & dans la ſuite Julien, compoſoient cette Société d'écrivains, qui menoient une eſpéce de vie Monaſtique & ſolitaire au milieu de Rome, ou dans quelque retraite voiſine. C'étoit-là le laboratoire où ſe forgeoient tous les ouvrages du parti. Pélage prit pour ſa tâche le ſoin de commenter l'écriture. Celeſtius ſe chargea des ouvrages Polémiques. Anien fut appliqué à faire des traductions des ouvrages des Saints Peres, qui paroiſſoient favorables à la ſecte.

Tous ces écrits, preſque toujours anonymes, étoient auſſi-tôt répandus avec l'empreſſement & la vogue que peut donner l'eſprit de cabale. Les Docteurs catholiques ne pouvoient plus rien écrire qui fut au goût d'un public, toujours prévenu en faveur de la nouveauté. On les accuſoit même de n'écrire que par jalouſie contre les Auteurs Pélagiens. Saint Jérôme fut obligé de ſe diſculper de ce reproche. L'éloquence du Saint Docteur n'avoit plus de quoi plaire aux Dames Romaines. Les graces l'avoient abandonné.

CHAPITRE IV.

Ouvrage de Pélage sur les Epitres de Saint Paul. Systéme de ce novateur. Ses équivoques & ses subterfuges. Sa Lettre à Saint Paulin. Jugement qu'en porte Saint Augustin. Caractère de Celestius. Ses ouvrages. Effet qu'ils produisent. Dispute de Pélage contre Urbain, Evêque de Sicque. Zéle d'un Magistrat, nommé Constantius.

LE prémier ouvrage que publia alors Pélage en faveur de la secte, fut un Commentaire sur toutes les Epitres de Saint Paul. C'étoit présenter le venin de l'hérésie dans une coupe d'or, & cacher un poison mortel sous la nourriture la plus saine & la plus délicieuse. Il avoit en effet déployé tous ses artifices dans cet ouvrage, pour n'y insinuer ses erreurs que sous des expressions captieuses & enveloppées. Quand le texe portoit naturellement à expliquer le dogme catholique sur le péché originel & sur la grace, il gardoit un artificieux silence, ou détournoit à un autre sens les passages les plus opposés à ses erreurs. S'il proposoit quelque objection contre le péché originel, il ne le faisoit, comme le remarque Saint

Auguſtin, qu'au nom d'une autre perſonne. Mercator nous a conſervé pluſieurs morceaux de ce Commentaire, qui ſuffiſent pour en découvrir le venin. Caſſiodore (*a*) y fit quelques corrections, afin de pouvoir le mettre entre les mains de ſes Moines, & il dit que de ſon temps, c'eſt-à-dire, dans le ſixième ſiècle, ces Commentaires étoient ſi eſtimés, qu'on les faiſoit paſſer pour l'ouvrage du Pape Gelaſe. Dans la ſuite, ils ont long-temps paſſé pour être de Saint Jérome, à qui ce n'eſt pas le ſeul des ouvrages de Pélage qu'on ait attribué. C'étoit ſans doute dans ce Commentaire que Pélage faiſoit lire Saint Paul aux Dames Romaines. Car les novateurs n'ont tant de zéle pour faire lire l'Ecriture Sainte, que quand ils l'ont dépravée par des commentaires artificieux ou des traductions infidelles.

Pélage n'avoit juſqu'alors combattu que le péché Originel. Son commentaire ſur Saint Paul, fut le prémier ouvrage où il laiſſa entrevoir ſes erreurs ſur la grace. Toute héréſie ne développe ſes dogmes qu'à proportion des progrès qu'elle fait, & ſouvent l'Auteur-même qui l'enfante, ne ſçait pas quelle forme prendra ce monſtre naiſſant. On a pu remarquer par ce qu'on a rapporté de Marius Mercator, que toute la diſpute entre les Catholiques

(a) *Caſſiod. l. divin. Lect. c.* 8.

& les Pélagiens ne roula d'abord que sur la condition d'Adam ; s'il avoit été créé mortel ou immortel. Le passage aux disputes du péché Originel fut bien facile. Les Pelagiens reconnoissant qu'Adam avoit été créé mortel comme les autres hommes, furent obligés de dire que la mort n'étoit pas une peine de son péché, & que par sa transgression il n'avoit porté aucun dommage à sa postérité. Et comme les Catholiques objectoient la réparation de la nature par Jesus-Christ, la foiblesse de la volonté, & la nécessité de la grace, les Pélagiens franchirent encore ce pas, & soutinrent que la nature n'avoit été ni affoiblie, ni corrompue par le péché, & que par conséquent elle n'avoit pas besoin de la grace médicinale de Jesus-Christ. C'étoit détruire le mystère de la Rédemption ; mais après avoir nié l'existence du mal, il falloit nier la nécessité du remede. Voilà tout le Pélagianisme. Les Péres & les Conciles rapportent communément les dogmes de cette hérésie à ces deux articles ; sçavoir ; que *la nature n'a pas besoin de médecin dans les enfants, parce qu'elle est saine, ni du secours de la grace dans les adultes*, (a) *parce qu'elle se suffit à elle-même pour acquérir la justice.*

Quoique Pélage & Celestius travaillassent de concert à l'établissement de ces

(a) *August. de nat. & gratia c.* 6.

deux erreurs, ils avoient comme partagé entre-eux ce travail. Pelage attaquoit principalement la grace, & Celestius le péché originel : ce qui fit nommer l'erreur qui combat ce dernier dogme, *l'hérésie Celestienne.* Il falloit plus d'artifice & de déguisement pour attaquer la grace; c'est pourquoi le maître se réserva ce soin. Jamais l'esprit de mensonge n'enseigna, pour la défense d'aucune hérésie, plus de fourberie, de duplicité, d'équivoques, de variations, de tergiversations, que Pelage n'en montra en combattant la grace du Rédempteur. Il ne déclaroit ses sentiments qu'à des personnes dont il se croyoit sûr : toujours prêt à se rétracter & à se dédire, sans changer d'opinions. Il ne s'exprimoit ordinairement sur la grace, qu'en termes ambigus & obscurs ; mais il en disoit assez pour se faire entendre de ses disciples. Pour se rendre inintelligible aux autres, il changeoit la signification naturelle des termes ; il déclaroit qu'il admettoit la grace, & qu'il la jugeoit nécessaire ; mais il nommoit grace, la possibilité naturelle, la nature, les exemples & la doctrine de Jesus-Christ, la rémission des péchés. Il en venoit quelquefois jusqu'à reconnoître une vraie grace intérieure ; mais il se ménageoit alors un faux-fuyant, en ne l'admettant que comme utile & pour faire plus faci-

lement le bien. En un mot, il échappoit par mille détours à ceux qui croyoient le tenir. Bien des Fideles, jugeant de la ſincérité des autres par la leur, ſe laiſſoient ſurprendre à un langage ſi fourbe & ſi captieux, & ils regardoient comme des eſprits inquiets & brouillons, ceux qui révoquoient en doute la catholicité de Pelage ſur la grace. Ainſi les Docteurs Catholiques en attaquant l'erreur, avoient tout à la fois à combattre, & la duplicité des Novateurs, & la ſimplicité des Catholiques. Ils employoient leurs travaux & leurs veilles pour ſoutenir l'Egliſe ; & ils avoient à eſſuyer les reproches de la troubler, de mettre des obſtacles à la paix, de calomnier des innocents. Il faut avoir paſſé par ces épreuves, pour ſentir combien elles ſont rudes. Elles ne ſervirent qu'à animer le zèle des Docteurs Catholiques, qu'à rendre leur couronne plus précieuſe, qu'à faire mieux connoître les artifices de leurs adverſaires.

Pelage voulant donc rendre odieux ſes accuſateurs, & juſtifier ſa croyance ſur la grace, écrivit l'an 405. une grande Lettre à Saint Paulin, Evêque de Nole, pour lui rendre compte de ſa foi. Il ſçavoit que rien ne contribue tant aux progrès d'une ſecte, que la protection d'un Prélat diſtingué par ſa naiſſance, & en réputation de ſainteté. Il s'étoit inſinué

de bonne heure dans l'amitié de Paulin. C'étoit l'homme le plus illustre qui fut alors en Italie. Il avoit été Consul avant que d'être Evêque, & la vie sainte qu'il mênoit dans l'Episcopat, la beauté de son génie, la réputation de ses ouvrages, ne faisoient pas moins d'honneur à la Religion, que la générosité avec laquelle il avoit renoncé aux richesses & aux grandeurs du siècle pour suivre Jesus-Christ. Pelage lui adressa donc une Lettre d'autant plus artificieuse, qu'il s'agissoit de tromper un grand Prélat. On ne sçait pas quelle impression elle fit sur l'esprit de Saint Paulin ; mais Pelage étoit si content de cette Lettre qu'il y renvoyoit ses accusateurs, comme à une réponse universelle à leurs accusations. *Qu'ils lisent*, disoit-il, *la Lettre que nous avons écrite au Saint Evêque Paulin, il y a presque douze ans* (Pelage parloit ainsi l'an 417. dans sa Lettre au Pape Innocent, ce qui montre qu'il écrivit à Saint Paulin en 405.) Il continue : (*a*) *Cette Lettre en trois cents lignes ne fait autre chose que confesser la grace & le secours de Dieu, & qu'établir que nous ne pouvons rien faire de bien sans Dieu.* Saint Augustin n'en porta pas ce jugement. *J'ai donc lu cette Lettre*, disoit-il, *& j'ai trouvé que Pelage n'y parle presque que de la faculté & possibilité*

(a) *Apud August. Lib. de gratiâ Christi*, C. 35.

naturelle ; que c'est-là presque à quoi il réduit la grace de Dieu. (a) *Pour la grace de Jesus-Christ, il en parle avec tant de brièveté, en ne faisant que la nommer, qu'il semble ne s'être proposé que de ne la point passer sous silence. Mais on ne voit nullement s'il fait consister cette grace dans la rémission des péchés, ou même dans la doctrine de Jesus-Christ, ou s'il croit qu'il y a un secours pour faire le bien, ajoûté à la nature & à la doctrine par l'inspiration d'une charité très-ardente & très-lumineuse.*

Ainsi cette Lettre artificieuse étoit peu propre à justifier son auteur. Car quand on est suspect sur la foi, une apologie obscure & ambigue est une nouvelle accusation, qui confirme toutes les autres. Pelage écrivit vers le même-temps, & sur le même sujet à l'Evêque Constantius. Saint Augustin avoue qu'il n'avoit pu voir cette Lettre. On ne sçait pas même quel Siège occupoit Constantius. On a sujet de croire que c'étoit un Prélat d'autorité & de mérite ; puisque le parti recherchoit sa protection.

Celestius de son côté ne demeuroit pas oisif. Les chicanes qu'il avoit apprises au barreau, jointes aux artifices que l'esprit d'erreur ne manque pas d'enseigner, en avoit fait en peu de temps, sous la discipline de Pelage, un des plus

(a) *August. ibidem.*

dangereux novateurs. Il n'étoit pas moins artificieux que ſon maître, & le feu de la jeuneſſe ou du tempéramment l'avoit rendu plus entreprenant & moins timide. Il parloit & écrivoit plus ouvertement contre le dogme catholique. Son ſtyle ſentoit moins l'éloquence diffuſe du barreau, où il avoit été élevé, que la préciſion d'un ſubtil dialecticien. Ses écrits étoient courts & ſerrés, pleins de dilemmes & de captieux ſillogiſmes. Gennade dit, que Celeſtius s'étoit exercé dès ſa jeuneſſe à compoſer des Livres qu'il avoit adreſſés à ſon pere & à ſa mere, & intitulés : *d'un Monaſtère*, (*a*) ou, comme quelques-uns l'expliquent, *touchant la vie Monaſtique*. Si la première interprétation eſt la véritable, il faut croire que Celeſtius ſe retira dans ce Monaſtère, ſans y embraſſer la vie monaſtique ; car il eſt conſtant, par le témoignage de Mercator, qu'il ſuivoit le Barreau, quand il s'attacha à Pelage. Au reſte, Gennade fait un bel éloge de ces premiers ouvrages de Celeſtius. Il dit que *ce ſont des Livres néceſſaires à tous ceux qui cherchent Dieu*, & qu'on n'y voit aucune trace des erreurs que l'Auteur a fait paroître dans la ſuite. La perte de ces Livres nous met hors d'état de juger ſi l'éloge n'eſt pas flatté.

(a) *De Monaſterio.*

Dès que Celestius fut entré dans le nouveau parti, il voulut signaler son zèle en composant le premier écrit pour combattre directement le dogme du péché originel. C'est même de cet ouvrage, (si l'on en croit un ancien Auteur, *) que Pélage tira les Arguments qu'il mit en œuvre contre le péché originel dans son Commentaire sur Saint Paul, & il y a lieu de croire, qüe les propositions qu'on reprocha à Celestius dans le Concile de Carthage en 412, étoient extraites de cet écrit. Il publia quelque-temps après un autre ouvrage contre la grace, dont Saint Augustin (*a*) a conservé la mémoire par quelques extraits qu'il en a rapportés. Saint Jerôme en rapporte aussi quelques traits dans sa Lettre à Crésiphon.

Ces ouvrages des Pelagiens, répandus furtivement dans le public, le zèle des Dames du parti, les secrettes intrigues des chefs, remplirent bientôt Rome & toute l'Italie de disputes & de contestations (*b*). Les femmes les plus mondaines faisoient gloire de disputer sur les matières les plus abstraites de la grace. L'Ecriture Sainte étoit entre les mains de tout le monde, comme Saint Jerôme s'en plaignoit en ce temps-là. (*c*) Les

* *Autor prædestinati.*
(a) *De gestis Palestinis.*
(b) *August. L. de pecc. mer. C.* 21.
(c) *Hieron. Ep. ad Paul.*

artisants & les femmes vouloient la lire & l'interprêter selon leurs préjugés. Cependant les chefs qui excitoient ce trouble, ne cessoient de publier qu'il ne s'agissoit pas de la foi, & que ces disputes n'en interessoient nullement la substance : (*a*) & c'étoit-là un des artifices qui leur réussissoit le mieux. Ces succès enhardirent bientôt les nouveaux Docteurs : car c'est à ce temps-là, qu'il faut rapporter ce que Saint Augustin raconte d'Urbain, Evêque de Sicque en Afrique, (*b*) & qui avoit été Prêtre d'Hipponne. Cet Evêque étant venu à Rome, Pelage disputa souvent contre lui ; & comme le Prélat le pressoit un jour, en lui disant : *S'il est dans notre pouvoir de ne pas pécher & de surmonter par les seules forces de notre volonté toutes les tentations des péchés, pourquoi disons-nous à Dieu :* Ne nous induisez pas en tentation ? Pelage répondit : (*c*) *Nous prions Dieu de ne pas nous induire en tentation, c'est-à-dire, de ne nous faire point souffrir des maux qui ne dépendent pas de nous ; par exemple, que je ne tombe pas de cheval, que je ne me casse point la jambe, que les voleurs ne me tuent point.* C'est à

(a) *Aug. de pec. orig. contra Pelag. L. 2. C. 23.*

(b) *Siccensis.*

(c) *Aug. serm. tom. 2. apud Eugippium nov. edit. t. 5. p. 1509.*

quoi l'orgueilleux ſectaire rapportoit le fruit & la fin de nos prières.

Vers le même-temps, un Evêque (apparemment le même Urbain) ayant cité à Rome dans une compagnie, la célèbre prière que fait Saint Auguſtin dans ſes confeſſions : (a) *Seigneur, donnez ce que vous commandez, & commandez ce que vous voulez*; Pelage, qui étoit préſent, en parut ſcandaliſé, & penſa prendre le Prélat à partie. (b)

Dieu ne laiſſa pas ſon Egliſe ſans deffenſeurs. Un Magiſtrat de Rome, nommé Conſtantius, ſe diſtingua dans ces premiers troubles, par ſon zèle contre la nouvelle erreur. Il ſçavoit que tout homme eſt ſoldat, quand il s'agit de défendre la Religion, & que ceux qui par leur rang ſont chargés de veiller à la tranquillité de l'Etat, inſéparable de la paix de l'Egliſe, ſont ſur-tout obligés de s'oppoſer à la nouveauté. Conſtantius pour ſe tenir dans les bornes de ſa condition, ſe contentoit de combattre l'erreur de vive voix, & d'impoſer ſilence par ſon autorité aux novateurs. Il en fut récompenſé par l'honneur qu'il eut dans la ſuite de ſouffrir pour la vérité.

(a) *Auguſt. de dono perſev. C.* 20.

(b) *Auctor. prædeſtin. ſerm.* 88.

CHAPITRE V.

Innocent I. Pape. Alaric s'approche de Rome. Pelage & Celestius se réfugient en Sicile. Pelage écrit de-là à une Dame Romaine. Il compose un ouvrage intitulé : De la Nature. *Celestius en publie un* sur l'impeccance. *Tous les deux travaillent à gagner à leur parti quelques Evêques.*

ON avoit grand soin de cacher au Souverain Pontife les premières étincelles du feu qui s'allumoit dans l'Italie. Innocent I. un des plus grands Papes qui ait gouverné l'Eglise, étoit assis sur la Chaire de Saint Pierre. Il avoit succédé à Anastase l'an 402, & avoit hérité de son zèle contre l'erreur. Mais outre que plusieurs personnes de son Clergé, gagnées au parti, étoient comme gagées pour lui dissimuler le mal, il étoit alors tout occupé des affaires de l'Orient au sujet de la déposition de Saint Chrysostôme. Pelage n'eut pu néanmoins tromper long-temps la vigilance du Saint Pontife, sans les troubles & les guerres survenus en Italie par l'invasion des Barbares. Le nouveau sectaire trouva sa securité dans les malheurs publics. Ce sont les temps de ténèbres, où l'homme en-

nemi ſeme en liberté la zizanie dans le champ du Seigneur.

Alaric, à la tête d'une Armée formidable, avoit pénetré dès l'an 400 dans l'Italie. C'étoit une Colonie de Barbares ſortis du nord, qui ſemblables à un nouvel eſſain, venoient les armes à la main, & un Roi à leur tête, chercher un climat auſſi délicieux, que celui où la nature les avoit fait naître étoit rude & ingrat. Cette nuée orageuſe, qui portoit par-tout l'allarme & le ravage, tint long-temps l'Italie dans l'incertitude de quel côté ſe dechargeroit la tempête. L'Empereur Honorius avoit eſperé de gagner ces barbares par argent. Il avoit racheté deux fois la Province du pillage, & avoit été enfin obligé en 408 de traiter avec eux pour leur céder des terres. Mais Alaric, que les Romains avoient tâché de ſurprendre, tourna tout-à-coup ſes armes contre Rome, pour ſe venger de l'infidélité commiſe à ſon égard ; ou plutôt pour profiter des dépouilles de toutes les nations, dans le ſac d'une Ville qui les leur avoit enlevées.

La marche d'Alaric jetta la conſternation dans Rome. C'étoit un nouvel Annibal, & ce n'étoit pas les anciens Romains. Un grand nombre de Citoyens, & ſur-tout de Dames Romaines, ſe refugierent en Sicile pour éviter les dangers & les incommodités d'un Siege.

Les Devotes du parti n'eurent point de peine à résoudre Pelage & Celestius de se conserver pour les interêts de la secte. Ces deux chefs passerent en Sicile sur la fin de 408, ou vers le commencement de 409. Il paroît qu'ils fixerent leur demeure à Syracuse, où ils se consolerent de leur absence de Rome, par les moyens que leur retraite leur fournissoit de repandre la nouvelle Doctrine. Les libéralités de leurs Disciples ne contribuerent pas peu à adoucir cette espece d'éxil. Manque-t'il à un chef de parti réfugié, aucune des commodités qui peuvent l'attacher & le conserver long-temps à la secte ?

Les nouveaux Docteurs employerent en Sicile les mêmes artifices qui leur avoient si bien réussi à Rome, & l'on ne vit de changement dans leur conduite, qu'une plus grande hardiesse de parler & d'écrire, que les troubles présents & l'éloignement du saint Siege leur inspiroient. Pelage n'oublia pas le troupeau qu'il avoit laissé à Rome. Cette Ville étoit dans un triste état. Alaric qui avoit levé le premier Siege, l'avoit enfin prise par un second Siege au mois d'Août de l'an 410 selon l'opinion commune ; & l'avoit abandonnée au pillage du soldat barbare. Sainte Marcelle, Saint Pammaque, & plusieurs autres personnes distinguées par leur piété & leur qualité, ne survecurent pas à ces

malheurs publics. Pelage prit l'occasion de ces funestes évenements pour adresser un livre d'exhortation & de consolation à une veuve Romaine, que Mercator nomme *Livania*. C'est l'anagrame de Juliana : ce qui a fait croire aux uns, que cette Dame étoit Julienne, Mere de Julien, depuis Evêque d'Eclane, & aux autres que c'étoit Julienne, Mere de la Vierge Demetriade, & qui avoit perdu son Mari Olibrius, peu de temps avant le sac de Rome. Le plus sûr, seroit peut-être de dire que cette Dame se nommoit en effet Livania, comme le dit Mercator. Connoît-on assez toutes les familles Romaines pour assurer que ce nom est déguisé ou supposé ? Mais quelle que fut cette Dame Romaine, à qui Pelage adressa son ouvrage, il lui tenoit un langage plein d'une adulation basse & servile. *O que vous êtes heureuse*, lui disoit-il, *si la justice qu'on doit croire n'être que dans le Ciel, se trouve sur la terre dans vous seule !* (a) *car on a droit de lever les mains vers le Ciel, on prie avec une bonne conscience quand on peut dire : Seigneur, vous connoissez combien sont saintes, combien sont innocentes, combien sont pures de fraudes & de rapines les mains que je leve vers vous, vous sçavez combien les lèvres avec lesquelles je vous prie d'avoir pitié de moi, sont sans tâche &*

(a) *Apud Hieron. Dialog.* 3.

exemptes de menſonge. La Prière orgueilleuſe du Phariſien approche-t'elle de celle dont le ſuperbe Novateur trace ici la formule. Il ſemble y inſinuer que les pécheurs n'ont pas droit de prier. C'eſt une erreur que les ſectaires les plus oppoſés aux Pelagiens ont renouvellée de nos jours. On reprocha ce trait à Pelage au Concile de Dioſpolis. Il en eut honte, & il nia qu'il fut l'auteur de ce livre.

Il s'appliquoit en Sicile à la compoſition d'un ouvrage plus important, qu'il intitula *de la Nature* C'étoit une apologie & un éloge de la nature humaine, qu'il n'élevoit que pour abaiſſer la grace. Mais pour cacher ſon deſſein, il déclaroit qu'il entreprenoit cet ouvrage *contre ceux, qui au lieu de s'en prendre à leur propre volonté dans leurs péchés, accuſent la nature de l'homme & tachent de s'excuſer par-là.* (a) C'étoit un artifice pour rendre odieux les Catholiques par le ſoupçon du Manichéïſme qu'il répandoit ſur eux. Le but du livre étoit de montrer que l'homme peut être ſans péché par les ſeules forces de la nature & du libre arbitre. Mais l'auteur cachoit adroitement ce deſſein. Il avouoit-même quelquefois que ce n'étoit que par le ſecours de la grace & de la miſéricorde de Dieu que l'homme pouvoit ainſi être ſans péché. Mais quand

(a) *Apud Auguſt. de nat. & grat. c. 1.*

après bien des détours, il venoit à s'expliquer, il faisoit voir qu'il n'entendoit par la grace que le libre arbitre, qui est un don de Dieu, comme auteur de la nature. Après divers arguments qu'il prétendoit tirer de la raison & de l'écriture, il apportoit l'autorité des saints Peres, & il citoit en sa faveur Lactance, Saint Hilaire, Saint Ambroise, Saint Chrysostôme, Saint Sixte & Saint Augustin lui-même. Qu'on juge de-là quel fond on peut faire sur cette multitude d'autorités des saints Peres, dont les Novateurs ne manquent jamais de se faire comme un bouclier pour mettre leurs erreurs à couvert contre les foudres de l'Eglise. Les extraits que Saint Augustin nous a conservés du livre de la nature, font voir que l'ouvrage étoit écrit avec autant d'élégance que d'artifice : ce qui fait juger que Celestius & Anien l'avoient revu. Ce dernier qui écrivoit bien, étoit gagé pour polir le stile des ouvrages de son maître. Car les auteurs Pelagiens ne cherchoient pas moins la gloire de bien écrire que la réputation d'une vie & d'une morale austère; persuadés que l'élégance du langage est l'assaisonnement qui fait avaler avec plaisir le poison d'un mauvais livre.

Celestius donna en même-temps un ouvrage sur l'impeccance, intitulé : *Définitions*. C'étoit un petit écrit, où par ma-

nière d'instruction familière on enseignoit aux Disciples ce qu'ils pouvoient objecter aux Catholiques pour les embarrasser, & ce qu'ils devoient répondre aux objections qu'on leur faisoit dans les conversations. Saint Augustin reconnut l'auteur au stile de l'ouvrage plein de dilemmes & d'interrogations captieuses. Ce qui montre que les deux autres écrits que Celestius avoit déja publiés, étoient dans le même goût. Voici quelques traits de l'ouvrage, qui pourront donner une idée du génie de l'auteur. *Avant toutes choses*, dit-il, *il faut demander à celui qui nie que l'homme puisse être sans péché, ce que c'est que le péché. Si c'est ce qu'on peut éviter, ou ce qu'on ne peut pas éviter. Si on ne le peut éviter, ce n'est plus un péché; si on le peut éviter, l'homme peut être sans le péché qu'il peut éviter; car ni la raison, ni la justice ne permettent de nommer péché ce qu'on ne peut éviter.*

Il faut aussi demander si le péché vient de la volonté ou de la nécessité; s'il vient de la nécessité, ce n'est point un péché; s'il vient de la volonté, on peut l'éviter.

Il faut aussi demander si l'homme doit être sans péché? sans doute qu'il le doit. S'il le doit, il le peut; s'il ne le peut, il ne le doit donc pas; & si l'homme ne doit pas être sans péché, il doit donc être avec le péché; & alors ce ne sera plus un péché, si c'est l'état où l'on doit être. . . .

Que si quelqu'un vous dit : donnez-moi un homme qui soit sans péché ; il faut répondre : Je vous donne un homme qui peut être sans péché. S'il demande : quel est cet homme, il faut répondre : c'est vous-même. S'il dit je ne le puis, répondez-lui : de qui est-ce la faute. S'il dit : c'est la mienne, dites-lui : comment est-ce votre faute, si vous ne pouvez être sans péché ? S'il vous dit : mais êtes-vous sans péché, vous qui prétendez que l'homme peut être sans péché ? Il faut répondre : si je ne suis pas sans péché, de qui est-ce la faute ? S'il dit : c'est la vôtre, il faut répondre : comment est-ce ma faute, si je ne puis être sans péché ?

Après d'autres raisonnements semblables, Celestius apportoit plusieurs autorités de l'écriture, pour montrer que l'homme pouvoit être sans péché ; & il apprenoit la manière d'éluder les passages qui paroissoient contraires à son systême. Le venin de cette doctrine consistoit en ce que l'Auteur attribuoit aux seules forces du libre arbitre le pouvoir où il prétendoit que l'homme étoit d'éviter tout péché, quoiqu'il ne s'expliquât pas clairement là-dessus, pour rendre odieux ses adversaires ; & en ce qu'il vouloit sapper par-là la doctrine du péché Originel.

Ces Ecrits pelagiens étoient répandus non seulement en Sicile, mais dans tout l'Empire Romain. Et l'on verra dans la

suite que ce fut d'Espagne que Saint Augustin reçut un exemplaire de l'ouvrage de Celestius, dont on vient de parler.

Le travail de la composition n'empêchoit pas les novateurs de donner une partie de leurs soins à la direction. Pelage gagna par ses exhortations, deux jeunes Siciliens de qualité, nommés Jacques & Timaise, & les fit renoncer aux espérances du siècle pour embrasser la vie monastique. Ces conversions éclatantes, qui lui faisoient honneur, étoient autant de conquêtes pour la secte. Pour y gagner les deux jeunes Moines, il n'eut qu'à leur mettre en main le livre qu'il avoit composé sur la Nature. Ils prirent aisement les sentiments de leur Directeur en embrassant la même profession. C'est le malheur de ceux qui s'engagent quelquefois dans l'état Religieux sous des Supérieurs infectés de l'erreur. Ils se font bien-tôt de leur attachement à la nouveauté un mérite de l'obéissance ; aussi malheureux qu'insensés, de courir à la perdition par une voye si étroite & si difficile.

Pelage & Celestius travaillerent surtout à gagner les Evêques de Sicile, persuadés que quelques Prélats gagnés une fois à l'erreur, sont comme un bouclier qui arrête assez de temps les coups qui lui sont portés, pour qu'on puisse se mettre en état de les mépriser. Il paroît par la

suite qu'ils ne réussirent que trop auprès de plusieurs de ces Prélats. Ainsi les pasteurs étant d'intelligence avec les loups, le troupeau en devint bien-tôt la proye. Voici comme en parloit Saint Jérôme quelques années après (*a*). *L'héréſie de l'impeccance & de l'apathie a commencé à revivre non ſeulement dans l'occident, mais même dans l'orient, & dans quelques iſles, ſur-tout en Sicile & à Rhodes, où la plûpart en ſont infectés, & où elle croît tous les jours, pendant qu'ils deſavouent en public ce qu'ils enſeignent en ſecret.*

Ruffin d'Aquilée, le maître de Pelage, en ce qui concerne le dogme de l'impeccance & de l'Apathie, put contribuer par sa présence aux progrès de ces erreurs en Sicile. Il s'y étoit réfugié avec les deux Melanies, Pinien & Albine, & il y mourut l'an 410, dans une réputation fort ambigue; les uns le détestant comme un hérétique, & les autres l'admirant comme un Docteur de l'Eglise. Le Pape Anastase l'avoit condamné par contumace, & parce qu'il refusa de venir à Rome justifier sa foi. Il est croyable qu'il se justifia sous le Pape Innocent; autrement Saint Paulin, Saint Chromace d'Aquilée, Saint Gaudence de Bresle, Saint Macaire & une famille aussi sainte que celle de Melanie, ne lui fussent pas demeurés

(a) *Hieron. præfat. in 4. librum Jeremiæ.*

constamment attachés. Les favorables dispositions des Siciliens pour la nouvelle Doctrine, arrêterent Pelage & Celestius environ deux ans. Ils n'en sortirent que pour aller tenter de nouvelles conquêtes.

CHAPITRE VI.

Réputation de Saint Augustin. Pelage va à Carthage pour tâcher de le gagner. Il lui écrit, & en reçoit une réponse. Il va ensuite en Palestine. Celestius reste à Carthage, & y répand ses erreurs. Le tribun Marcellin en informe Saint Augustin, qui écrit plusieurs ouvrages contre la nouvelle hérésie.

AUGUSTIN, Evêque d'Hippone, étoit alors le plus illustre Docteur de l'Eglise, l'ennemi le plus formidable & le plus irréconciliable de toutes les hérésies. Il avoit déjà triomphé des Ariens, des Manichéens, des Donatistes, & l'éclat de sa reputation répandu dans tout le monde chrétien, répondoit à la multitude & à la beauté de ses ouvrages, & à l'importance des services qu'il avoit rendus à l'Eglise. Pelage qui craignoit tout d'un si puissant adversaire, osa tenter de le gagner. Il avoit eu soin de lui faire écrire d'Italie des Lettres en sa fa-

veur, où l'on faiſoit l'éloge de ſon mérite & de ſa vertu. Il ſe flatta que ſes artifices feroient le reſte. Il partit donc de Sicile avec Celeſtius au printemps de l'année 411. & alla aborder au port d'Hippone. Il n'y trouva pas Saint Auguſtin, que les affaires de la Religion avoient appellé à Carthage. L'Empereur Honorius voulant terminer ce malheureux ſchiſme de Donat, qui déchiroit l'Egliſe d'Afrique depuis près de cent ans, y avoit envoyé le tribun Marcellin, avec ordre d'aſſembler les Evêques des deux partis, & de faire tenir en ſa préſence pour la réunion, la célèbre conférence dont nous avons les actes. Auguſtin s'y étoit rendu des premiers, & comme il étoit la voix & l'oracle du Clergé catholique, ce fut lui ſurtout qui fut chargé des affaires de cette conférence.

Pelage prit alors le chemin de Carthage, pour y voir une ſi illuſtre aſſemblée. Il eſperoit entretenir en particulier le Saint Docteur, & ſe le rendre favorable; mais les occupations d'Auguſtin furent ſi continues & ſi multipliées, que le ſectaire ne put trouver l'occaſion de lui parler commodement. Il prit donc le parti, en quittant l'Afrique, de lui écrire une Lettre pleine de louange & de flatterie. Saint Auguſtin avoit entendu dire trop de bien & trop de mal de Pe-

lage, pour n'être pas ſur ſes gardes en lui répondant. La Lettre qu'il lui écrivit étoit honnête, remplie de charité, & conçue en ces termes : *Je vous ſuis obligé d'avoir bien voulu me faire le plaiſir de m'écrire & de m'apprendre l'état de votre ſanté. Que le Seigneur vous comble de ſes biens, afin que vous ſoyez toujours homme de bien, & que vous viviez éternellement avec lui, mon très-cher & très-deſiré Frere. Pour moi, quoique je ne reconnoiſſe pas la vérité des éloges que vous faites de moi, je ne puis être ingrat de la bonté que vous me marquez ; mais je vous conjure de prier plutôt pour moi, afin que par la grace du Seigneur, je devienne tel que vous me croyez.* Pelage, qui tiroit avantage de tout, produiſit dans la ſuite cette Lettre au Concile de Dioſpolis, comme une preuve de ſa catholicité ; & Saint Auguſtin fut alors obligé de s'en juſtifier : tant il eſt dangereux d'avoir le moindre commerce avec les novateurs. *Non-ſeulement*, dit le Saint Docteur, *je n'ai pas voulu lui donner des louanges, mais ſans entrer dans la queſtion de la grace, je l'ai averti, autant que j'ai pu, de ſe corriger. Je l'ai nommé très-deſiré, parce que je deſirois fort d'avoir une conférence avec lui ; car j'avois dejà appris qu'il attaquoit de toutes ſes forces la grace par laquelle nous ſommes juſtifiés..... J'ai ſouhaité que le Seigneur le comblât de biens,*

non de biens temporels, mais de ceux qu'il croyoit, & qu'il croit peut-être encore ne dépendre que de la volonté. Je lui ai recommandé de prier que le Seigneur me fit la grace d'être tel qu'il me croyoit, afin de lui faire entendre que la justice qu'il avoit crû devoir louer en moi, n'est pas l'ouvrage de celui qui veut & qui court; mais de Dieu qui fait miséricorde.

Pelage tout glorieux de la lettre qu'il avoit reçue d'Augustin, s'embarqua pour la Palestine, à dessein d'y gagner Jean, Evêque de Jérusalem, & peut-être Saint Jérôme, dont la sainteté & l'érudition répandoient, de sa retraite de Bethléem où il avoit voulu les cacher, un si grand éclat dans toute l'Eglise, que Saint Augustin lui-même le consultoit comme son maître, & que Saint Prosper le nommoit maître du monde. Celestius demeura à Carthage pour y travailler à l'établissement de la nouvelle hérésie. Le Manichéïsme étoit alors, sur-tout en Afrique, la secte la plus odieuse aux Catholiques. La haine de cette hérésie disposa les esprits en faveur de Celestius. Il déclamoit continuellement contre l'impiété des Manichéens. Il relevoit sans cesse la bonté de la nature, pour donner les couleurs du Manichéïsme au dogme Catholique du péché Originel. Son éloquence, ses subtilités, jointes à la réputation de sainteté

& d'érudition qu'il avoit ſçu ſe ménager, firent gouter l'erreur en inſpirant de l'eſtime pour celui qui la débitoit. Il s'inſinua en peu de temps dans l'eſprit des Prêtres & du Clergé inférieur. C'eſt un des plus ſûrs moyens de ſéduire le peuple. Par-là Celeſtius ſe vit bien-tôt en état de prendre une place dans le Clergé-même de Carthage. Il demanda d'y être promû à la prêtriſe; mais le Seigneur ne permit pas qu'une Egliſe qui devoit combattre avec tant de gloire la nouvelle héréſie, reçut dans ſon ſein celui qui l'enſeignoit. Pluſieurs perſonnes du Clergé s'oppoſerent avec courage aux prétentions de Celeſtius.

Paulin, Diacre & Econome de l'Egliſe de Milan, qui ſe trouvoit alors à Carthage fit plus. Saint Ambroiſe qui l'avoit ordonné Diacre, & dont Paulin dans la ſuite écrivit la vie, lui avoit inſpiré du zéle contre les erreurs. Comme il connoiſſoit mieux que les Africains celle de Celeſtius, qui avoit fait quelque bruit en Italie, il s'en fit dénonciateur, & préſenta contre lui un mémoire à l'Evêque de Carthage.

Saint Aurele, un des plus grands Prélats qu'ait eu l'Egliſe d'Afrique, occupoit ce Siège dès l'an 391. Il jugea cette affaire aſſez importante pour être terminée dans un Concile; mais pour ne pas-

priver les Egliſes de la préſence des Evêques, dans un temps où leur réſidence pouvoit être plus néceſſaire pour recueillir les fruits qu'on s'étoit promis de la conférence, il attendit le temps ordinaire, où, ſelon les canons de Nicée, le Concile de la Province devoit ſe tenir.

Pendant ce délai, comme les opinions des Pelagiens commençoient à faire du bruit à Carthage, le Tribun Marcellin, qui avoit connu à la dernière conférence l'éloquence & l'érudition d'Auguſtin, s'adreſſa à lui pour avoir la déciſion de pluſieurs queſtions concernant la nouvelle Doctrine. Saint Auguſtin lui répondit par trois livres intitulés : *De la Rémiſſion des péchés.*

Il montre dans le premier livre, qu'Adam ne ſeroit pas mort, s'il n'avoit point péché ; & il établit fort au long le dogme du péché Originel, par l'autorité de Saint Paul, & par le Baptême des enfants. Sur quoi il dit : que *les enfants morts ſans Baptême, ſeront dans la damnation la plus douce.* Dans le ſecond livre, il combat l'impeccance des Pelagiens ; c'eſt-à-dire, le pouvoir qu'ils attribuoient à l'homme d'être ſans péché, par les forces de la nature.

Il établit d'abord la néceſſité de la grace ; mais pour aller au-devant des chicanes des Pelagiens qui publioient que cette grace bleſſoit la liberté, il montre que la

grace

grace étant un ſecours, il faut que la volonté agiſſe & faſſe ſes efforts avec elle (*L.* 5.). *Car*, dit-il, *on ne peut être aidé que quand on fait quelques efforts de ſon côté.* Il reconnoît enſuite que l'homme peut être ſans péché *par la grace de Dieu, & par ſon libre arbitre*.... Que *Dieu ne commande rien d'impoſſible, & que rien n'eſt impoſſible à Dieu pour aider & ſecourir l'homme à faire ce qu'il lui commande.* Mais il-prétend que perſonne n'eſt, & n'a jamais été ſans péché.

Saint Auguſtin venoit d'achever ces deux livres, lorſque le Commentaire de Saint Paul tomba entre ſes mains. Il y trouva des objections contre le péché Originel, auxquelles il n'avoit pas répondu. Ce qui l'obligea d'ajoûter un troiſième livre aux deux premiers. Au reſte, on ne peut guères parler avec plus d'éloge de Pelage, que Saint Auguſtin le fait dans cet ouvrage. Il dit qu'il apprend que c'eſt *un ſaint homme* (L. 3. C. 1.); *un Chrétien avancé dans la perfection*; *un homme digne de louange* (*Ibid. c.* 3.); & il tâche de l'excuſer ſur ce qu'en propoſant des difficultés contre le péché Originel, il ne parle pas en ſon nom.

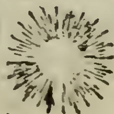
Le Tribun Marcellin ayant reçu cet ouvrage, ne put comprendre pourquoi Saint Auguſtin, en avouant que l'homme pouvoit être ſans péché avec le ſe-

cours de la grace, prétendoit néanmoins que personne n'étoit en effet sans péché; & il lui proposa là-dessus de nouvelles difficultés. Augustin y répondit par le livre *de l'Esprit & de la Lettre*. Il avoue d'abord que prétendre qu'il y ait des hommes sans péché, est une erreur assez legère, & dont il faut peu s'embarrasser. Mais il dit qu'il faut résister avec beaucoup de courage à ceux qui combattent la nécessité de la grace. D'où il prend occasion de montrer que la loi sans la grace est la lettre qui tue. Le Saint Docteur explique avec une admirable clarté dans ce livre, le pouvoir que la volonté conserve toujours de résister à la grace. *Il faut considérer*, dit-il, *que la volonté de croire doit être regardée comme un don de Dieu, non seulement parce qu'elle vient du libre arbitre qui nous a été donné naturellement; mais encore parce que Dieu nous fait vouloir & croire par des insinuations secretes* (SUASIONIBUS VISORUM ;) *soit extérieurement par les exhortations de l'Evangile; & alors les Commandements de la loi sont quelque chose, en avertissant l'homme de sa foiblesse; afin que croyant, il ait recours à la grace justifiante : soit intérieurement; & alors il n'est dans la puissance de personne, que cette chose lui vienne dans l'esprit* (a); *mais d'y consentir ou*

(a) *De spirit. & litt. c.* 34.

de refuser son consentement, cela dépend de sa propre volonté. Quand Dieu agit donc ainsi avec l'ame raisonnable, afin qu'elle croie à sa parole, sans doute que Dieu opère en l'homme la volonté même de croire, & que sa miséricorde nous prévient en tout. Mais, comme j'ai dit, c'est à la volonté à consentir à la vocation de Dieu, ou à y refuser son consentement. Consentire autem vocationi Dei vel ab eâ dissentire, sicut dixi, propriæ volontatis est.

C'est vers le même temps que Saint Augustin écrivit à Honorat la lettre qui est intitulée : *De la grace du Nouveau Testament.* Il y répond à cinq questions de son ami, auxquelles il en ajoûte une sixième, sur la grace de la Nouvelle Alliance, qu'il fait entrer dans tout l'ouvrage. Il dit qu'il traite cette matière, parce que la grace a de nouveaux adversaires, qui loin d'être méprisables, sont dignes d'éloges par la continence qu'ils gardent, & les bonnes œuvres qu'ils pratiquent. Honorat étoit encore alors Cathécumene ; & Saint Augustin, qui se reprochoit de l'avoir engagé dans les erreurs des Manichéens, n'oublia rien dans la suite pour le conduire à la vérité.



CHAPITRE VII.

Concile de Carthage. Celestius y est cité & condamné. Il appelle au Pape, & se retire à Ephese. Pelage dans la Palestine, est protégé par Jean, Evêque de Jérusalem. Saint Jerôme écrit contre lui une lettre à Ctésiphon. Anien y répond. Saint Jerôme revient à la charge dans les Préfaces des quatre premiers livres de ses Commentaires sur Jérémie.

PENDANT que Saint Augustin s'occupoit à Hippone à composer ces ouvrages, qui porterent les premiers coups à la nouvelle hérésie, le Concile se tint selon la coûtume à Carthage, vers le commencement du carême de l'année 412. Saint Augustin nous apprend lui-même qu'il n'y assista pas; il y a apparence que ce Concile ne fut que de la Province de Carthage (*a*); dont Hippone n'étoit pas. Celestius y fut cité pour répondre sur les accusations du Diacre Paulin. Elles se réduisoient aux six propositions suivantes, qu'on accusoit Celestius d'avoir enseignées.

I. Qu'Adam avoit été créé mortel, & qu'il devoit mourir, soit qu'il péchât ou qu'il ne péchât point.

(a) *L. 2. Retract. c. 33.*

II. Que le péché d'Adam n'a fait tort qu'à lui seul, & nullement au genre humain.

(*b*) III. Que les enfants qui naissent, sont dans le même état où étoit Adam avant sa prévarication.

IV. Que tous les hommes ne meurent point par la prévarication & la mort d'Adam, comme ils ne ressuscitent pas tous par la Resurrection de Jesus-Christ.

V. Qu'on parvient au Royaume des Cieux par la loi aussi-bien que par l'Evangile.

VI. Qu'avant l'avenement du Seigneur, il y a eu des hommes sans péché.

Celestius, qui sçavoit toutes les chicanes du Barreau, les mit en usage pour se défendre dans le Concile. Il prétendit d'abord que plusieurs propositions n'étoient pas fidellement extraites; mais on produisit ses ouvrages. Il chicana ensuite sur le sens des propositions; il embrassa ouvertement la defense de quelques-unes, prétendant qu'elles n'interessoient pas la foi, & que c'étoient des questions que les Docteurs Catholiques étoient en possession de soutenir de part & d'autre.

Il s'appuya contre les Evêques de l'autorité du Clergé du second ordre. Il promit de mauvaise foi de se soumettre; c'est ce qu'on voit par ce qui nous reste

(b) *Mercat, comm. c.* 1.

des actes de ce Concile. Voici ce que Saint Augustin nous en a conservé. *L'Evêque Aurele dit : Qu'on lise la suite, & on lut cette proposition :* (a) *Le péché d'Adam n'a fait tort qu'à lui seul, & nullement au genre humain. Ce qui ayant été lû : Celestius prit la parole, & s'expliqua en ces termes : J'ai dit que j'étois en doute touchant le péché d'origine ; ensorte cependant que je suis prêt de me rendre au sentiment de celui à qui Dieu a donné la grace de l'érudition, parce que j'ai entendu là-dessus différents sentiments de la part de ceux qui sont établis Prêtres dans l'Eglise Catholique. Nommez ces Prêtres, dit Paulin. Celestius répondit : C'est le Saint Prêtre Ruffin qui a demeuré à Rome, avec Saint Pammaque ; je lui ai entendu dire qu'il n'y avoit pas de péché d'origine. Y a-t'il quelque autre qui l'ai dit, ajoûta le Diacre Paulin ? Celestius répliqua : je l'ai entendu dire à plusieurs autres. Nommez-les, continua Paulin. Celestius dit : l'autorité d'un Prêtre ne vous suffit-elle pas ? Et après quelques autres réponses, l'Evêque Aurele ordonna qu'on lût le reste du mémoire. Et on lut cette proposition. Les enfants qui naissent sont dans le même état où étoit Adam avant la transgression, & le reste.*

L'Evêque Aurele adressa alors la parole à Celestius. (*ibid. c.* 4.) *Avez-vous dit-*

(a) *L. de pecc. orig. c.* 3.

il, *jamais enseigné ce que le Diacre Paulin vous reproche, que les enfants qui naissent sont dans le même état où étoit Adam avant la gransgression? Celestius répondit : qu'il explique ce qu'il entend, en disant :* AVANT LA TRANSGRESSION. *Le Diacre Paulin reprit : Niez que vous ayez jamais enseigné ainsi. Il n'y a pas de milieu ; qu'il nie avoir enseigné la proposition*, ou *qu'il la condamne. J'ai déja dit, répliqua Celestius ; qu'il explique ce qu'il entend, en disant :* AVANT LA TRANSGRESSION. *Le Diacre Paulin dit : Niez que vous ayez enseigné ainsi. L'Evêque Aurele prit la parole : Je vous prie que je dise ce que j'ai compris par une semblable objection. Adam a été d'abord placé dans le Paradis, où il étoit immortel, mais après la transgression du précepte, il est devenu sujet à la mort. Sont-ce là vos sentiments, mon Frere Paulin? Le Diacre Paulin dit : Oui Seigneur.*

L'Evêque continua, l'état des enfants qui n'ont pas été baptisés est-il tel qu'étoit celui d'Adam avant la transgression, ou contractent-ils la faute de cette trangression en naissant de cette source de péché? C'est ce que le Diacre Paulin veut sçavoir. Le Diacre Paulin dit : Qu'il déclare s'il a enseigné cela ou non. Celestius répondit : J'ai déja dit pour ce qui regarde le péché d'origine, que j'ai vû plusieurs personnes de l'Eglise Catholique le combattre, & d'autres

le soutenir, quoique ce soit une question problématique, & non une hérésie. J'ai toujours dit que les enfants ont besoin du Baptême, & doivent être baptisés. Que demande-t'il davantage?

Voilà un échantillon des artifices & des chicanes de Celestius. Les Peres du Concile ne prirent pas le change. Le sectaire assez convaincu par sa confession, fut condamné & déclaré excommunié, jusqu'à ce qu'il eut anathématisé ouvertement ses erreurs. L'opiniâtreté & l'orgueil sont inséparables de l'hérésie. Celestius ne se soumit pas. Mais pour donner quelque couleur favorable à une désobéissance qui auroit pû détacher de lui quelqu'un de ses Disciples; il interjetta appel du Concile au saint Siége, & il affecta de montrer beaucoup de respect pour la chaire de Saint Pierre, selon la coûtume de tous les Novateurs, qui ont encore intérêt de passer pour Catholiques. Mais au lieu d'aller à Rome pour suivre son appel; il s'embarqua pour Ephese, se flattant que l'Orient, où son erreur avoit pris naissance, lui seroit plus favorable. Ainsi en peu de temps, un seul homme porta le flambeau de l'hérésie dans l'Europe, dans l'Afrique & dans l'Asie.

Pelage étoit plus heureux en Palestine; si l'on peut appeller bonheur les

ſuccès des méchants. La réputation de ſainteté qui le ſuivoit par-tout, fit aiſément croire qu'il ne venoit à Jéruſalem que pour ſe conſacrer à la pénitence, à l'exemple des Jérômes & des Mélanies, dans les lieux-même où le Sauveur avoit ſouffert pour nous. Il commença par s'inſinuer dans la faveur de Jean, Evêque de Jéruſalem. C'étoit un Prélat qui avoit de grandes qualités, & peut-être de pieuſes intentions. Il eut pû paſſer avec juſtice, pour un Saint & pour un grand Evêque, s'il n'avoit pas eû le malheur de livrer preſque toujours ſa confiance à des Novateurs.

Ruffin d'Aquilée l'avoit engagé à ſe déclarer le protecteur d'Origene & de ſes Diſciples ; & comme Saint Jérôme les combattoit ſans relâche, & démaſquoit leurs erreurs, le zèle du ſaint Docteur lui attira à lui & à ſon Monaſtère la diſgrace du Prélat. Il perſécuta ces Saints Religieux, & ſe déclara enſuite le fauteur & le protecteur de Pelage. Mais on croit qu'il en défendit la perſonne, ſans en adopter les ſentiments. (*a*)

(*a*) Les Carmes, qui prétendent que Jean de Jéruſalem fut Religieux de leur Ordre, l'avoient mis au nombre de leurs Saints, & ils avoient commencé dans le ſeizième ſiècle à en célébrer la Fête. Mais le ſaint Siège leur défendit ce culte, perſuadé que la ſainteté de Jean n'étoit guères mieux fondée, que ſa prétendue profeſſion dans l'Ordre des Carmes.

Pelage profita habilement de la protection de l'Evêque de Jérusalem. La vûe des saints lieux où s'étoit opérée la Rédemption des hommes, ne put rallentir son ardeur à combattre la grace du Rédempteur. Le Commentaire qu'il avoit publié à Rome sur Saint Paul, lui fut alors d'un grand secours. La piété & la crainte des incursions des barbares avoient engagé un grand nombre de Dames chrétiennes à se retirer à Jérusalem des diverses parties du monde. Pelage en gagna le plus grand nombre, en leur faisant lire ses ouvrages : & comme les personnes une fois engagées dans un parti, n'estiment plus que les écrits de ce parti, les nouveaux Disciples de Pelage en prirent occasion de critiquer & de décrier les ouvrages de Saint Jerôme. Ce ne furent pas ces satyres qui firent rompre le silence au saint Docteur. Il sçut mépriser, comme il le dit lui-même, la rage & l'acharnement de ces critiques qui font un crime non seulement des mots, mais des syllabes ; se croyant fort habiles, lorsqu'ils sçavent médire des ouvrages d'autrui. (*a*) Mais un homme de qualité, nommé Ctésiphon, lui ayant demandé son sentiment sur les nouveaux dogmes qu'on répandoit ; il interrompit ses autres travaux, pour combattre la

(a) *Praef. prima in l. Jerem.*

nouvelle ſecte, par une lettre adreſſée au même Ctéſiphon. La crainte de bleſſer la charité en défendant la vérité, l'empêcha d'y nommer les nouveaux Docteurs. Il crut leur devoir des ménagements qui pouvoient encore les gagner.

Saint Jérôme, ſi habile dans l'art de peindre, nous repréſente dans cette Lettre, avec les traits les plus naturels, les progrès & le génie de la nouvelle héréſie. Il découvre les ſources empoiſonnées où Pelage a puiſé ſes dogmes, & ſur-tout celui de l'impeccance & de l'apathie. Pour trouver ces ſources, il remonte juſqu'aux anciens philoſophes. Il nomme enſuite Manes, Priſcillien, Origene, Jovinien, Ruffin d'Aquilée, Evâgre de Pont. Il eſt ſur-tout éloquent à décrire les artifices de la ſecte, & à gémir de l'entêtement des Dames du parti, qui en faiſoient les principales forces. *Que veulent*, dit-il, *ces miſérables femmes chargées de péchés, qui ſe laiſſent emporter à tous les vents des nouvelles doctrines; qui ſont toujours à apprendre, ſans jamais parvenir à la ſcience de la vérité? Que veulent les fidelles compagnons de ces femmes, ces hommes curieux qui ne ſçavent ni ce qu'ils entendent, ni ce qu'ils diſent? ... Simon le Magicien a établi ſon héréſie par le moyen de la courtiſane Helène: Nicolas d'Antioche, Auteur de la ſecte la plus infame,*

étoit toujours accompagné de troupes de femmes. Marcion envoya devant lui à Rome une femme pour prévenir en sa faveur les esprits qu'il vouloit séduire.

Montan, le prédicateur de l'esprit impur, avant que d'infecter les Eglises de son héréfie, les séduisit par l'argent, & les artifices de Prisca & de Maximille, Dames nobles & opulentes. Arius pour séduire le monde entier, séduisit la sœur du Prince: Lucille aida Donat de ses richesses à pervertir l'Afrique. Agape en Espagne conduisit Elpidius dans le précipice.... Ce mystère d'iniquité s'opere encore tous les jours: les deux sexes sont l'un à l'autre une accasion de chute. (a) *Nous pouvons dire avec le Prophête, la perdrix a appellé; elle a ramassé autour d'elle ce qu'elle n'a point produit.* Peinture naturelle de tant de femmes qui oublient si souvent les bienséances de leur sexe pour se faire les apôtres de l'erreur.

Le Saint Docteur presse ensuite les nouveaux sectaires sur leurs perpétuelles dissimulations : " Parlez comme vous „ croyez, dit-il, au chef de la secte, „ prêchez publiquement ce que vous „ enseignez en secret à vos disciples. „ Vous qui faites tant d'éloges de la „ liberté, que ne déclarez-vous libre„ment vos sentiments? Je n'ai pas en-

(a) *Jerem.* 17. 11.

„ core écrit contre vous, & vous me
„ menacez de me foudroyer par vos ré-
„ ponſes. Vous croyez par-là m'épou-
„ vanter & me fermer la bouche. Vous
„ ne prenez pas garde que nous écrirons
„ contre vous, afin que vous autres
„ ſoyez contraints de répondre, & de
„ déclarer une fois ouvertement ce que
„ vous avouez, ou taiſez, ſelon les temps,
„ les lieux & les perſonnes. C'eſt une
„ victoire de l'Egliſe que de vous faire
„ dire nettement ce que vous penſez.
„ Avoir découvert vos ſentiments, c'eſt
„ les avoir réfutés.... Il n'y a que cette
„ héréſie, qui rougit de dire en public,
„ ce qu'elle ne craint pas d'enſeigner en
„ ſecret. Mais la rage des diſciples tra-
„ hit le ſilence des maîtres. Ils publient
„ ſur les toits, ce qu'ils ont entendu
„ dans le ſecret; afin que ſi ce qu'ils
„ annoncent eſt approuvé, ce ſoit la
„ gloire du maître, & que s'il eſt mal
„ reçu, ce ſoit la faute du diſciple.
„ Voilà ce qui donne tant de cours à
„ votre héréſie, & ce qui vous donne
„ lieu de ſéduire tant de perſonnes, &
„ ſur-tout ceux qui ſont attachés aux
„ femmes, & qui ſçavent qu'ils ne peu-
„ vent pécher. C'eſt que vous enſeignez
„ toujours, & que vous niez toujours
„ avoir enſeignez. „
Saint Jerôme finit cette Lettre par un

avis bien important qu'il donne à Ctésiphon, & dont bien des personnes pourroient encore profiter. *Que ceux-là*, dit-il, *qui fournissent de l'argent aux novateurs*, sçachent qu'ils *associent par-là ensemble une troupe d'hérétiques, qu'ils suscitent des adversaires à Jesus-Christ, & qu'ils nourrissent & tiennent à leur solde ses ennemis.*

C'est que le parti n'épargnoit rien pour fournir aux besoins, & même aux commodités du chef, qui se servoit de ces libéralités pour subvenir aux dépenses communes, aux frais des livres, à la multiplication des exemplaires qu'on répandoit par-tout, & à l'entretien des pauvres disciples qui se réunissoient autour du maître. Une des premières vertus que les chefs de secte persuadent aux personnes riches, sur-tout aux Dames qu'ils séduisent, c'est la libéralité en faveur de la secte & du directeur.

Pelage chargea le Diacre Anien de répondre à cette Lettre de Saint Jerôme. Il s'en acquitta par des libelles pleins d'injures & de blasphêmes, persuadé qu'un des plus sûrs moyens pour triompher de la vérité, est de décrier la personne & les ouvrages de ses défenseurs. Saint Jerôme fut long temps sans pouvoir rencontrer un exemplaire des libelles calomnieux qu'il sçavoit qu'on répandoit contre lui. Il étoit trop éclairé

& trop zélé pour se laisser rebuter par des injures qui sont la gloire & le mérite de ceux qui les souffrent pour la défense de la foi.

Elles ne l'empêcherent pas, de mettre aux quatre premiers livres de ses Commentaires sur Jérémie des préfaces, où il peint avec des couleurs encore plus vives, le caractère & les artifices des Pelagiens. Dans celle du premier livre, (*a*) il parle de la fureur avec laquelle ils décrioient sa personne, & en particulier son Commentaire sur l'Epître aux Ephésiens. Mais il dit qu'ils n'ont pas vomi contre lui de nouvelles injures; qu'ils n'ont fait qu'emprunter celles des anciens hérétiques. Dans la préface du second livre, il déplore le malheur des ames qui se laissent séduire par la nouvelle secte, & que l'opinion de leurs vertus, & la réputation d'une vie réformée, fait tomber dans l'orgueil. Dans celle du troisième livre, il compare la nouvelle hérésie à l'hydre de Lerne, dont les têtes coupées renaissoient, & au monstre Scylla qui avoit un visage de femme pour mieux tromper; mais qui étoit entouré de chiens qui aboyoient sans cesse, & auprès de qui on entendoit aussi le chant des Sirenes qui attiroient dans le précipice. Il déclare qu'il s'étoit

(a) *Hier. in Jerem. tom.* 3.

proposé de se boucher les oreilles pour ne pas entendre les clameurs des hérétiques contre lui, afin de s'appliquer entièrement à l'exposition des Saintes Ecritures; mais il se plaint qu'on ne l'a pas laissé en repos; que Pelage ne cesse de répandre ses calomnies dans tout l'Univers; qu'il publie contre lui des Lettres en forme de livres; qu'il assaisonne le venin de ses médisances par le miel de ses paroles; qu'il promet la paix pour mieux faire la guerre. Il ajoûte que celui qui est muet (c'est-à-dire, Ruffin mort en Sicile,) ne cesse d'aboyer contre lui par le ministère d'un gros & grand dogue d'Albion, (c'est-à-dire, Pelage, originaire d'Albion, ou d'Angleterre, Pays renommé pour ses dogues.)

Enfin, dans sa Préface du quatrième livre des mêmes Commentaires sur Jérémie, après s'être plaint des progrès de la secte, non seulement en Occident, mais en Orient, & dans quelques Isles, surtout en Sicile & à Rhodes; il dit qu'il a été pressé par ses freres d'écrire contre elle; mais qu'il n'a pas nommé les auteurs, n'étant pas ennemi des personnes, mais des erreurs. Il reproche encore aux Pelagiens les précautions qu'ils prenoient pour cacher leurs sentiments.

L'Apôtre, dit-il, *nous ordonne d'être toujours prêt de rendre compte de notre foi... & ces hommes fuyent le public, debitent ſecretement & ſans bruit leur Doctrine; & cette Doctrine qu'ils craignent d'avouer pour la leur, quand on l'attaque, ils en ſont affligés; & ſi nous lançons quelques traits contre le vice & contre l'héréſie en général, ils ſe plaignent que c'eſt à eux qu'on en veut.*

Saint Jerôme finit en menaçant les Pelagiens, que s'ils ne ſe taiſent, il les réfutera plus au long par un ouvrage exprès. Il en parle encore dans la Préface du ſixième livre ſur Ezéchiel, où il dit : que l'héréſie ne meurt pas : qu'après la mort de Scylla (il entend Ruffin mort en Sicile) les chiens de Scylla ne ceſſent d'aboyer. Qu'on juge par ces traits de Saint Jerôme, quel étoit alors, c'eſt-à-dire, en 413. & 414. l'état du Pelagianiſme en Orient.



CHAPITRE VIII.

Saint Augustin écrit à Julienne, mere de Demetriade. Il prêche à Carthage contre les Pelagiens. Hilaire en Sicile s'éleve contre les nouveautés, & le consulte. Le Saint Docteur lui répond par une longue lettre, & peu de temps après il publie contre Celestius le livre de la perfection de la justice de l'homme, & contre Pelage celui de la nature & de la grace.

PELAGE qui répandoit furtivement tant de libelles contre Saint Jerôme, ne négligeoit pas des ouvrages plus serieux, & plus capables de faire honneur à la Secte.

Demetriade, cette Vierge si célèbre, la plus noble & la plus riche de l'Empire Romain, après la mort du Consul Olibrius son pere, & le sac de Rome, dont elle avoit vû le triste spectacle, avoit passé en Afrique avec sa mere Julienne & son ayeule Proba, & y avoit consacré à Dieu sa virginité entre les mains de Saint Aurele, Evêque de Carthage. Cette victoire de la grace, qui faisoit triompher une jeune Vierge de ce que le monde a de plus grand & de plus séduisant, fut un sujet de joie à toute

l'Egliſe, & fut célebrée par les plus illuſtres Docteurs qui en faiſoient alors la gloire.

Saint Auguſtin qui avoit contribué à inſpirer ce généreux deſſein à Demetriade, en felicita Julienne qui lui avoit envoyé un préſent le jour que ſa fille avoit reçu le voile. Saint Jerôme écrivit à ce ſujet une lettre à Demetriade, où après avoir fait l'éloge de cette illuſtre Vierge & de ſa famille, il lui donne des inſtructions convenables à l'état qu'elle avoit embraſſé. Il lui recommande ſur-tout de ne point ſe laiſſer ſurprendre aux artifices des nouveaux Hérétiques, & de demeurer inviolablement attachée à la foi du Pape Innocent. *J'ai cru*, lui dit-il, *devoir vous recommander avec l'affection que m'inſpire la charité, de vous éloigner des Doctrines étrangères, & de vous attacher à la foi de ſaint Innocent qui eſt aſſis ſur la chaire Apoſtolique.* Saint Jerôme ne preſcrivit pas d'autre regle de foi à Demetriade : c'eſt-là en effet le ſceau de la catholicité, & les Vierges conſacrées au Seigneur ont quelquefois beſoin qu'on les en faſſe ſouvenir.

Pelage voulut mêler ſa voix aux applaudiſſements de ces grands hommes. Il adreſſa à Demetriade un livre en forme de lettre, où l'élegance du ſtile, & la piété des ſentiments ſont employées avec

artifice, pour servir de voile & d'amorce à l'erreur : En quoi il a si bien réussi, que son ouvrage a été attribué pendant plusieurs siècles à Saint Jerôme, & même à Saint Augustin. Mais quand on connoît l'auteur, & son langage artificieux, on découvre aisement le serpent sous ces fleurs, & le venin sous le miel de la piété. Pelage emploie une partie de l'ouvrage à faire l'éloge des forces de la nature humaine, & à prouver qu'elle est bonne. Les Catholiques en convenoient; mais il cherchoit à les rendre odieux. Pour y reussir, il suppose qu'ils enseignent que les Commandements de Dieu sont impossibles; & combattant avec avantage cette monstrueuse opinion qui n'a trouvé dans la suite que trop de partisans, il prononce cette sentence : *Un Dieu juste n'a pas voulu commander l'impossible, & un Dieu bon ne dammera pas l'homme pour ce qu'il n'aura pû éviter.* (C. 17.) Il rapporte plusieurs exemples de Saints qui se sont sanctifiés sous la loi. Ensuite entrant dans le détail des instructions qu'il adresse à Demetriade, il parcourt les principaux devoirs d'une Vierge Chrétienne, & il n'oublie pas de lui recommander la lecture de l'Ecriture. Il assure que c'est à la Prière, & même par l'ordre de la mere & de l'ayeule de Demetriade, qu'il lui écrit ces instructions;

ce qui donne lieu de croire qu'il avoit trouvé accès dans cette illuſtre famille, alliée de la famille des Aniciens, qui étoit celle de Saint Paulin ſon ami. Saint Auguſtin le craignit; & auſſi-tôt qu'il eut vû cette lettre de Pelage, il en écrivit à Julienne mere de Demetriade, l'avertiſſant d'éviter avec ſoin les opinions contraires à la grace divine. Julienne repondit qu'elle & ſa maiſon étoit éloignée de ces nouveautés; que ſa famille avoit toujours été conſtamment attachée à la foi Catholique, & ne s'étoit jamais engagée dans aucune ſecte, pas-même dans celles qui paroiſſent n'avoir que des erreurs legeres. Saint Auguſtin, qui ne douta point que Julienne ne deſignât par-là les Pelagiens, lui recrivit que les erreurs Pelagiennes ne pouvoient pas être miſes au rang des erreurs legeres & peu importantes; & pour lui découvrir le venin caché dans la lettre adreſſée à Demetriade; il cite ces paroles de Pelage à cette Vierge : *Vous avez ici de quoi vous préferer aux autres; car la nobleſſe du ſang & les richeſſes, ſont moins de vous, que de vos parents* (a). *Mais il n'y a que vous qui puiſſiez vous donner les richeſſes ſpirituelles. C'eſt en ces choſes, qui ne peuvent être que de vous & qu'en vous, qu'il faut vous louer.* On auroit pardonné

(a) *Pelag. Ep. ad Demet.*

ces expreſſions à un autre qu'à Pelage, dont les artifices étoient connus. Ce qui montre, que pour condamner une propoſition, on doit avoir égard au ſens de l'Auteur; & que ce qui ſeroit innocent dans un écrivain Catholique, eſt ſouvent captieux & condamnable dans un novateur.

Ce n'étoit plus ſeulement quelques femmes de qualité ou quelques perſonnes du Clergé, qui donnoient dans les nouvelles erreurs. La fauſſe Doctrine commençoit à gagner le peuple même en Afrique. C'eſt pourquoi dès l'an 413. Saint Aurele pria ſaint Auguſtin, qui étoit de retour à Carthage, de prêcher publiquement contre les Pelagiens. Il le fit le jour de Saint Jean-Baptiſte, dans la grande Egliſe, par un diſcours ſur le Baptême des enfants. Trois ou quatre jours après, à l'occaſion de la Fête de Saint Gudence ou Gandence Martyr, il continua de parler ſur le même ſujet: & pour confondre les Pelagiens, il lut publiquement la lettre de Saint Cyprien à Fidus (*a*). Saint Auguſtin ne traitoit pas encore alors d'hérétiques ceux qui nioient le péché Originel. Car voici comme il en parle à la fin de ce ſermon: *Obtenons, ſi nous pouvons, de nos freres qu'ils ne nous appellent pas hérétiques: nous*

(a) *Ep. Cypriani, l. 3. Ep.* 8.

pourrions peut-être donner ce nom, ſi nous le voulions, à ceux qui ſoutiennent ces opinions; mais nous ne le faiſons pas. Que (l'Egliſe) *leur mere les ſouffre avec compaſſion pour les guerir. Qu'elle les ſupporte pour les enſeigner, de peur qu'elle ne ſoit obligée de les pleurer comme mort. Ils vont trop loin. C'en eſt trop. Il faut une grande patience pour les ſouffrir plus long-temps* (a). *Qu'ils n'abuſent pas de cette patience de l'Egliſe. On ne doit peut-être pas encore blâmer notre longanimité. Mais nous devons craindre de nous rendre coupables par notre négligence.*

Le trouble étoit encore plus grand en Sicile par la connivence de la plûpart des Evêques. Au défaut de leur zèle, un Laïque de Syracuſe, nommé Hilaire, (Hinomar le dit Moine) s'éleva avec beaucoup de courage contre ces nouveautés; & il en écrivit à Saint Auguſtin, vers le commencement de l'année 414. Il le conjure de l'inſtruire ſur ce que quelques perſonnes enſeignent à Syracuſe, *que l'homme peut être ſans péché & garder facilement les Commandements de Dieu, s'il le veut. Qu'un enfant mort ſans Baptême ne peut périr avec juſtice, parce qu'il eſt né ſans péché. Qu'un riche, qui garde la poſſeſſion de ſes richeſſes, ne peut entrer dans le Royaume, à moins qu'il ne vende tout*

(a) *Auguſt. Serm.* 294.

son bien ; & qu'il ne lui sert de rien d'employer ses richesses pour observer les Commandements. Qu'on ne doit jamais jurer. Hilaire demande aussi à Saint Augustin, de quelle Eglise il a été dit, qu'elle n'a ni tache ni ride ; si c'est de celle où nous sommes, ou de celle que nous espérons. Il paroît que les Pelagiens agitoient cette dernière question, pour se rendre favorable le nombreux parti des Donatistes.

Saint Augustin répondit à Hilaire de Syracuse, par une lettre qu'il nomme un livre, à raison de sa longueur. Il y expose la Doctrine Catholique, sur tous ces articles. Il fait mention de la condamnation de Celestius au Concile de Carthage, & il doute si cet héréſiarque n'est pas retourné brouiller en Sicile. En parlant sur l'abdication des richesses, le Saint Docteur dit de lui-même, que par la grace de Dieu, il a suivi le conseil donné au jeune homme de l'Evangile, de vendre ses biens & de les donner aux pauvres. *Et quoique je n'ai pas été riche*, ajoûte-t'il, (a) *je n'en recevrai pas une moindre récompense, parce qu'on quitte le monde entier, quand on quitte ce qu'on posséde, & ce qu'on desire de posséder.*

Quelque-temps après, Paul & Eutrope, deux Evêques d'Espagne, à ce qu'on croit, envoyerent à Saint Augustin l'é-

(a) *Ep. ad Hilarium Syracus. n.* 39.

crit

crit de Celestius sur l'impeccance, duquel on a parlé, afin qu'il y répondit. Car on s'adressoit à lui de toutes les parties de l'Occident, & il faisoit face à tous les ennemis de l'Eglise, qu'on lui dénonçoit. Il réfuta l'écrit en question par le livre *de la perfection de la Justice de l'Homme*. Le stile serré & précis du Docteur Pelagien l'obligea de répondre avec la même précision. Il rapporte article par article les raisonnements ou définitions de son adversaire ; & joignant à chacune une réponse aussi solide que subtile, il dissipe également, avec le flambeau de la foi, les ténèbres de l'erreur, & les fausses lueurs de la raison.

Le fameux livre de Pelage *de la Nature*, tomba vers le même temps entre les mains du Docteur de la Grace, & lui fournit la matière de nouveaux travaux. Jacques & Timaise, les deux jeunes Moines Siciliens, que Pelage avoit engagés à la secte, ayant eû le bonheur de reconnoître la vérité, ne rougirent pas de s'y rendre, & pour gage de la sincérité de leur conversion, ils remirent à Saint Augustin le livre qui les avoit séduits, & le prierent de le réfuter. Il le fit par un grand ouvrage intitulé *de la Nature & de la Grace*, qu'il leur adressa. Il y traite encore les Pelagiens avec beaucoup de ménagement ; il les nomme ses amis,

(*c.* 6.) & reconnoît qu'ils ont beaucoup d'esprit & de pénétration. Saint Augustin montre dans cet ouvrage que la nature a besoin de la grace, & que cette grace lui est donnée gratuitement. Il réfute pied à pied le livre de Pelage, dont il rapporte les propres paroles. Le Saint Docteur y reconnoît que *Dieu n'abandonne que ceux qui sont dignes d'être abandonnés*; (*c.* 23.) qu'*il n'abandonne point si l'on ne l'abandonne*; (*c.* 26.) que *Dieu ne commande pas l'impossible, mais qu'en commandant, il avertit de faire ce qu'on peut, & de demander ce qu'on ne peut point*; (*c.* 43.) qu'*un Dieu juste & bon n'a pû commander l'impossible.* (*c.* 68.) Il montre que la nécessité est incompatible avec le mérite & le démérite: *Qui est-ce*, dit-il, *qui n'embrasse pas de tout son cœur cette sentence du vénérable Prêtre Jerôme?* (*c.* 65.) „ Dieu nous a créés libres, nous „ ne sommes pas entraînés par la néces- „ sité aux vertus ni aux vices; autre- „ ment, où il y a nécessité, il n'y a pas „ de couronne. „ (*a*) Il rapporte & approuve ce qu'il a dit là-dessus dans le livre du libre arbitre. (*c.* 36.) *On ne vous impute pas à péché ce que vous ignorez malgré vous; mais on vous impute votre négligence à vous instruire de ce que vous ignorez.* En établissant que personne n'a jamais

(a) *Hier. l. 2. contra Jovinian.*

été ſans péché, il excepte la Sainte Vierge, *de laquelle*, dit-il, *lorſqu'il s'agit de péché, je ne prétends nullement parler pour l'honneur du Seigneur*. Ce livre commencé vers le printemps de l'an 415, n'étoit pas encore achevé, lorſque Saint Auguſtin écrivit à Saint Jerôme pour le ſujet qu'on va expoſer.

CHAPITRE IX.

Embarras de Saint Auguſtin ſur l'origine des Ames. Il conſulte Saint Jerôme. Conduite de Jean de Jéruſalem, à l'égard des Pelagiens & d'Oroſe. Oroſe publie ſon Apologie.

Quelque avantage que la vérité & la ſupériorité de génie donnaſſent au Docteur de la grace dans les combats qu'il livroit aux Pelagiens ; une difficulté qui avoit rapport au dogme du péché originel, & ſur laquelle il ne pouvoit ſe déterminer, l'embarraſſoit toujours. C'étoit l'origine des ames. Le Tribun Marcellin, en arrivant en Afrique l'an 411. avoit écrit en Paleſtine à Saint Jerôme, pour ſçavoir ſon ſentiment ſur une queſtion ſi obſcure, & que les diſputes de l'Origéniſme & du Pelagianiſme rendoient alors auſſi curieuſe qu'im-

portante. On ne peut mieux faire connoître l'état de la question & le partage des sentiments, qu'en rapportant la manière dont Saint Jerôme répondit à Marcellin. *Je n'ai pas oublié*, dit-il, *la petite, ou plutôt la grande question que vous m'avez proposée sur l'état de l'ame; à sçavoir si elle est tombée du Ciel, comme Pythagore, les Platoniciens & Origene le prétendent; si elle est une partie de la substance-même de Dieu, comme le disent les Stoïciens & les Priscillianistes d'Espagne;* (a) *ou si les ames ayant été créées tout à la fois, sont gardées par le Seigneur dans quelque lieu comme dans un réservoir, ainsi que quelques Auteurs Ecclésiastiques se le sont follement persuadé; si Dieu les crée à mesure qu'il les unit aux corps; ou enfin si elles naissent par la propagation, ainsi que Tertullien, Apollinaire & une grande partie des Occidentaux le croyent; ensorte que comme le corps naît du corps, l'ame naisse aussi de l'ame.* C'est ainsi que Saint Jerôme expose l'état de la question; mais il ne la résout qu'en renvoyant Marcellin à ses livres contre Ruffin, où il a embrassé le sentiment que Dieu crée les ames à mesure qu'il les envoye dans les corps. Il lui ajoûte: (*ibid.*) *Vous avez auprès de vous l'Evêque Augustin, qui est un Saint & un sçavant Prélat;*

(a) *Hier. Epist. ad Marcel. inter Augustin. Epistolat*, *Epist.* 165.

il pourra vous instruire de vive voix, vous expliquer par lui-même son sentiment, & même le mien.

Marcellin qui avoit déja consulté l'Evêque d'Hippone, lui fit part de cette réponse. Elle ne tira pas Saint Augustin d'embarras. Il penchoit quelquefois vers le sentiment de Saint Jerôme ; mais il n'osoit l'embrasser, trouvant de la difficulté d'expliquer le péché originel dans ce sentiment ; & il cherchoit l'occasion de consulter ce saint Docteur pour en recevoir l'éclaircissement de ses doutes, lorsque le Prêtre Orose vint d'Espagne en Afrique pour le consulter lui-même sur l'hérésie des Priscillianistes. Une de leurs erreurs concernoit l'origine des ames, qu'ils prétendoient être la substance-même de Dieu. La facilité de détruire cette extravagance ne rendoit pas plus aisé d'établir le véritable sentiment. Augustin qui n'osa instruire Orose sur un point qu'il ne sçavoit pas assez, l'engagea d'aller trouver Saint Jerôme dans sa retraite de Bethléem, & lui fit promettre de repasser par l'Afrique, pour lui faire part des instructions qu'il auroit reçues du Docteur le plus versé que l'Eglise ait eû dans la science des saintes Ecritures.

Il chargea Orose de deux lettres pour Saint Jerôme. Dans l'une, il le prioit de

lui donner l'explication du passage de l'Epitre de Saint Jacques. (a) *Celui qui manque en un seul point, se rend coupable sur tout le reste.* L'autre lettre étoit uniquement destinée à proposer ses doutes sur l'origine des ames. Saint Augustin dit d'abord qu'il ne rougit pas de consulter, quelque avancé qu'il soit en âge, parce qu'il n'est jamais trop tard d'apprendre. Il ajoûte qu'il tient que l'ame est immortelle, mais qu'elle n'est pas la substance de Dieu : qu'elle est spirituelle, qu'elle n'est jamais nécessité au péché, qu'elle ne peut être délivrée que par la grace de Jesus-Christ. *Mais je demande*, dit-il, *où l'ame a contracté le péché qui l'a fait condamner même dans un enfant mort sans Baptême.... Vous croyez que Dieu crée les ames à mesure qu'il les unit au corps.... Je desire que ce soit-là mon sentiment ; mais je n'assure pas encore que ce le soit.... Expliquez-moi donc, je vous prie, enseignez-moi ce que je dois tenir ; dites-moi, si les ames sont créées à mesure qu'elles sont unies aux corps, ou péchent-elles dans les enfants ?.... Ou si elles ne péchent pas, comment un Dieu juste les condamne-t'il pour le péché d'autrui ?* Saint Augustin avoue qu'il n'y a que cette difficulté qui l'empêche d'embrasser ce sentiment, & il souhaite que Saint Jerôme y réponde si

(a) *Epist. Jac.* 2. 10.

bien, qu'il ne ſoit pas obligé de recourir à l'opinion de la propagation des ames. Il finit ſa lettre en déclarant que, quoiqu'il ne ſçache pas encore laquelle de ces opinions eſt vraie, il eſt aſſuré que celle qui eſt vraie, n'eſt pas contraire à la foi du péché originel. Outre ces lettres, dont Saint Auguſtin chargea Oroſe, il lui donna un exemplaire de ſa lettre à Hilaire, & de quelques autres ouvrages contre les Pelagiens, afin qu'il les fit voir en Paleſtine.

Oroſe arriva à Jéruſalem au printemps de l'an 415. Il y trouva les affaires de la Religion dans l'état qu'on a remarqué, & où elles ne pouvoient manquer d'être, ſous un Prélat favorable à l'erreur. Il alla en gémir devant le Seigneur avec Saint Jerôme dans ſa ſolitude de Bethléem, & prendre les leçons d'un maître qu'il étoit venu chercher de ſi loin. Le Saint Docteur travailloit alors à ſes dialogues contre les Pelagiens. Il fut bien aiſe d'apprendre d'Oroſe le détail de ce qui s'étoit paſſé en Afrique contre Celeſtius, & pluſieurs autres particularités qu'on ignoroit en Paleſtine. La vigilance & le zèle des Evêques Afriquain, fit mieux ſentir la connivence & la lache diſſimulation de l'Evêque de Jéruſalem. Les Catholiques en murmurerent, & le Clergé ſe diviſa. L'Evêque qui vouloit

prévenir l'éclat, assembla son Clergé à ce sujet, le 30 Juillet de la même année 415. Orose y fut mandé de Bethléem, & on le pria d'exposer à l'Assemblée ce qui s'étoit passé en Afrique touchant la nouvelle hérésie. Il raconta en peu de mots la manière dont Celestius avoit été convaincu & condamné au Concile de Carthage, & comment Pelage avoit été découvert par deux de ses disciples, qui avoient livré son livre *de la Nature*, à la réfutation duquel Saint Augustin travailloit actuellement. Il ajoûta qu'il avoit en main la Lettre de Saint Augustin à Hilaire de Syracuse, & que, si l'on jugeoit à propos, il en feroit la lecture. On lui ordonna de la lire, après quoi l'Evêque de Jérusalem fit entrer Pelage pour lui donner lieu de se justifier, & quoique simple laïque, il le fit asseoir parmi les Prêtres. On demanda à Pelage s'il reconnoissoit avoir enseigné la doctrine que l'Evêque Augustin avoit réfutée. Il répondit : *Qu'est-ce que m'est Augustin ?* On s'écria qu'il blasphémoit contre un Evêque, dont Dieu s'étoit servi pour réunir l'Eglise d'Afrique ; qu'il falloit non-seulement le chasser de l'Assemblée, mais de l'Eglise. L'Evêque de Jérusalem dit : *C'est moi qui suis Augustin.* Orose répondit : *Si vous représentez la personne d'Augustin, suivez-en*

les ſentiments. L'Evêque demanda des preuves, que la doctrine que Saint Auguſtin avoit réfutée étoit celle de Pelage. Oroſe répondit : *Pelage m'a dit qu'il enſeignoit que l'homme peut être ſans péché, & garder facilement les Commandements, s'il le veut.* Pelage dit : *Je ne nie pas que je l'aie dit.* Oroſe répondit : *Le Concile d'Afrique a déteſté cette doctrine dans Celeſtius ; Auguſtin, comme vous avez entendu, l'a réfutée ; & Saint Jerôme, qui a deja terraſſé tant d'hérétiques, & dont l'Occident reçoit les diſcours comme une toiſon reçoit la roſée, a combattu la même doctrine dans ſa Lettre à Cteſiphon, & il eſt encore occupé à la réfuter dans un ouvrage qu'il compoſe en forme de dialogues.*

On ne trouve jamais aſſez de preuves pour condamner un novateur qu'on protége. L'Evêque Jean vouloit qu'Oroſe & les autres Prêtres Catholiques, apparemment du monaſtère de Saint Jerôme, ſe portaſſent pour accuſateur dans cette affaire. Ils répondirent qu'ils s'en tenoient au ſentiment des Evêques, & comme l'Evêque les preſſoit de déclarer le leur, Oroſe lui fit cette belle réponſe, que le Clergé du ſecond ordre devroit toujours faire à ceux qui tâchent de le ſoulever contre l'Epiſcopat. *Nous ſommes les enfants de l'Egliſe Catholique, n'exigez pas de nous, que nous ayons l'audace de nous*

faire docteurs au-dessus des docteurs, & jugés au-dessus des juges. Nos peres, (les Evêques,) *que l'Eglise universelle approuve, & avec qui vous êtes bien-aise d'être en communion, ont jugé que ces dogmes étoient pernicieux; il est juste que nous leur obéïssions. Pourquoi interrogez-vous les enfants pour sçavoir leur sentiment, quand vous entendez ce que les peres décident?* Après quelques-autres contestations, l'Evêque dit que, puisque Pelage admettoit le secours de la grace pour éviter le péché, on ne pouvoit trouver à redire à sa proposition. Les Catholiques qui connoissoient les artifices de Pelage, & la connivence du Prélat, s'écrierent que puisque l'hérétique étoit latin, il falloit qu'il fut jugé par les Evêques Latins, qu'il n'étoit pas juste que celui qui étoit le patron de l'héréſie, en fut le juge. Une protestation si hardie, obligea Jean de Jérusalem de prononcer que l'affaire seroit portée au Pape Innocent, & qu'en attendant sa décision, à laquelle tout le monde se soumettroit, les deux partis garderoient un silence exact.

On ne défend pas impunément la vérité sous les yeux d'un Prélat favorable à l'erreur. Quarante-sept jours après cette assemblée, Orose s'étant rendu auprès de l'Evêque Jean pour la Fête

de la Dédicace qu'on célébroit à Jéruſalem, ſelon Nicephore, le quatorzième de Septembre, ce Prélat qui ne pouvoit lui pardonner ſon zèle, lui fit de vifs reproches en préſence de tout ſon Clergé. *Comment*, lui dit-il, *oſez-vous paroitre devant moi, après les blaſphêmes que vous avez proférés. Je vous ai entendu dire, que l'homme ne peut être ſans péché, même avec le ſecours de la grace.* Oroſe nia qu'il eut jamais avancé cette propoſition, & il publia pour s'en juſtifier, l'apologie dont nous avons tiré tout ce que nous avons rapporté de l'aſſemblée de Jéruſalem. Cette apologie eſt digne d'un diſciple de Saint Auguſtin & de Saint Jerôme. Oroſe la commence par montrer l'injuſtice de la calomnie dont on l'avoit noirci, & il en rejette plutôt la faute ſur l'infidélité de l'interprête que ſur l'Evêque. Il fait enſuite le caractère de Pelage, qu'il dépeint comme un homme de bonne chere, qui prêchoit cependant la morale ſévére. Il nous apprend que ce ſectaire étoit borgne. Il réfute avec indignation ce que Pelage imputoit aux Catholiques, de croire que Dieu commande l'impoſſible, & que la nature eſt mauvaiſe. Sur quoi Oroſe dit, que la grace ne manque pas au beſoin, & que Dieu donne des graces intérieures & ſpéciales, non-ſeulement aux Fideles,

mais encore à tous & à chacun des Infideles (*a*). Ces sentiments qui n'accommodoient nullement le systême de Jansenius, Evêque d'Ypres, lui ont fait prendre le parti d'accuser de supposition cet ouvrage d'Orose.

Vastel & Lezana, tous deux Carmes, ont aussi tâché de le rendre suspect; apparemment parce qu'il rapporte des faits qui ne sont pas honneur à Jean de Jérusalem, qu'ils regardent comme un de leurs confreres. Mais tous les Catholiques en ont jugé autrement.

CHAPITRE X.

Dialogues de Saint Jerôme contre les Pelagiens. Précis de cet ouvrage. Pelage y répond. Eros & Lazare, deux Prélats réfugiés en Palestine, dénoncent Pelage au Concile de Diospolis. Histoire abrégée de ce Concile.

LA prétendue pacification qui imposoit silence aux deux partis ne fit qu'augmenter le trouble. C'est le sort des accommodements en matière de Religion, qui ne sont pas fondés sur la soumission entière des novateurs. Saint Je-

(a) *Oros. L. 6. t. 6. Biblioth. patrum edit. Lugd. p.* 451.

rôme crut que ce ſeroit trahir la vérité, que de garder cette treve. Il ſe preſſa de donner au public ſes dialogues contre Pelage, mépriſant, pour défendre la foi, le reſſentiment d'un Evêque puiſſant & accrédité. On accuſoit le Saint Docteur de n'écrire contre les Auteurs Pelagiens, que par jalouſie de leur réputation : il commence par réfuter cette calomnie dans une Préface qui eſt à la tête de l'ouvrage : *Je répondrai en peu de mots*, dit-il, *que je n'ai jamais pardonné aux hérétiques, & que j'ai toujours tâché que les ennemis de l'Egliſe devinſſent les miens .... On veut que je ſois jaloux de la gloire des autres, & que je ſois aſſez malheureux pour porter envie à ceux-même qui n'en méritent aucune. C'eſt ce qui m'a engagé à me ſervir des noms empruntés d'Atticus & de Critobule, pour montrer que ce ſont les erreurs que je hais, & non les perſonnes.* Il ſe juſtifie enſuite de ce qu'il oſe écrire ſur ces matières malgré la défenſe. Surquoi il dit que *c'eſt un moindre péché de ſuivre un mauvais parti qu'on croit bon, que de n'oſer défendre un bon parti qu'on connoit tel.* Et en faiſant alluſion à la prétendue pacification que l'Evêque de Jéruſalem avoit faite, il dit qu'il faut craindre qu'*une fauſſe paix n'enleve les avantages que la guerre a conſervés.*

Ces dialogues ſont diviſés en trois li-

vres. Saint Jerôme, sous le nom d'Atticus, y poursuit Pelage, sous le nom de Critobule, dans tous ses détours. La dispute ne roule gueres que sur l'impeccance, c'est-à-dire, sur les forces que Pelage attribuoit à la nature, pour éviter tout péché. Critobule convient d'abord que c'est un blasphême de dire, qu'on peut éviter le péché sans la grace; mais il n'explique cette grace que de la création, & que de la conservation du libre arbitre. Il demande si les Commandements de Dieu sont possibles ou impossibles. Saint Jerôme, sous le nom d'Atticus répond, qu'il faut reconnoître que les Commandements de Dieu sont possibles; qu'autrement Dieu seroit auteur de l'injustice, s'il exigeoit que l'on fit ce qui ne peut être fait. Le Saint Docteur examine & réfute en passant plusieurs maximes, tirées du livre des Témoignages de Pelage, la plûpart d'une sévérité outrée, comme on a pû voir par celles qu'on en a rapportées. Mais il faut reconnoître que la chaleur de la dispute l'a emporté lui-même trop loin, puisqu'il fait un crime à Pelage d'avoir dit (*a*), qu'*au jour du jugement on ne pardonnera pas aux méchants & aux pécheurs, mais qu'ils seront livrés à des feux éternels.*

Il ne dit qu'un mot en finissant du

(a) *Pelage. 72. tit. apud Hier. l. 1. Dialog.*

péché originel, parce qu'il croit que Saint Augustin a assez discuté cette matière. Il fait mention de la Lettre à Hilaire de Syracuse, & des livres adressés à Marcellin, qu'il dit avoir été mis à mort par les hérétiques. C'est qu'il s'étoit passé en Afrique une scene bien triste. Marcellin qui avoit si bien mérité de la Religion & de l'état, ayant été accusé par les hérétiques, d'avoir trempé dans la conjuration d'Héraclien, avoit été condamné à mort par le Comte Marin, & executé le 13 Septembre de l'an 413, malgré les vives sollicitations de Saint Augustin, & des autres Evêques d'Afrique. L'Eglise l'honore comme martyr le sixième d'Avril.

Pelage ne laissa pas sans réponses les dialogues de Saint Jerôme. Il y opposa quatre livres sur le libre arbitre, qui ne tendent qu'à relever les forces de la nature, & à déprimer celles de la grace, qu'il suppose n'être donnée que pour une plus grande facilité au bien. Il crut cette réponse d'autant plus nécessaire qu'il ne pouvoit ignorer que les dialogues écrits contre lui faisoient impression sur les esprits, & qu'on publioit qu'il n'y pourroit répondre, sur-tout en ce qui concerne le libre arbitre. C'est ainsi que Julien en parle à Saint Augustin (*a*).

(a) *L. 4. oper. imp. c. 88.*

Vous vous glorifiez tellement de cet ouvrage (de Jerôme,) lui dit-il, *que vous publiez dans la Lettre que vous avez écrite à Alexandrie, que Pelage est accablé dans ces dialogues par une foule de passages de l'Ecriture, & qu'il ne peut plus défendre le libre arbitre. Mais cet homme si catholique a répondu à un ouvrage où il étoit si mal traité.* Ces livres de Pelage sur le libre arbitre, paroissent assez bien écrits, & l'on s'apperçoit qu'Anien retouchoit les ouvrages de son maître.

Saint Jerôme, qui sçavoit bien que les disputes contre les hérétiques ne se terminent point par des écrits, ne borna pas son zèle à écrire contre les Pelagiens. Il prit des mesures auprès des Evêques, pour les faire condamner. Du moins il y a lieu de croire, que ce fut lui qui engagea deux Prélats réfugiés en Palestine, à déférer cette hérésie au Concile qui se tint à Diospolis sur la fin de l'année 415, peu de temps après la publication de ses dialogues. Ces deux Evêques étoient Eros & Lazare, que les mêmes avantures, & peut-être les mêmes crimes, avoient rendus amis, avant que le même zèle les unit contre l'erreur. Tous deux avoient suivi dans les Gaules le parti du tyran Constantin, & par la protection de ce Prince, ils y étoient parvenus à l'Episcopat. Mais ils

tomberent avec leur protecteur, mort l'an 411. Lazare, qu'on croit avoir été Prêtre de l'Egliſe de Tours, avoit été convaincu d'avoir calomnié Saint Brice, Evêque de cette Ville, & avoit été condamné pour ce ſujet au Concile de Turin (*a*) par Procule. Il fut enſuite ordonné Evêque par le même Procule, & dans un temps de troubles, il uſurpa le Siége Epiſcopal d'Aix, encore tout ſanglant du ſang de ſon prédéceſſeur (*b*). Pour Eros, il avoit été diſciple de Saint Martin (*c*), & il étoit monté ſur le Siége d'Arles par violence, malgré le Peuple & le Clergé. Il en fut chaſſé après la mort de Conſtantin, & ſe ſauva avec Lazare en Paleſtine. Tels étoient les deux Prélats, qui ſe firent les dénonciateurs de Pelage (*d*). Saint Auguſtin naturellement prévenu en faveur de ceux qui combattoient l'héréſie Pelagienne, les excuſe. Et Saint Proſper, dans ſa chronique, parle d'Eros comme d'un Saint Evêque (*e*). Le Pape Zozime les traite d'hommes inquiets, & couverts de crimes, excommuniés par le Saint Siége. Il les nomme *des tourbillons & des*

(a) *En* 401.
(b) *Zoſimus, Ep. ad Afric.*
(c) *Mort en* 400.
(d) *Auguſt. L. de geſtis Paleſt. C.* 16.
(e) *Zoſimus, Ep. ad Africanos.*

tempêtes de l'Eglise. Mais Dieu se sert souvent des tempêtes pour précipiter les impies dans la mer ; & un Evêque, qui avec des mœurs peu réglées, montre un zèle éclairé contre l'erreur, est moins coupable devant Dieu, & plus utile à l'Eglise, que celui qui mênant une vie édifiante, se dissimuleroit les progrès de l'héréfie, de peur de se voir obligé de s'y opposer.

Les deux Prélats déférerent la Doctrine de Pelage au Concile qui se tint à Diospolis, le 20 de Décembre l'an 415. C'étoit une Ville Episcopale de la Palestine de Césarée, nommée Lydde par les anciens. Le Concile qui s'y assembla, apparemment pour l'ordination de l'Evêque de cette Ville, étoit composé de 14 Evêques. Ceux dont on connoît les sièges sont, Euloge de Césarée, Métropolitain & Président du Concile, Jean de Jérusalem, Porphyre de Gaze, Eutone ou Eleuthere de Jérico, Zoboene d'Eleutheropolis, Eleuthere de Sebaste, Fidus de Joppé, Jovin d'Ascalone. Les autres dont les sièges sont inconnus sont, Ammonien, un autre Porphyre, Zosime, Nymphidius, Chromace, & Clémace. Eros & Lazare ne jugerent pas à propos de se rendre au Concile pour accuser Pelage. Ils se contenterent d'y envoyer un mémoire contre lui, alléguant

pour prétexte, vrai ou faux, de leur absence, la maladie de l'un d'eux. Peut-être craignirent-ils d'être traités au Concile comme des Evêques déposés & excommuniés. Le Prêtre Orose ne s'y trouva pas non plus. On admit la dénonciation des deux Evêques, & Pelage fut cité pour se justifier. Mais le crédit & les intrigues de l'Evêque de Jérusalem avoient prévenu les juges en sa faveur. Il comparut avec confiance, accompagné de son Disciple Anien, qui lui servit d'intérprête. On a cru devoir ici rapporter les actes de ce Concile qui ont été recueillis de divers endroits d'un ouvrage de Saint Augustin.

On lut la dénonciation des deux Prélats. Le prémier article contenoit cette proposition tirée d'un des livres de Pelage : *On ne peut être sans péché sans avoir la science de la Loi.* Sur quoi le Concile dit : Pelage, avez-vous avancé cette proposition ? (*a*) Il répondit : Je l'ai dit, il est vrai ; mais non pas dans le sens qu'ils l'entendent. Je n'ai pas dit que celui qui a la science de la Loi ne puisse pécher ; mais qu'il est aidé à ne point pécher par la science de la Loi, selon qu'il est écrit : *il leur a donné la Loi pour les aider.* Le Concile dit : la réponse de Pelage n'est pas contraire au sentiment de l'Eglise.

(*a*) *August. de gestis Pelag. c.* 1.

Qu'on lise un autre article, & on lut cette autre proposition de Pelage, tirée du même ouvrage : *Tous les hommes sont conduits par leur propre volonté.* Pelage répondit : (*ibid. c.* 2.) Je l'ai dit, à cause du libre arbitre, que Dieu aide lorsqu'il choisit le bien. Pour celui qui péche, c'est sa faute, puisqu'il a le libre arbitre. Les Evêques dirent : Il n'y a rien non plus en cela de contraire à la Doctrine de l'Eglise.

On lut ensuite que Pelage avoit dit qu'*au jour du Jugement, on ne pardonneroit pas aux pécheurs & aux méchants.* (*ibid. c.* 3.) Pelage répondit : Je l'ai dit selon l'Evangile, où il est dit des pécheurs : *Ceux-ci iront dans les supplices éternels, & les justes dans la vie éternelle.* (*a*) Si quelqu'un pense autrement, il est Origéniste; & le Concile dit : cela est encore conforme aux sentiments de l'Eglise.

On objecta aussi à Pelage d'avoir dit dans son livre, que *le mal ne vient pas même en pensée.* Il répondit : nous n'avons jamais parlé ainsi ; mais nous avons dit qu'un chrétien doit travailler à n'avoir pas même de mauvaises pensées. (*ibid. c.* 4.) Ce que les Evêques approuverent. On lut un autre extrait de son livre, où il dit que *le Royaume des Cieux avoit été aussi promis dans l'ancien Testa-*

(a) *Mat.* 25. 46.

ment. Pelage répondit : on peut le prouver par l'Ecriture. Les hérétiques le nient poür faire outrage à l'ancien Testament. Mais j'ai suivi en cela l'autorité des saintes Ecritures, puisqu'il est écrit dans le Prophête Daniel : *Les Saints recevront en partage le Royaume du Très-haut.* (a) Le Concile entendant cette réponse dit : Il n'y a rien là de contraire à la foi Catholique.

On objecta ensuite que Pelage avoit dit dans le même ouvrage, que l'*homme peut, s'il le veut, être sans péché* ; (*ibid. c.* 4.) & qu'il avoit porté la flatterie en écrivant à une veuve, jusqu'à lui parler ainsi : *Que la piété qui ne trouve d'azile nulle part, en trouve chez vous ; que la justice éxilée de tous les lieux, trouve place auprès de vous ; que la vérité que personne ne connoit plus, habite chez vous ; que la Loi de Dieu, qui est méprisée par presque tous les hommes, soit honorée par vous seule...* Et que dans un autre livre, à la même veuve, après avoir rapporté l'Oraison Dominicale, enseignant la manière dont les Saints doivent prier, il dit : *Celui-là leve dignement les mains au Ciel, & fait sa priere avec une bonne conscience, lequel peut dire : vous sçavez, Seigneur, combien les mains que je leve vers vous sont saintes & innocentes ; combien elles sont pures d'i-*

(a) *Dan.* 7. 22.

niquité & de rapine ; combien les lèvres avec leſquelles je vous prie d'avoir pitié de moi, ſont pures & exemptes de menſonge. Pelage répondit à ces accuſations : Il eſt vrai que nous avons dit que l'homme peut être ſans péché, & garder, s'il le veut, les Commandements de Dieu. Car Dieu lui a donné ce pouvoir. Mais nous n'avons pas dit qu'on trouve quelqu'un, qui depuis l'enfance juſqu'à la vieilleſſe n'ait jamais péché. Nous avons dit que quand on s'eſt converti de ſes péchés, on peut par ſon travail & par la grace de Dieu, vivre ſans péché ; ſans que pour cela on ſoit dans la ſuite impeccable. Pour les autres choſes qu'ils ont ajoûtées, elles ne ſont pas dans nos écrits, & nous n'avons jamais rien dit de ſemblable. Le Concile dit : puiſque vous aſſurez n'avoir jamais rien écrit de ſemblable, anathématiſez ceux qui tiennent ce langage. Pelage dit : Je les anathématiſe comme des inſenſés & non comme des hérétiques, puiſque ce n'eſt pas un dogme. Les Evêques dirent : puiſque Pelage a anathématiſé les propoſitions extravagantes qu'on vient de rapporter ; & qu'il a répondu que c'eſt avec le ſecours de Dieu, & avec la grace que l'homme peut être ſans péché, qu'il réponde aux autres articles.

On lui objecta donc pluſieurs propo-

ſitions de Celeſtius ſon diſciple (*ibid. c.* 11.) Qu'*Adam avoit été créé mortel, & devoit mourir, ſoit qu'il péchât, ou qu'il ne péchât pas.* Que *le péché d'Adam n'a nuit qu'à lui-même, & nullement au genre humain.* Qu'*on parvient au Royaume de Dieu par la loi auſſi-bien que par l'Evangile.* Que *les enfants nouveaux nés ſont dans le même état où étoit Adam avant ſa prévarication.* Que *tous les hommes ne meurent pas tous par la prévarication d'Adam, & qu'ils ne reſſuſciteront pas tous par la vertu de la Réſurrection de Jeſus-Chriſt.* L'on fit remarquer que ces propoſitions avoient été examinées & condamnées par Aurele & les autres Evêques du Concile de Carthage. On y joignit quelques autres propoſitions envoyées à Auguſtin, de Sicile où ces queſtions troubloient les conſciences. A ſçavoir, que *l'homme peut être ſans péché, s'il le veut.* Que *les enfants morts ſans baptême obtiennent la vie éternelle.* Que *ſi les riches qui ont reçu le baptême ne renonçent à tous leurs biens, quelques bonnes œuvres qu'ils paroiſſent faire, elles ne ſont d'aucun mérite, & qu'ils ne peuvent avoir part au Royaume de Dieu.* Pelage répondit : on a deja dit que l'homme peut être ſans péché ; & pour ce qui concerne la queſtion, s'il y a eu des hommes ſans péché avant le premier avenement du Seigneur, nous diſons ſui-

vant la tradition des ſaintes écritures, qu'avant Jeſus-Chriſt il y a eu des hommes qui ont vécu ſaintement & ſelon la juſtice. Quant aux autres propoſitions ; de l'aveu de mes accuſateurs, elles ne ſont pas de moi, & je ne dois pas en répondre. Cependant pour ſatisfaire le Saint Concile, j'anathématiſe ceux qui les tiennent ou qui les ont jamais tenues. Le Concile dit : Pelage qui eſt ici préſent, a ſuffiſamment ſatisfait touchant ces articles, anathématiſant ce qui n'eſt pas de lui.

On reprocha enſuite à Pelage d'avoir dit, que *l'Egliſe eſt ſur la terre ſans tache & ſans ride* (*c.* 12.) Il répondit : Nous avons parlé ainſi, parce que l'Egliſe a été lavée de toute tache dans le Baptême, & que le Seigneur veut qu'elle demeure en cet état. Le Concile dit : c'eſt auſſi notre ſentiment.

(*C.* 13.) On objecta auſſi à Pelage des propoſitions extraites du livre de Celeſtius, plutôt ſelon le ſens qu'elles renfermoient, que ſelon les termes dans leſquels elles étoient conçues, n'ayant pû être rapportées tout au long dans le mémoire préſenté au Concile ; & on lut que Celeſtius avoit dit dans le premier chapitre de ſon livre, que *nous faiſons plus qu'il ne nous eſt commandé dans la Loi & dans l'Evangile.* Pelage répondit ; Ils ont rapporté

porté cette propoſition comme de nous. Nous n'avons parlé ainſi que dans le ſens de l'Apôtre, qui a dit de la virginité : *Je n'ai point là-deſſus de commandement du Seigneur.* (*a*) Le Concile dit : l'Egliſe reçoit cette Doctrine.

(*b*) On paſſa à des chefs d'accuſation plus importants, & l'on reprocha à Pelage que Celeſtius avoit dit dans le troiſième chapitre, que *la grace & le ſecours de Dieu ne ſont pas donnés à chaque action, mais que cette grace & ce ſecours conſiſtent dans la Loi & dans la Doctrine.* Que *la grace de Dieu eſt donnée ſelon nos mérites, parce que Dieu paroît injuſte s'il la donne au méchant.* D'où Celeſtius tiroit cette conſéquence : *C'eſt pourquoi la grace dépend de ma volonté pour que je m'en rende digne ou indigne. Car ſi nous faiſons tout par le moyen de la grace, quand nous ſommes vaincus par le péché ; ce n'eſt pas nous qui ſommes vaincus, mais la grace de Dieu qui a voulu nous aider en toute manière, & qui n'a pû.* Et cette autre : *ſi quand nous réſiſtons au péché, c'eſt l'effet de la grace divine ; quand nous ſommes vaincus par le péché, c'eſt donc la faute de la grace, qui n'a pas voulu, ou qui n'a pû nous en préſerver entièrement.* Pelage répondit : Je laiſſe à juger à ceux qui prétendent

(a) 1. *Cor.* 7.
(b) *De geſtis Pel. c.* 14.

que ces propoſitions ſont de Celeſtius, s'ils diſent la vérité : pour moi je n'ai jamais crû ainſi, & j'anathématiſe celui qui croit de la ſorte. Les Evêques dirent : le Saint Concile vous reçoit, puiſque vous condamnez ces mauvaiſes propoſitions.

(*Ibid. c.* 13.) On dit enſuite, que Celeſtius prétendoit dans le cinquième chapitre, que *chacun pouvoit avoir toutes les vertus & toutes les graces* ; qu'il ôtoit ainſi la diverſité des graces dont parle l'Apôtre. Pelage répondit : Nous avons dit cela ; mais il y a de la malignité & de l'ignorance à y trouver à redire. Car nous n'ôtons pas la diverſité des graces ; mais nous diſons que Dieu donne toutes les graces à celui qui a mérité de les recevoir, comme il les a données à Saint Paul. Le Concile dit : vous parlez conſéquemment, & vous avez des ſentiments Catholiques ſur le don des graces accordé à l'Apôtre.

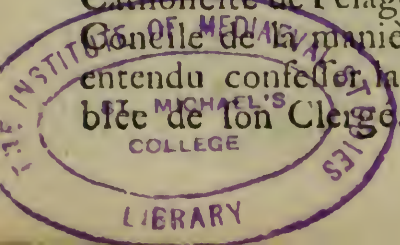
On paſſa aux autres objections contre Celeſtius. (*ibid. c.* 18.) On l'accuſa d'enſeigner dans le ſixième chapitre, qu'*on ne peut être appellé enfant de Dieu qu'on ne ſoit entièrement exempt de péché* ; dans le ſeptième, que l'*oubli & l'ignorance ne ſont pas ſujets au péché, parce qu'ils n'arrivent pas ſelon la volonté, mais ſelon la néceſſité* ; dans le dixième qu'*il*

n'y a plus de libre arbitre, s'il a beſoin du ſecours de Dieu, parce que chacun a dans ſa volonté le pouvoir d'agir ou de ne pas agir; dans le douzième, *que notre victoire ne vient pas de la grace de Dieu, mais de notre libre arbitre.* Ce qu'il a exprimé en ces termes : *La victoire vient de nous, puiſque nous avons pris les armes de notre propre volonté; & quand nous ſommes vaincus, la défaite vient de nous, puiſque nous avons, de notre volonté, mépriſé de nous armer.* Et ſur ce paſſage où Saint Pierre dit, que nous ſommes participants de la nature Divine, il fait le raiſonnement ſuivant, *ſi l'ame ne peut être ſans péché, Dieu eſt donc ſujet au péché, puiſque l'ame, qui eſt une partie de Dieu, eſt ſujette au péché.* On l'accuſa encore d'avoir dit dans le treizième chapitre, que *le pardon n'eſt pas accordé aux pénitents ſelon la grace & la miſéricorde, mais ſelon les mérites & le travail de ceux qui ſe rendent dignes de la miſéricorde.*

(*Ibid. c.* 19.) Après la lecture de ces articles, le Concile dit : Que répond le Moine Pelage ici préſent, ſur les articles qui ont été lûs ? Car le Concile & l'Egliſe Catholique les rejettent. Pelage répondit : je le dis encore une fois; de l'aveu de mes adverſaires, ces articles ne ſont pas de moi, & je ne dois pas en répondre. Pour les propoſitions que j'ai

reconnu être de moi, je soutiens qu'elles sont bonnes. Mais celles que j'ai reconnu n'être pas de moi, je les rejette, selon le jugement de la sainte Eglise, disant anathême à tout homme qui s'éleve contre la Doctrine de l'Eglise Catholique. Car je crois la Trinité consubstantielle, & j'embrasse tous les sentiments de l'Eglise Catholique. Si quelqu'un croit autrement, qu'il soit anathême.

(*C*. 20.) Le Concile dit : Puisque nous sommes satisfaits des réponses du Moine Pelage ici présent, & qu'il embrasse tous les sentiments ortodoxes, qu'il condamne & réprouve tout ce qui est contraire à la foi Catholique de l'Eglise, nous reconnoissons qu'il est dans la communion de l'Eglise Catholique. Pelage, pour ne laisser aucun soupçon dans l'esprit de ses juges, produisit des lettres qu'il avoit de plusieurs grands Prélats, & particulièrement de Saint Augustin. Les Prélats qui ne sont pas nommés, pouvoient être Saint Paulin, Memor, pere de Julien, & quelques Evêques de Sicile. Il fit insérer ces lettres dans les Actes du Concile. Jean de Jérusalem de son côté, pour confirmer la Catholicité de Pelage, rendit compte au Concile de la manière dont il lui avoit entendu confesser la grace dans l'assemblée de son Clergé. Il ne manqua pas



de déclamer contre le Prêtre Oroſe, & contre les deux Evêques Eros & Lazare, dont la conduite décriée ſervit peutêtre plus que tout le reſte à la juſtification de Pelage.

Telle fut l'iſſue du Concile de Dioſpolis, où l'héréſie fut condamnée, & l'hérétique abſous ; ou plutôt, où l'hérétique ſe condamna lui-même, déteſtant & anathématiſant cent fois de bouche la Doctrine qu'il conſervoit dans le cœur. Ainſi ce Directeur ſevère, qui condamnoit toute ſorte de ſerment, n'eut pas horreur de mêler l'artifice & le parjure dans les profeſſions de foi les plus ſolemnelles. Qu'il a eu en cela d'imitateurs ! (*a*) Saint Auguſtin excuſe les Peres de Dioſpolis, & dit qu'il eut peutêtre été trompé lui-même par tant d'artifices. (*b*) Mais Saint Jerôme, qui vit de plus près les intrigues & les ſuites fâcheuſes de cette affaire, nomme cette aſſemblée un miſérable Concile. Il en reſſentit bien-tôt les triſtes effets dans ſa chere ſolitude.

(a) *De geſtis Pelag. c.* 17.
(b) *Hieron. Ep. ad Auguſt. & Alipium.*



CHAPITRE XI.

Pelage tâche de tirer avantage du Concile de Diospolis. Il écrit à Saint Augustin. Violences & attentats des Pelagiens en Palestine contre Saint Jerôme & ses Solitaires. Le Pape Saint Innocent écrit sur ce sujet à l'Evêque de Jérusalem & à Saint Jerôme. Orose retourne en Afrique, & rend compte à Saint Augustin de tout ce qui s'étoit passé. Le Saint Docteur écrit à l'Evêque de Jérusalem. Conciles de Carthage & de Mileve.

LE plus leger avantage inspire bien de l'audace aux novateurs. Pelage, tout fier d'avoir sçu imposer à ses juges, rentra comme en triomphe à Jérusalem ; & à l'exemple des Généraux qui donnoient avis de leurs victoires par des lettres couronnées de lauriers, il envoya de toutes parts des lettres triomphantes pour rassurer son parti. Il en écrivit une à ce sujet à un prêtre de ses amis qu'il supposoit lui avoir écrit pour le conjurer de n'être pas l'occasion d'un schisme dans l'Eglise. Dans le récit artificieux qu'il lui faisoit de ce qui s'étoit passé au Concile, il lui disoit : *Notre Doctrine, que l'homme peut être sans péché, & obser-*

ver facilement les Commandements de Dieu, s'il le veut (a), *a été approuvée par le jugement de quatorze Evêques ; & ce jugement a couvert de confuſion le viſage de la contradiction, & a mis la deſunion parmi ceux que de mauvais deſſeins avoient réunis.*

Pelage fit alors de nouveaux efforts pour ſurprendre Saint Auguſtin. Il lui écrivit par un certain Carus d'Hippone, & diacre en Orient, une ſeconde lettre, (*ibid. c.* 33.) où en lui faiſant un récit abrégé des Actes du Concile de Dioſpolis, il ſupprimoit artificieuſement tout ce qui étoit à ſon deſavantage, & ſurtout ce qui pouvoit faire croire qu'il eut dit anathême à la Doctrine de Celeſtius. Les falſifications ne coûtent rien aux ſectaires. Par ces artifices le bruit ſe répandit bien-tôt en Afrique que la Doctrine de Pelage avoit été reconnue ſaine au Concile de Dioſpolis. Saint Auguſtin, qui ne pouvoit ſe le perſuader, crut devoir précautionner ſon peuple contre les impreſſions qu'on s'efforçoit de lui donner, & fit à ce ſujet un ſermon, dont il ne reſte que quelques fragments. *Que perſonne*, dit-il, *ne publie que Pelage a été abſous par les Evêques. C'eſt ſa confeſſion, ou plutôt ſa retractation qui a été approuvée* (b). *Ce qu'il a dit devant les*

(a) *De geſtis Pelagii, c.* 30.
(b) *Apud Eugipp. t.* 2. *c.* 288.

Evêques a paru Catholique ; mais ces Evêques ont ignoré ce qu'il a écrit dans ses livres. Peut-être s'est-il corrigé ; car nous ne devons pas desespérer d'un homme, qui a peut-être mieux aimé se réunir à la foi Catholique, & implorer le secours de la grace. Peut-être cela est-il arrivé. Quoiqu'il en soit, ce n'est pas l'hérésie, c'est l'homme détestant l'hérésie, qui a été absous.

Mais c'étoit sur tout en Palestine que Pelage tâchoit de tirer avantage du Concile de Diospolis. Il vint à bout de s'y faire passer pour un homme qui avoit été injustement persécuté pour la vérité. Cette réputation acheva de lui gagner la faveur du public, & le mit en état de se venger de ceux qu'il regardoit comme ses ennemis. Il n'espéra point de pouvoir jamais enseigner librement l'erreur, tandis que Saint Jerôme & ses Religieux subsisteroient. Il résolut de les perdre, ou de les rendre si odieux qu'ils ne fussent plus en état de lui faire obstacle. Le parti avoit des émissaires qui répandoient par tout que Jerôme & les solitaires qui vivoient avec lui, étoient les auteurs de tous les troubles. On faisoit retomber sur eux ce que l'affaire de Diospolis paroissoit avoir d'odieux, & on s'en prenoit à eux de ce que les Evêques dénonciateurs avoient fait. Le Clergé de Jérusalem faisoit sur tout va-

loir ces bruits, en déclamant contre Saint Jerôme le plus célèbre Docteur qui fut alors : les Eccléſiaſtiques ſervoient en même-temps leur propre jalouſie, & le reſſentiment de leur Evêque. Jerôme ſouffrir tout avec une modération, qui, en faiſant honneur à la cauſe qu'il défendoit, rendit plus furieux ſes ennemis. Une héréſie qui ſe ſent protégée, ſe porte bien-tôt aux plus injuſtes violences. On en vint juſqu'à ameuter contre le Saint Docteur une troupe de bandits & de ſcélérats, qui, le fer & le flambeau à la main, coururent pendant la nuit ſaccager les Monaſtères qu'il avoit conſacrés à la pénitente. Ils ne trouverent pas de réſiſtance dans des lieux où l'on ne connoiſſoit d'autres armes que celles de la mortification chrétienne. Ils tuerent un Diacre à la porte, & quelques autres perſonnes. Ils frapperent & bleſſerent les autres. Saint Jerôme, l'objet de leur fureur, eut le temps de gagner une tour fortifiée, où ils ne pouvoient le forcer. Ils ne trouverent pas de quoi s'en conſoler, dans le pillage qu'ils firent de ſon Monaſtère & de celui des Vierges qui vivoient ſous ſa direction. Sainte Euſtochium & Paule ſa niece furent obligées de ſe ſauver preſque nues, pour ſe dérober à l'inſolence de ces fanatiques, qui mirent le feu à ces deux Monaſtères.

Voilà les violences où aboutirent l'hypocriſie & la morale ſévére d'une ſecte, qui paroiſſoit à ſa naiſſance ſi retenue & ſi timide. Tels ſont les premiers triomphes d'une héréſie qui commence à dominer.

L'Evêque de Jéruſalem diſſimula ces attentats d'un parti qu'il protégeoit, de peur d'être obligé de les punir. Saint Jerôme n'eſpérant donc pas de Juſtice d'un Prélat partial, porta ſes plaintes au pere commun des fideles ; & pour faire tenir plus ſûrement au Pape Innocent la lettre qu'il lui écrivoit à ce ſujet, il l'adreſſa à Saint Aurele, Evêque de Cartage. Celui-ci, en envoyant au Pape la lettre de Saint Jerôme, joignit ſa recommandation. Sainte Euſtochium & Paule la jeune en écrivirent auſſi au Pape. Mais ni elles, ni Saint Jerôme ne nommoient les auteurs des attentats dont ils ſe plaignoient.

Saint Innocent, ſenſiblement touché de ces ſcandales, tâcha d'appliquer le remede à la ſource du mal. Il écrivit à l'Evêque de Jéruſalem une lettre pleine d'avis ſur ſa conduite. *Les Illuſtres & Saintes Vierges Euſtochium & Paule*, lui dit-il, *nous ont expoſé avec larmes que le démon a commis dans des lieux dépendants de votre Egliſe, des brigandages, des meurtres, des incendies, & toutes ſortes d'atten-*

tats. Car elles n'ont nommé, ni l'auteur, ni le sujet de ces violences; quoiqu'après tout, l'un & l'autre ne soit pas douteux. Vous étiez obligé de pourvoir avec plus de soin à vos ouailles, & d'empêcher que rien n'arrivât de pareil à ce que votre négligence a fait commettre contre le troupeau du Seigneur, & contre de tendres agneaux, tels que sont les Vierges (a). *Nous avons appris qu'elles ont à peine évité la mort, après s'être sauvées nues de l'incendie, & des armes qui les environnoient, & avoir vû battre & massacrer en leur présence ceux qui étoient à leur service .... Cet attentat ayant été commis, où sont les secours que vous leur avez procurés? où sont les consolations que vous leur avez données? Elles craignent, disent-elles, encore de plus grands maux que ceux qu'elles ont soufferts. Si elles s'étoient expliquées plus ouvertement, je jugerois à fond cette affaire. Donnez-vous de garde, mon Frere, des embuches de l'ancien ennemi; & prenant l'esprit d'un bon Evêque, veillez à ce que les attentats, qui ne vous ont pas été dénoncés par une accusation juridique, soient réparés ou punis au plutôt*, &c.

Ce grand Pape écrivit en même-temps à Saint Jerôme, pour le consoler de ce qu'il avoit souffert pour la défense de la

(*a*) *Epist. Inn. ad Joan. Jerof. apud Bar. ad an.* 416.

vérité ; l'exhortant de mettre en pratique ce qu'il avoit lui-même tant de fois prêché aux autres. Il ajoûte : *Frappés par la ſcene tragique de ces maux, nous ſongions à employer au plutôt l'autorité du ſaint Siège ; mais comme vous n'aviez accuſé perſonne en particulier, contre qui aurions-nous pû nous élever?* (a) *Tout ce que nous pouvons, c'eſt de compatir à vos maux. Si vous nous dénoncez quelqu'un nommément, je vous donnerai des juges compétents ; & s'il y a quelque moyen plus court & plus efficace, je ne tarderai pas de m'en ſervir.* On voit ici une preuve bien marquée de l'autorité & de la juriſdiction du ſaint Siège dans toute l'Egliſe. Saint Innocent envoya cette lettre en Paleſtine par la voye de Carthage, avec une lettre pour Saint Aurele.

Tous ces mauvais traitements, & le crédit de l'Evêque de Jéruſalem n'avoient fait que rendre plus vif & plus pur le zèle de Saint Jerôme, & des deux Evêques Eros & Lazare. Ils jugerent que rien ne ſeroit plus efficace contre une ſecte protégée par un puiſſant Prélat, que le concert & la confédération des Evêques Catholiques. Ils ſe propoſerent d'exciter le zèle des Evêques Africains, par le récit des maux que ſouffroit la Religion en Paleſtine. Eros

(a) *Ep. Innoc. ad Hieron. apud Baron. ad an.* 416.

& Lazare leur écrivirent à ce ſujet une Lettre circulaire, dont ils chargerent Oroſe. Ce zèlé défenſeur de la foi, qui avoit eu part aux travaux & aux ſouffrances de Saint Jerôme, quitta la Paleſtine au printemps de l'an 416. pour retourner en Afrique, ainſi qu'il avoit promis à Saint Auguſtin. Le Saint Docteur attendoit avec impatience la réſolution des doutes qu'il avoit propoſés ſur l'origine des ames. Mais Saint Jerôme lui manda que les maux qu'il avoit eus à ſouffrir en ce temps-là, ne lui avoient pas laiſſé le loiſir de s'appliquer à l'étude (*a*); que d'ailleurs il étoit bien aiſe de ne point s'expliquer ſur les queſtions propoſées, de peur que s'il avoit des ſentiments contraires, les hérétiques ne ſe prévaluſſent de leur diviſion. Il ſçavoit que l'héréſie doit le plus ſouvent ſes progrès à la méſintelligence des Docteurs Catholiques : & il évitoit avec ſoin un écueil contre lequel leur commune amitié avoit été ſur le point de faire naufrage. Saint Auguſtin demeura le reſte de ſa vie incertain, ſans pouvoir ſe déterminer entre le ſentiment de la propagation des ames, & celui de leur création à meſure qu'elles ſont unies au corps (*b*). Saint Grégoire le grand,

(a) *Hier. Ep.* 92.
(b) *Greg. L.* 9. *Ep.* 52. *ad Secundinum.*

près de deux cents ans après, étoit encore dans la même incertitude ſur cette queſtion, & il la regardoit comme inſoluble.

L'Arrivée d'Oroſe en Afrique y fut célébre, par les éclatants miracles qu'y opérerent les Reliques de Saint Etienne, qui avoient été trouvées à Jéruſalem pendant le Concile de Dioſpolis, & dont il apportoit une partie en Afrique.

La joie que reſſentirent les Catholiques, à la vûe de ce précieux dépôt, fut tempérée par la douleur qu'ils eurent d'apprendre les progrès de l'erreur en Paleſtine, & les triomphes des Pelagiens au ſujet du Concile de Dioſpolis. Saint Auguſtin, à qui ſans doute Oroſe alla rendre compte de ſon voyage, fut plus affligé de ces nouvelles, que du ſilence de Saint Jerôme ſur les queſtions qu'il lui avoit propoſées. Il prit le parti d'en écrire à l'Evêque de Jéruſalem, quoique le Prélat ne lui eut pas fait l'honneur de répondre à une Lettre qu'il lui avoit déja écrite, apparemment par Oroſe. Mais la vérité inſpire à ſes défenſeurs des ſentiments ſupérieurs aux vaines délicateſſes du point d'honneur : & la charité de Saint Auguſtin ſçut aſſaiſonner, & comme diſſimuler les avis que ſon zèle lui dictoit. *J'apprends*, dit-il au Prélat, *que vous aimez fort Pe-*

lage, notre frere & votre fils (a); *mais aimez-le de sorte que les personnes qui le connoissent, & qui ont été ses disciples, n'ayent pas lieu de croire qu'il vous trompe.* Et après lui avoir expliqué quels sont les artifices du sectaire, il ajoûte : *Si vous aimez Pelage, qu'il vous aime lui-même, ou plutôt qu'il s'aime, & qu'il ne vous trompe pas.* Pour ôter tout prétexte à ce Prélat, Saint Augustin lui envoya le Livre de Pelage, *de la Nature*, & la réfutation qu'il en avoit faite par le Livre *de la Nature & de la Grace*; & il le conjure en son nom & au nom de plusieurs Evêques, de lui envoyer un exemplaire des Actes du Concile de Diospolis, qu'il ne connoissoit que par la relation de Pelage. Il ne paroît pas que ces Lettres ayent fait changer l'Evêque de Jérusalem.

Saint Aurele, à qui Saint Jerôme avoit écrit, ne fut pas moins sensible aux maux de la religion que Saint Augustin. Il convoqua à ce sujet un Concile à Carthage, vers l'automne de l'an 416, sous le consulat de Théodose & de Palladius. Il s'y trouva soixante-huit Evêques de la Province Proconsulaire. Les noms en sont marqués dans la Lettre synodique qu'ils écrivirent au Pape, & l'on peut connoître les Sièges de

(a) *Ep.* 179.

ceux qui étoient déja Evêques cinq ans auparavant à la célèbre conférence contre les Donatiſtes. Oroſe ayant préſenté à ce Concile les Lettres d'Eros & de Lazare, on en fit publiquement la lecture, & les Peres en furent attendris. Ils firent lire enſuite les Actes du Concile, tenu à Carthage contre Celeſtius, il y avoit près de cinq ans ; & ils déclarerent qu'il falloit dire anathême à Pelage & à Celeſtius, s'ils n'anathématiſoient clairement leurs dogmes pernicieux. Les Peres de ce Concile rapportent ces dogmes à deux articles ; en ce que ces ſectaires nioient la néceſſité de la grace, & la néceſſité du baptême des enfants, ou le péché originel. C'eſt-là tout le venin de l'héréſie Pelagienne, qui ſappoit par-là les premiers fondements de la Religion chrétienne, ainſi que s'expriment ces mêmes Peres. Il ne nous reſte des Actes de ce Concile, que la Lettre ſynodique adreſſée au Pape pour lui référer cette affaire. *Nous avons crû*, diſent ces Evêques à Saint Innocent, *devoir donner connoiſſance à votre charité de ce que nous avons fait, afin que nos décrets ſoient confirmés par l'autorité du Siège Apoſtolique, pour conſerver la foi de pluſieurs, & corriger l'infidélité de quelques-uns*. Ils ajoûtent : *Quand Pelage vous paroîtroit avoir été juſtement*

absous par les Actes des Evêques d'Orient; l'erreur & l'impiété qui a tant de partisants répandus en divers Pays, doit aussi être anathématisée par l'autorité du Siège Apostolique.

Peu de temps après le Concile de Carthage, Silvain, Evêque de Qume, & Primat de la Province de Numidie, assembla pour le même sujet son Concile à Mileve, Ville qui n'est presque connue que par les Conciles qui y ont été tenus, & par Saint Optat qui en a illustré le siège. Il s'y trouva soixante-un Evêques, parmi lesquels Augustin, Alipius & Possidius, étoient les plus célèbres. La lettre synodique de ce Concile est aussi le seul monument qui nous en reste. Les Prélats y tiennent au Pape le même langage que ceux du Concile de Carthage, & ils rapportent comme eux tout le dogme Catholique contre les Pelagiens à la nécessité de la grace & à l'existence du péché originel. Ils ne regardent pas encore Pelage & Celestius comme séparés de la communion de l'Eglise, parce qu'en effet ils n'avoient pas encore été condamnés par le saint Siège. *Nous aimons mieux*, disent-ils, *les voir guérir dans le sein de l'Eglise, que de les en voir retranchés, si la necessité n'y oblige.... Mais nous croyons que, par la miséricorde de notre Seigneur Jesus-Christ, qui daigne*

vous exaucer dans vos prieres & vous conduire dans vos déciſions, ceux qui ont des ſentiments ſi pernicieux ſe rendront à l'autorité de votre Sainteté. Ces Evêques font au Pape un éloge des combats que Saint Jerôme livroit en Paleſtine, pour la grace & pour la vérité ; & ils finiſſent en diſant qu'ils ſuivent l'exemple du Concile de Carthage, en référant cette cauſe au ſaint Siège.

Les Evêques de ces deux Conciles donnent avis au Pape que Celeſtius avoit trouvé le moyen de ſe faire promouvoir en Aſie à l'ordre de Prêtriſe. Il s'étoit retiré à Epheſe dès l'an 412, après le Concile de Carthage ; & il ſçut ſi bien s'y contrefaire, qu'il y fut promû au Sacerdoce, apparemment par Héraclide, prédéceſſeur de Memnon.

Pour les huit Canons contre les Pelagiens, attribués communément à ce Concile de Mileve, il eſt certain qu'ils ne ſont ni de celui-ci, ni d'aucun autre qui eut été tenu en cette Ville. Saint Auguſtin aſſure qu'ils ont été faits dans un Concile plénier ; & la collection de ces Canons, envoyés par Adrien I, à Charlemagne, les attribue à un Concile de Carthage ; c'eſt celui qui ſe tint en 418, & dont on parlera dans la ſuite.

CHAPITRE XII.

Cinq Evêques d'Afrique écrivent au Pape contre Pelage. Saint Auguſtin compoſe l'ouvrage de Geſtis Pelagii. *Il écrit à un nommé Pallade. Saint Innocent répond aux Peres du Concile de Carthage, aux Evêques de Mileve, & aux cinq Evêques d'Afrique. Ces trois Décrétales ſont reçues avec reſpect & obéiſſance dans tout le monde chretien. Sermon de Saint Auguſtin, où il aſſure que la cauſe eſt finie.*

AUSSI-TÔT après la concluſion des Conciles de Carthage & de Mileve, les cinq Prélats les plus diſtingués de l'Afrique, Aurele & Evodius, de la Province Proconſulaire ; Alipius, Auguſtin & Poſſidius, de la Province de Numidie, tinrent enſemble des conférences à Carthage ſur les affaires de la Religion, & ils convinrent d'écrire en leur nom une lettre au ſouverain Pontife, pour ſuppléer à ce qui pouvoit manquer aux lettres ſynodiques des deux Conciles. Cette lettre eſt un des plus beaux monuments de l'érudition & du zèle de l'Egliſe d'Afrique, *contre les ennemis de la grace, qui ſe confient en leurs forces, & qui diſent en quelque ſorte au*

Créateur : Vous nous avez faits hommes, & nous nous ſommes faits juſtes. C'eſt ainſi que les cinq Prélats dépeignent les Diſciples de Pelage. Ils ſe plaignent au Pape de ce qu'il paroiſſoit les tolérer à Rome.

Nous avons appris, lui diſent-ils, *qu'il y a dans la Ville de Rome des perſonnes qui favoriſent Pelage ſous divers prétextes ; les uns, parce qu'ils diſent que vous êtes dans ces ſentiments ; & les autres en plus grand nombre, parce qu'ils ne croyent pas que Pelage y ſoit lui-même, ſur-tout depuis qu'on répand qu'il s'eſt tenu un Concile en Orient, où l'on publie qu'il a été abſous. Mais ſi les Evêques ont prononcé qu'il étoit Catholique ; il faut croire qu'ils ne l'ont fait, que parce qu'il a proteſté qu'il confeſſoit la grace de Dieu ; & qu'en prétendant que l'homme, par ſon travail & ſon libre arbitre, peut bien vivre, il n'a pas nié qu'il fût aidé par la grace.* Ils marquent enſuite au Pape qu'ils lui envoyent le livre de Pelage, *de la Nature*, avec la réponſe qu'un d'eux y a faite ; & l'avertiſſent, qu'ils ont marqué certains endroits de ces livres, afin qu'en les parcourant, il put reconnoître plus facilement, que Pelage n'admet d'autres graces que la nature. Ils ajoûtent : *Nous avons crû auſſi devoir envoyer à votre Sainteté une lettre qu'un de nous a adreſſée à Pelage*, en réponſe *à un écrit qu'il lui a envoyé pour ſe*

justifier par un Diacre d'Orient, Citoyen d'Hippone, vous priant de la lui faire tenir vous-même, afin qu'il ne dédaigne pas de la lire, plutôt par respect pour celui qui l'envoye, que pour celui qui l'écrit. C'étoit une réponse de Saint Augustin à la lettre de Pelage sur le Concile de Diospolis.

Les cinq Prélats établissent ensuite la nécessité d'une grace distinguée de la nature, du libre arbitre & de la rémission des péchés. Ce qu'ils prouvent par l'usage de la prière; par la différence de la Loi, & de la grace; par l'autorité de Saint Paul, & par les fruits de la mort de Jesus-Christ. Ils font en finissant, cette déclaration bien honorable au saint Siège. *Nous ne prétendons pas, par notre petit ruisseau, augmenter votre source abondante; mais dans ce temps de tentation dont nous prions de nous délivrer celui à qui nous disons :* Ne nous induisez point en tentation; *Nous voulons que vous jugiez si notre ruisseau, quoique petit, sort de la même source que le vôtre qui est si plein.* C'est-à-dire, que, pour s'assurer de la vérité, ils ne veulent que confronter la tradition de leur Eglise avec celle de l'Eglise de Rome. Cette lettre des cinq Evêques, & les lettres synodiques des deux Conciles furent portées à Rome par un Evêque Africain, nommé Jules.

Saint Augustin ne demeura pas oisif

en attendant l'oracle du saint Siège. Il reçut sur la fin de l'année 416, un exemplaire des Actes du Concile de Diospolis ; apparemment de Saint Jerôme ou de Jean de Jérusalem, auquel il les avoit demandés. Il trouva que ces Actes n'étoient pas conformes à ce que Pelage & ses Disciples en avoient publié. C'est pourquoi afin de confondre un parti qui ne se soutenoit que par une hardiesse effrontée à débiter des mensonges, il composa l'ouvrage intitulé, *de Gestis Pelagii*, ou *de Gestis Palestinis* ; & il l'adressa à Saint Aurele. Il y donne les vrais Actes de ce Concile, tels qu'on vient de les rapporter. En finissant cet ouvrage, il parle des violences dont on avoit usé en Palestine à l'égard de Saint Jerôme, & il dit qu'il attend la punition que les Evêques en tireront des coupables.

La gloire que Saint Jerôme avoit eue de souffrir pour la vérité, avoit donné une nouvelle ardeur à son zèle. C'est ce qui paroît par une lettre qu'il écrivit en ce temps-là pour congratuler Saint Augustin de ses combats contre les hérétiques. *Courage*, lui dit-il, *votre nom est célèbre dans tout le monde. Les Catholiques vous respectent & vous admirent, comme le restaurateur de l'ancienne foi ; & ce qui vous est encore plus glorieux, tous les hérétiques vous détestent. Ils n'ont pas moins de*

haine pour moi. Ils tuent par leurs deſirs, ceux qu'ils ne peuvent tuer de leurs glaives.

Cette haine des Novateurs eſt en effet le plus bel éloge & le moins ſuſpect qu'on puiſſe faire des Docteurs Catholiques. Elle ne fit qu'animer Auguſtin à embraſſer toutes les occaſions de démaſquer l'erreur. Un nommé Pallade, lui ayant demandé en ce temps-là une recommandation auprès d'Hilaire, qu'on croit être Hilaire, Evêque de Narbonne dans la Gaule, ou un autre Hilaire, qui étoit à la conférence de Carthage, Evêque de Boſetane; il en prit occaſion d'inſtruire ce Prélat des dogmes & de l'état du Pelagianiſme. *Il y a*, lui écrit-il, *une nouvelle héréſie, ennemie de la grace de Jeſus-Chriſt, qui s'efforce de s'élever contre l'Egliſe; mais elle n'eſt pas encore évidemment ſéparée de l'Egliſe. C'eſt une ſecte de gens qui attribuent un ſi grand pouvoir à la foibleſſe humaine, qu'ils ne font conſiſter la grace que dans le libre arbitre*, (a) *dans la poſſibilité de ne point pécher, & dans les Commandements que nous avons reçus; prétendant au reſte que pour accomplir ces commandements, nous n'avons aucunement beſoin du ſecours divin: qu'à la vérité la rémiſſion des péchés nous eſt néceſſaire, parce que nous ne pouvons faire que les péchés paſſés n'ayent pas été*

(a) *Epiſt.* 178.

commis ; mais que pour éviter à l'avenir tous les péchés, & résister à toutes les tentations futures, la volonté humaine se suffit à elle-même par ses forces naturelles, & sans le secours de la grace de Dieu ; que les enfants n'ont nul besoin de la grace du Sauveur pour être délivrés de la perdition par son Baptême, n'ayant hérité d'Adam aucun péché. Vous voyez combien cette Doctrine est opposée à la grace qui nous a été donnée par Jesus-Christ, & comme elle tend à renverser tous les fondements de la foi Chrétienne: Quoique nous aimions mieux que ces Novateurs soient guéris dans l'Eglise que de les en voir retranchés ; nous avons dû cependant vous les faire connoître, afin que vous vous en donniez de garde. Car le Concile de Carthage a fait contre eux un décret pour être envoyé au Pape Innocent, & nous, du Concile de Numidie, avons écrit en conformité au saint Siège. On voit toujours que Saint Augustin, après la condamnation des Conciles d'Afrique, & avant la décision du Pape, ne regardoit pas encore les Pelagiens comme entièrement retranchés de l'Eglise. Il tint un langage bien différent dès que le saint Siège eut parlé.

Saint Innocent ne différa pas de le faire ; & dès qu'il eut connu la grandeur du mal, il s'empressa d'y apporter le remède par les trois célèbres Décrétales,

les, dattées du 27 Janvier 417, en réponſe aux trois lettres qu'il avoit reçues des Evêques Africains. Il y établit d'abord les droits du ſaint Siège, il expoſe enſuite le dogme Catholique ſur le péché originel, & il ordonne de retrancher de l'Egliſe ceux qui ont des ſentiments contraires. Voici comme il parle de l'autorité du ſaint Siège dans la lettre aux Peres du Concile de Carthage. *Vous ſçaviez bien ce qui eſt dû au Siège Apoſtolique, quand vous avez jugé qu'il falloit référer cette cauſe à notre jugement. Car dans la dignité où nous ſommes élevés, nous voulons ſuivre l'exemple du Prince des Apôtres, de qui vient l'Epiſcopat & l'autorité de ce nom. Nous ſçavons à ſon exemple condamner le mal & approuver le bien. Vous obſervez, ainſi que doivent des Evêques, les traditions des Peres, & vous ne croyez pas devoir vous écarter de ce qu'ils ont ordonné par une ſentence, non humaine, mais divine ; à ſçavoir, que toutes les affaires qui ſe traitent dans les Provinces les plus éloignées, ne ſeroient pas terminées, que ce Siège Apoſtolique n'en ait eu connoiſſance ; afin que le jugement qui lui paroitroit juſte, fut confirmé par ſon autorité, & que toutes les Egliſes puiſaſſent les eaux* (de la ſaine Doctrine) *dans cette ſource toujours pure, d'où elles coulent, & ſe répandent dans toutes les*

parties du monde .... Vous demandez une décision qui serve à toutes les Eglises répandues dans l'univers, afin que l'Eglise étant affermie par ses régles & par les décrets d'un jugement équitable, elle ne puisse plus craindre ceux qui s'arment de vaines subtilités de mots ; & qui, sous prétexte de défendre la foi Catholique, exhalent un poison mortel pour infecter les fideles, & tâchent de renverser toute l'œconomie de la Religion.

Ce grand Pape ne parle pas avec moins de force sur le même sujet, dans sa réponse aux Evêques du Concile de Mileve. *En vous adressant au saint Siège, pour sçavoir quel sentiment il faut tenir dans les choses douteuses, vous avez gardé la forme de l'ancienne règle que vous sçavez aussi-bien que moi avoir été observée dans tout l'univers. Mais je ne m'étènds pas sur cet article, parce que je suis persuadé que vous n'en doutez pas. Car pourquoi auriez-vous confirmé cet usage par votre conduite, si ce n'est parce que vous sçavez que tous ceux qui consultent le Siège Apostolique en reçoivent des réponses qui sont répandues dans toutes les Provinces ? C'est sur-tout lorsqu'on attaque quelques articles de la foi, que je crois que nos freres les Evêques ne doivent référer ces causes qu'à Pierre ; c'est-à-dire, à l'auteur de leur nom & de leur dignité, comme vous*

venez de faire. Ce qui ſera généralement utile à toutes les Egliſes du monde. Ainſi vous aurez la gloire d'avoir obſervé les Canons, & tout l'univers jouira de votre bienfait. Car quel eſt le Catholique qui veuille dans la ſuite parler à ces ennemis de Jeſus-Chriſt, ou communiquer avec eux ? Saint Innocent réfute enſuite la Doctrine des Pelagiens, & montre qu'elle eſt contraire à l'Ecriture ; qu'elle détruit l'uſage de la priere, & les fruits de l'Incarnation. Il excommunie Pelage & Celeſtius, & ordonne qu'on reçoive ceux qui viendront à réſipiſcence.

Il fit une réponſe particulière à la lettre des cinq Evêques. Il leur dit que s'il y a des Pelagiens à Rome ; ils ſont en petit nombre, & ſe tiennent ſi bien cachés, qu'il eſt difficile de les découvrir parmi un ſi grand Peuple. Mais qu'il eſpère qu'eux & les autres reconnoîtront leurs erreurs, quand ils apprendront la condamnation de leur maître ; qu'il a peine à croire que Pelage ait été abſous au Concile de Dioſpolis, quoiqu'il ait reçu de quelques Laïques des actes qui le font entendre ; parce que, ſi cela étoit, Pelage n'eut pas manqué d'engager les Evêques de Paleſtine à en écrire au ſaint Siège. Sur quoi il ajoûte : *Mais comme on voit par ces actes, que des objections qui lui ont été faites, il en a*

ſupprimé une partie, en détournant adroitement le diſcours; qu'il a répandu l'obſcurité ſur l'autre partie par la confuſion de ſes paroles; qu'il s'eſt purgé de quelques-unes de ſes accuſations, plutôt par de faux raiſonnements, que par de vraies raiſons, & en les interprétant en un ſens étranger; on ne peut pas même dire qu'il ait été abſous pour un temps. Saint Innocent dit enſuite qu'il a lû le livre attribué à Pelage, & qu'il y a trouvé pluſieurs blaſphêmes & rien de bon. Mais il ne parle point du livre de Saint Auguſtin de la nature & de la grace qu'on lui avoit envoyé en même-temps.

Telles furent les trois fameuſes Décrétales de Saint Innocent, leſquelles, quoiqu'en diſe un (*a*) critique trop hardi, ſont bien dignes d'un ſi grand Pape. Elles furent reçues de l'Egliſe univerſelle, & en particulier de l'Egliſe d'Afrique, avec autant de joie & d'applaudiſſement, que de reſpect & d'obéiſſance. Ce qu'il eſt bien important de remarquer. Car jamais Egliſe ne fut plus jalouſe de ſes droits que l'Egliſe d'Afrique l'étoit alors: l'affaire des appellations en eſt une preuve: Et jamais Clergé ne fut plus éclairé que celui dont elle étoit alors compoſée.

Un jugement ſi ſolemnel du ſouve-

(a) *Eraſme.*

rain Pontife, fit tomber le maſque de catholicité dont les Novateurs s'étoient parés juſqu'alors pour ſe cacher dans le ſein de l'Égliſe. On commença auſſi-tôt dans tout le monde chrétien & ſur-tout en Afrique, à les traiter comme des hérétiques. Peu de temps après que ces reſcrits eurent été apportés, Saint Auguſtin monta en chaire, & ayant pris occaſion de parler contre les Pelagiens, comme il aſſure qu'il faiſoit preſque dans tous ſes Sermons, il dit au Peuple : (*a*) *Mes Freres, entrez avec nous dans des ſentiments de compaſſion. Quand vous trouverez de ces gens là, ne les cachez pas ; n'ayez point pour eux une cruelle pitié, & ne leur donnez pas retraite ; reprenez-les, & amenez-nous les opiniâtres. Car on a déja envoyé au ſaint Siège Apoſtolique deux Conciles ſur ce ſujet, & il en eſt venu des reſcrits. La cauſe eſt finie : plaiſe à Dieu que l'erreur finiſſe enfin.*

Paroles qui couvriront à jamais de confuſion ceux qui, ſe diſant les Diſciples de Saint Auguſtin, refuſent de ſe ſoumettre à tant de déciſions du ſaint Siège, & qui après tant de Conſtitutions Apoſtoliques, refuſent encore de croire *la cauſe finie*. Ce Sermon (*b*) fut prononcé le 23 de Septembre l'an 417,

(a) *Serm.* 131. *alias* 2. *de verbis Apoſtol.*
(b) *Ad menſam S. Cypriani.*

& c'est à la même année qu'on doit rapporter plusieurs des Sermons de Saint Augustin contre les Pelagiens. Le saint Docteur étoit persuadé qu'il faut instruire le peuple touchant les erreurs qui s'élevent dans l'Eglise, & qu'on ne peut faire un meilleur usage de la parole de Dieu, que de l'employer à combattre, & à rendre odieux aux fideles les ennemis de la vérité.

CHAPITRE XIII.

Celestius va d'Ephèse à Constantinople, d'où il est chassé, & ensuite à Rome. Mort de Jean de Jérusalem. Pelage dressé une Profession captieuse de sa foi, & l'envoye au Pape avec une Lettre.

LEs affaires de la nouvelle secte n'étoient pas en meilleure situation à Constantinople & à Jerusalem, qu'à Rome & à Carthage. Celestius après avoir dogmatisé quelques années à Ephèse, où par ses intrigues il avoit trouvé moyen de se faire promouvoir à la Prêtrise, s'étoit fait chasser de cette Ville, & il étoit passé à Constantinople vers l'an 416, pour tâcher de corrompre la foi de cette grande Eglise. Il sçavoit quelle puissante protection

l'Evêque d'une Ville Impériale peut donner à un parti. Il n'obmit rien pour gagner Atticus, qui étoit alors assis sur ce grand Siège. C'étoit un Prélat qui avoit de la droiture & de la fermeté. Il ne tarda pas à découvrir les pratiques & les erreurs de Celestius. Il le condamna, le chassa de la Ville, & en écrivit des Lettres en Asie à Tessalonique & à Carthage. Mercator, qui raconte ces faits, avoit en main un exemplaire de ces Lettres (*a*). C'est une perte pour l'histoire qu'il n'ait pas transmis à la postérité, un monument qui nous auroit instruit du temps, des motifs, & des autres circonstances de cette condamnation, qui paroît avoir été portée dans un Concile. Du moins Saint Augustin assure, que Celestius fut défait à Constantinople par l'Armée de Jesus-Christ (*b*), ce qui paroît désigner un Concile.

Ce Novateur se voyant chassé de Carthage, d'Ephèse, de Constantinople, songea à poursuivre l'appel qu'il avoit interjetté au Saint Siège, cinq ans auparavant; & il s'embarqua en toute diligence pour se rendre à Rome, où il espéroit que Zosime, qui venoit de monter sur la chaire de Saint Pierre,

(a) *Comm. L.* 1.
(b) *In Jul. L.* 3. *C.* 1.

ſeroit moins oppoſé au parti que Saint Innocent. Ce Saint Pape ayant mis le comble à ſa gloire & à ſes mérites, par la condamnation du Pelagianiſme, alla en recevoir du Seigneur la récompenſe, le 12 de Mars 417, ſelon l'opinion plus probable, que celle qui recule ſa mort, avec le Martyrologe Romain, juſqu'au 28 Juillet. On a une Conſtitution du Pape Zoſime, datée du mois de Mars de cette année ; & dans les anciens Martyrologes, on trouve marqué à Rome le 12 de Mars, Saint Innocent Evêque.

Pelage de ſon côté avoit perdu en Paleſtine ſon protecteur : Jean, Evêque de Jeruſalem, étoit mort le 10 Janvier 417, & étoit allé rendre compte à Dieu de trente années d'Epiſcopat, employées en grande partie à favoriſer les partiſans de l'erreur. Néanmoins comme il eſt mort avant que la doctrine de Pelage eût été cenſurée par le Saint Siège, & qu'il avoit promis de ſe ſoumettre à ſon jugement, ſa mémoire n'eſt point odieuſe dans l'Egliſe. Après ſa mort, tous ceux que la crainte de déplaire à ce Prélat avoit retenus dans le ſilence, ou que l'intérêt avoit engagés dans le parti, ſe déclarerent contre Pelage. Saint Jerôme & ſes Religieux, qu'on avoit décriés comme des hommes in-

quiets, & qui ne cherchoient qu'à troubler l'Eglise, commencerent d'être regardés comme les défenseurs & les martyrs de la vérité.

Pelage ne s'oublia pas dans un revers si subit. Il ne sçavoit pas encore que sa doctrine avoit été censurée à Rome; mais il n'ignoroit pas qu'elle y avoit été déférée, & avec quel zèle les Evêques Africains en poursuivoient la condamnation. Il se flatta de trouver dans ses artifices une ressource à tant de disgraces imprévues. Il s'appliqua d'abord à gagner Praile, le successeur de Jean, dans le Siège de Jerusalem, & il y réussit pendant quelque-temps. Assuré de cette protection, il travailla à détourner l'orage qui se formoit à Rome. Dans ce dessein, il dressa une profession captieuse de sa foi, & comme un corps de doctrine, pour être présenté au Pape. Conduite d'un sectaire qui se masque encore, & qui cherche à se donner une apparence de catholicité, par la soumission extérieure qu'il fait paroître pour le Saint-Siège.

Ce corps de doctrine est divisé en trois parties. Dans la première, Pelage expose la croyance catholique sur la Trinité, contre les Ariens, les Sabelliens & les Macédoniens. Dans la seconde partie, il explique au long la foi

de l'Incarnation, ſur laquelle il n'étoit pas ſuſpect. Dans la troiſième, il vient aux matières conteſtées, ſur leſquelles il coule légerement. Ses expreſſions ſont catholiques; mais comme il n'en dit pas aſſez pour un homme accuſé d'héréſie, elles ſont artificieuſes. La réſerve & le ſilence ſur certains points dans une profeſſion de foi, découvrent aſſez les ſentiments qu'on s'efforce d'ailleurs de cacher. Voici quelques traits de ſes artifices. *Nous croyons un ſeul Baptême*, dit Pelage, *& nous aſſurons qu'il faut l'adminiſtrer aux enfants, avec les mêmes parolès qu'aux Adultes.* (Ce qui eſt dit pour répondre à une objection de Saint Jerôme) (*a*). *Nous croyons que les ames viennent de Dieu, & qu'il les a créées; anathématiſant ceux qui diſent que les ames ſont une portion de la ſubſtance divine. Nous condamnons auſſi l'erreur de ceux qui diſent qu'elles ont péché, ou qu'elles ont été dans le Ciel, avant que d'être envoyées dans les corps. Nous confeſſons tellement le libre arbitre, que nous reconnoiſſons avoir toujours beſoin du ſecours de Dieu; & qu'on tombe également dans l'erreur, en diſant avec Manès, que l'homme ne peut éviter le péché, ou avec Jovinien, que l'homme ne peut pécher. Pour nous, reconnoiſſant toujours l'homme libre, nous*

(a) *Hier. Dial. 3. Sub finem.*

disons qu'il peut toujours pécher, & qu'il peut ne pas pécher (*a*). Ce langage est si catholique, que l'Auteur des Livres Carolins & quelques autres, ont cité cette profession de foi, comme de Saint Jerôme; & Guillaume de Paris, comme de Saint Augustin (*b*). Ce qui montre jusqu'où peut aller le déguisement d'un Novateur, dans une profession de foi, & quelles précautions il faut prendre pour s'assurer de sa sincérité.

Pelage ne s'appliquoit pas moins dans ce corps de doctrine à décrier la foi de ses adversaires, qu'à justifier la sienne. Il en vouloit sur-tout à Saint Jerôme. C'est ce qui paroît par les articles suivants: *Nous avons en execration les blasphêmes de ceux qui disent que Dieu a commandé quelque chose d'impossible à l'homme, & que les Commandements de Dieu peuvent être observés par tous les hommes en général, & non par chacun en particulier. Nous avons aussi en horreur ceux qui condamnent les premières nôces, avec Manès; & les secondes, avec les Cataphrygiens. Nous anathématisons aussi ceux qui disent que le Fils de Dieu a menti par la nécessité de la chair; & qu'étant revêtu de la nature humaine, il n'a pû ce qu'il a voulu.* Il ne faut que lire les dialogues

(a) *L. de trib. Ep. C.* 39. *L.* 3. *C.* 10.
(b) *L. de pecc. & vitiis*, C. 10.

de Saint Jerôme, pour reconnoître que Pelage, dans ces articles, cherche à rendre odieuse, par des interprétations malignes, la doctrine d'un ouvrage où il étoit si solidement réfuté.

Il finit cette profession de foi par une protestation bien édifiante qu'il fait au Pape. *Telle est, très-Saint Pere, la foi que nous avons apprise dans l'Eglise Catholique; telle est la foi que nous tenons, & que nous avons toujours tenue. S'il nous est échappé quelque chose par surprise ou par ignorance, nous souhaitons d'être corrigés par vous, qui êtes héritier de la Foi & du Siège de Pierre. Mais si le jugement de Votre Sainteté approuve cette confession de foi; quiconque voudra me décrier, ne fera que montrer son ignorance ou sa malignité. Il ne fera pas voir que je suis hérétique. Il montrera qu'il n'est pas Catholique.*

Pelage accompagna sa profession de foi d'une lettre au Pape, où il dit que ceux qui douteroient de sa catholicité, n'ont qu'à lire ce corps de doctrine, ses lettres à Saint Paulin, à Constantius, & à Demetriade; & les livres qu'il venoit de publier sur le libre arbitre. Il joignit à ces piéces une lettre de recommandation auprès du Pape, qu'il avoit obtenue de Praile, le nouvel Evêque de Jérusalem.

CHAPITRE XIV.

Julien se met à la tête de la secte. Lettre de Saint Augustin & d'Alipius à Saint Paulin, pour le garantir des artifices des Pelagiens. Celestius, à l'exemple de Pelage, dresse une Profession de foi qu'il présente au Pape Zosime, successeur de Saint Innocent.

LEs circonstances ne pouvoient être plus favorables aux desseins de Pelage. La mort de Saint Innocent avoit relevé le parti en Italie. Julien, qui jusqu'alors étoit demeuré disciple caché, venoit de lever le masque, & de se mettre à la tête de la secte. C'étoit un jeune Prélat, que sa noblesse, son esprit, ses ouvrages, sa réputation de piété avoient rendu, dès son entrée dans l'Episcopat, un des plus grands hommes d'Italie. Il étoit fils de Memor, ou de Memorius, qui fut depuis Evêque de Capoue; & de Julienne, Dame aussi distinguée par sa vertu que par sa qualité. Il avoit reçu de la nature un esprit vif, qui paroissoit né pour l'éloquence, & il n'avoit rien oublié pour le cultiver par l'étude des sciences divines & humaines. On lui reprocha d'a-

voir trop lû Petrone & Martial, & de ſemblables Auteurs, où il eſt preſque impoſſible, parmi tant d'ordures (*a*), de cueillir avec un cœur & des mains pures, les fleurs de la latinité qu'on s'imagine y découvrir. Car quelque prétexte qu'on apporte, c'eſt communement la même paſſion qui a fait écrire ces ouvrages, qui les fait lire & goûter. Julien exerça long-temps l'ordre de Lecteur dans l'Egliſe de ſon pere; & pour ſuivre la diſcipline, qui ordonnoit que les Lecteurs vouaſſent la continence, ou fuſſent mariés, il épouſa la fille d'Emilius, qui avoit été conſul, & enſuite Evêque de Benevent. Saint Paulin, dont l'illuſtre famille étoit alliée de celle d'Emilius, célébra ce mariage par un épithalame chrétien. Mais Julien s'étant bien-tôt trouvé libre, ſoit par la mort de ſa femme, ſoit par un vœu mutuel de continence, fut promû au Diaconat & au Sacerdoce. Sa réputation fit naître à Saint Auguſtin l'envie de le voir & de le connoître; & il en écrivit dans les termes les plus obligeants à l'Evêque Memor (*b*) : *Je n'oſe vous dire que j'aime Julien plus que je ne vous aime, parce que je ne dirois pas la vérité* (c).

(a) *Mercator, Subnot. c.* 4. *&* 5.
(b) *Auguſt. Ep.* 131.
(c) *Ep. ad Memor. olim* 131.

Mais je ne crains pas d'aſſurer que j'ai plus d'impatience de le voir, que je n'en ai de vous voir.

Julien demeura chargé de l'éducation de ſes ſœurs après la mort de ſon pere & de ſa mere. Ses ſoins ne furent pas heureux. Une d'elles tomba dans une faute qui la deshonnora ; & comme il voulut la lui reprocher, elle lui impoſa ſilence, en le faiſant ſouvenir des exemples qu'il lui avoit donnés. Tant il eſt vrai qu'on n'a plus de régle de mœurs, quand on n'a plus de régle de foi ; la dépravation du cœur étant toujours où le principe ou l'effet de l'infidélité de l'eſprit. Il paroît en effet, par quelques expreſſions de Saint Auguſtin, que Julien avoit peine à garder l'état de continence qu'il avoit embraſſé. Mais ſon hypocriſie, qui étoit un de ſes plus grands talents, ſuppléoit à tout. Il ſçut ſi bien ſe contrefaire, que Saint Innocent l'ordonna Evêque d'Eclane, Ville ſituée entre la Pouille & la Champagne d'Italie, dans le lieu aujourd'hui appellé Quinto-decimo. Cette dignité donna un nouvel éclat au mérite & aux vertus hypocrites de Julien (*a*) Gennade aſſure qu'avant qu'il eut laiſſé voir ſes erreurs, il paſſoit pour un des plus illuſtres Docteurs de l'Egliſe.

(a) *L. deſcript. Eccl. c.* 45.

Un Prélat de ce caractère est une grande ressource pour un parti. Julien qui n'ignoroit pas que quand l'autorité est contraire à une secte, un Evêque qui la favorise en secret, la sert mieux que s'il se déclaroit à contre-temps, eut soin de cacher long-temps ses liaisons avec le parti. Il garda cependant moins de mesures depuis son Episcopat; car Saint Augustin nous apprend, que Saint Innocent lui donna des avis à ce sujet. Après la mort de ce Saint Pontife, il ne dissimula plus, disputant dans les compagnies de Rome sur la nature du péché, pour rendre les adversaires de Pelage suspects de Manichéisme (*a*). Il ne manqua pas de publier que c'étoit le zéle pour la vérité & pour la pureté de la morale, qui l'obligeoit à se déclarer; & il peignit les Docteurs des Pelagiens, comme des hommes injustement opprimés. *Voyant*, dit-il, *qu'on ne présentoit pour reméde que l'écume des dogmes impurs du Manichéisme; que l'autorité s'étoit unie avec la passion; & que cette honteuse concupiscence, qui, par l'empire qu'elle a sur les corps* (b), *est la reine des esprits, qui captive les ames, & détruit tous les principes de l'honnêteté, & dominoit par le consentement de presque tout l'univers* :

(a) *Mercator subn. c.* 7.
(b) *Apud Aug. l.* 2. *aperis imperfec. c.* 10.

nous nous ſommes trouvés dans une obligation d'autant plus honorable de défendre la vérité, qu'il y a plus de difficultés à le faire; parce que la vérité & la prière des médecins, n'ont gueres de pouvoir ſur des peuples aveugles, & qui haïſſent les remèdes qu'on leur préſente. Que faire donc? Croirons nous à la vûe de ces obſtacles devoir ſonner la retraite, & du port tranquille de notre conſcience, nous rire des naufrages des autres? Mais les ſentiments d'humanité que nous devons avoir pour tous les hommes, & ſur-tout la foi & l'eſpérance que nous avons en Dieu, nous empêchent de prendre ce parti. Outre que le Seigneur rétablit ſouvent des affaires déſeſpérées; il récompenſe toujours la conſtance qu'il a voulu exercer juſqu'à la mort, quoiqu'il ne voulût pas qu'on en retirât aucun fruit en ce monde. Ce ſont les couleurs que Julien donnoit à ſa déclaration en faveur du Pelagianiſme, quelques années après qu'il eut levé le maſque.

L'arrivée de Celeſtius à Rome cette année 417, fortifia plus Julien que toutes ces réflexions. Ces deux ſoutiens de la ſecte concerterent enſemble leurs deſſeins, & prirent des meſures auprès de leurs amis pour les faire réuſſir. Sans doute qu'ils n'oublierent pas de mandier la protection de Saint Paulin, ancien ami de Pelage & de Julien. Mais Saint

Augustin & son ami Saint Alipius, venoient d'écrire une lettre commune à ce saint Evêque, pour le précautionner contre les pièges des Novateurs. C'est un des ouvrages de Saint Augustin contre les Pelagiens, qui soit le plus travaillé ; le Docteur de la grace ayant voulu le rendre digne de celui à qui il l'adressoit, & qui étoit lui-même un si grand maître dans les sciences divines & dans l'art d'écrire. *Nous sçavons*, lui disent les deux Prélats, *que vous avez aimé comme un serviteur de Dieu Pelage, surnommé le Breton, pour le distinguer de Pelage de Tarente. Mais nous ignorons comment vous l'aimez aujourd'hui ; car pour nous, non-seulement nous l'avons aimé, mais nous l'aimons encore ; mais d'une manière différente.* (a) *Nous l'aimions alors, parce que nous le croyions Catholique ; & nous l'aimons aujourd'hui, afin que par la miséricorde de Dieu, il renonce aux sentiments injurieux à la grace divine, auxquels on le dit attaché.* Ils marquent à Saint Paulin, que pour mieux lui faire connoître le venin de la nouvelle héréfie, ils lui envoient le livre de Pelage *de la Nature*, & la réfutation que l'un deux en a faite, aussi bien que les relations des Conciles d'Afrique envoyées au saint Siège, & les réponses

(a) *Ep. Alipii & August. ad Paulin. c.* 1.

du Pape Saint Innocent. *Vous verrez dans tous ces actes*, lui diſent-ils, *que la nouvelle & pernicieuſe erreur, a tellement été condamnée par l'autorité Eccléſiaſtique, qu'il y a bien lieu de s'etonner qu'il y ait encore quelques perſonnes qui combattent la grace.*

Ils s'étendent enſuite ſur la néceſſité & la gratuité de la grace, ſur la ſtérilité des œuvres qui en ſont deſtituées, ſur la prédilection de Dieu envers les élûs, ſur la réprobation des enfants morts ſans Baptême. Ils ajoûtent qu'ils traitent ce dernier article, parce qu'ils ont appris qu'il y a auprès de Saint Paulin, ou plutôt dans ſa Ville, des perſonnes qui ſoutiennent avec tant d'opiniâtreté, que les enfants morts ſans Baptême jouiſſent de la vie éternelle; qu'ils ſe vantent d'abandonner plutôt Pelage lui-même, que ce ſentiment. C'eſt qu'en effet Pelage ne paroiſſoit pas bien ferme dans cette opinion. Car quand on la combattoit; il répondoit : (*a*) *Je ſçais où les enfants ſans Baptême ne vont pas, je ne ſçais pas où ils vont.* Les deux Prélats Africains font à Saint Paulin l'abrégé des erreurs que Pelage a condamnées au Concile de Dioſpolis; & ils finiſſent en aſſurant ce Saint Evêque, qu'ils ſont ſi éloignés de ſoupçonner ſa

(a) *Apud Auguſt. L. de pecc. Orig. c.* 21.

foi, qu'ils se servent de ses lettres, dont ils citent un endroit, pour la défendre contre les nouvelles erreurs.

Cette lettre dictée par le zèle & la charité, rendit Saint Paulin plus circonspect. La sainteté d'un Prélat n'empêche pas qu'il ne soit quelquefois surpris par de faux Docteurs ; elle lui fait recevoir avec humilité & reconnoissance les avis qu'on lui en donne ; & l'on ouvre bien-tôt les yeux à la vérité, quand ce n'est pas l'orgueil & la mauvaise foi, qui les y ont fermés. Les Pelagiens tendirent avec plus de succès leurs piéges à Sévère-Sulpice, l'ami intime de Saint Paulin. C'étoit un homme de qualité, fort distingué par sa piété, & par son mérite, & qui avoit été disciple de Saint Martin. Il se laissa séduire dans sa vieillesse par les artifices des Pelagiens. Mais ayant depuis, eû le bonheur de reconnoître sa faute, il l'expia par un rigoureux silence, qu'il s'imposa le reste de sa vie. (*a*) C'est tout ce que l'histoire nous en apprend.

On osa même solliciter la foi de Saint Cyrille, Evêque d'Alexandrie. Un certain Valerien qui étoit domestique du Comte Valere, & fort attaché au parti Pelagien, passa d'Italie en Egypte, pour s'insinuer dans l'amitié de ce Saint Pré-

(a) *Genn. de viris illust. c. 19.*

lat. Il y réuſſit, tandis qu'il cacha ſes erreurs. Euſébe qu'on croit être celui de Crémone, & l'ami de Saint Jerôme, l'ayant appris, en fut allarmé & en écrivit à Saint Cyrille. Il lui marque qu'il eſt bien ſurpris que le ſiège d'Alexandrie, qui a toujours été étroitement uni à l'Egliſe Romaine, (*a*) ait reçu dans ſa communion des Pelagiens, après que Saint Innocent, d'heureuſe mémoire, les a condamnés, & que toutes les Egliſes d'Orient les ont rejettés. Il s'en prend aux intrigues de Valerien, qu'il dépeint comme un flateur, & un homme de bonne chère, & il avertit Saint Cyrille que c'eſt un eſclave du Comte Valere. La conduite que Saint Cyrille tint dans la ſuite, fait juger qu'Euſebe n'avoit écrit que ſur des bruits que les Pelagiens répandoient en Italie à l'avantage de la ſecte ; & le ſilence que l'auteur de la lettre garde ſur la condamnation de Pelage par Zoſime, quoiqu'il faſſe mention de celle qu'en a fait Saint Innocent, eſt une preuve qu'elle fut écrite l'an 417. Les chefs du parti Pelagien ne travailloient à ſe faire ainſi de puiſſants protecteurs dans toutes les parties du monde chrétien, que pour intimider ou ſurprendre le nouveau Pape ; ils eurent quelque-temps lieu de

(a) *Baronius*, *ad ann.* 417.

croire que leurs artifices ne feroient pas inutiles.

Ce fut dans ces favorables conjonctures que la profession de foi de Pelage, & sa lettre adressée au Pape Innocent, qu'il croyoit encore vivant, arrivèrent à Rome. Celestius qui vit cette profession de foi, jugea à propos d'en composer aussi une en son nom, & de la présenter au Pape Zosime avant celle de Pelage, laquelle lui servit de modelle Saint Augustin se plaint que Celestius dans ce formulaire (*a*) de sa foi, s'étend, à l'exemple de son maître, sur tout ce dont il ne s'agit point : expliquant sa croyance sur presque tous les dogmes de la Religion, depuis celui de la Trinité, jusqu'à celui de la Résurrection des morts ; & traitant les points controversés de questions problématiques, qui n'appartiennent pas à la foi. Il rejette clairement la foi du péché originel, (*b*) *parce que*, dit-il, *le péché qui est commis par l'homme ne naît pas avec l'homme. Et que ce n'est pas le crime de la nature, mais de la volonté.* Il finit par la protestation suivante, à laquelle il ne manque que la sincérité. *Pour les disputes qui peuvent s'être élevées sur des questions qui n'interessoient pas*

(a) *L. de pecc. orig. c.* 23.
(b) *Apud August. de pecc. c.* 6.

la ſubſtance de la foi, je n'ai rien établi définitivement & comme auteur ; mais ce que j'ai puiſé dans les ſources des Prophêtes & des Apôtres, (a) *je le préſente à Votre Sainteté, pour être approuvé par ſa déciſion, afin que ſi, comme il peut arriver à des hommes, nous ſommes tombés dans quelque erreur, elle ſoit corrigée par votre jugement.*

Voilà le miel qui aſſaiſonne le venin, & la peau de brebis qui cache le loup. Ainſi, vit-on dans tous les temps les ſectaires qui vouloient encore paſſer pour Catholiques, ne parler que de reſpect & de ſoumiſſion pour le ſaint Siège, & prétendre que les points qui les diviſoient des Catholiques, n'intereſſoient pas la foi.

Celeſtius préſenta cette profeſſion de foi au Pape Zoſime, & demanda d'être reçu à ſe juſtifier du crime d'héréſie, dont on l'avoit chargé en Afrique, alléguant qu'on l'avoit condamné en ſon abſence, & en l'abſence-même de ſes accuſateurs, Eros & Lazare, dont le caractère étoit un grand préjugé de ſon innocence.

(a) *Apud Aug. de pecc. orig. c.* 23.



CHAPITRE XV.

Zosime convoque son Clergé. Celestius se présente à cette assemblée. Fourberies & mensonges de ce Novateur. Zosime trop crédule, écrit vivement aux Evêques d'Afrique. Le Concile de Carthage, pour se justifier, lui adresse une lettre synodique. Réponse du Pape à cette lettre.

PLus le crime d'hérésie est odieux, plus il est naturel de sentir de la compassion pour ceux qui se plaignent d'en être faussement accusés. Zosime se laissa toucher. L'amour de la paix lui persuada que bien que l'appel interjetté par Celestius, cinq ans auparavant, eut été mis à néant par la non poursuite ; il ne devoit pas rejetter sa demande ; sur-tout Innocent son prédécesseur, ayant ordonné expressément que si Pelage & Celestius anathématisoient leurs erreurs, on ne leur fermât pas le sein de l'Eglise. Il convoqua donc son Clergé dans la Basilique de Saint Clement ; & Celestius s'étant présenté à l'assemblée, Zosime parut à la vérité trop crédule aux protestations de ce sectaire ; mais loin de vouloir donner atteinte aux décisions de son prédécesseur, ou examiner

miner de nouveau ce qu'il avoit jugé touchant le dogme, il voulut que les lettres de ce Pape aux Evêques d'Afrique, servissent de règle pour juger de la catholicité de Celestius.

L'artificieux Novateur commença, dit Saint Augustin, par protester que, s'il lui étoit échappé quelque erreur, il étoit prêt de s'en rapporter au jugement du saint Siège. Zosime prit cette occasion de lui demander s'il condamnoit tout ce que le Diacre Paulin lui avoit objecté, & tout ce qui étoit condamné par les lettres du Pape Innocent. Il répondit qu'il acquiesçoit aux lettres d'Innocent; mais qu'il ne pouvoit condamner ce que le Diacre Paulin lui avoit objecté; Et il demanda d'être reçu à prouver que Paulin étoit hérétique. Zosime ne prit pas le change. Il lui demanda *s'il condamnoit toutes les choses dont il avoit été accusé*. Il répondit : *Je les condamne selon le jugement d'Innocent d'heureuse mémoire, votre prédécesseur.* (a) Après ces déclarations, la profession de foi de Celestius, dont on avoit fait la lecture, parut Catholique; non que Zosime approuvât ce qui y étoit enseigné contre le péché originel : il venoit lui-même d'en exiger la condamnation en exigeant que Celestius acquiesçât à

(a) *L. 2. ad Bonif. c.* 4.

la déciſion d'Innocent ; mais c'eſt, dit Saint Auguſtin, que *c'étoit une marque de catholicité, de ſoumettre ſes opinions & ſes doutes au jugement du Siège Apoſtolique.* (a) Et cette ſoumiſſion étoit marquée en termes formels dans la profeſſion de foi. *Celeſtius*, continue Saint Auguſtin, *ayant mis ſon ſentiment touchant le péché originel, au nombre des queſtions dont il a reconnu qu'il doutoit encore, ſouhaitoit d'être inſtruit : c'eſt le deſir qu'il montroit de ſe corriger, & non l'erreur qui a été approuvée dans un homme d'un ſi grand génie* (ibid.) *& qui pouvoit ſi bien ſervir l'Egliſe, s'il eut changé de ſentiment. Sa profeſſion de foi a été reconnue Catholique, parce que, lorſque l'on a quelques ſentiments contraires à la vérité, c'eſt être Catholique que de ne les pas donner pour des vérités certaines, & d'être diſpoſé à les rejetter quand on en découvrira la fauſſeté.*

Zoſime interrogea auſſi Celeſtius ſur les accuſations d'Eros & de Lazare. Il répondit : que *pour Lazare il ne l'avoit jamais vû qu'en paſſant, & qu'Eros lui avoit demandé pardon d'avoir eû mauvaiſe opinion de lui.* (b) On ne ſçait où Celeſtius a pu voir ces deux Evêques : car il ne paroît pas qu'il ait demeuré en

(a) *L. 2 ad Bonif. c. 3.*
(b) *1a. Zoſimi Epiſt. ad Afric.*

Paleſtine, ou que ces deux Evêques ſoient venus en Italie ou en Afrique. Quelque ſatisfait que le Pape fut des réponſes de Celeſtius, il remit la déciſion de l'affaire à deux mois, afin d'avoir le temps de recevoir d'Afrique les éclairciſſements néceſſaires. Avant que de congédier l'aſſemblée, il exhorta Celeſtius & le Clergé qui étoit préſent, d'éviter les queſtions captieuſes, parce qu'elles ne peuvent ſervir à l'édification, & qu'elles ſont une occaſion de chute aux grands hommes qui font un mauvais uſage de leur eſprit & de leur éloquence.

Quoiqu'il en eut couté bien des menſonges & des parjures à Celeſtius pour tromper Zoſime, il ſortit fort content de l'aſſemblée ; & de ſi heureux commencements l'enhardirent à travailler auſſi à la juſtification du chef de la ſecte. C'eſt pourquoi, peu de jours après, il fit préſenter au Pape Zoſime la profeſſion de foi & la lettre que Pelage avoit adreſſées à Innocent, avec la lettre de recommandation de Praîle. Zoſime convoqua de nouveau ſon Clergé, & la profeſſion de foi de Pelage fut lûe dans l'aſſemblée avec de ſi grands applaudiſſements, que pluſieurs des aſſiſtants en verſerent des larmes de joie. Elle ne contenoit en effet aucune erreur. Mais le

plaisir de voir le chef d'une secte reconnoître la vérité, empêcha de s'en défier. D'ailleurs, la jalousie des directeurs avoit prévenu plusieurs personnes du Clergé Romain contre Saint Jerôme. Il n'en fallut pas davantage pour les rendre favorables à celui dont il combattoit les erreurs ; car dans les contestations qui s'élevent sur la Religion, la haine ou la prévention contre les défenseurs de la vérité, donne quelquefois autant de partisants à l'erreur, que l'amour de la nouveauté.

En conséquence de ces deux assemblées, Zosime écrivit deux lettres fort vives aux Evêques d'Afrique. *Le Prêtre Celestius*, dit-il dans la première de ces lettres, *s'est présenté à notre tribunal, demandant à se purger des crimes dont on l'a faussement accusé auprès du Saint Siège ... Nous avons donc discuté tout ce qui a été fait jusqu'à présent .... Après avoir fait entrer Celestius dans l'assemblée, nous avons fait lire sa profession de foi ; & ne nous contentant pas de cela, nous lui avons fait plusieurs questions, pour découvrir si son cœur s'accordoit avec ses lévres.* Zosime reprend ensuite les Africains d'avoir ajoûté foi avec trop de crédulité à des hommes tels que Lazare & Eros. Il les assure que pour lui, il ne décidera rien dans cette cause qu'avec beaucoup de

maturité ; & il cite ceux qui voudront accuſer Celeſtius à comparoître dans deux mois, afin qu'il puiſſe prononcer, ayant entendu les parties. Le Soudiacre Baſiliſque ſomma nommément le Diacre Paulin, qui avoit dénoncé Celeſtius au Concile de Carthage, de ſe rendre à Rome. La lettre de Zoſime eſt dattée du conſulat d'Honorius & de Conſtantius ; c'eſt-à-dire, de l'année 417. ſans datte du jour ni du mois. Mais elle ne peut avoir été écrite plus tard qu'au commencement de Septembre, puiſque le Diacre Paulin fut cité le deuxième de Novembre de comparoître à Rome, lorſque les deux mois donnés pour le faire étoient deja écoulés.

Dans la ſeconde lettre adreſſée aux mêmes Prélats, & dattée du 21 de Septembre, Zoſime raconte ce qui s'eſt paſſé à Rome au ſujet de Pelage. *Plût à Dieu, mes très-chers Freres*, leur dit-il, *que quelqu'un de vous eût pû être préſent à la lecture de ces lettres. Quelle fut la joie des gens de bien qui y étoient préſens! Combien furent-ils ſurpris qu'on eut pu décrier des hommes d'une foi ſi intégre* (a)? *Quelques-uns d'eux ne purent retenir leurs larmes. Y a-t'il un ſeul endroit où il ait manqué de parler de la grace & du ſecours de Dieu.....? Je vois auſſi que Pelage a*

(a) *2a. Zoſimi Ep. ad Afric.*

été ainsi déchiré par Eros & Lazare. Est-il possible, mes chers Freres, que vous n'ayez jamais entendu dire quels hommes sont ces tourbillons & ces tempêtes de l'Eglise? Ignorez-vous leur vie & leur condamnation? Quoique l'autorité spéciale du Saint Siège les ait déja excommuniés, apprenez encore par cette lettre quelles sont les mœurs de ces hommes. Zosime fait ensuite de ces deux Evêques un portrait qui n'est assurement pas flaté. Le reste de la lettre est une réprimande aux Africains pour avoir trop précipité leur jugement, & une exhortation à se réjouir de ce que Pelage & Celestius n'ont jamais abandonné la vérité catholique, & que tout ce qu'on avoit publié d'eux n'est que calomnie.

Quelque prévenu que Zosime paroisse dans ces lettres en faveur de Pélage & de Celestius, il ne voulut porter aucun jugement avant que d'avoir entendu les Evêques Africains. Il ne crut pas même devoir lever l'excommunication dont Celestius étoit frappé. *On le traita doucement*, dit Saint Augustin, *comme un phrénétique pour le rendre tranquille; mais on ne crut pas encore qu'il fallut le délier des liens de l'excommunication* (a). *On accorda un délai de deux mois, jusqu'à ce qu'on eut récrit d'Afrique, & afin de lui*

(a) *August. de pecc. orig. c. 7.*

donner le temps de venir à réſipiſcence. Ainſi on ne peut point dire que Zoſime ſe ſoit trompé dans un jugement, puiſqu'il n'avoit pas encore jugé. C'étoit un procès qu'il inſtruiſoit; & après avoit entendu une des parties, il l'a crut innocente. Mais avant que de prononcer, il voulut entendre l'autre partie qui le détrompa, & il rendit un jugement conforme à la vérité & à la juſtice. Quelques critiques ont pris le parti d'accuſer de ſuppoſition les lettres dont on vient de parler; mais ce ſentiment ne paroît pas aſſez fondé.

Zoſime envoya aux Evêques d'Afrique avec ces deux Lettres, les profeſſions de foi de Pelage & de Celeſtius, & la Lettre de recommandation de Praîle. Si toutes ces piéces ſurprirent étrangement ces Prélats, la conduite de Zoſime, & ſa facilité à croire les proteſtations des Novateurs, les affligerent ſenſiblement; mais ils s'en plaignirent à lui-même, ſans s'éloigner du reſpect dû au Saint Siége. Au contraire, ils conçurent plus que jamais la néceſſité de demeurer unis à leur Chef, pour triompher de l'erreur qui s'efforçoit de les en ſéparer. Saint Aurele commença par indiquer un Concile à Carthage pour la fin de cette année 417, ou pour le commencement de

l'année suivante. En attendant, ce Prélat & les Evêques qui étoient à Carthage, écrivirent une Lettre commune à Zosime pour le prier de ne rien décider dans cette affaire, qu'il n'eût vû la relation du Concile qu'ils alloient tenir à ce sujet; & ils insérerent dans cette Lettre une protestation (*a*) contre tout ce que l'on pourroit faire à leur préjudice sans les avoir entendus.

Les Evêques d'Afrique accoururent en foule & en diligence au Concile indiqué à Carthage, & ils s'y rendirent au nombre de deux cents quatorze. Ils recueillirent tous les Actes de ce qu'ils avoient fait contre Pelage & contre Celestius, & les envoyerent à Zosime, avec une longue relation en forme de Lettre, pour justifier leur conduite & leur zèle. Comme cette Lettre n'est point venue jusqu'à nous, on ne peut juger de ce qu'elle contenoit, que par la réponse de Zosime, & par quelques traits répandus dans les ouvrages de Saint Augustin & de Saint Prosper. Il paroît que les Evêques Africains s'y plaignoient à Zosime de sa précipitation dans cette affaire, & de la crédulité avec laquelle il ajoûtoit foi lui-même aux protestations de Celestius, sans se défier assez de ses artifices: sur

(a) *Obtestatio.*

quoi ils lui rappelloient l'exemple bien différent de Saint Innocent ſon prédéceſſeur. C'eſt dans cette Lettre ſynodique, que les Evêques d'Afrique manderent ce que rapporte Saint Auguſtin, lorſqu'il dit : *On écrivit d'Afrique à Rome, qu'il ne ſuffiſoit pas pour les plus ſimples & pour les plus zèlés, que Celeſtius proteſtât en général, comme il faiſoit* (a), *qu'il ſe ſoumettoit aux Lettres d'Innocent; qu'il devoit anathématiſer ouvertement les erreurs qu'il avoit miſes dans ſa profeſſion de foi, de peur que, s'il ne le faiſoit, pluſieurs perſonnes peu intelligentes ne cruſſent que le venin renfermé dans cette profeſſion, avoit été plutôt approuvé par le Saint Siége, qui l'avoit nommée Catholique, qu'il n'avoit été corrigé par la proteſtation que l'Auteur avoit faite de ſa ſoumiſſion aux Lettres du Pape Innocent.* Ils manderent dans la même Lettre ce que rapporte Saint Proſper en ces termes. *Deux cents quatorze Evêques ſe ſont donc trompés, lorſque dans la Lettre qu'ils ont miſe à la tête de leurs Actes, ils ont ainſi parlé au Pape Zoſime : Nous avons réſolu que la Sentence émanée du Saint Siège de l'Apôtre Saint Pierre, par l'organe du vénérable Innocent* (b), *contre Pelage & Celeſtius de-*

(a) *L.* 2. *ad Bonif. C.* 3.
(b) *Adverſus Collat. C.* 10.

meurât en son entier, jusqu'à ce qu'ils confessassent clairement la grace de Dieu par Jesus-Christ.

Le Sous-Diacre Marcellin fut dépêché à Rome en diligence pour porter cette Lettre du Concile d'Afrique. Il étoit aussi chargé de présenter à Zosime un Mémoire de la part du Diacre Paulin. Ce premier dénonciateur de Celestius n'avoit pas jugé à propos de se rendre à Rome, où il avoit été cité, & où il voyoit que ses ennemis étoient si puissants. Il prit le parti d'adresser à Zosime un Mémoire, dans lequel il prenoit un tour aussi ingénieux que respectueux, pour s'excuser d'obéïr à la citation qui lui avoit été faite. Il dit d'abord qu'il ne s'agit plus de sa cause particulière, mais de celle de l'Eglise universelle, & il rend grace à Zosime de ce qu'il a déja jugé en sa faveur, en pressant Celestius de condamner ce que Paulin lui avoit objecté. Ensuite il touche adroitement les raisons qui pouvoient montrer la nullité de la citation. Il dit qu'elle ne lui a été faite que de vive voix, & lorsque le temps donné pour comparoître étoit déja écoulé. Il n'oublie pas de faire sentir qu'il n'est plus obligé de soutenir l'accusation qu'il a intentée, après que Celestius a négligé si long-temps de

pourſuivre ſon appel. Au reſte, les interrogations que Paulin rapporte avoir été faites par Zoſime à Celeſtius, font bien connoître qu'on ne craignoit pas en Afrique que ce Pape décidât rien contre la foi, ou même qu'il favoriſât l'erreur. *Votre Sainteté*, dit-il à Zoſime, *ſuivant la déciſion d'Innocent, dans l'audience qu'elle donna à Celeſtius, lui fit cette queſtion.... Avez-vous connoiſſance des Lettres que le Siége Apoſtolique à écrites à nos Freres en Afrique? Ajoûtant: Condamnez-vous toutes ces choſes que nous avòns condamnées, & tenez-vous ce que nous tenons? Et encore: Condamnez-vous tous les ſentiments qu'on vous a attribués?*

Ce Mémoire eſt daté du 8 Novembre; ce qui pourroit faire croire que Marcellin, qui en fut le porteur, partit peu de temps après, & par conſéquent que le Concile, dont il porta auſſi la Lettre, ſe tint vers le même-temps.

On ne ſçait comment Zoſime reçut le Mémoire de Paulin; mais il lut avec quelque chagrin la Lettre du Concile de Carthage, qu'il nomme un volume, comme pour ſe plaindre de ſa longueur. Il y répondit au mois de Mars ſuivant, par une Lettre aſſez courte adreſſée à Aurele & aux autres Evêques du Concile de Carthage. Il la commence par

défendre les droits du Saint Siége que perſonne n'attaquoit ; & après avoir dit que *la tradition des Peres a donné une ſi grande autorité au Saint Siege Apoſtolique, que perſonne n'oſeroit diſputer ſur les déciſions qui en ſont émanées*, (ce qu'il établit ſur l'autorité des Canons, ſur la pratique conſtante de l'Egliſe, & ſur la promeſſe de Jeſus-Chriſt à Saint Pierre ;) il ajoûte : *Quoique notre autorité ſoit ſi grande, que perſonne n'oſeroit retoucher à notre déciſion, nous n'avons rien voulu faire ſans vous en donner connoiſſance par nos Lettres..... Nous croyons vous avoir aſſez expliqué par nos premières Lettres les prétentions de Celeſtius, & nous croyons auſſi que vous y avez aſſez répondu par les écrits que vous avez envoyés.* Zoſime ſe plaint enſuite de la longue Lettre des Evêques Africains, ſur ce que ces Prélats y ſuppoſoient qu'il avoit ajoûté foi aux proteſtations de Celeſtius, ſans examiner toutes ſes paroles juſqu'à la dernière ſyllabe. Et il dit qu'il n'avoit garde d'agir avec précipitation dans cette affaire, parce qu'*il faut juger avec bien de la maturité, & après bien des délibérations, ce qu'on juge en dernier reſſort.* Il finit en aſſurant les Prélats qu'il a eu égard à leurs remontrances & à leurs proteſtations, & que l'affaire eſt au

même état où elle étoit, lorſqu'il leur écrivît la première fois. *Sçachez*, dit-il, *que nous n'avons rien fait dans cette affaire, ni après les premières Lettres que nous avons reçues de vous, ni depuis celles que nous venons de recevoir; mais que nous avons laiſſé toutes choſes au même état où nous vous avons marqué par nos Lettres qu'elles étoient depuis long-temps, pour avoir égard à la proteſtation que vous nous avez envoyée* (a). La Lettre eſt datée du 21 Mars, ſous le douzième Conſulat d'Honorius, c'eſt-à-dire, l'an 418; & il eſt marqué qu'elle fut reçue à Carthage le 29 d'Avril.

Saint Aurele en rendit compte deux jours après au nouveau Concile, qui ſe tint le prémier de Mai de la même année.

(a) *Zoſim. tertiis Litteris ad Afric.*



CHAPITRE XVI.

Concile plénier de toute l'Afrique. Canons de ce Concile, contre l'héréſie Pelagienne. Zoſime change ſa douceur en ſévérité. Il condamne Pelage & Celeſtius par une lettre adreſſée à tous les Evêques du monde.

CE ſecond Concile de Carthage fut un Concile plénier de toute l'Afrique, ainſi que le nomme Saint Auguſtin. Car parlant des deux Conciles tenus à Carthage cette année, il dit : *Nous vous avons envoyé ce qu'on a écrit à Zoſime du Concile d'Afrique, & ce que nous avons décerné contre cette erreur dans le Concile poſtérieur qui fut un Concile plénier de toute l'Afrique.* (a) Saint Aurele y préſida avec Donatien, Primat de la Bizacene. On y fit huit célèbres Canons contre l'héréſie Pelagienne qu'on croit devoir rapporter ici. Ce ſont les Décrets contre l'erreur que Saint Auguſtin dit avoir été faits dans ce Concile.

I.

„ Quiconque dit qu'Adam le pré-
„ mier homme a été créé mortel, en-

(a) *Ep. 215. ad Valent.*

„ ſorte que, ſoit qu'il péchât, ou qu'il „ ne péchât pas, il devoit mourir, ou „ ſortir de ſon corps par la néceſſité „ de la nature, & non en punition du „ péché ; qu'il ſoit anathême.

I I.

„ Quiconque dit qu'il n'eſt pas né„ ceſſaire de baptiſer les enfants nou„ veaux nés, ou dit qu'on les baptiſe „ à la vérité pour la rémiſſion des pé„ chés ; mais qu'ils ne contractent au„ cun péché d'origine ; enſorte que la „ formule du Baptême ſe trouve fauſſe „ à leur égard ; qu'il ſoit anathême. „ Car ce que dit Saint Paul : (a) *Par* „ *un ſeul homme le péché eſt entré dans le* „ *monde, & par le péché la mort qui a* „ *paſſé enſuite à tous les hommes, tous* „ *ayant péché en lui*, doit être entendu „ dans le ſens que l'Egliſe Catholique, „ répandue par tout le monde, l'a tou„ jours entendu. Puiſque c'eſt à cauſe „ de cette règle de foi que les enfants „ qui n'ont pu commettre aucun pé„ ché par eux-mêmes, ſont véritable„ ment baptiſés pour la rémiſſion des „ péchés, afin que ce qu'ils ont con„ tracté en naiſſant, ſoit lavé par la ré„ génération.

(a) *Rom.* 5. 12.

III.

„ Quiconque dira que la grace de
„ Dieu, qui nous justifie par Jesus-
„ Christ, n'est utile que pour la rémis-
„ sion des péchés qui ont été commis,
„ & n'est pas aussi un secours pour n'en
„ point commettre; qu'il soit anathême.

IV.

„ Quiconque dira que la même grace
„ de Dieu, par Jesus-Christ notre Sei-
„ gneur, ne nous aide à ne pas pécher,
„ que parce qu'elle nous donne l'intel-
„ ligence des Commandements, pour
„ nous faire connoître ce que nous de-
„ vons chercher ou ce que nous devons
„ fuir, & qu'elle ne fait pas que nous
„ aimions à faire, ou que nous puis-
„ sions faire ce que nous avons connu
„ devoir faire; qu'il soit anathême. Car
„ puisque l'Apôtre dit que la science
„ enfle, & que la charité édifie; c'est
„ une grande impiété de croire que nous
„ avons la grace de Jesus-Christ pour
„ ce qui enfle, & que nous ne l'avons
„ pas pour ce qui édifie. Car c'est éga-
„ lement un don de Dieu, que de sça-
„ voir ce que nous devons faire, &
„ que d'aimer à le faire, afin que la
„ charité édifiant, la science ne puisse

„ enfler. (*a*) Or de même qu'il est écrit „ de Dieu qu'il enseigne la science à „ l'homme, de même est-il écrit que „ la charité vient de Dieu. (*b*)

V.

„ Quiconque dira que la grace de la „ justification nous est donnée, afin „ que nous puissions faire plus facile- „ ment par la grace ce qu'on nous com- „ mande de faire par le libre arbitre ; „ comme si, quand même la grace ne „ nous feroit pas donnée, nous pou- „ vions sans elle, quoique difficile- „ ment, observer les Commandements „ de Dieu ; qu'il soit anathême. Car le „ Seigneur, parlant des Commande- „ ments, a dit : *Vous ne pouvez rien faire* „ *sans moi*, (c) & non pas : *Vous pouvez* „ *faire difficilement sans moi.*

V I.

„ Quiconque pensera que ces paro- „ les de l'Apôtre Saint Jean : (*d*) *Si* „ *nous disons que nous sommes exempts de* „ *péché, nous nous séduisons nous-mêmes,* „ *& la vérité n'est pas en nous* ; doivent „ être entendues de sorte que ce soit

(a) *Psalm.* 93. 10.
(b) 1. *Joan.* 4. 7.
(c) *Jean* 15. 5.
(d) 1. *Joan.* 1. 8.

„ l'humilité, & non la vérité, qui doit
„ nous faire dire que nous ne sommes
„ pas exempts de péché; qu'il soit ana-
„ thême. Car l'Apôtre poursuit &
„ ajoûte: (a) *Si nous avouons nos péchés,*
„ *il est fidelle & juste pour nous les remet-*
„ *tre, & pour nous laver de toute iniquité.*
„ Où l'on voit que c'est la vérité, &
„ non l'humilité qui fait tenir ce lan-
„ gage. Car l'Apôtre pouvoit dire; si
„ nous disons que nous sommes exempts
„ de péché, nous avons des sentiments
„ d'orgueil, & l'humilité n'est pas en
„ nous. Mais il dit que la vérité n'est
„ pas en celui qui se dit exempt de
„ péché.

VII.

„ Quiconque dira que ce n'est pas
„ pour eux-mêmes que les Saints disent
„ dans l'Oraison Dominicale, *Remet-*
„ *tez-nous nos dettes*; cette demande
„ ne leur étant pas nécessaire; mais
„ qu'ils la font pour ceux de leur peu-
„ ple qui sont pécheurs, & que c'est
„ pour cela que chaque Saint ne dit
„ point, *Remettez-moi mes dettes*, mais
„ *Remettez-nous nos dettes*; pour donner
„ à entendre que c'est plutôt pour les
„ autres que pour soi, que le juste fait
„ cette demande; qu'il soit anathême.

(a) *Ibid. v. 9.*

„ Car l'Apôtre étoit Saint & juste,
„ lorsqu'il disoit : *Nous péchons tous en*
„ *bien des choses*, &c.

VIII.

„ Quiconque prétend que c'est par
„ humilité, & non selon la vérité, que
„ les Saints disent ces paroles de l'O-
„ raison Dominicale, *Remettez-nous nos*
„ *dettes* ; qu'il soit anathême. Car qui
„ pourroit souffrir un homme, qui dans
„ sa priere ment, non aux hommes,
„ mais au Seigneur lui-même ; qui dit
„ des lèvres qu'il désire qu'on lui re-
„ mette ses dettes, & qui dit dans son
„ cœur qu'il n'a pas de dettes qu'on
„ lui puisse remettre ?

Outre ces huit Canons qui concernent le dogme, on en fit onze touchant la discipline. On trouve dans quelques manuscrits un Canon attribué à ce Concile, qui condamne le sentiment de ceux qui admettent un lieu où les enfants morts sans Baptême vivent heureux après la mort ; & Photius (*a*) autorise l'opinion de ceux qui reconnoissent l'autenticité de ce Canon ; mais il n'a pas été inséré dans le texte du Concile.

Il étoit naturel de proroger le Con-

(a) *Phot. Cod.* 53.

cile, jusqu'à ce qu'on eut reçu la réponse définitive que Zosime promettoit. Mais le séjour de la Ville capitale, quoique coloré du prétexte de défendre la Religion, n'y arrêta pas les Evêques Africains. Ils se contenterent, avant que de se séparer, de nommer des députés de toutes les Provinces, lesquels demeureroient à Carthage, pour être plus en état de suivre les affaires ; & ils en dresserent le Canon suivant, le dernier de ceux de ce Concile.

(*b*) „ On a jugé à propos que le „ Concile élût trois Juges de chaque „ Province, afin que les Evêques as„ semblés ne fussent pas retenus plus „ long-temps ; & l'on a élu de la Pro„ vince de Carthage, Vincent, For„ tunatien & Clarus ; de la Province „ de Numidie, Alipius, Augustin & „ Restitut ; de la Province de Bizace„ ne, avec le Saint Primat, Donatien, „ Cresconius, Jucondus & Emilien ; „ de la Mauritanie Sitisienne, Sévé„ rien, Asiatique & Donat ; de la Tri„ politaine, Plautius, qui selon la coû„ tume a été seul député. Tous ces „ Evêques prendront connoissance de „ toutes les affaires avec le Saint Pri„ mat, Aurele ; & le Concile a de-

(b) *Can.* 19.

„ mandé qu'il souscrivît à tous les Ac-
„ tes & aux lettres.

Quelqu'une de ces lettres étoit sans doute adressée à Zosime. Mais ce Saint Pape avoit déja jugé la cause de Celestius en dernier ressort, lorsque ce Concile se tint ; & la députation des Evêques, qui étoit comme une continuation du Concile, n'attendit pas longtemps à Carthage ce jugement définif.

En effet, Zosime qui avoit été ébranlé par les premières lettres des Evêques d'Afrique, ne tarda pas à reconnoître par lui-même, que la douceur avec laquelle il traitoit le mal, ne faisoit que l'aigrir. Il changea tout à coup en une salutaire sévérité, une condescendance qui commençoit à faire murmurer les Catholiques. Il indiqua donc une nouvelle assemblée de son Clergé, & apparemment des Evêques qui se trouvoient à Rome, & fit sommer Celestius d'y comparoître pour s'expliquer plus clairement sur toutes les erreurs dont il étoit accusé, & qu'il n'avoit condamnées qu'en termes vagues & généraux. L'imposteur jugeant par ces précautions que ses artifices étoient découverts, n'eut garde de se présenter à l'assemblée ; & soit qu'il sortit de Rome, comme le dit Mercator, soit qu'il y demeurât caché chez quelque partisan de

la secte, il disparut. Sa fuite fut une conviction de sa mauvaise foi. C'est pourquoi, quelques jours après, Zosime ayant assemblé son Clergé & les Evêques des environs, condamna Pelage & Celestius, par une lettre adressée à tous les Evêques du monde chrétien, connue sous le nom de *Tractoria Zosimi*. C'est le nom que l'on donnoit aux lettres ou Constitutions qui étoient envoyées dans les diverses Provinces de l'Empire aux dépens du public. Mercator dit que cette lettre étoit fort longue. (*c.* 3.) Zosime y rapportoit plusieurs propositions de Pelage contre le péché Originel, lesquelles il condamnoit nommement. On peut présumer qu'il n'y décidoit rien expressement touchant la grace, puisque les Evêques d'Afrique, en lui écrivant, prennent occasion de quelques paroles de cette lettre (*a*), pour en conclure qu'*il a voulu*, *comme en passant*, *frapper du glaive de la vérité ceux qui élevent le libre arbitre pour abaisser la grace de Dieu*.

Quelques fragments qui nous sont restés de la lettre de Zosime, ne nous consolent pas de la perte d'une pièce à laquelle toute l'antiquité a donné de grands éloges. Saint Prosper dit qu'*elle*

(a) *In Collect. autoritatum Epistolæ Cœlestini ad Ep. Galliarum subjecta.*

arma du glaive de Saint Pierre, (a) *tous les Evêques du monde pour couper la tête aux impies.* Saint Auguſtin, après en avoir cité un endroit, (b) dit que la Foi Catholique y *eſt ſi clairement & ſi certainement expliquée, que ce ſeroit un crime aux Chrétiens d'en douter.* Saint Celeſtin, ou plutôt l'auteur de l'adition faite à ſa lettre, la nomme *une autorité qui doit ſervir de régle*; *Regularis autoritas*; (*c*) & Poſſidius n'a pas craint de la nommer avec la lettre de Saint Innocent, *le jugement de l'Egliſe Catholique* (*d*). Cette lettre fut envoyée à toutes les Egliſes du monde. Mercator nomme en particulier celles de Conſtantinoble, d'Egypte, de Theſſalonique & de Jéruſalem. En l'envoyant en Afrique, le Pape y joignit une lettre particulière pour les Evêques Africains, plus intéreſſés que les autres dans cette affaire.

(a) *Contra coll. n.* 57. *edit. Benedict.*
(b) *Ep.* 157. *ad Optat.*
(c) *Epiſtol. Cel. ad Gallos.*
(d) *Vita Auguſtini, c.* 18.



CHAPITRE XVII.

L'Empereur Honorius appuye le jugement du Saint Siège, par une Constitution Impériale, qui proscrit le Pélagianisme.

SAINT ZOSIME ne se contenta pas d'avoir porté une loi si salutaire, il prit des mesures efficaces pour la faire exécuter; persuadé que faire des réglements contre l'erreur sans tenir la main à leur exécution, c'est augmenter le mal, au lieu d'y remédier. Il implora donc la protection de l'Empereur Honorius qui étoit alors à Ravenne. Ce digne héritier de la piété du grand Théodose sçavoit que la première obligation d'un Prince chrétien est de protéger la Religion; que la politique, si rarement d'accord avec les maximes de l'Evangile, convient en ce point avec elles: qu'un Prince doit peu compter sur la fidélité de ceux qui sont infidelles à Dieu; & que les divisions qui naissent au sujet de la Religion, ne sont pas moins pernicieuses à l'Etat qu'à l'Eglise. Mais il n'ignoroit pas cette belle maxime du célèbre Osius: Que *le Roi des Rois, & le Pontife des Pontifes a tellement partagé le gouvernement de son Eglise entre*

entre ces deux Puissances, (a) *qu'il a voulu que ce fut aux Pontifes à enseigner, & aux Rois à faire executer ce que les Pontifes enseigneroient.* Ce religieux Prince ne prévint donc pas le jugement du saint Siège ; mais il le suivit avec joie, par une Constitution Impériale, qui peut servir d'aiguillon & de règle au zèle d'un Prince chrétien. On la rapporte ici pour la confusion de l'hérésie, qui ne manque jamais de traiter de persécuteurs les Puissances qui la proscrivent.

Les Empereurs Honorius & Théodose, Augustes, à Pallade, Préfet du Prétoire.

„ Nous avons appris par la voix du „ public, qu'il vient de se former un „ nouveau parti qui altère, par les artifices „ d'un esprit fourbe, la simplicité „ de la Foi Catholique, toujours „ brillante d'une lumière pure. „ Cette secte, parée des dehors d'une „ science trompeuse, & puissante seulement „ par les violences où elle se „ porte, a l'audace de troubler la tranquillité „ de la Religion. Enflée par „ une vaine réputation d'esprit, elle regarde „ comme une insigne marque de „ bassesse & de peu de mérite, de se „ ranger aux sentiments communs, &

(a) *Apud Athan. Ep. ad Solit.*

„ se persuade que détruire la Doctrine
„ communément reçue, c'est avoir
„ remporté la palme de l'érudition. Pe-
„ lage & Celestius passent pour les au-
„ teurs de ces dogmes impies.

„ Ils attribuent à la Souveraine,
„ Toute-Puissante & Eternelle Majesté
„ de Dieu, auteur de toutes choses,
„ une volonté si cruelle & si barbare,
„ qu'ils prétendent qu'en formant le
„ dessein de créer l'homme, il en a
„ préféré la fin au commencement, &
„ l'a soumis à la mort avant-même sa
„ naissance; ils enseignent que la mort
„ ne doit pas son origine aux embu-
„ ches du péché, mais à la Loi d'un
„ arrêt immuable; que la fuite du pé-
„ ché n'eut servi de rien pour l'évi-
„ ter; que sa puissance est tellement
„ établie, qu'on ne peut à l'avenir la
„ détruire; que la faute dans laquelle
„ la folie & l'aveuglement du premier
„ homme l'ont précipité, n'a point
„ passé à ses descendants, & n'a rendu
„ coupable que celui qui a eu le mal-
„ heur de se laisser séduire par un at-
„ trait trompeur, quoiqu'il soit évident
„ par toute l'autorité de la Foi Catho-
„ lique, que celui qui a transgressé le
„ précepte Divin, a été la porte par
„ laquelle la mort a passé à tous les
„ hommes.

„ Ils enseignent plusieurs autres cho-
„ ses contraires à la foi, dont il ne
„ convient pas de parler, & qu'il seroit
„ odieux de rapporter, même dans une
„ Loi faite pour en punir les auteurs.
„ Il est nécessaire d'y apporter au plu-
„ tôt le remède le plus prompt, de
„ peur que la négligence à réprimer le
„ mal à sa naissance ne le rende bien-
„ tôt incurable. Car nous avons appris
„ depuis peu, que dans notre Ville de
„ Rome & dans plusieurs autres lieux,
„ le venin pernicieux a déja tellement
„ infecté quelques esprits, qu'il leur
„ fait abandonner le droit chemin de
„ la foi pour former des factions & des
„ partis, & introduire un sujet conti-
„ nuel de discussion dans l'Eglise, dont
„ ils troublent la paix par ce nouveau
„ scandale ; chacun d'eux pour défen-
„ dre la nouveauté de ses sentiments,
„ interprêtant l'Ecriture selon le ca-
„ price & la portée d'un esprit artifi-
„ cieux, quoique l'autorité des saintes
„ lettres soit claire, & nous découvre
„ assez ce que nous devons croire.

„ C'est pourquoi, Pallade notre très-
„ cher Pere, sçachez que nous avons
„ ordonné par une Loi irrévocable
„ qu'on chasse de Rome Pelage & Ce-
„ lestius, les premiers chefs de cette
„ secte détestable ; & que si on décou-

„ vre en quelque lieu que ce ſoit des
„ partiſants de ce dogme ſacrilège, qui
„ tiennent encore des diſcours ſur quel-
„ qu'une des erreurs condamnées, ils
„ ſoient traînés au tribunal d'un juge
„ compétent, par qui que ce ſoit qui
„ les aura découverts. Que chacun,
„ ſoit Clerc ou Laïque, ait le pouvoir
„ de déférer & de pourſuivre ſans preſ-
„ cription ceux qu'il aura reconnu s'é-
„ carter de la lumière des ſentiments
„ communs, pour introduire les ténè-
„ bres des nouvelles diſputes, en com-
„ battant, par les fourberies d'une nou-
„ velle ſecte, la diſcipline Apoſtoli-
„ que, & la Doctrine ſi pure & ſi claire
„ de l'Evangile, & en tâchant d'obſ-
„ curcir la vérité éclatante de la foi
„ par des diſcours artificieux & em-
„ barraſſés.

„ Nous ordonnons donc que tous
„ ceux qu'on ſurprendra, tenant des
„ diſcours en faveur de cette déteſtable
„ ſecte, ſoient pris & accuſés à l'au-
„ dience publique ; & que ſi le fait eſt
„ prouvé, ils ſoient inéxorablement
„ condamnés par ſentence publique,
„ & conduits en exil. Car il eſt à pro-
„ pos de ſéparer de la ſociété les au-
„ teurs du mal, & de ne pas ſouffrir
„ dans le commerce de la vie des hom-
„ mes, non-ſeulement déteſtables par

„ leurs actions, mais encore contagieux „ par le venin de l'erreur dont ils ſont „ infectés.

„ Nous voulons que ces préſentes „ ſoient publiées dans preſque tout l'u- „ nivers, c'eſt-à-dire, dans toute l'é- „ tendue de notre Empire, afin que „ perſonne ne pouvant en prétendre „ cauſe d'ignorance, ne fomente plus „ l'erreur, & ne ſe flatte de pouvoir „ ſuivre impunément ces opinions, en „ feignant d'ignorer qu'elles ont été „ proſcrites par l'autorité publique. „ Donné à Ravenne le 29 d'Avril, „ ſous le douzième conſultat d'Hono- „ rius, & le huitième de Théodoſe, „ c'eſt-à-dire, l'an 418. „

La ſeule date de cette Loi fait aſſez connoître qu'elle ne fut pas portée pour autoriſer les Décrets du Concile de Carthage contre le Pelagianiſme, comme pluſieurs Ecrivains l'ont avancé. Ces Décrets, que nous avons rapportés, ſont dattés du premier Mai de la même année 418, & les autres Conciles d'Afrique n'avoient fait aucun Décret dogmatique ſur ce ſujet, excepté le Concile Provincial qui ſe tint en 412, contre Celeſtius. D'ailleurs, ſi Honorius avoit porté ſa Loi pour faire executer ces Décrets, il n'eut pas manqué de parler de la grace. Mais s'il reſte en-

core là-dessus quelque difficulté, Possidius décide assez la question, en disant qu'Honorius ne porta de Loix contre les Pelagiens, qu'en conséquence de la condamnation que les Souverains Pontifes en avoient faite. Voici ses paroles : *Les Saints Pontifes d'un si grand Siège, Innocent & Zosime, ayant condamné en divers temps & retranché du Corps de l'Eglise les Pelagiens ; ils ordonnerent par des lettres adressées aux Eglises d'Afrique*, (a) *à celles d'Orient & d'Occident, que tous les Catholiques eussent à les anathématiser & à les éviter. Et le très-pieux Empereur Honorius ayant appris, & voulant suivre le jugement de l'Eglise Catholique porté contre eux, les condamna par ses Loix, & ordonna qu'on les traitât comme des hérétiques.*

L'Empereur ne pouvoit ignorer que Pelage, qu'il ordonnoit de chasser de Rome, en étoit alors bien éloigné. Mais il vouloit noter ce Chef de parti, & empêcher qu'il ne put un jour revenir dogmatiser dans la Capitale de l'Empire.

Les Préfets du Prétoire firent publier la Loi d'Honorius, avec l'attache suivante.

(a) *Possid. vita August. c.* 18.

Junius quartus Palladius, Monaxius & Agricola, Préfets du Prétoire, ont ordonné ce qui suit :

„ Par Sentence du Prince, rendue „ contre Pelage & Celestius qui com- „ battent les dogmes de la Foi Cathò- „ lique par des écrits pernicieux ; ils „ sont condamnés à être chassés de la „ Ville & de la société des gens de „ bien. Que tous soient donc avertis par „ cet Edit, de ne point donner dans „ ces funestes erreurs : Car quiconque „ en sera infecté, fut-il Laïque, ou „ Clerc, il sera dépouillé de ses biens, „ & condamné à un exil perpétuel, par „ qui que ce soit qu'il ait été dénoncé „ au juge. Car comme une humble „ ignorace des Mystères honore la su- „ prême Majesté, des disputes peu con- „ venables l'offensent. „

On ne connoît jamais mieux les forces d'une secte, que quand on prend des mesures efficaces pour l'abbatre. C'est un serpent, qui, tandis qu'on ne l'inquiête point, se glisse sans bruit sous l'herbe qui le cache, pour y répandre secrettement son venin; mais dès qu'on l'attaque, & qu'il se sent blessé, il se montre à découvert, & déploye, pour intimider ceux qui le frapent, tous les

replis qui cachoient l'étendue de ſon corps. Ainſi la Conſtitution de Zoſime & celle d'Honorius, en terraſſant le nouveau monſtre, firent paroître toutes ſes forces par la réſiſtance qu'il fit au glaive des deux Puiſſances.

Les Pelagiens éleverent par-tout des cris furieux. Ils crierent à la perſécution, contre l'Empereur & ſes Miniſtres. Ils accuſerent le Pape d'avoir violé l'équité & trahi la vérité par ſa Conſtitution. Ils reprocherent aux Evêques d'avoir, en s'y ſoumettant, trahi leurs conſciences par complaiſance pour la Cour. Ces plaintes amères, ces calomnies artificieuſes, impoſerent aux perſonnes ſimples. Mais les Catholiques éclairés, regarderent les clameurs du parti comme les cris d'un phrénétique, qui ne peut ſouffrir les liens dont on l'arrête & les remèdes qu'on lui applique.

Les Pelagiens paſſerent en quelques endroits des murmures aux dernières violences. Un Laïque, nommé Conſtantius, ſe diſtinguoit à Rome par ſon érudition & par ſon zèle contre l'erreur. Il avoit eu l'honneur de défendre le premier la vérité, avant-même Saint Auguſtin & Saint Jerôme. (*a*) Il eut cette année 418, le bonheur de ſouffrir

(a) *Auct. prædeſt. heref.* 88.

pour elle. Les Pelagiens lui firent endurer tant de maux, dit Saint Prosper, (*a*) qu'ils le mirent au nombre des Saints Confesseurs.

On ne sçait point d'autre circonstance de ce fait sur lequel le silence de l'histoire est surprenant ; sur-tout si ce Constantius est celui que Pallade (*b*) met au rang des personnes qui étoient célèbres à Rome par leur piété & par leur érudition, & auquel il donne la qualité d'Assesseur des Préfets.

CHAPITRE XVIII.

On souscrit par-tout la Constitution de Zosime. Le Prêtre Sixte la signe, & publie un traité pour la défendre contre les Réfractaires. Saint Augustin compose deux ouvrages, l'un de la grace de Jesus-Christ ; *l'autre*, du péché originel. *Le saint Docteur va, par ordre de Zosime, à Césarée de Mauritanie.*

ZOSIME n'ignoroit pas que la protection que plusieurs Evêques, & grand nombre d'Ecclésiastiques donnoient secrettement à l'erreur, étoit le malheureux levain qui causoit une si

(a) *Prosp. in Chron. ad an.* 418.
(b) *Pallad. Lausiaca hist. c.* 124.

violente fermentation. Pour conserver la foi de ses ouailles, il crut devoir s'assurer de celles des Pasteurs. Ainsi afin d'ôter à l'hérésie le masque qui la cache quelquefois jusque dans le Sanctuaire, en envoyant sa Constitution dans les diverses parties du monde, il ordonna que les Evêques la souscrivissent & la fissent souscrire à ceux de leur Clergé, dont la foi seroit suspecte. Il commença lui-même par la faire souscrire au Clergé de Rome qu'il assembla pour ce sujet. Le Prêtre Sixte y tenoit le premier rang par son érudition & son crédit. Les Pelagiens avoient publié partout qu'il étoit dans leurs sentiments ; soit, ce qui paroît plus probable, qu'il eut donné par sa conduite quelque sujet à de pareils soupçons, soit que ce fut une pure calomnie. Mais dès que Zosime eut proposé la souscription de la Constitution, Sixte ne songea à se distinguer que par sa soumission ; & il fut le prémier à crier anathême à Pelage & à Celestius. En quoi il fut suivi de tout le Clergé. Sixte fut depuis élevé sur la chaire de Saint Pierre. Mais quoiqu'il ne fut alors que simple Prêtre, son autorité étoit si grande, que toute l'Eglise se réjouit de sa déclaration contre l'erreur. Il en écrivit lui-même à Saint Aurele de Carthage, par

l'Acolythe Leon, qui fut auſſi dans la ſuite élevé au ſouverain Pontificat, où il mérita le ſurnom de Grand. Leon étoit envoyé par Zoſime, pour porter en Afrique la Conſtitution contre Celeſtius, & la lettre particulière adreſſée aux Evêques Africains.

Les Prélats députés de cette grande Egliſe étoient encore à Carthage, ayant à leur tête Aurele, Primat d'Afrique, & Donatien, Primat de la Bizacene, lorſque Leon y arriva chargé de ces importantes dépêches. On peut juger par l'ardeur de leur zèle, quelle joie ils en dûrent reſſentir. Ils ne différerent pas de la témoigner. Le bruit de l'arrivée de Leon, & du ſujet de ſon voyage s'étant répandu dans l'Afrique, attira bientôt à Carthage un grand nombre d'Evêques, qui s'y aſſemblerent pour recevoir la nouvelle Conſtitution avec plus de ſolemnité & de reſpect. On la lut dans cette aſſemblée, qui fut une continuation & une ſéance du Concile plénier, tenu le mois de Mai précédent. Les Evêques s'empreſſerent d'y ſouſcrire, & ils écrivirent à Zoſime, pour lui rendre grace, une lettre ſynodique, dont il ne reſte qu'un fragment que Saint Proſper nous a conſervé. (*Contra Collat. c.* 10.)

La lettre que le Prêtre Sixte avoit

écrite à Saint Aurele pour lui donner avis de la démarche qu'il venoit de faire, en se déclarant hautement contre l'erreur, donna tant de joie à l'Eglise d'Afrique, que Saint Augustin (*a*) témoigne que les Evêques s'empressoient de la transcrire pour pouvoir la lire aux autres. Sixte ne se contenta pas d'avoir confessé la vérité ; il entreprit de la défendre, & il écrivit sur ce sujet un traité qu'il envoya peu de temps après par le Prêtre Firmus à Saint Alipius & à Saint Augustin, qui de son côté travailloit à un grand ouvrage contre les Pelagiens, dont voici l'occasion.

Albine, Dame Romaine, Pinien son gendre, & la jeune Mélanie sa fille, s'étant retirés en Palestine pour s'y consacrer au Seigneur, eurent occasion d'y voir Pelage. Comme il avoit eu des liaisons avec cette famille, à cause de l'ancienne Mélanie & de Ruffin ; ils se flatterent qu'ils auroient assez d'autorité sur son esprit pour lui faire condamner les erreurs dont on l'accusoit. Ils l'en presserent ; & il leur fit la protestation suivante *J'anathématise celui qui croit & qui dit que la grace de Dieu, par laquelle Jesus-Christ est venu au monde pour sauver les pécheurs, n'est pas nécessaire*, (b)

(a) *August. Ep. ad Sixt.* 193.

(b) *Apud August. de Gratia Christ. c.* 2.

non-seulement à chaque heure & à chaque instant, mais encore pour chacune de nos actions. Que ceux qui combattent cette grace soient condamnés aux peines éternelles.

Les serviteurs de Dieu jugeant de la droiture des autres par la leur, crurent qu'une déclaration si précise étoit suffisante, & ils en écrivirent à Saint Augustin. Le saint Docteur attendit le jugement que Zosime porteroit de Pelage, pour leur découvrir les artifices de ce sectaire ; & il le fit alors par un ouvrage divisé en deux livres, dont le premier est intitulé, *de la grace de Jesus-Christ* ; & le second, *du Péché Originel.* Il montre dans le premier livre que tout ce que Pelage dit sur la grace, n'est qu'un langage artificieux, qui peut s'entendre de la rémission des péchés, de la nature, de la Loi, de la possibilité naturelle. Il examine à ce sujet les ouvrages auxquels Pelage avoit renvoyé pour montrer sa catholicité sur la grace ; à sçavoir, sa lettre à Démétriade, & celle à Saint Paulin & à Constantius, & ses livres du libre arbitre. Le saint Docteur ne trouve rien dans tous ces ouvrages, qui ne puisse être expliqué selon le sens hérétique que Pelage expose clairement dans ses livres du libre arbitre ; & venant au détail, il ajoûte : *Pelage distingue trois choses, par lesquelles*

ſelon lui, les préceptes ſont accomplis ; la poſſibilité, la volonté & l'action. (a) *La poſſibilité, par laquelle l'homme peut être juſte ; la volonté, par laquelle il veut être juſte ; & l'action, par laquelle il eſt juſte. Il avoue que la prémière de ces trois choſes, c'eſt-à-dire, la poſſibilité, a éte accordée à la nature par le Créateur, & qu'elle ne dépend pas de nous. Mais il nous attribue tellement les deux autres, qu'il prétend qu'elles ne ſont que de nous ; & que la grace ne nous aide en aucune manière pour ces deux choſes, qui dépendent de nous ; c'eſt-à-dire, pour la volonté & l'action : mais bien pour celle qui n'en dépend pas, c'eſt-à-dire, pour la poſſibilité.... Voilà*, conclut Saint Auguſtin, *tout le dogme de Pelage dans ſon troiſième livre du libre arbitre.*

Le Docteur de la grace, après avoir réfuté ce ſyſtême, en montrant la néceſſité d'une grace intérieure qui aide la volonté, & qui coopére à l'action, déclare qu'il ſeroit d'accord avec Pélage, ſi ce ſectaire vouloit reconnoître *que la grace de Dieu par Jeſus-Chriſt aide non ſeulement la poſſibilité, quoique l'homme ne veuille pas, & ne faſſe pas le bien.* (c. 47.) *Mais qu'elle aide encore la volonté & l'action, & qu'elle les aide, de ſorte que ſans ce ſecours nous n'avons au-*

(a) *De Gratia Chriſti, c. 3.*

cune bonne volonté, ni ne faiſons aucune bonne action. On voit par ce paſſage que Saint Auguſtin admettoit des graces purement ſuffiſantes qui nous donnent le pouvoir de vouloir & de faire le bien, quoique nous ne le veuillions ni ne le faſſions pas. On y voit auſſi que Pelage n'erroit pas moins ſur la néceſſité de la grace, que ſur ſa nature. Il diſoit qu'*elle eſt donnée afin que les hommes puiſſent plus facilement accomplir par la grace ce qu'il leur eſt commandé de faire par leur libre arbitre*, &c. Et Saint Auguſtin lui répondoit. *Otez ce mot*, plus facilement, *& non-ſeulement le ſens de votre propoſition eſt complet; mais il eſt Catholique. Mais ce mot ajoûté, fait entendre qu'on peut faire de bonnes œuvres ſans la grace.*

Le ſaint Docteur reconnoît en finiſſant ce livre que *la queſtion du libre arbitre & de la grace eſt difficile; que quand on défend le libre arbitre on paroît nier la grace; & que quand on defend la grace, on paroît nier le libre arbitre.*

C'eſt une réponſe qu'il nous fournit contre les chicanes des Novateurs, qui abuſent de quelques endroits de ſes écrits pour combattre la liberté, ou qui prétendent que les Pelagiens n'ont été traités en hérétiques, après le jugement du Pape & l'acceptation des Evêques,

que parce qu'ils attaquoient des dogmes clairs, & qui ne souffroient point de difficultés.

Dans le second livre intitulé, *du Péché Originel*; Saint Augustin, après avoir exposé le sentiment de Celestius par sa profession de foi, & par les Actes du prémier Concile de Carthage, fait sentir la mauvaise foi de Pelage au Concile de Diospolis, & dans sa lettre à Saint Innocent. Il justifie la conduite de Zosime envers ces deux hérétiques, & s'attache à montrer que Pelage a les mêmes sentiments sur le péché originel que Celestius; (c. 12.) qu'*il n'y a entre eux de différence, si ce n'est, que l'un est plus ouvert, l'autre plus caché; l'un plus opiniâtre, l'autre plus fourbe*; que la dispute du péché originel n'est pas du nombre des questions qui n'appartiennent pas à la foi, comme les Pelagiens le publioient, pour mieux tromper; & que la propagation du péché par la génération n'empêche pas la sainteté du Mariage.

A peine Saint Augustin avoit-il achevé cet ouvrage pendant son séjour à Carthage, qu'il reçut ordre du Pape Zosime de se rendre à Césarée de Mauritanie, pour y terminer quelques affaires Ecclésiastiques par l'autorité du S. Siége. Il obéit avec la promptitude &

la soumission dûe au Souverain Pontife ; & il étoit encore à Césarée avec Alipius & Possidius le 20 de Septembre de cette année 418, jour de la célèbre conférence qu'il y eut avec Emérite, Evêque Donatiste. Son zele ne l'y rendoit pas moins attentif à la réformation des mœurs, qu'à l'extirpation des erreurs. Il fut sensiblement touché de voir dans cette Ville un jeu cruel, ou plutôt le spectacle d'une guerre civile se renouveller chaque année. Le peuple s'assembloit en certain temps ; & se divisant en deux bandes, se battoient à coups de pierre. Non seulement les citoyens combattoient contre les citoyens, mais les freres contre les freres, & souvent les enfants contre les peres. Saint Augustin prêcha avec véhémence contre un jeu si barbare & si cruel. On lui donna de grands applaudissements ; mais il crut n'avoir rien fait, tandis qu'on ne fit que lui applaudir : il continua de parler avec tant de force contre ce desordre, qu'il vit bien-tôt changer les applaudissements de son auditoire en gémissements & en sanglots, les seuls vrais éloges de l'orateur chrétien. Dès qu'il vit couler les larmes (*a*), il jugea les cœurs changés, ainsi qu'il le raconte lui-même. En finissant brusquement son discours,

(a) *De Doct. Christ. l.* 4. *c.* 24.

il remercia le Seigneur, & il invita ses auditeurs à le remercier d'un changement si inopiné.

CHAPITRE XIX.

Lettres de Saint Augustin : à Optat, sur l'Origine des ames ; à Mercator, sur quelques objections des Pelagiens ; à Sixte, sur la nécessité de réprimer ces Novateurs, & de ne pas se contenter de leur silence. Autre Lettre au même Sixte, sur la gratuité de la grace & de la prédestination. Lettre au Comte Valere, avec le premier livre sur les nôces & la concupiscence.

PENDANT le séjour que Saint Augustin fit à Césarée, le Moine René, à qui l'Evêque Optat avoit proposé quelques difficultés sur l'origine des ames, le pria d'y répondre pour lui. L'Evêque Muresses lui fit la même priere. Ainsi au premier loisir qu'il eut, il écrivit une lettre à Optat sur ce sujet : Il y avoue d'abord qu'il n'a osé dans aucun de ses ouvrages prendre de parti sur une question si obscure. Mais dans l'exposition qu'il fait des divers sentiments, on s'apperçoit qu'il panche pour celui de la propagation des ames.

Il paroît toujours espérer que Saint Jerôme voudra éclaircir ses doutes. Au reste, il avertit Optat que l'obscurité de cette question ne doit pas lui faire éviter avec moins de soin la nouvelle hérésie ; & de peur qu'il n'ait pas encore vû les lettres de Zosime, qui la condamnent, il les lui envoye. Saint Augustin avoit quitté Césarée, lorsqu'il écrivit cette lettre.

A son retour à Hippone, il trouva des lettres de plusieurs de ses amis ; à sçavoir, de Mercator, du Prêtre Sixte, & du Comte Valere. Mercator lui envoyoit un ouvrage qu'il avoit composé contre l'hérésie Pelagienne, & sur lequel il lui demandoit son sentiment, avec la solution de plusieurs objections des Pelagiens. On ne doute pas que ce ne soit le Marius Mercator dont nous avons les opuscules, touchant le Nestorianisme & le Pelagianisme. On croit par les termes dont Saint Augustin use à son égard qu'il étoit simple laïque ; quoique Possidius le nomme Evêque. C'est deviner, que de vouloir marquer quel étoit cet ouvrage qu'il envoyoit à Hippone ; ceux qui nous restent de lui, ayant été composés long-temps après. Saint Augustin en lui répondant lui témoigne qu'il est sensible à l'honneur qu'il lui fait de le consulter, & il l'en-

courage au travail en louant ſon ouvrage, & le progrès qu'il avoit fait. Il réſout enſuite les difficultés propoſées qui roulent ſur la mort & la réſurrection de tous les hommes. Cette partie de ſa lettre eſt inſérée dans ſa réponſe aux queſtions du Tribun Dulcitius.

Sixte envoyoit auſſi à Saint Auguſtin un ouvrage qu'il avoit composé contre les Pelagiens. Le Saint Docteur ne différa pas à lui répondre par l'Acolythe Albin, pour le congratuler ſur cet écrit. *Que peut-on lire de plus agréable*, lui dit-il, *qu'une ſi parfaite défenſe de la grace divine contre ſes ennemis, émanée de la bouche-même de celui qu'on faiſoit paſſer pour un de leurs plus puiſſants protecteurs?* Il ajoûte : *Quoique vous faſſiez bien d'écrire à ceux de vos freres, auprès de qui ces hérétiques ſe ſont vantés de votre amitié, il vous reſte des ſoins plus importants à prendre. Il vous faut travailler non ſeulement à faire punir avec ſévérité ceux qui oſent debiter ouvertement une erreur ſi oppoſée à la foi Chrétienne; mais encore à ce que la vigilance des Paſteurs, par charité pour les ouailles foibles & timides, faſſe éviter avec ſoin ceux qui enſeignent cette erreur ſourdement & comme à l'oreille .... Il ne faut pas non plus*, continue Saint Auguſtin, *négliger ceux qui ne ceſſent point d'avoir de mauvais ſentiments*;

mais que la crainte retient là-deſſus dans un profond ſilence. Car il y en a qui ont pû ſe faire connoître à vous, avant que cette héréſie fut ouvertement proſcrite par le Saint Siège, & que vous voyez maintenant garder tout-à-coup le ſilence. Il faut non-ſeulement qu'ils gardent le ſilence ſur leurs faux dogmes; mais qu'ils montrent le même zèle pour ſoutenir la ſaine doctrine. On doit cependant les traiter avec plus de douceur. Car, qu'eſt-il néceſſaire de les intimider? Leur ſilence fait aſſez connoître qu'ils ont peur. Il ne faut point les regarder comme ſains; leur playe eſt cachée. Il ne faut pas les intimider, il faut les inſtruire. De pareils traits montrent bien que Saint Auguſtin ne croyoit pas qu'un ſilence prétendu reſpectueux fut ſuffiſant pour rendre à une Conſtitution Apoſtolique l'obéiſſance qui lui eſt dûe. L'expérience lui avoit appris que le grand nombre des partiſants d'une ſecte eſt toujours de ces ames fourbes & lâches, qui gardent un ſilence artificieux, quand l'autorité a parlé, ou qui changent de langage, ſans changer de ſentiments.

Saint Auguſtin, pour rendre la pareille à Sixte, en lui envoyant auſſi de ſes ouvrages, lui écrivit peu de temps après une ſeconde Lettre, qu'on peut nommer un Traité ſur la gratuité de la grace & de la prédeſtination. Il montre

qu'on ne peut mériter la grace ; que de la même masse de perdition, les uns sont délivrés par la miséricorde, & les autres y sont laissés avec justice ; que la foi est un don gratuit ; que la priere est elle-même une grace ; que tout pécheur est inexcusable à cause du péché d'origine, ou des péchés actuels ; que l'*ignorance est un péché dans ceux qui n'ont pas voulu connoître, & qu'elle est la peine du péché dans ceux qui ne l'ont pû* ; qu'on ne peut dire que Dieu permette que de deux enfants, l'un meure sans baptême, & l'autre après avoir été baptisé, parce qu'il prévoit les bonnes œuvres que celui-ci auroit faites, & les péchés que celui-là auroit commis, s'ils avoient vécu ; que les cérémonies du Baptême font connoître que les enfants sont dans l'esclavage du démon. Il congratule encore Sixte dans cette lettre de sa déclaration contre les Pelagiens. *Il faut vous l'avouer*, lui dit-il : *nous étions extrêmement affligés, lorsque nous apprenions par le bruit public, que vous favorisiez les ennemis de la grace de Jesus-Christ ; mais pour chasser cette tristesse de nos cœurs, la même renommée ne nous a pas laissé ignorer que vous aviez été le premier à leur dire anathême dans une assemblée nombreuse du peuple.* Il l'avertit qu'il en a assez fait pour intimider les

diſciples de Pelage ; qu'il eſt temps de s'appliquer à les inſtruire : ce qui montre que Sixte, à qui Zoſime donnoit beaucoup d'autorité, employoit cette autorité à pourſuivre les Pelagiens. Il ſçavoit que quand on a eu une fois le malheur d'être, comme lui, ſuſpect ſur la foi, les paroles & les proteſtations ne ſuffiſent pas pour effacer cette tache ; il faut alors des actions, & elles ne peuvent être trop éclatantes.

Le Comte Valere, dont Saint Auguſtin avoit reçu une lettre avec celle de Sixte, étoit un Seigneur à qui le ſéjour de la Cour, & les ſoins d'une des premières charges de la Milice, n'avoient rien fait oublier de ce qu'il devoit à la Religion. Au milieu de ſes plus grandes occupations, il trouvoit le temps de s'en inſtruire par la lecture des ouvrages faits pour la défendre, & il la défendoit lui-même avec la liberté & l'autorité d'un grand Capitaine. Les Pelagiens avoient eſpéré de gagner ſon eſtime par les intrigues d'un de ſes domeſtiques, nommé Valérien. N'y ayant pas réuſſi, ils s'efforcerent de lui rendre odieux les défenſeurs de la vérité, & ils firent paſſer juſqu'à lui des écrits où l'on accuſoit Saint Auguſtin de condamner le mariage.

Valere, qui avoit reçu deux lettres

de l'Evêque d'Hippone, sans lui répondre, prit cette occasion de lui écrire par le Prêtre Firmus, qui étoit aussi porteur de la lettre de Sixte.

Saint Augustin n'étoit pas d'humeur à souffrir patiemment qu'on l'accusât d'héréſie. Il repoussa vivement la calomnie, par le premier livre des *Nôces & de la concupiſcence* qu'il adressa avec une lettre au Comte Valere. Le dessein qu'il se proposa dans cet ouvrage, est de distinguer le bien du Mariage d'avec le mal de la concupiſcence ; & de montrer que le mariage est bon, en ce qu'il fait servir au bien, le mal de la concupiſcence. Il dit que les biens du mariage, sont la génération des enfants, la fidelité mutuelle des époux, & le Sacrement qui les unit ; & que la continence ne rompt pas le lien du mariage, ce qu'il montre par le mariage de la Sainte Vierge & de Saint Joseph. Il fait consister le mal de la concupiſcence en ce qu'elle vient du péché, & qu'elle porte au péché, & qu'elle est la cause que d'un mariage légitime de parents justes & enfants de Dieu, il naît des enfants du démon. Ce qu'il explique par l'exemple de l'olivier franc qui ne produit qu'un olivier sauvage, *Quiconque*, dit-il, *naît de cette concupiſcence, qui est la fille du péché, & qui devient la mere*

mere de pluſieurs péchés, quand on conſent à ſes honteuſes ſuggeſtions, naît coupable du péché originel. Sur quoi l'on peut remarquer en paſſant, que Saint Auguſtin, qui juſqu'ici n'a paru ſi embarraſſé ſur l'origine des ames, que pour expliquer la manière de la propagation du péché originel, paroît enfin avoir pris ſon parti, indépendamment de cette queſtion, en établiſſant que la concupiſcence eſt comme le véhicule qui tranſmet le péché originel ; ce qu'il inſinue auſſi dans la lettre à Sixte, écrite dans le même temps. On verra dans la ſuite comment ſon ſentiment ſur la concupiſcence fut attaqué & défendu.

CHAPITRE XX.

Julien rejette la Conſtitution de Zoſime. Il s'aſſocie dix-ſept Evêques, & en appelle au futur Concile. Il publie un corps de Doctrine.

TANDIS que l'amour de la Religion occupoit ainſi les Docteurs Catholiques à ſa défenſe ; l'erreur devenue plus furieuſe, par les coups qu'on lui avoit portés, ne laiſſoit pas oiſifs ſes ouvriers d'iniquité. Julien auroit pû lui ſeul relever un parti abbatu. La répu-

tation de ses ouvrages prévenoit les esprits en sa faveur. Ses aumônes & sa piété apparente lui avoient gagné les cœurs du peuple : sa naissance lui assuroit pour son parti la protection des personnes de qualité ; & quand ces avantages lui auroient manqué, son esprit vif & entreprenant lui auroit fourni des ressources capables d'y suppléer. Dès qu'il avoit vû paroître la Constitution de Zosime, il avoit pris le parti de la rejetter. Mais il jugea qu'avant que de se déclarer, il falloit se former un parti capable de soutenir l'éclat qu'on vouloit faire. Il se servit de l'autorité qu'il avoit dans l'Episcopat, pour solliciter la foi des Evêques. Il leur peignit la Constitution, comme une pièce qui n'étoit propre qu'à établir le Manichéisme, & qu'à troubler les consciences, en obligeant de souscrire à la condamnation des Innocents. Il publioit que le Pape avoit été surpris ; que les présents des Evêques Africains avoient corrompu les Ministres de l'Empereur ; qu'on avoit foudroyé une hérésie chimérique, & qui n'existoit que dans l'imagination de ceux qui avoient inventé les sens attribués aux propositions de Pelage & de Celestius ; qu'on avoit usé de violence pour faire recevoir cette Constitution au Clergé de Rome. Ces

bruits artificieusement répandus, & mille autres intrigues, indisposerent insensiblement plusieurs Prélats, & un grand nombre d'autres personnes, contre la nouvelle Constitution.

Zosime qui vit le trouble, & qui n'en ignoroit pas le principal auteur, (*a*) fit sommer Julien de se soumettre, avec toute l'Eglise, à sa Constitution. Le rusé sectaire, qui vouloit encore gagner du temps, prit le parti d'écrire au Pape une lettre artificieuse. Ses émissaires la répandirent dans toute l'Italie, avant qu'elle tombât entre les mains de Zosime; & en la distribuant, ils l'annonçoient par-tout comme un chef-d'œuvre. C'est le langage des Novateurs, lorsqu'ils parlent des ouvrages de leur secte. Les fragments qui nous restent de cette lettre, font voir que Julien s'y proposoit d'éluder la censure des propositions de Celestius, proscrites par Zosime, en donnant des explications étrangères au sens de ces propositions, & en ne les condamnant que relativement à ces explications. En lisant dans Marius Mercator (*b*) les sens illusoires & équivoques, selon lesquels Julien condamnoit ces propositions, tandis qu'il les soutenoit réellement sélon le vrai

(a) *Mercator, c. 6. Subnot.*
(b) *Subnotationum in verba Juliani Capite 6.*

ſens où elles avoient été condamnées ; on eſt ſurpris de voir juſqu'où un Prélat, qui paſſoit pour un Saint dans ſon parti, portoit la fourberie. Le trouble augmenta par ſes intrigues ; & il vint à bout d'attacher à ſes intérêts & à ſon parti dix-ſept Evêques d'Italie.

Zoſime ne ſe laiſſa ni ſurprendre par les artifices, ni étonner par les clameurs ou par le nombre des oppoſants à ſa Conſtitution. Au contraire, la réſiſtance que trouvoit le remède, lui fit juger de la grandeur du mal. Il preſſa les Evêques réfractaires de ſouſcrire au plutôt, ſans quoi il les menaça de les excommunier & de les dépoſer. Julien ne vouloit pas ſe ſoumettre, & ne pouvoit plus reculer. Il craignoit les foudres du ſaint Siège qu'il entendoit gronder ſur ſa tête ; il prévoyoit qu'une excommunication lui enleveroit dans l'eſprit des peuples Catholiques la réputation de ſainteté qu'il s'étoit ménagée juſqu'alors avec tant de ſoin. D'un autre côté, il craignoit encore plus la fauſſe honte de la ſoumiſſion, & les reproches des Prélats qu'il avoit engagés dans cette affaire. Il étoit flaté par la gloire d'être à la tête d'un parti qui lui prodiguoit les louanges les plus outrées. Il ne balança pas. Mais comme l'eſprit de l'erreur eſt un eſprit de chi-

canes éternelles, il en inventa une nouvelle qu'il jugea propre à pallier ſa rebellion, & à prévenir les effets des cenſures dont il étoit menacé. Il interjetta en ſon nom & au nom des dix-ſept Prélats, ſes adhérants, un appel de la Conſtitution de Zoſime au futur Concile général. Procédure inouie juſqu'alors, & qui depuis Julien juſqu'à nos jours, n'avoit été miſe en uſage contre une Conſtitution dogmatique du Pape, que par un Michel Ceſennes, Moine ſchiſmatique, & par un Luther Moine apoſtat & héréſiarque.

Julien qui avoit prévu qu'une démarche ſi inſolite & ſi hardie ſcandaliſeroit les fideles, & le feroit regarder comme un héretique par les perſonnes inſtruites, dreſſa en ſon nom, & au nom des Evêques appellants, un corps de doctrine artificieux, qu'il envoya au Pape, & qu'il fit répandre dans toute l'Italie, comme un manifeſte de ſa conduite, & une preuve de ſa catholicité. Cet écrit, à la vérité, dans le manuſcrit qu'on en a, eſt marqué être adreſſé à Auguſtin, & l'on croit que c'eſt un Auguſtin qui étoit alors Evêque d'Aquilée; mais il eſt plus naturel de reconnoître que c'eſt une faute du Copiſte. Ce qu'y diſent les Evêques appellants ne peut guère convenir qu'à

Zosime, à moins qu'on ne suppose que l'Evêque d'Aquilée, étant chargé de faire souscrire la Constitution de Zosime, quelques-uns de ses suffragants, qui étoient du nombre des appellants, lui envoyerent l'écrit dont il s'agit. Mais dans cette supposition, il faut reconnoître que les autres, & sur-tout Julien, n'auroient pas manqué de l'adresser aussi à Zosime.

Quoiqu'il en soit, Julien qu'on croit l'auteur de ce corps de Doctrine, le commence par exposer sa croyance sur la Trinité, l'Incarnation & les principaux Mystères de la Vie de Jesus-Christ, sur le Jugement dernier, & la Résurrection des hommes. Il s'exprime d'une manière captieuse & enveloppée sur la nécessité du Baptême & sur la grace. *Nous confessons* dit-il, *un seul baptême, selon la tradition de l'Eglise, & le précepte de Dieu. Nous tenons & enseignons qu'il est véritablement nécessaire à tous les âges, & que personne ne peut sans le Baptême obtenir la rémission des péchés & le Royaume des Cieux.* L'artifice consiste dans la distinction que les Pelagiens mettoient entre le Royaume des Cieux & la vie éternelle, qu'on pouvoit, selon leur doctrine, obtenir sans le Baptême. Julien ajoûte : *Nous disons, pour sauver la justice de Dieu, que les préceptes*

de la Loi ſont poſſibles, & qu'on peut tous les accomplir par la grace de Jeſus-Chriſt, laquelle nous aide, & nous accompagne dans toutes les bonnes œuvres, & par le libre arbitre, qui eſt lui-même un don de Dieu. Cependant nous admettons tellement cette grace, que nous prétendons qu'elle ne ſuit pas ceux qui la rejettent, & qu'elle n'abandonne point ceux qui la ſuivent.

Julien ſemble ici rejetter la grace prévenante, & jetter par-là les premières ſemences du ſemi-Pelagianiſme. Il ne déguiſe point ſes ſentiments ſur le péché originel. *Ce que nous avons expoſé,* dit-il, *de la bonté, de la nature, des bénédictions, & de la dignité du Mariage, nous oblige de rejetter par une conſéquence néceſſaire le péché naturel, quelque nom qu'on lui donne, pour ne point faire à Dièu, Créateur de toutes choſes, l'injure de croire qu'il crée quelque choſe avec le péché, & que les témoignages des Ecritures ſont faux.* Sur quoi il rapporte pluſieurs paſſages de l'ancien & du nouveau Teſtament, qui lui paroiſſent déciſifs contre le péché originel. Il dit enſuite anathême à tous les hérétiques, & ſur-tout *aux Manichéens & à leurs ſemblables,* dit-il, *qui, en établiſſant le péché naturel, prétendent que le démon eſt l'auteur des nôces, & que les enfants qui naiſſent ſont les fruits d'un arbre qui appartient au diable.* Il conti-

nue : " Nous anathématisons aussi ceux
„ qui prétendent que jusqu'à la Passion
„ de Notre Seigneur, tous les hommes
„ ont de droit appartenu au démon,
„ parce qu'ils étoient les fruits de la
„ volupté qui accompagne l'usage du
„ mariage ; & ceux qui disent que le
„ Fils de Dieu n'a commencé de faire
„ du bien aux hommes, que depuis sa
„ Passion ; & ceux qui assurent que
„ tous les péchés ne sont pas effacés
„ par le Baptême, ou que les Saints de
„ l'ancienne Loi sont sortis de ce mon-
„ de étant en péché, ou que l'homme
„ est nécessité au péché.

„ Nous avons en horreur ceux qui
„ avancent que le Sauveur a été obligé
„ de mentir par la nécessité de la chair,
„ & qu'elle l'a empêché de faire ce
„ qu'il vouloit ;

„ Ceux qui condamnent les premiè-
„ res nôces avec les Manichéens, &
„ les secondes avec les Cataphrygiens ;

„ Ceux qui disent qu'on ne peut pas,
„ avec la grace de Dieu, éviter les pé-
„ chés.

Après ces anathêmes qui ne paroissent lancés que pour rendre odieux les Docteurs Catholiques, Julien condamne quelques erreurs des Pelagiens ; mais avec tant de réserve, qu'il craint d'avouer que quelqu'un les enseigne.

Pour rendre complette l'Histoire du Pelagianisme, peut-être faudroit-il, en la finissant, rapporter ce qui a servi de prétexte à ces accusations. Mais il suffira de dire, que le Prédestinatianisme en fut la cause la plus commune. En effet, ceux qui l'ont renouvellé dans le seizième Siècle, c'est-à-dire, les Luthériens & les Calvinistes, ont cru voir le Pelagianisme jusques dans le Concile de Trente. Un Prédestinatien du Siècle suivant, n'a fait que les imiter, & prévoyant que dans sa Doctrine on ne méconnoîtroit pas le Prédestinatianisme, il a tâché d'un côté, de montrer qu'il n'y eut jamais, ni Hérésie Prédestinatienne, ni Hérétiques Prédestinatiens; & de l'autre, il s'est efforcé de faire passer pour des opinions pelagiennes & semi-pelagiennes, les vérité catholiques opposées à ses erreurs.

Depuis, le Visionnaire Jurieu n'a pas craint d'avancer, que *les Molinistes sont des demi-Pelagiens*, & que *l'Eglise Romaine tolére un Pelagianisme tout pur & tout crû*. Mais avec quelle précision & quelle énergie Mr. Bossuet ne réfuta-t'il pas cette Assertion fausse & téméraire? *Pour ce qui regarde les Molinistes*, dit-il, *s'il en avoit seulement ouvert les Livres, il auroit appris qu'ils reconnoissent pour tous les Elûs, une pré-* Second Avertissement. §. XVIII.

férence gratuite de la Divine miséricorde, une grace toujours prévenante, toujours nécessaire pour toutes les œuvres de pieté; & dans tous ceux qui les pratiquent, une conduite spéciale qui les y conduit. C'est, ajoûte-t'il, *ce qu'on ne trouvera jamais dans les Semi-Pelagiens.*

Enfin, les Défenseurs de la Prémotion Physique, ont aussi accusé leurs Adversaires de Pelagianisme, & l'accusation fut portée avec un grand éclat à divers Tribunaux, sur la fin du seizième Siècle. Mais après un grand nombre de Congrégations, tenues en présence des Souverains Pontifes, Paul V, permit aux deux Ordres qui étoient en contestation, de soutenir les sentiments qu'ils avoient jusqu'alors soutenus; leur défendant de noter d'aucune Censure le sentiment contraire. Sur quoi il fit un Décret, qui fut notifié aux Généraux des deux Ordres. Depuis ce temps, il n'y a que des Novateurs, qui osent accuser le Molinisme de renouveller les erreurs Pelagiennes ou Semi-Pelagiennes.

FIN.

„ S'il y a quelqu'un, dit-il, qui ſou-
„ tienne qu'on peut, ſans la grace & le
„ ſecours de Dieu, éviter le péché,
„ nous le déteſtons, auſſi-bien que ce-
„ lui qui nie que les enfants ayent be-
„ ſoin du baptême, ou qu'il faille le
„ leur adminiſtrer avec des paroles dif-
„ férentes de celles dont on ſe ſert pour
„ les adultes.

„ Et s'il y a quelqu'un qui prétende
„ qu'un enfant né de parents baptiſés,
„ n'a point beſoin du baptême; nous le
„ condamnons, & quiconque aſſure que
„ tout le genre humain ne meurt pas en
„ Adam. Mais ceux à qui l'on a attri-
„ bué les ſentiments contenus dans ces
„ derniers articles que nous venons de
„ condamner, les ont auſſi condamnés
„ dans leur profeſſion de foi, & ils pro-
„ teſtent qu'ils leur ſont fauſſement at-
„ tribués.

Julien s'efforce enſuite de juſtifier ſa conduite & celle de ſes adhérants. “Nous
„ envoyons, dit-il, à Votre Sainteté
„ cet écrit qui nous a paru conforme à
„ la régle de la foi Catholique. Si vous
„ en penſez autrement récrivez-nous.
„ Mais ſi on ne peut rien nous oppoſer,
„ & que cependant quelqu'un veuille
„ exciter contre nous quelque ſcandale,
„ que Votre Sainteté ſçache que nous
„ en avons appellé à un Concile Gé-

„ néral, où nous demandons d'être en-
„ tendus.

„ Mais nous avertissons Votre Sain-
„ teté de ne pas regarder cette conduite
„ comme un manque de respect à son
„ égard. C'est la crainte de Dieu qui
„ nous empêche de souscrire à la con-
„ damnation des personnes absentes.
„ Nous avons appris des Saintes Ecri-
„ tures, qu'il ne faut point préférer les
„ ordres des hommes aux Commande-
„ ments d'un Dieu, qui dit : *Vous ne*
„ *croirez pas sur de vains rapports, &*
„ *vous ne vous accorderez pas avec l'im-*
„ *pie pour servir de faux témoin* (a). Et
„ de peur qu'on ne s'imaginât qu'il
„ faut se ranger à l'opinion du grand
„ nombre, il a ajoûté : *Vous ne vous*
„ *laisserez pas emporter à la multitude*
„ *pour faire le mal.* (ibid.) C'est ainsi
que Julien cherchoit, par l'abus des tex-
tes sacrés, à se rassurer contre la plura-
lité des Evêques qui avoient reçu la
Constitution de Zosime. Il continue :
„ Instruits que nous sommes par ces
„ témoignages & plusieurs autres, nous
„ craignons de condamner des absents
„ que nous n'avons pas oui, & jusqu'à
„ ce que nous ayons, eux étant pré-
„ sents, entendu & réfuté leurs raisons.

„ Quoiqu'il soit donc du devoir d'un

(a) *Exod.* 23. 1.

„ Evêque, & de la charité d'un Chré-
„ tien, d'employer son autorité à dé-
„ fendre ceux qui se justifient par des
„ écrits, qui se disent Catholiques, &
„ qui condamnent les damnables senti-
„ ments qu'on leur impute, & que dans
„ les choses douteuses on doive toujours
„ se ranger à l'opinion la plus favora-
„ ble; cependant comme nous avons
„ promis depuis long-temps de garder
„ la balance de l'égalité entre les deux
„ parties, nous ne voulons ni condam-
„ ner des personnes que nous n'avons
„ pas oui, ni défendre des absents.

„ Que Votre Sainteté se tienne donc
„ assurée que quelques tempêtes qui
„ s'élevent contre nous sur cette mer,
„ quelque orage qu'on nous suscite, on
„ ne pourra jamais ébranler la maison
„ du jugement intégre, fondée sur la
„ justice de Jesus-Christ.

Julien s'autorise ensuite, pour combattre le péché Originel, d'un passage tiré de l'Homélie de Saint Jean Chrysostôme aux Néophites; & il finit en disant au Pape: " Instruits par les pré-
„ ceptes divins & les exemples des Evê-
„ ques, nous avons fait ces remontran-
„ ces à Votre Sainteté. C'est à vous
„ de vous rappeller le jugement de
„ Dieu, & d'examiner toutes choses
„ avec un grand soin, afin que la paix

„ que Jeſus-Chriſt nous a recomman-
„ dée, & que nous voulons conſerver,
„ ne puiſſe être troublée par aucun
„ ſcandale.

Tel eſt le manifeſte & le précis de doctrine que les Evêques oppoſants préſenterent à Zoſime, pour juſtifier leur appel au Concile, de ſa Conſtitution. On s'apperçoit à la ſimple lecture de cette pièce, que c'eſt la mauvaiſe foi, la calomnie & l'hypocriſie qui l'ont dictée aux Prélats appellants : Mauvaiſe foi, dans l'expoſition de leur créance, ſur les matières de la grace & ſur la néceſſité du baptême ; Calomnies, dans les ſentiments qu'ils attribuent à leurs adverſaires ; Hypocriſie, dans les motifs qu'ils apportent de leur appel. Ils font ſervir la crainte de Dieu, l'amour de la juſtice & de la vérité, de voile à la paſſion & à l'héréſie. Ils ſe montrent par-tout zélés protecteurs de Pelage & de Celeſtius ; & ils declarent néanmoins qu'ils veulent demeurer neutres, & garder la balance de l'égalité. C'eſt qu'en effet un Evêque qui parle de neutralité dans les conteſtations ſur la Religion, eſt toujours un zélé partiſan de l'erreur.

CHAPITRE XXI.

Julien écrit à Rufus de Theſſalonique au nom des dix-huit Prélats appellants. Mort de Zoſime. Les Novateurs en deviennent plus inſolents. Julien écrit contre Saint Auguſtin un Ouvrage diviſé en quatre Livres. Anien publie une traduction des Homelies de Saint Jean Chryſoſtôme.

EN même-temps que Julien répandoit en Italie ce manifeſte contre la Conſtitution du Pape, il ſollicitoit la foi des Evêques étrangers, pour tâcher de groſſir le petit corps des Evêques appellants, toujours réduit au nombre de dix-huit. Il n'eſpéroit plus de pouvoir ſe concilier les Evêques des premiers Siéges. Ceux de Conſtantinople & de Carthage avoient condamné la nouvelle héréſie. Il s'adreſſa donc à Rufus de Theſſalonique, lequel, en qualité de Vicaire du Saint Siége dans l'Illirie Orientale, tenoit un des premiers rangs dans l'Epiſcopat après les Patriarches, & avoit une Juriſdiction fort étendue. Il lui écrivit au nom des dix-huit Prélats ſes adhérants, une Lettre pleine d'injures & de calomnies.

contre les défenseurs de la nouvelle Constitution du Pape. C'est le langage de l'erreur, dans ceux-même que les bienséances de leur dignité obligeroient d'être plus réservés. Ces Prélats confédérés, déclarent d'abord qu'ils sont contraints d'appeller à leur secours les Evêques d'Orient pour la défense de la Foi Catholique, & d'implorer leur union contre les profanes nouveautés des Manichéens. Ils se plaignent de ce qu'ils sont dans la disgrace (*a*), parce qu'ils condamnent ceux dont l'Apôtre a prédit qu'*ils s'écarteroient de la Foi*, *qu'ils auroient une conscience cautérisée*; *qu'ils défendroient de se marier & de manger des viandes*; & ils ne rougissent pas d'avancer, qu'on veut les forcer de nier que toutes les créatures de Dieu soient bonnes, & qu'il ait créé toutes les substances.

C'est ainsi que des Novateurs artificieux, aux premiers coups que l'Eglise leur porte, jettent de hauts cris qu'ils font retentir dans tout l'Univers, comme s'ils étoient persécutés pour la vérité. Ne pouvant plus faire peur, ils tâchent de faire compassion. C'est une ressource dans leur disgrace.

Après ces débuts, les Evêques appellants qui sçavoient que rien n'avilit

(a) *L. 2. contra duas Epist. Pelag. C. 1.*

davantage, & ne rend plus odieuse l'autorité que les variations & la violence, employent la calomnie pour décrier Zosime auprès de Rufus par ces deux endroits. Ils accusent ce Pape d'avoir rétracté le premier jugement qu'il avoit rendu, disent-ils, (a) *en ordonnant de croire que l'homme naît sans aucun péché originel.* Et ils ajoûtent, que *le Clergé Romain, pressé par la crainte & par des ordres précis, n'a pas rougi de commettre la même prévarication, en déclarant que la nature humaine étoit mauvaise, contre le sentiment qu'il avoit suivi dans des Actes dressés en faveur du dogme catholique.*

On voit encore plus de malignité dans l'exposé, que ces Evêques font des sentiments qu'ils attribuent à leurs adversaires; c'est-à-dire, aux Catholiques. *Ils prétendent*, disent-ils, *que le libre arbitre de l'homme est péri par le péché d'Adam, que Dieu n'est pas le Créateur des enfants, que le démon a institué les nôces.* (L. 2 c. 4.) *Ils établissent le destin sous le nom de grace, & disent que si Dieu n'inspire à l'homme, malgré lui, le desir de quelque bien, même imparfait, il ne pourra ni fuir le mal, ni pratiquer le bien* (b). *Ils enseignent que la Loi de*

(a) *Ibid. C.* 3.
(b) *Ibid. L.* 4. *C.* 2.

l'ancien Testament n'a point été donnée pour qu'elle justifiât ceux qui l'observeroient, mais pour que le péché fut plus grief; que le baptême ne fait pas vraiment des hommes nouveaux, c'est-à-dire, qu'il ne donne pas une rémission entière des péchés (c. 3.); *mais que ceux qui sont baptisés, deviennent en partie enfants de Dieu, & demeurent en partie enfants du démon. Ils disent aussi que le Saint-Esprit n'a donné aucun secours pour pratiquer la vertu dans l'ancienne Loi.* (c. 4.) *Ils veulent même que tous les Apôtres & les Prophêtes n'ayent pas été entièrement Saints;* (c. 5.) *mais qu'ils ayent seulement été moins méchants, en comparaison des autres....* (c. 7.) *Ils soutiennent qu'après la résurrection, les hommes commenceront alors d'accomplir les Commandements de Dieu, qu'ils n'auront pas voulu accomplir ici.*

Julien & ses adhérants font ensuite le précis de leur doctrine, sur tous ces articles, & l'on n'y remarque rien de particulier, que la manière dont ils s'expriment sur le baptême & le péché originel (a): *Nous disons que le baptême est nécessaire, afin que la créature soit adoptée au nombre des enfants de Dieu, non parce qu'elle a contracté quelque péché qui doive être expié par le baptême. C'est*

(a) *Ibid. L. 4. C. 2.*

tances les plus critiques. Il lui enleva en un jour, dans la perſonne des Apôtres Saint Pierre & Saint Paul, les deux plus fermes colomnes qui la ſoutenoient.

L'héréſie échappée aux derniers coups que Zoſime ſe préparoit de fraper, en parut plus furieuſe après la mort de ce Pontife. Les bleſſures qu'elle en avoit reçues, au lieu de l'affoiblir, ſemblerent lui donner de nouvelles forces, par la rage qu'elles lui inſpirerent. Et quelle audace ne conçut-elle pas, quand elle vit le ſchiſme, monſtre encore plus furieux qu'elle, réunir ſes forces aux ſiennes contre l'Egliſe? Le Clergé de Rome ſe trouva partagé pour l'élection d'un nouveau Pape. La plus ſaine partie ayant canoniquement élû Boniface aux acclamations de tout le peuple, quelques mécontents ſe retirerent & élurent Eulalius, qui s'empara de l'Egliſe de Saint Pierre, ſoutenu par l'autorité de Symmaque, Préfet de Rome; tandis que Boniface fut obligé de ſe retirer hors de la Ville dans l'Egliſe de Saint Paul.

L'Empereur Honorius, trompé par la relation de Symmaque, ſe déclara d'abord pour Eulalius. Mais le Clergé Romain lui ayant repréſenté qu'on avoit ſurpris ſa Religion, ce Prince convoqua une aſſemblée d'Evêques pour juger cette affaire.

Il ſemble inutile d'avertir que les Pelagiens ſe déclarerent pour le parti ſchiſmatique. Les ennemis de l'Egliſe, quelque diviſés qu'ils ſoient entre-eux, ſe réuniſſent toujours contre elle : & tandis que l'Egliſe montre qu'elle eſt la vraie mere, par la crainte qu'elle a de voir diviſer le corps myſtique de ſes enfants ; les Synagogues de l'héréſie, qui s'efforcent de le diviſer, font aſſez connoître qu'elles n'ont que des ſentiments de marâtres.

Le plus grand mal que fit ce ſchiſme, c'eſt que par les affaires qu'il ſuſcita à Boniface, il ne lui laiſſa ni le temps, ni l'autorité néceſſaires pour réprimer les Pelagiens, dont l'audace n'eut plus de frein. Les Novateurs ne ſont jamais plus inſolents, que loſqu'après quelques humiliations la fortune ſemble leur devenir favorable. Ils oſerent demander à l'Empereur la réviſion du jugement rendu contre-eux ; alléguant que la paſſion, l'ignorance & la faveur y avoient préſidé, & que l'on avoit intimidé ou corrompu les Juges. Le Comte Valere, qui avoit autant de piété que de crédit, rompit leurs meſures (*a*). Deſeſpérant donc d'en impoſer au Prince, ils ne ſongerent plus qu'à ſéduire le public, en faiſant paſſer ces calomnies dans des libelles.

(a) *L.* I. *Operis imperf. n.* 10.

Julien profitat du premier loisir que lui laissa la diversion que faisoit le schisme, pour réfuter le livre de Saint Augustin, *des nôces & de la concupiscence.* Il le fit par un ouvrage intitulé ; *contre ceux qui condamnent les nôces, & qui attribuent au démon les fruits qui en naissent.* Il étoit divisé en quatre livres, & adressé à l'Evêque Turbantius, Prélat célèbre dans le parti ; mais qui dans la suite eut le bonheur de revenir à l'unité. Julien entreprend de montrer au commencement du premier livre, la nullité & l'injustice du jugement rendu contre les Pelagiens ; *parce que*, dit-il, *pour juger sainement, il faut avoir le cœur libre de haine, de colère & d'amitié* (*a*). Et il trouve que le Pape & les Evêques qui les ont condamnés, n'ont agi que par passion. Il se plaint qu'on leur a ôté la liberté, en recourant à l'Empereur : que c'est une marque que la raison manque à un parti, quand il a recours à ces voies pour inspirer la terreur, & extorquer des personnes timides un consentement forcé. Cris séditieux de tous les hérétiques proscrits par les Princes Catholiques. Après ce préambule il entre en matière, & met en usage plusieurs chicanes de la Dialectique, pour montrer que si la concupiscence est mau-

(a) *Apud Aug. l. 3. in Julion. c. 1.*

vaise, la nature humaine est mauvaise, & les nôces illicites. Il dit que le précis de son premier livre se réduit à la maxime suivante (*a*). *Celui qui garde la modération dans l'usage de la concupiscence, fait un bon usage d'un bien; celui qui n'y garde pas cette modération, fait un mauvais usage d'un bien; celui qui par amour de la virginité s'en abstient entierement, fait encòre mieux; car il méprise le remede par la confiance qu'il a en sa santé & en ses forces, pour livrer de glorieux combats.*

Dans le second livre, après de nouvelles subtilités sur la nature de la concupiscence, il parle des vertus des Payens. Il accuse les Catholiques d'introduire une nécessité fatale (*b*), en introduisant la grace, & pour le prouver, il falsifie un passage de Saint Augustin. Il combat ce que le Saint Docteur a dit sur la manière dont la génération se seroit faite dans l'état d'innocence, & sur les causes de la pudeur qui obligea Adam & Eve à cacher leur nudité après le péché.

Il commence le troisième livre par se glorifier que lui & ses adhérants ne sont persécutés que pour la vérité (*c*). Mais qu'ils s'embarrassent peu de plaire à une multitude ignorante (c'est ainsi

(a) *Apud August. l. 3. in Jul. c.* 21.
(b) *Ibid. l. 4. c.* 8.
(c) *Ibid. l. 5. c.* 1.

qu'il nomme tous les Catholiques :) qu'il leur ſuffit d'être approuvés par un petit nombre des perſonnes les plus habiles. On ne rapporte ces traits, que pour faire ſentir que les Novateurs de nos jours ne vomiſſent pas de nouvelles injures contre ceux qui les combattent. Julien continue enſuite de faire l'apologie de la concupiſcence. Il dit que quand elle ſeroit la peine du péché, elle ſeroit bonne, & tâche de montrer qu'une-même choſe ne peut être en même-temps péché, & peine du péché. Pour faire voir que l'eſprit a de l'empire ſur la concupiſcence par l'application des autres ſens, il cite un trait rapporté par Ciceron dans un ouvrage que nous n'avons plus ; à ſçavoir, que *de jeunes gens, dans la chaleur du vin, & excités par le ſon des inſtruments, ayant forcé la porte d'une honnête femme,* (a) *Pithagore fit ſigne à la joueuſe d'inſtruments, de jouer un air grave & ſpondaïque. Ce qu'ayant fait, elle appaiſa par la lenteur & la gravité des ſons, la pétulance de ces jeunes libertins.*

Julien diſpute toujours comme ſi Saint Auguſtin condamnoit le mariage, & il l'accuſe de ne s'écarter pas du ſentiment des Paterniens & des Venuſtiens, qui prétendoient que *l'homme depuis les*

(a) *Ibid. L.* 5. *C.* 5.

pieds juſqu'aux reins étoit l'ouvrage du diable. Dans l'exorde du quatrième Livre, il traite d'envieux & d'inſenſés ceux qui écrivent contre les Pelagiens. Il emprunte enſuite de la Dialectique de nouvelles chicanes pour montrer que, le péché originel ayant été remis aux parents, ils ne peuvent le transmettre aux enfants, parce qu'on ne peut donner ce qu'on n'a pas. Il demande qu'on lui explique comment on peut, avec juſtice, imputer un péché à celui qui n'a pas voulu, & qui n'a pû pécher, Il inſulte à l'Egliſe Romaine, à l'occaſion du ſchiſme dont elle étoit affligée, & il veut faire croire que c'eſt une vengeance de la prétendue perſécution faite aux Pelagiens. Il s'efforce de répandre du ridicule ſur le dogme catholique, en diſant (ce ſont ſes termes) que, ſelon ce ſentiment, *Dieu & le diable ont fait un accord enſemble, que tout ce qui naîtroit appartiendroit au diable* (a), *& que tout ce qui ſeroit baptiſe appartiendroit à Dieu, à la charge que Dieu rendroit féconde l'union des deux ſexes que le diable a inventée.* Il tâche dans le reſte du Livre, de montrer que le baptême ne remet pas tous les péchés, ſi la concupiſcence qui demeure eſt mauvaiſe; & que, ſi elle eſt mauvaiſe,

(a) *Ibid. L. 6. C. 9.*

vaiſe, elle eſt toujours criminelle tandis qu'elle ſubſiſte.

Julien publia cet ouvrage vers le milieu de l'année 419, & un Ecrivain du parti en fit preſque auſſi-tôt un extrait ou un abrégé, qui, pouvant être plus facilement tranſcrit, devint en peu de temps fort commun.

Le Diacre Anien publia vers le même-temps la traduction des Homelies de Saint Jean Chryſoſtôme ſur Saint Mathieu. Il la dédia à Oronce, un des Evêques appellants. Ce Prélat l'avoit chargé de ce travail, perſuadé que rien n'eſt plus propre à répandre l'erreur, qu'une traduction de l'Ecriture ou de quelque ouvrage des Saints Peres, faite avec autant d'artifice que d'élégance. Dans ces ſortes d'ouvrages, un mot changé ou gliſſé adroitement, préſente ſouvent tout le venin de l'héréſie, tandis que le Lecteur perdant, pour ainſi dire, de vûe le Traducteur, ne croit voir que les ſentiments d'un Auteur dont il n'oſe ſe défier. Anien mit à la tête de ſa traduction, une Préface adreſſée à Oronce, où il parle des perſécutions qu'il ſouffre avec lui pour la foi. Ce qui montre que l'ouvrage a été publié après la condamnation du Pelagianiſme. Il ajoûte qu'on ne pouvoit traduire un ouvrage plus capable de

faire du fruit, dans un temps, où, à l'occasion de quelques questions difficiles, on attaquoit les bonnes mœurs & la discipline Ecclésiastique. Sur quoi il dit : *Le Saint Evêque Jean, paroît combattre avec nous dans tous ses ouvrages pour une si bonne cause, & sur-tout dans les Homelies. Car qu'y inculque-t'il plus aux hommes, que la noblesse de leur nature, que tous les sages louent d'un concert unanime contre la rage de Manès? Que loue-t'il plus souvent que le don glorieux de la liberté que nous avons reçue de Dieu ? C'est la confession de cette liberté qui met la principale différence entre nous & les Gentils, qui croyent l'homme créé à l'image de Dieu, si malheureusement nécessité au mal par le destin, qu'il est contraint d'envier le sort des bêtes. Qu'insinue-t'il plus expressément contre les nouveaux Docteurs, que la possibilité des Commandements de Dieu, & le pouvoir donné à l'homme d'acquerir toute la vertu que Dieu lui commande ou lui conseille ? Avec quels éloges & quelle précaution parle-t'il de la grace ? Car il n'est ni outré, ni trop réservé. Il établit tellement la liberté, qu'il reconnoît par-tout le secours de la grace nécessaire pour accomplir les Commandements de Dieu ; & il admet tellement le continuel secours de la grace, qu'il n'éteint pas les efforts de la volonté.*

Ce langage ſi catholique eſt en effet celui de Saint Chryſoſtôme ; mais il n'eſt pas ſincère dans Anien, qui ne parle de la ſorte, que pour faire croire que ſes adverſaires détruiſent la liberté en établiſſant la grace. Le reſte de la Préface contient un beau caractère de l'éloquence & du ſtile de Saint Chryſoſtôme.

Anien animé par le ſuccès de cette traduction, en fit auſſi une des ſept Homelies de Saint Chryſoſtôme, ſur les louanges de Saint Paul, à la prière du Prêtre Evangele à qui il l'adreſſa. *Cet ouvrage*, lui dit-il, en le lui envoyant, *vous doit être d'autant plus agréable, qu'il diſſipe comme un aſtre brillant, par la lumière de l'Ecriture, la nuit de l'erreur Manichéenne. Car quelle conſolation pour nous, de voir que cet illuſtre & habile maître de l'Orient combat pour la vérité, que le Traducien attaque dans notre doctrine?* (Les Pelagiens donnoient par mépris ce nom à Saint Auguſtin, à cauſe du péché originel, & de l'opinion de la propagation des ames.) *Il ſemble*, continue Anien, parlant de Saint Chryſoſtôme, *qu'il ait moins ſongé à inſtruire les Diſciples qui l'entendoient, qu'à nous préparer des ſecours pour la défenſe de la vraie foi. Avec quelle force s'éleve-t'il contre la néceſſité? Avec quel*

courage combat-il pour le libre arbitre? Qu'il sçait bien exalter les secours de la grace, sans blesser les droits de la volonté! En quoi il s'accorde par-tout avec les Livres de nos Ecrivains.

Il paroît vraisemblable qu'Anien est aussi le traducteur de la célèbre Homelie aux Néophytes, de l'infidélité duquel Saint Augustin (*a*) se plaint. Mais il faut qu'il ait publié cette traduction long-temps avant celles dont on vient de parler.

CHAPITRE XXII.

Julien s'applique à gagner le Clergé du second ordre. Il écrit au Clergé de Rome. Boniface est reconnu Pape. L'Empereur Honorius porte une nouvelle loi contre les Pelagiens. Saint Aurele la reçoit, & l'adresse aux autres Evêques d'Afrique.

TOus ces ouvrages appuyés du crédit & des intrigues du parti, augmenterent la séduction. Elle pénêtra dans les Gaules, & quelques Evêques s'y laisserent gagner à l'erreur. Mais il ne paroît pas qu'ils ayent fait la démarche d'appeller au Concile, comme les

(a) *L. I. Contra Jul. C. 6.*

dix-huit Evêques d'Italie. Le reſte de l'Epiſcopat demeura conſtamment attaché à la foi du Saint Siège. Julien n'eſpérant donc plus de nouvelles conquêtes parmi les Evêques, s'appliqua à gagner le Clergé du ſecond Ordre, & à le ſoulever contre le Pape & contre les Evêques ſoumis à la Conſtitution. Le ſchiſme qui diviſoit l'Egliſe de Rome, lui parut un temps favorable à ſes deſſeins. Il écrivit une lettre au Clergé-même de cette ville *pour découvrir ſes partiſants, ou pour s'en faire*, dit Saint Auguſtin (*a*). On voit par quelques fragments qui nous en reſtent, qu'il y employoit ſes calomnies ordinaires pour rendre odieux ceux qui avoient ſouſcrit à la Conſtitution de Zoſime.

Ces Manichéens, diſoit-il, (ibid. c. 2.) *avec leſquels nous ne communiquons plus, c'eſt-à-dire, tous ceux qui ne ſont pas d'accord avec nous, diſent que le libre arbitre a péri par le péché d'Adam, & que perſonne n'a plus le pouvoir de bien vivre : mais que tous ſont contraints au péché par la néceſſité de la chair.*

Ils diſent auſſi que le mariage, tel qu'il ſe fait aujourd'hui, n'a pas éte inſtitué de Dieu, & c'eſt ce qu'enſeigne Auguſtin (c. 5.) *dans ſon livre auquel j'ai répondu par quatre livres; & nos ennemis ſe ſont*

(a) *L. 1. ad Bon. c. 1.*

servis de ces paroles d'Augustin pour rendre la vérité odieuse.

Ils disent encore que les mouvements charnels & l'usage du mariage, ont été inventés par le diable; que pour cette raison, les innocents naissent coupables, & que ceux qui naissent de cet accouplement diabolique, ne sont pas les créatures de Dieu, mais celles du diable (c. 6.); *ce qui est évidemment Manichéen.*

Ils prétendent que les Saints de l'ancien Testament n'ont pas été sans péché, c'est-à-dire, que leurs offenses n'ont pas été effacées, même par la pénitence (c. 7.), *& qu'ils ont été surpris de la mort dans ces péchés.*

(C. 8.) *Que l'Apôtre Saint Paul, ou même tous les autres Apôtres, ont continuellement été souillés par une concupiscence éfrénée.*

(C. 12.) *Que Jesus-Christ n'a pas été exempt de péché; qu'il a menti, & a été souillé d'autres fautes par la nécessité de la chair.*

(C. 13.) *Ils enseignent aussi que le baptême ne donne pas la rémission des péchés, & n'ôte pas les crimes; qu'il ne fait, pour ainsi dire, que les racler; ensorte que les racines de tous les péchés demeurent dans la chair qui est mauvaise.*

(C. 15.) *Voilà*, continue Julien, *le sujet des disputes que nous avons tous les*

jours ; nous ne voulons pas nous rendre au ſentiment de ces prévaricateurs, parce que nous diſons que tous les hommes de leur nature ont le libre arbitre, & qu'il n'a pû périr par le péché d'Adam : ce qui eſt établi par l'autorité de toutes les Ecritures.

Nous diſons que les nôces qui ſe font aujourd'hui, ſont d'inſtitution divine ; que les époux ne ſont pas coupables, mais les fornicateurs & les adultères. Que les mouvements de la chair, ſans leſquels l'union des deux ſexes ne peut être, ont été inſtitués de Dieu.

(C. 18.) *Nous ſoutenons que l'homme eſt l'ouvrage de Dieu, qu'il n'eſt contraint ni au bien ni au mal par la puiſſance divine ; qu'il eſt aidé par la grace de Dieu dans les bonnes œuvres, & qu'il eſt porté au mal par les ſuggeſtions du démon.*

(C. 21.) *Nous diſons que les Saints de l'ancien Teſtament ont paſſé de cette vie à la vie éternelle dans une parfaite juſtice .... Nous confeſſons que la grace de Jeſus-Chriſt* (c. 22.) *eſt néceſſaire à tous, aux grands & aux petits. Nous anathématiſons ceux qui diſent qu'on ne doit pas baptiſer l'enfant né de parents baptiſés, & ceux qui prétendent que le baptême n'efface pas tous les péchés, parce que nous ſçavons qu'on eſt entièrement purifié par ce Sacrement.*

Après cette expoſition artificieuſe de ſa foi, Julien dit au Clergé Romain :

Que personne donc ne vous séduise, & que ces impies ne nient pas que ce soit-là leurs sentiments (c. 24.). *S'ils disent la vérité, qu'ils nous donnent audience dans un Concile, ou du moins que les Evêques qui nous sont maintenant opposés condamnent les sentiments que j'ai rapportés ci-dessus, & qu'ils déclarent qu'ils ne les tiennent pas avec les Manichéens, comme nous condamnons les sentiments qu'ils nous attribuent; & nous serons parfaitement d'accord. S'ils refusent de le faire, sçachez qu'ils sont Manichéens, & n'ayez pas de commerce avec eux.*

On voit par ce dernier article que les Pelagiens ne convenoient nullement d'avoir enseigné les erreurs condamnées. La distinction du fait & du droit n'est donc nouvelle que quant aux termes. L'hérésie avoit trouvé dès-lors l'artifice, pour sauver l'erreur, de se retrancher à nier que les Auteurs condamnés l'eussent enseignée; & l'Eglise dès-lors exigea qu'on souscrivit non seulement à la condamnation des dogmes, mais encore à celle des auteurs (*a*). *Voilà*, disoit Mercator à Julien, *vos dogmes, & les dogmes de Celestius qui ont été condamnés avec leurs auteurs par l'autorité Ecclésiastique dans tout l'univers.*

Quand Saint Augustin reprocha à

(a) *Mercator, subn. c. 6.*

Julien la lettre au Clergé de Rome, Julien la désavoua. *Il fait mention*, dit-il, *d'une lettre qu'il dit que j'ai envoyée à Rome* (a). *Mais nous n'avons pû deviner de quel écrit il veut parler. Car j'ai écrit autrefois deux lettre à Zosime, Evêque de cette ville. Mais je les ai écrites avant que j'eusse commencé à composer des livres.*

Saint Augustin répond que la lettre dont il s'agit, n'étoit pas adressée à Zosime. Ce désaveu de Julien n'a pas laissé de faire croire à un habile critique que Celestius étoit le véritable auteur de cette lettre. Mais l'Auteur de la lettre en question parle de quatre livres qu'il dit avoir composés contre le livre des nôces de Saint Augustin : ce qui ne peut convenir qu'à Julien, & nullement à Celestius.

Tous ces libelles furent répandus pendant quelque-temps avec assez de liberté. Mais une nouvelle loi que l'Empereur publia contre les Pelagiens, après avoir heureusement mis fin au schisme, les rendit plus circonspects.

Honorius avoit convoqué d'abord une assemblée d'Evêques à Ravenne pour juger de l'élection des deux prétendants au Pontificat. Ce Concile n'avoit rien décidé ; & l'Empereur en avoit indiqué, pour le commencement

(a) *L. 1. op. Imperf. c. 18.*

de Juin suivant, un plus nombreux à Spolete, où il avoit invité les Evêques d'Afrique & des Gaules. En attendant, il avoit ordonné, de l'avis du Concile de Ravenne, que les deux prétendants sortissent de Rome, & que le premier qui y reviendroit pour y exciter des troubles, fut déclaré le faux Pasteur. Eulalius revint bien-tôt à Rome exciter de nouvelles séditions, & il acheva par cet esprit factieux de détromper ceux qui étoient encore dans son parti. L'Empereur le fit chasser de Rome, & y rappella au commencement d'Avril Boniface, qui fut reçu si unaniment, que l'Empereur ne jugeant plus nécessaire un Concile aussi nombreux, que celui qu'il avoit convoqué pour le mois de Juin, contre-manda les Evêques de de-là la mer. Aussi-tôt que Boniface se vit affermi dans son Siège, il s'appliqua à réparer les maux que le schisme & l'hérésie avoient faits, en quoi son zele fut secondé par la piété de l'Empereur.

Ce religieux Prince voyant les troubles de la Religion s'augmenter par la résistance d'un petit nombre d'Evêques qui refusoient de souscrire à la Constitution de Zosime, ainsi que ce Pape l'avoit ordonné, crut devoir encore prêter son autorité à celle de l'Eglise pour punir ce scandale. Il porta à ce

ſujet une Loi qu'il adreſſa par la lettre ſuivante à Saint Aurele, qui s'étoit peut-être plaint de la lenteur de quelques Evêques d'Afrique à ſouſcrire; mais il y a apparence qu'elle fut adreſſée aux autres Evêques des grands Sièges, & que ce fut à la ſollicitation du Pape Boniface qu'elle fut portée.

Les Empereurs Honorius & Théodoſe, à l'Evêque Aurele; Salut.

„ Il y a long-temps que nous avions „ ordonné qu'on chaſſât de Rome, „ comme des eſprits contagieux, & des „ peſtes de la Religion Catholique, „ Pelage & Celeſtius, les auteurs d'une „ héréſie déteſtable, de peur qu'ils ne „ perverti ſſent les eſprits des ignorants. „ En quoi nous avons ſuivi votre ju- „ gement, puiſqu'il eſt conſtant qu'ils „ ont été juſtement condamnés, après „ un mûr examen, par le jugement de „ tous les Evêques. Mais l'opiniâtreté „ & la contumace des coupables, nous „ ayant contraint de porter une ſecon- „ de Conſtitution à ce ſujet; nous „ avons décerné par une nouvelle Loi, „ que, ſi quelqu'un, ſçachant qu'ils „ ſont cachés dans quelque endroit de „ quelque Province, différe de les dé- „ couvrir ou de les chaſſer, il ſoit ſu-

„ jet à la même peine. Et afin que le „ zèle de tous les Chrétiens conſpire „ de concert à l'extinction de cette „ ſecte déteſtable ; il eſt ſur-tout con- „ venable que vous, notre très-cher „ Pere, employiez votre autorité pour „ réprimer la contumace de quelques „ Evêques qui fomentent ces perni- „ cieuſes diſputes par un conſentement „ tacite, ou qui ne s'y oppoſent point „ en faiſant une guerre ouverte à ces „ erreurs.

„ Ayez donc ſoin de notifier à cha- „ cun dans les formes convenables qu'il „ a été ordonné, que tous ceux, qui „ par une obſtination impie, refuſeront „ de donner des preuves de la pureté „ de leur foi par la ſouſcription à la „ condamnation de Pelage & de Celeſ- „ tius, ſeront dépoſés de l'Epiſcopat, „ & privés pour toujours de la com- „ munion des fidelles.

„ Car comme nous confeſſons ſincè- „ rement, ſelon la foi du Concile de „ Nicée, que Dieu eſt le Créateur de „ toutes choſes, & que nous le révé- „ rons comme auteur de notre Empi- „ re, vous ne ſouffrirez pas que des „ hommes de cette déteſtable ſecte, qui „ ne reſpirent que la nouveauté, ſément „ par des pratiques ſourdes une Doc- „ trine ſacrilege, déja condamnée par

„ l'autorité publique. Car ce n'est pas „ un moindre crime de conniver à l'er- „ reur en dissimulant, ou de la favori- „ ser en ne la condamnant point. *Et* „ *d'une autre main.* Que le Seigneur, „ notre très-cher Pere, vous conserve „ pendant plusieurs années. A Raven- „ ne, le 6 Juin, sous le Consultat de „ Monaxius & de Plinta. „.

Cette lettre, adressée à Saint Aurele, n'est pas la Loi-même de l'Empereur, comme on le croit assez communement. Saint Aurele les distingue. Ce Saint Primat de l'Afrique ayant reçu cette nouvelle Loi, la notifia aux Evêques des diverses Provinces. Nous avons encore la lettre qu'il écrivit à ce sujet aux Evêques de la Bizacene & de l'Arzugitaine, en leur envoyant un exemplaire de la Loi de l'Empereur, & de la lettre qu'il en avoit reçue.

„ L'Evêque Aurele, à nos très-chers „ Freres & Co-Evêques, Donatien, „ Evêque du premier Siège, Janua- „ rien, Felix, Palatin, Primien, Cayen, „ un autre Cayen, Janvier, Victorin, „ & aux autres qui sont dans l'étendue „ des Provinces Bizacene, & Arzugi- „ taine.

„ Vous n'avez pas oublié, nos très- „ chers Freres, qu'on vous a fait part „ dans un Concile plénier de la con-

„ damnation de Pelage, de Celestius &
„ de leurs erreurs. Mais comme les très-
„ glorieux & très-religieux Empereurs,
„ qui veillent à la conservation de la
„ Foi Catholique, ont voulu y joindre
„ leur autorité, & m'ont chargé d'in-
„ timider leurs ordres à tous les Evê-
„ ques ; je me suis pressé de vous en
„ donner avis, en vous envoyant un
„ exemplaire de leur Loi, de peur qu'il
„ ne se glisse quelque erreur dans quel-
„ que partie de la Province, par les sug-
„ gestions de ces hérétiques, qui s'insi-
„ nuent comme le serpent, & qui ont
„ été rejettés par l'Eglise universelle.

„ C'est pourquoi il est à propos que
„ vous ayez connoissance d'une Consti-
„ tution aussi nécessaire que celle qui
„ vient d'être portée par les Empe-
„ reurs, aussi bien que des lettres qu'ils
„ m'ont fait l'honneur de m'écrire à ce
„ sujet. La lecture que vous en ferez
„ vous apprendra comment chacun de
„ vous doit souscrire. Je parle de ceux
„ dont on n'a pas encore la souscrip-
„ tion aux Actes Synodaux, ou qui
„ n'ont pu assister au Concile plénier de
„ toute l'Afrique, afin que quand on
„ aura toutes les souscriptions de cha-
„ cun de vous à la condamnation de
„ ces hérétiques, on ne puisse plus
„ soupçonner personne de dissimulation,

„ de négligence, ou de cacher de mau-
„ vais ſentiments.

„ *Et d'une autre main.* Je ſouhaite „
„ mes Freres, que vous viviez bien, &
„ que vous ne m'oubliyez pas.

„ Donné à Carthage, le premier jour
„ d'Août, ſous le conſulat de Mona-
„ xius & de Plinta, c'eſt-à-dire, l'an
„ 419. „

C'eſt ainſi que Saint Aurele, un des plus Saints & des plus ſçavants Prelats du monde ; ce zélé défenſeurs des Canons & des Droits de l'Epiſcopat, ne crut pas que ce fut les bleſſer, que d'exiger des Evêques des ſouſcriptions pures & ſimples à une Conſtitution dogmatique du ſaint Siège. Et ces mêmes Evêques d'Afrique, qui préciſement en ce temps-là, montroient tant de zèle à ſoûtenir leurs droits contre les appellations au Pape, dans les cauſes qui ne concernoient pas la foi, étoient les plus empreſſés à témoigner leur obéiſſance & leur ſoumiſſion aux Conſtitutions dogmatiques du Saint Siège. Loin de blâmer le Prince qui ordonnoit par ſes loix la dépoſition & l'exil des Evêques opposants, ils ſollicitoient eux-mêmes ces loix contre leurs confreres ; & quand le Prince les avoit portées, ils faiſoient des éloges publiques de ſon zèle & de ſa religion. L'héréſie ſeule en murmura. Julien

peignit le zèle de l'Empereur, comme les Violences d'un tyran. Il se plaignit amérement que ce Prince renouvellât les persécutions pendant la paix de l'Eglise. A ces cris fanatiques, Saint Augustin (*a*) ne répondit autre chose, sinon que c'étoit *le langage ordinaire des hérétiques.*

CHAPITRE XXIII.

Julien publie un écrit intitulé : Du bien de la Constance. *Boniface procéde contre les Evêques Pelagiens. Quelques-uns se soumettent. Julien est déposé & chassé d'Italie. Saint Jerôme applaudit aux défenseurs de la foi. Nouveaux ouvrages de Saint Augustin. L'un est en quatre Livres sur l'origine des Ames; l'autre est le second Livre des Nôces & de la Concupiscence.*

CE concert, de l'autorité Ecclésiastique & de la puissance Impériale à exiger les souscriptions, extirpa jusqu'aux dernières fibres de l'erreur en Afrique. Mais cette yvraie avoit jetté en Italie de trop profondes racines pour céder aux premiers efforts. L'audace & l'opiniâtreté de Julien semblerent croître avec le péril. Environné

(a) *L. 3. Contra Jul. c. 2.*

des foudres qui grondoient sur sa tête, il disoit hautement, qu'*il y avoit plus de gloire pour lui devant Dieu de défendre la vérité, quand tout le monde l'attaquoit* (a).

Pour rassurer ceux de la secte qui paroissoient plus timides, Julien eut l'effronterie de publier que la nouvelle Loi de l'Empereur leur étoit favorable. Ce qui lui parut pouvoir donner quelque couleur à cette imposture, fut apparemment la déclaration que faisoit l'Empereur contre les erreurs des Manichéens, que Julien supposoit toujours être les sentiments de ses adversaires (*b*). Mais comme il lui étoit aisé de prévoir que peu de personnes seroient les dupes d'un artifice si grossier, il composa vers le même-temps un écrit intitulé : *Du bien de la constance contre la perfidie de Manès*. C'étoit pour soutenir ses Disciples dans la tempête qui se formoit, & ils eurent bien-tôt occasion de montrer cette prétendue constance.

Le Pape ne pouvoit souhaiter des conjonctures plus favorables pour agir contre les Evêques appellants d'Italie : Il n'en manqua pas l'occasion. *Boniface*, dit Saint Prosper, *se voyant appuyé de la protection des Empereurs, se servit con-*

(a) *Apud. August. L.* 2. *in Jul. C.* 10.
(b) *Apud, August. L.* 3. *contra Jul. C.* 1.

tre les Pelagiens des Constitutions Apostoliques & Impériales (a) ; c'est-à-dire, qu'il les fit executer. Il commença par procéder à la déposition des Evêques réfractaires qui étoient l'ame du parti, la cause des troubles, & le scandale de l'Eglise.

Quelques-uns de ces Prélats, aveuglés par l'erreur & l'entêtement, ouvrirent enfin les yeux à la vérité, en voyant de près le danger. Turbantius, un des plus distingués parmi les opposants, & à qui Julien donne tant de louanges (*b*), eut le bonheur d'être du nombre de ceux qui se soumirent. Il paroît que la crainte de perdre l'Episcopat, fut la raison la plus forte qui commença de les détromper ; mais Dieu se sert de toutes sortes de voyes pour faire entrer l'amour de la vérité dans un cœur, & il est toujours plus glorieux de revenir à l'unité, qu'il n'avoit été honteux de s'en écarter. Le parti ne laissa pas de décrier comme de lâches politiques, les Evêques qui l'abandonnerent ; & ceux qu'il vantoit auparavant comme des hommes rares, perdirent tout-à-coup tout leur mérite à ses yeux. C'est l'injustice ordinaire des sectes. Ceux des Evêques opposants

(a) *Contra Collat.*
(b) *Apud August. L.* I. *operis imperf. C.* I.

qui demeurerent contumaces, furent dépoſés & chaſſés de leurs Sièges. La puiſſante protection que Julien avoit à la Cour, ne put détourner le coup qui le menaçoit. Elle le ſuſpendit encore quelque-temps. Mais enfin, ce Chef du parti, après bien des intrigues, fut dépoſé d'Eclane, & chaſſé de toute l'Italie : il n'en ſortit néanmoins qu'au commencement de l'année 421, ayant ſçu juſqu'à ce temps-là éluder les ordres les plus précis.

Pendant cette déroûte des ennemis de l'Egliſe, Saint Jerôme, que ſa vieilleſſe & ſes infirmités empêchoient de les pourſuivre, animoit par ſes applaudiſſements les défenſeurs de la foi. Il écrivit à ce ſujet l'an 420. une Lettre commune à Saint Alipius & à Saint Auguſtin. *Dieu m'eſt témoin*, leur dit-il, *que, s'il m'étoit poſſible, je prendrois les aîles de la colombe pour me procurer la conſolation de vous embraſſer l'un & l'autre. L'éclat de vos vertus me l'a toujours fait deſirer; mais je le deſirerois plus ardemment aujourd'hui, que vous avez été les coopérateurs de l'entière défaite de l'héréſie Celeſtienne. Funeſte héréſie, qui a tellement infecté les eſprits de ſes partiſants, que ne pouvant plus ſe diſſimuler qu'ils ſont condamnés & vaincus, ils conſervent leur venin dans le cœur; & dans*

l'impuissance où ils sont de nous faire d'autre mal, ils nous haïssent parce qu'ils croyent que c'est nous qui les empêchons d'enseigner librement leur hérésie. C'est-là en effet un crime que les Novateurs ne sçavent point pardonner. Crime bien glorieux à ceux à qui ils font ressentir à ce sujet les effets d'une haine implacable.

Saint Jerôme continue : *Quant à ce que vous me demandez, si j'ai répondu aux Livres d'Anien, ce faux Diacre de Celedan, qui est nourri & entretenu pour écrire les blasphêmes d'autrui ; sçachez qu'il y a peu de temps que le Saint Prêtre Eusebe m'a fait tenir ces Livres ; & depuis que je les ai, j'ai tellement été accablé d'infirmités & affligé de la mort de votre fille Sainte Eustochium, que j'ai presque crû devoir les mépriser. Car il n'y a rien de nouveau dans cet ouvrage, que quelques termes brillants & affectés. Cependant nous avons fait beaucoup de l'obliger à s'expliquer plus clairement, & à découvrir ses blasphêmes, en tâchant de répondre à ma Lettre. Car il avoue dans cet ouvrage, tout ce qu'il nie avoir dit dans le misérable Concile de Diospolis.* Saint Jerôme parle d'Anien dans ce dernier trait, comme de la personne de Pelage, parce que Anien étoit en effet l'écho & le sécrétaire de cet hérésiarque, à qui il avoit servi d'interprête

au Concile de Dioſpolis. Le Saint Docteur finit en diſant : *Si le Seigneur nous donne vie, & que nous ayions des Copiſtes, nous lui répondrons par quelques petits écrits. Il ſeroit cependant plus convenable que vous le fiſſiez, afin que nous ne ſoyons pas obligé de louer nos ouvrages en les défendant contre cet hérétique.*

Saint Auguſtin, ni Saint Alipius, n'avoient alors le loiſir de faire ce que ſouhaitoit Saint Jerôme. Auguſtin fut occupé preſque toute l'année 420. à répondre aux livres qu'on avoit faits contre lui; & Alipius fut obligé de ſe rendre en Italie auprès de l'Empereur, au ſujet de quelques affaires Eccléſiaſtiques, dont on ne ſçait pas le détail. Ceux qui ont écrit qu'Alipius ſe rendit auprès d'Honorius pour ſolliciter la dernière Conſtitution, ſe ſont trompés. Ce Prélat qui étoit encore les derniers jours de Mai en Afrique au Concile tenu au ſujet des appellations, n'a pu pourſuivre en perſonne l'expédition d'une loi portée en Italie les premiers jours de Juin ſuivant. Auguſtin put faire agir le Comte Valere ſon ami, & Alipius vint peut-être pour en remercier l'Empereur, au nom de l'Egliſe d'Afrique.

Pendant ce voyage, Alipius alla de Ravenne à Rome pour y conférer avec le Pape Boniface. Il en fut reçu avec la

distinction qui étoit due à un Prélat d'un si grand mérite, & qui avoit essuyé les fatigues de tant de voyages pour la Religion.

Boniface souhaita qu'il prit un logement chez lui. Alipius n'oublia pas de lui parler de son ami Augustin, dont la réputation croissoit à proportion de ses travaux pour l'Eglise. Le Souverain Pontife, voulant témoigner l'estime qu'il faisoit de ce Saint Docteur, fit chercher un exemplaire des deux lettres que les Pelagiens avoient répandues pour séduire le public (c'étoit la lettre écrite au nom des dix-huit Evêques, à Rufus de Thessalonique, & celle de Julien au Clergé de Rome.) Boniface, qui souhaitoit que Saint Augustin les réfutât, les donna à Alipius pour les lui porter.

Outre que personne n'étoit plus en état de le faire, que le Docteur de la grace, il y étoit personnellement interressé. Les lettres en question lui imputoient plusieurs hérésies à l'occasion de son livre des nôces & de la concupiscence. Dans le même-temps le Comte Valere envoya aussi de Ravenne à Rome, à Alipius pour Saint Augustin, l'extrait ou l'abrégé qu'on avoit fait de l'ouvrage de Julien contre le même livre des nôces & de la concupiscence. Ainsi le retour d'Alipius, ce fidelle ami d'Au-

guſtin, en lui apportant la matière de nouveaux travaux contre les ennemis de la Religion, ne fut pas moins agréable à ſon zèle qu'à ſon amitié.

Ce Saint Doćteur, toujours infatigable, travailloit alors à un ouvrage en quatre livres ſur l'origine des ames, à l'occaſion d'un écrit plein d'erreurs, qu'un jeune homme qui ſe faiſoit nommer *Vincent Victor*, avoit publié contre lui, & que le Moine René lui avoit envoyé de Céſarée de Mauritanie. Le premier livre eſt adreſſé à ce Moine, le ſecond à Pierre, Prêtre Eſpagnol, à qui Vincent avoit adreſſé ſon écrit; le troiſième & le quatrième ſont adreſſés à Vincent lui-même. Saint Auguſtin, qui panche toujours pour l'opinion de la propagation des ames, ne prend point encore de parti: il ſe contente de réfuter les erreurs de Vincent, à qui il parle avec bonté & avec modeſtie. *Je ne dois pas nier*, lui dit-il, *qu'il n'y ait dans tant d'ouvrages que j'ai faits* (a), *auſſi-bien que dans mes mœurs, bien des choſes qu'on peut blâmer ſans témérité & avec juſtice.* Vincent Victor avoit depuis peu abandonné la ſecte des Rogatiſtes pour ſe réunir à l'Egliſe. Mais il avoit encore en vénération la mémoire d'un Evêque de cette ſecte (*b*), & il le regardoit comme un

(a) *L.* 4. *c.* 1. (b) *L.* 3. *c.* 2.

grand homme, & comme un ſaint homme. Saint Auguſtin l'avertit que cet Evêque ne peut avoir été ni ſaint, ni juſte dans un parti hérétique.

Il avoit à peine achevé cet ouvrage, que l'arrivée d'Alipius lui ouvrit un nouveau champ pour combattre les ennemis de l'Egliſe. Il commença par réfuter l'écrit que le Comte Valere lui avoit envoyé contre le livre des nôces & de la concupiſcence; ce qu'il fit par un ſecond livre ſur le même ſujet, qu'il adreſſa auſſi au Comte Valere. Il y répond aux extraits du livre de Julien, ſans garder d'autre ordre que celui ſelon lequel ils étoient placés. Voici ce qui a paru plus digne de remarque. Julien dit dans ſa préface, parlant des Docteurs Catholiques: *Les Docteurs de ce temps & les auteurs du trouble qui dure encore, ont réſolut de perdre l'Egliſe entière, pour deshonorer & perdre des perſonnes dont les ſaintes études excitent leur jalouſie. Ils ne voyent pas combien ils ont fait par-là d'honneur à ces perſonnes, puiſqu'ils ont fait voir qu'on ne peut obſcurcir leur gloire qu'en renverſant la Religion. Car ſi quelqu'un dit que l'homme eſt libre, ou que Dieu eſt Créateur des enfants* (a), *on le nomme auſſi-tôt Celeſtien & Pelagien. On ſe fait donc Manichéen, de peur d'être appellé hérétique.*

(a) *L. 2. de nupt. & concup. c.* 3.

Saint

Saint Augustin répond : *Il n'en est pas ainsi que vous dites, qui que vous soyez ; il n'en est pas ainsi. Vous vous trompez, ou vous cherchez à tromper. Nous ne nions pas le libre arbitre, nous reconnoissons les uns & les autres que les hommes sont libres, & que Dieu est Créateur des enfants. Ce n'est pas par-là que vous êtes Celestiens ou Pelagiens. Ce que vous dites, c'est que l'homme est libre pour faire le bien sans le secours de Dieu, & que les enfants sont participants du Royaume céleste, sans avoir été délivrés de la puissance des ténèbres ; c'est par cet endroit que vous êtes Celestiens & Pelagiens.* Cette réponse du Docteur de la grace est d'autant plus remarquable, qu'il y détermine en quoi consiste l'héresie de Pelage & de Celestius.

Il explique ainsi au même endroit la différence qu'il y a entre le dogme du péché originel & l'héréſie Manichéenne. *Les Catholiques*, dit-il, *enseignent que la nature humaine a été créée bonne par un Dieu bon* (a) ; *mais qu'ayant été vitiée par le péché, elle a besoin d'être réparée par Jesus-Christ. Les Manichéens au contraire disent que Dieu n'a point créé bonne la nature humaine, & que le péché ne l'a pas corrompue ; mais que le Prince des ténèbres éternelles a créé l'homme par le mélange de deux natures qui ont toujours été,*

(a) *Ibid.*

& dont l'une est bonne & l'autre mauvaise.

C'est ainsi que le Saint Docteur ne manque pas dans toutes les occasions, de réfuter l'accusation de Manichéisme intentée nommément contre lui. Comme il avoit été engagé dans les erreurs de cette secte, il craignoit que la calomnie ne trouvât plus aisément croyance.

Il répond ensuite aux vaines subtilités de son adversaire contre le péché d'origine. Julien objectoit sur-tout, qu'il ne pouvoit y avoir de péché sans volonté. Saint Augustin accorde ce principe, & dit que *tous ont péché par la mauvaise volonté d'Adam*, (c. 5.) *parce que ce seul homme étoit tous les hommes*. Mais il n'insiste pas sur cette réponse, qu'il semble-même abandonner ailleurs. Car dans un autre endroit du même Livre, Julien lui demandant, *Par quel moyen donc le péché se trouve-t'il dans un enfant. Est-ce par la volonté? il n'en a aucune. Est-ce par le mariage? Mais cela concerne les parents que vous avez avoué n'avoir pas péché en cela.* (c. 27.) Saint Augustin se contente de répondre : *A toutes ces objections, l'Apôtre qui n'accuse ni la volonté de l'enfant, qui n'est pas en lui propre à pécher; ni le mariage en tant que mariage, qui est institué & béni du Seigneur; ni les parents en tant que parents;* lui répond, *par un seul le péché est entré dans le monde.*

Julien poursuivoit : *L'enfant qui naît ne péche point*, (c. 28.) *celui qui l'a engendré ne péche point, celui qui l'a créé ne péche point, par quelle fente secrette s'est donc glissé le péché ?* *Pourquoi*, reprenoit Saint Augustin, *cherche-t'il une fente cachée, tandis qu'il a une porte ouverte ? C'est par un homme, dit l'Apôtre, c'est par le péché d'un seul homme ; c'est par la desobéïssance d'un seul homme ; que cherche-t'il davantage, que cherche-t'il de plus clair ?* C'est en effet où il faut s'en tenir sur un dogme aussi obscur que le péché originel, & dont la foi ne nous apprend qne l'existence.

Le reste du Livre est employé à montrer la honte & le desordre de la concupiscence que Julien avoit entrepris de justifier, comme nécessaire à la propagation. Il ne faut pas oublier un trait remarquable de Saint Augustin, à l'occasion de quelques propositions qu'il reprend dans Julien, quoiqu'elles paroissent conformes aux Saintes Ecritures. (*Ibid.*) *Ces propositions*, dit-il, *sont vraies & catholiques* : (c 4.) *Elles sont vraies dans les Livres Saints ; mais elles ne sont pas catholiques dans Julien, parce qu'elles ne sont pas dites avec un esprit catholique.* C'est la réponse qu'il convient de faire à ceux qui prétendent si souvent justifier par l'autorité des divi-

nes Ecritures & des Saints Peres, les propositions condamnées dans les Novateurs. Les expressions peuvent quelquefois être les mêmes, mais le sens qu'elles renferment, & l'esprit qui les fait proférer, sont bien différents.

CHAPITRE XXIV.

Saint Augustin réfute les deux Lettres des Pelagiens. Il adresse cet ouvrage au Pape Boniface. Volusien, Préfet de Rome & Payen, favorise les Pelagiens. L'Empereur Constance lui écrit vivement à ce sujet. Volusien change de conduite & publie un Edit contre Celestius. Pelage est condamné dans un Concile d'Antioche & chassé de Jerusalem. On ne sçait ni le temps ni les circonstances de sa mort.

AUssi-tôt que Saint Augustin eut mis la dernière main au second Livre des Nôces & de la Concupiscence ; il travailla à la réfutation des deux Lettres des Pelagiens, en quatre Livres adressés à Boniface, qui l'avoit chargé de ce travail. Il témoigne d'abord à ce Saint Pape l'estime qu'il a conçue pour ses vertus, & le respect qu'il a pour la préeminence de son Siège, l'assurant qu'il lui envoye ses Livres, *afin qu'il les examine & qu'il les corrige*, (L. 1. c. 1.) *s'il y trouve quelque chose à reprendre.*

Après cette eſpèce de Dédicace, il réfute la lettre de Julien au Clergé de Rome, & il combat d'abord avec indignation ce que les Auteurs Pélagiens reprochoient aux Catholiques, touchant le libre arbitre.

Qui de nous, dit Saint Auguſtin, *enſeigne que le libre arbitre a été perdu par le péché du premier homme ? Il a été perdu à la vérité une ſorte de liberté*, *mais celle qui étoit dans le Paradis* ; (c. 2.) *c'eſt la liberté d'avoir une entière juſtice avec l'immortalité*. Il combat avec la même force les autres calomnies avancées dans cette lettre contre les Catholiques touchant le mariage, la concupiſcence, les Saints de l'ancien Teſtament, les effets du Baptême, &c. Et il découvre l'artifice & le venin caché dans la profeſſion de Foi qu'on y fait ſur tous ces articles.

La réfutation de la lettre écrite au nom des dix-huit Prélats Appellants à l'Evêque de Theſſalonique, occupe les trois derniers Livres. Dans le ſecond Livre, Saint Auguſtin, après avoir répondu à l'accuſation du Manichéïſme, juſtifie parfaitement Zoſime, & ſon Clergé, accuſé d'avoir varié & prévariqué dans l'affaire de Celeſtius. On a rapporté ci-deſſus le précis des moyens de juſtification qu'il employe. Il répond enſuite aux reproches que Julien faiſoit

aux Catholiques d'introduire le deſtin, ſous le nom de la grace ; & examinant ce qui peut avoir donné occaſion à cette calomnie, il l'attribue à ce que nous diſons que la grace n'eſt pas donnée ſelon les mérites.

Il continue dans le troiſième Livre, à réfuter les calomnies imputées aux Catholiques dans la lettre des dix-huit Prélats touchant la Loi ancienne, les effets du Baptême, les Saints de l'ancien Teſtament, les menſonges attribués à Jeſus-Chriſt, & l'accompliſſement des préceptes dans la vie future. Et dans le quatrième Livre, il montre que les louanges que ces Prélats donnent dans leur Lettre à la créature, aux nôces, à la Loi, au libre arbitre, & aux Saints, ſont comme des fleurs répandues pour cacher le ſerpent de l'héréſie. *Tout ce qu'ils publient*, dit-il, *à la louange de la créature & du mariage, c'eſt pour faire entendre qu'il n'y a pas de péché d'origine.* (L. 4. c. 2.) *Tout ce qu'ils publient à la louange de la Loi & du libre arbitre ; c'eſt pour perſuader que la grace ne nous aide que ſelon nos mérites ; c'eſt-à-dire, qu'elle n'eſt pas grace. Tout ce qu'ils publient à la louange des Saints, c'eſt pour montrer que les Saints ſont ſans péché en cette vie, & qu'ils n'ont pas beſoin de prier Dieu qu'il leur remette leurs offenſes.*

Saint Auguſtin rapporte enſuite ſur

le péché originel & sur la grace, plusieurs temoignages de Saint Cyprien & de Saint Ambroise, d'autant plus propres à confondre ses adversaires, que Pelage avoit donné de grands eloges à ces deux Saints Docteurs.

Il finit ce grand ouvrage par ces reproches aux Evêques Appellants, bien capables de couvrir de confusion ceux qui les imitent. *Qu'est-ce donc qu'ils disent qu'on a extorqué des souscriptions des simples Evêques dans leurs Sièges, & sans les assembler en Concile..... Etoit-il donc nécessaire d'assembler un Concile pour condamner une doctrine manifestement pernicieuse, comme s'il n'y avoit jamais eu d'hérésie condamnée sans avoir convoqué un Concile.* (a) *Au contraire, on en trouve fort peu pour la condamnation desquelles on ait été obligé d'en venir là..... Mais tel est l'orgueil de ces hommes qui s'élevent avec tant d'insolence contre Dieu. Ils ne veulent pas se glorifier en lui, mais dans le libre arbitre. Ils veulent avoir la gloire qu'on assemble pour eux un Concile de l'Orient & de l'Occident. Car ne pouvant pervertir le monde Catholique, parce que le Seigneur s'oppose à leur dessein, ils veulent du moins le troubler. Mais après le jugement compétant & suffisant, qui a été rendu contre eux, il ne reste plus, à la vigilance des Pasteurs, qu'à ecraser ces loups par-tout*

(a) *L. 4. Contra duas Epistol. Pelag. c. ultimo.*

où ils oseront paroître : soit pour les guérir & les changer, soit pour préserver de la contagion ceux qui n'en sont pas infectés.

C'est toute la réponse que Saint Augustin fit à l'appel des Evêques Pelagiens ; c'est celle qu'y fit le Pape Boniface, & toute l'Eglise avec lui.

Alipius qui repassa en Italie, au printemps de l'année 421, porta au Comte Valere le second Livre des nôces, & la réfutation des deux lettres Pelagiennes à Boniface. Ce Saint Pontife étoit toujours appliqué à poursuivre les Pelagiens. Il ne s'étoit pas flatté de terminer cette grande affaire par la déposition de tant d'Evêques, sans trouver bien des contradictions. Il ne s'en effraya pas. Les Pelagiens qui n'avoient de ressource que dans les troubles qu'ils exciteroient, n'omirent rien pour faire de l'éclat ; & ils réussirent par la protection qu'ils trouverent auprès des premiers Magistrats. Toutes les Loix du Prince sont de foibles armes, quand le Magistrats, à qui l'execution en est confiée, montre de la connivence. Volusien, Préfet de Rome, étoit Payen, & voyoit avec plaisir les troubles de la Religion qui le rassuroient dans son infidélité. Il osoit même les fomenter par l'impunité qu'il accordoit aux sectaires. Il étoit Oncle de Melanie, la jeune ; (a)

(a) *Phot. c.* 53.

& par-là plus porte à favoriſer les diſciples de Ruffin. Ainſi, ſous la protection du Préfet, Celeſtius, quoique tant de fois proſcrit, demeuroit toujours ſecrettement à Rome. Conſtance, qu'Honorius venoit d'aſſocier à l'Empire, après lui avoir fait épouſer ſa ſœur Placidie, ayant appris cette conduite de Voluſien, lui en marqua ſon indignation par le Décret ſuivant, qui fut apparemment porté à la ſollicitation de Boniface.

L'Empereur Conſtance, à Voluſien, Préfet de la Ville.

„ Nous apprenons que les erreurs anciennes & nouvelles, que nous avions „ ordonné de réprimer, font tous les „ jours de nouveaux progrès, & comme la diſcorde diviſe les eſprits, nous „ réiterons les ordres que nous avons „ déja donnés. C'eſt pourquoi, auſſi-tôt „ que vous aurez lû ce Décret, faites „ rechercher avec ſoin ces hérétiques, „ & faites les chaſſer de la ville; enſorte „ qu'ils ne puiſſent demeurer plus près „ de Rome que la centième pierre. „ Nous ordonnons encore très-expreſſement que Celeſtius ſoit chaſſé de la „ Ville. Car il eſt conſtant que l'exil de „ ces ſortes de perſonnes rétablira une „ paix ſolide.

„ Au reſte, ſoyez ſûr que ſi nous

„ apprenons dans la suite quelque chose
„ de semblable, vous serez coupable
„ de mort. Car nous ne laisserons pas
„ impunie une si grande négligence à
„ exécuter nos ordres.

„ Adieu, notre très-cher Pere,
„ Qu'on exécute ce que nous avons
„ ordonné; il y va de votre réputation.

Ce Décret ne porte aucune date. Mais comme, selon le sentiment le plus probable, Constance, qui fut associé à l'Empire le 8 Février 421. n'a pas regné sept mois entiers, étant mort le 2 de Septembre, sous le Consulat d'Eustathius & d'Agricola; il faut que le Décret précédent ait été porté pendant cet intervalle. Car le sentiment de Prosper & d'Idatius qui lui donnent trois ans de regne, ne paroît pas s'accorder assez avec l'histoire.

Volusien, voyant qu'il y alloit de sa fortune & même de sa vie, s'il ménageoit les Novateurs, changea entièrement de conduite à leur égard. La crainte & l'intérêt le rendirent zélé pour la Religion; & dans la suite, étant tombé malade à Constantinople (*a*), où il avoit été envoyé pour quelque négociation, il eut le bonheur d'y recevoir le baptême. Aussi-tôt donc qu'il eut reçu le Décret de l'Empereur, il fit publier cet Edit.

(a) *Phot, Cod.* 53.

Voluſien, Préfet de la Ville, a ordonné ce qui ſuit :

„ Juſqu'à préſent les lieux ſecrets & „ propres à cacher les coupables, ont „ ſouſtrait aux châtiments Celeſtius, „ perturbateur de la foi & du repos „ public. Deſormais les Edits & les loix „ le pourſuivront par-tout ; & pour „ prémière peine, on lui interdit la „ demeure de la Ville éternelle. S'il „ oſe-même s'arrêter aux environs, il „ n'évitera pas la mort, en punition de „ ſa témérité & de ſon audace.

„ Nous avertiſſons auſſi par cet Edit, „ que perſonne ne ſoit aſſez hardi pour „ donner de retraite à quelque crimi- „ nel, de peur que quand celui-ci aura „ été puni, on ne ſoit obligé de punir, „ par le dernier ſupplice & la proſcrip- „ tion, celui qui aura caché un homme „ coupable ſelon les loix divines & hu- „ maines.

Des ordres ſi rigoureux acheverent de diſſiper le parti, & ceux des Evêques appellants qui demeurerent opiniâtres, furent enfin obligés de ſortir de l'Italie, & d'aller mandier de nouveau ſecours dans les Provinces les plus éloignées.

Pour comble de diſgrace, Pélage qui étoit toujours à Jéruſalem dans un grand crédit, fut vers le même-temps chaſſé de cette Ville. Le célébre Théodote,

Evêque d'Antioche, à la sollicitation d'Eros & de Lazare, assembla un Concile où Praîle de Jérusalem se rendit, & où les artifices de Pélage furent découverts, & ses erreurs anathématisées. Praîle avoit trop de piété pour aimer mieux troubler l'Eglise, que d'avouer qu'un Novateur l'avoit surpris. Il reconnut la vérité, parce qu'il la cherchoit avec un cœur droit. Il chassa Pélage & écrivit une seconde lettre au Pape, pour réparer le scandale de la prémière (*a*). C'est ce que Mercator nous apprend. On rapporte communement ce Concile à l'an 416. ou 417. Mais il est facile de montrer par l'autorité de Théodoret, que Théodote (*b*) ne fut pas élevé sur le Siège d'Antioche avant l'an 420.

On ignore où Pélage, chassé de Jérusalem se retira. Le silence de l'histoire sur la suite de sa vie, donne lieu de croire qu'il alla cacher sa honte dans quelque solitude, ou qu'il n'y survécut pas longtemps. Il se plaignoit déja des infirmités de la vieillesse en 404. lorsqu'il écrivoit ses commentaires sur Saint Paul, & l'orgueil dût le rendre plus sensible qu'un autre aux humiliations & aux disgraces.

(a) *Merc. Comm. c.* 3.
(b) *Vid. Pagi. ad ann.* 420.

Fin de la prémière Partie.

HISTOIRE

DU

PELAGIANISME.

SECONDE PARTIE.



A AVIGNON.

M. DCC. LXXVI.

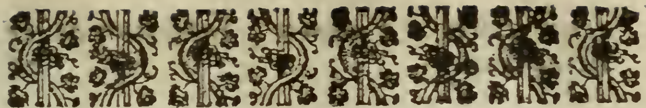


TABLE DES CHAPITRES

DE LA SECONDE PARTIE.

Fin de la Table des Chapitres de la seconde Partie.



HISTOIRE DU PÉLAGIANISME.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Julien, après la mort de Pelage, va dans la Cilicie trouver Theodore de Mopsueste. Il en est bien reçu. Theodore écrit contre Saint Jerôme & Saint Augustin. Mort de Saint Jerôme. Saint Augustin compose six Livres contre Julien. Analyse de cet Ouvrage.

L'Orgueilleux Pelage avoit fini ses jours dans la plus humiliante disgrace. Frappé des Anathêmes de l'Eglise, proscrit par les Loix des Empereurs, il avoit été contraint de disparoître & d'aller dans quelque retraite obscure, cacher son dépit & sa honte. Les mal-

heurs du Maître ne découragerent pas les Disciples. Leur éxil-même fut un nouveau théâtre, où l'on vit ces Novateurs masqués jouer de nouveaux rolles & nouer de nouvelles intrigues.

Le Chef de la Secte, Julien d'Eclane, avec les Evêques ses adhérants, erra quelque-temps de Provinces en Provinces; aussi confus de la réponse que Saint Augustin lui avoit faite, par l'Ouvrage intitulé: *le second Livre des Nôces*, que du bannissement où il se voyoit condamné. Ainsi en cherchant un asyle, il cherchoit du secours contre le Saint Docteur, & il se flatta de trouver l'un & l'autre auprès de Theodore de Mopsueste, Auteur de la Doctrine dont lui & les autres Evêques éxilés étoient les premières victimes. C'est ce que Marius Mercator nous apprend. *Julien*, dit-il, *ayant parcouru la Terre & la Mer, & visité tout l'Orient, alla avec les Compagnons de son éxil & de ses malheurs, chercher avec empressement Theodore de Mopsueste, comme le maître & l'arbitre de la Religion, afin de s'affermir de plus en plus dans l'hérésie de Pelage & de Celestius, dont il avoit entrepris la défense, & d'avoir plus de secours pour composer les huit Livres qu'il a publié, plutôt contre la Foi Catholique que contre Saint Augustin.*

Mercator in Præf. ad refut. Symboli à Theodoro consscripti.

Theodore reçut ces Evêques comme

des Confesseurs & des Martyrs de la vérité, & il n'oublia rien pour leur adoucir leur éxil ; s'appliquant à les confirmer dans sa Doctrine par ses discours & par la lecture de ses ouvrages. Il n'étoit pas demeuré spectateur oisif des combats de ses disciples. La grande réputation dont il jouissoit en Orient, lui fit croire qu'il pourroit lui seul tenir tête aux deux plus formidables adversaires des Pelagiens, Jerôme & Augustin. Il écrivit contre-eux un ouvrage, divisé en cinq Livres & intitulé : *Contre ceux qui soutiennent que l'homme péche par nature & non par sa volonté.* Photius qui nous en a conservé l'extrait, dit que Theodore l'avoit composé contre les Occidentaux. Car *il prétend*, ajoûte-t'il, *que l'Auteur de cette héresie est originaire d'Occident, & qu'il demeure maintenant en Orient ; que de-là il répand dans sa Patrie des Livres pour soutenir la nouvelle héréfie, qu'il a séduit beaucoup de personnes ; que par cet artifice il a entrainé plusieurs Eglises dans ses opinions absurdes ; que l'Auteur de ces Livres est nommé ou surnommé* ARA ; *qu'il a inventé un cinquième Evangile .... qu'il a rejetté la version des septante, pour en composer une qui lui soit propre, de celle d'Aquila, de Symmaque & des autres.* Photius Cod. 177.

On ne peut désigner plus clairement Saint Jerôme, qui étoit originaire de la

Dalmatie, qui avoit fixé sa demeure en Orient, qui avoit publié l'Evangile des Nazaréens, & donné une nouvelle version de l'Ecriture. Theodore le nomme *Ara*; c'est-à-dire, malédiction & imprécation. Les injures sont le langage de l'héréfie.

Mercator assure que Theodore écrivit aussi contre Saint Augustin. Il y a apparence que ce fut dans le même ouvrage. On en peut juger par les sentiments qu'il attribue calomnieusement à ceux qu'il combat & que Photius rapporte.

Photius ibid. 1°. *Que les hommes péchent par nature & non de leur volonté.*

2°. *Que Jesus-Christ lui-même ayant pris une chair infectée de péché, n'est pas exempt de crime.*

3°. *Que le mariage, la concupiscence & tout ce qui sert à la génération, sont des œuvres de la nature corrompue.*

On voit par la conformité de ces calomnies avec celles que les Pelagiens avoient publiées en Italie, que Theodore étoit bien instruit de ce qui s'y passoit. Le dernier article ne laisse aucun lieu de douter qu'il n'en veuille à la Doctrine du Livre de Saint Augustin, des nôces & de la concupiscence. Ce qui montre que Theodore a écrit cet ouvrage depuis la naissance des dis-

putes entre Saint Auguſtin & Julien ; & il paroît par la manière dont il déſigne Saint Jerôme, qu'il le compoſoit du vivant du Saint Docteur, c'eſt-à-dire, avant l'Automne de 420.

Peut-être apprendra-t'on volontiers quel jugement Photius a porté de cet ouvrage. *Theodore*, dit-il, *rejette & déteſte avec raiſon ces ſentiments, & il les réfute avec force & ſolidité en découvrant le ſens propre des paſſages de l'Ecriture, dont les Auteurs de ces opinions abſurdes ont abuſé. Mais il n'en agit pas toujours ainſi ; car il nous a paru en pluſieurs choſes enfanter l'héréſie de Neſtorius, & inſinuer les ſentiments d'Origene, du moins touchant la fin des ſupplices. Quant à ce qu'il ſoutient qu'Adam avoit été créé mortel ; mais que pour nous donner de la haine du péché, Dieu a fait ſemblant que la mort étoit une punition du péché, je ne puis approuver ce ſentiment.* Photius reprend encore Theodore d'avoir diſtingué deux ſortes de rémiſſions des péchés ; l'une des péchés commis, & une autre ſorte de rémiſſion qu'il expliquoit, de l'impeccance qui ſera parfaite après la réſurrection : enſorte que, quand les enfants ſont baptiſés en rémiſſion des péchés ; cela ſignifie ſeulement qu'ils ſont baptiſés, afin qu'ils ne péchent plus aprés la réſurrection. De telles extrava-

gances où donna Theodore, ne servent qu'à faire mieux connoître la nécessité de se soumettre à la simplicité de la Foi. Les plus grands génies qui s'en sont écartés, sont ceux qui ont enfanté les opinions les plus absurdes.

Æp. ad Pammach. Saint Jerôme, qui ne pouvoit souffrir, comme il le dit lui-même, qu'on *montrât de la patience*, *quand on est accusé d'hérésie*, n'eut pas manqué de repousser vivement les calomnies de Theodore, si le Seigneur, content de ses travaux, ne l'eut appellé vers ce temps-là pour lui en donner la récompense. Peut-être-même que le Saint Docteur ne vit pas cet ouvrage, étant mort le 30 Septembre, l'an 420, âgé de 90 ans.

Pour Saint Augustin, qui garda toujours le silence sur les erreurs & les calomnies de Theodore, & qui l'a même loué dans son dernier ouvrage, il ne vit jamais les Livres de cet Evêque contre lui, lesquels étant écrits en Grec, ne passerent pas en Afrique. On en sera moins surpris, si l'on fait réflexion que le Saint Docteur avoit souvent de la peine à recouvrer un exemplaire des ouvrages Latins, publiés contre lui en Italie. On a vu dans la première partie de cette Histoire, que le Comte Valere n'avoit pu envoyer à Saint Augustin que des extraits de l'ouvrage de Julien con-

tre le premier Livre des Nôces & de la Concupiſcence. L'Evêque René avoit été plus heureux. Un exemplaire des quatre Livres de Julien lui étoit tombé entre les mains, & il l'avoit envoyé au Saint Docteur, qui le reçut lorſqu'il étoit encore occupé à la réfutation des deux Lettres Pelagiennes. Auguſtin ayant reconnu par la lecture de cet ouvrage, que les extraits ſur leſquels il avoit compoſé ſon ſecond Livre des Nôces n'étoient pas aſſez fidelles, & que d'ailleurs ils n'étoient tirés que du premier des quatre Livres de Julien, prit la réſolution de faire une réfutation complette de l'ouvrage de ſon adverſaire ; & c'eſt ce qu'il exécuta cette année 421, par les ſix Livres contre Julien, qui ſont peut-être, comme il ſemble le reconnoître lui-même, celui de ſes ouvrages le plus travaillé.

Il le commence par répondre aux injures de Julien ces belles paroles : *je mentirois, ſi je diſois que je mépriſe les injures & les calomnies que la colère vous a fait vomir contre moi : car comment puis-je mépriſer ce que ma conſcience me dit devoir être le ſujet de ma joie par rapport à moi, & celui de ma douleur par rapport à vous & à ceux que vous ſéduiſez.* Il ſe borne dans le premier Livre à montrer 1°. que l'accuſation de Manichéïſme in- L. 1. c. 1.

tentée par Julien, contre les Catholiques, retombe ſur les plus illuſtres Docteurs de l'Egliſe, dont il rapporte les ſentiments touchant le péché originel. 2°. que c'eſt Julien lui-même qui favoriſe le Manichéïſme.

Comme les Auteurs Pelagiens ne ceſſoient d'objecter l'autorité de Saint Chryſoſtome ; que c'étoit-là ſur-tout le ſujet des triomphes & des inſultes de Julien, Saint Auguſtin lui répond premièrement que c'eſt faire injure à Saint Chryſoſtome, que de l'oppoſer aux autres Peres & de croire qu'il penſe ſur le Baptême des enfants autrement qu'Innocent de Rome, Cyprien de Carthage, Baſile de Cappadoce, & les autres Saints Docteurs. *Dieu nous préſerve*, dit-il, *de croire un ſi grand mal d'un ſi grand homme*. Enſuite rapportant le texte de Saint Chryſoſtome, de l'Homelie aux Neophytes, que Julien avoit objecté, & où le Saint Docteur dit : *Nous baptiſons les enfants, quoiqu'ils n'aient pas de péchés* ; il l'explique des péchés propres & perſonnels, & fait remarquer l'infidélité du Traducteur Pelagien, qui, au lieu de traduire ſelon le Grec, *quoiqu'ils n'aient pas de péchés*, au pluriel, a ſubſtitué le ſingulier, *quoiqu'ils ne ſoient pas ſouillés du péché* ; pour porter plus facilement l'eſprit du Lecteur à croire que

le péché d'origine eſt exclu par ce paſſage. Enfin Saint Auguſtin explique cet endroit difficile de Saint Chryſoſtome, par les autres textes du même Saint Docteur qui ſont clairs & déciſifs, touchant le dogme du péché originel. Par-là le Docteur de la grace nous apprend ce qu'il convient de répondre aux Novateurs, qui, abuſant de quelques endroits obſcurs de ſes écrits, lui font ſi ſouvent l'injure de l'oppoſer aux autres Saints Peres, & même aux déciſions des ſouverains Pontifes. *Que Dieu nous préſerve de croire un ſi grand mal d'un ſi grand homme.*

Dans le ſecond Livre, Saint Auguſtin oppoſe aux vaines ſubtilité de Julien l'autorité des Peres dont il rapporte les textes fort au long ; & il inſiſte particulièrement ſur l'autorité de Saint Ambroiſe & ſur le conſentement de tous les Evêques de l'Orient & de l'Occident, oppoſés à la Doctrine des Evêques appellants. Et comme Julien diſoit qu'il ne falloit pas compter les avis, mais les péſer ; qu'il falloit ſuivre le petit nombre, quand il avoit *de ſon côté la raiſon, la liberté & l'érudition*, Saint Auguſtin lui demande ſi ceux dont il lui a cité l'autorité, *ſont des Soldats*, *des Avocats*, *des Artiſants*, *de jeunes Moines déreglés*, *ou des Clercs des Ordres inferieurs* : Car

Julien prétendoit avec raiſon, que le ſuffrage de ces ſortes de perſonnes ne devoit être d'aucun poids dans les déciſions de la Foi. Ce ſont, continue

L. 2. c. 10. Saint Auguſtin, *de ſçavants Evêques, & tels qu'on pourroit à peine en trouver, ſi l'on aſſembloit un Concile de l'Orient & de l'Occident .... Vous les voyez ici aſſemblés de différents temps & de différents Pays; non dans un lieu où les hommes ſoient obligés de ſe rendre de loin, mais dans un Livre qui peut aller au loin trouver les hommes.*

Après ces arguments généraux, expoſés dans les deux premiers Livres, Saint Auguſtin réfute pied-à-pied dans chacun des quatre Livres ſuivants, chacun des quatre Livres de Julien. Il montre dans le troiſième Livre, que quoique Dieu ſoit le Créateur des hommes, que le mariage ſoit bon & inſtitué de Dieu, la concupiſcence ne laiſſe pas d'être mauvaiſe. Il ſe ſert avec avantage de l'aveu que faiſoit Julien, qu'il falloit un frein & un reméde à la concupiſcence, & il le raille agréablement de ce qu'il louoit ce qu'il vouloit paroître combattre. *Comment*, lui dit-il,

L. 3. c. 6. *voulez-vous que nous croyions que vous combattez contre l'aiguillon de la chair, vous qui rempliſſez vos Livres de ſes louanges?*

Julien demandoit toujours une réviſion de la cauſe. Saint Auguſtin lui dit dès le commencement de ce Livre : *Votre cauſe a été terminée par un jugement competent des Evêques ordinaires. Il n'y a plus d'examen à attendre pour vous. Vous n'avez plus qu'à ſuivre en paix la ſentence qui a été rendue ; & ſi vous refuſez de le faire, il ne reſte qu'à réprimer vos eſprits inquiets & turbulents.* L. 3. c. 1.

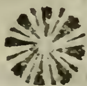
Dans le quatrième Livre, la diſpute roule encore ſur la concupiſcence. Saint Auguſtin y parle de la grace en paſſant & pour en établir la gratuité. Il s'étend ſur les œuvres des Infideles. Il prouve que leurs vertus ne ſont pas de vraies vertus, & il dit que *les bonnes œuvres que font les Infideles ne ſont pas d'eux, mais de celui qui ſçait tirer le bien du mal.* L. 4. c. 3. Il croyoit donc que les Infideles faiſoient quelquefois de bonnes œuvres.

Il commence le cinquième Livre par confondre les vains triomphes de Julien, qui ſe vantoit de ſouffrir pour la vérité, & qui, pour ſe conſoler du petit nombre de ſes partiſants, publioit que c'étoit toujours le petit nombre qui prenoit le bon parti. *C'eſt-là*, lui répond Saint Auguſtin, *le langage de tous les Hérétiques anciens & nouveaux. C'eſt un vieil habit qu'on a uſé à force de le porter ; & cependant votre orgueil eſt obligé de ſe*

couvrir de ces vieux haillons. Il montre ensuite que c'est la pudeur qui obligea Adam & Eve à cacher leur nudité ; qu'une-même chose peut être péché & cause du péché, dont il apporte pour exemple l'aveuglement du cœur ; que les mouvements rebelles & involontaires de la concupiscence charnelle en font l'indécence & n'eussent pas été sans le péché ; que le mariage de la Sainte Vierge & de Saint Joseph fut un véritable mariage. Il traite plusieurs autres questions incidentes, & il dit en parlant
L. 5. des enfants morts sans baptême : *Qui*
11. *peut douter que les enfants qui n'ont point été baptisés, & qui n'ayant que le péché originel, ne sont coupables d'aucun péché personnel, ne soient dans la damnation la plus legere ? Quoique je n'ose définir ce qu'ils souffriront, je n'ose cependant dire qu'il leur seroit plus expédient de n'être point, que d'être dans cette damnation.* Saint Augustin ne croyoit pas encore alors que les enfants morts sans baptême souffrissent la peine du feu.

Dans le sixième Livre, le Saint Docteur prouve le péché originel par les miseres des enfants, par leur baptême & par le passage de Saint Paul : *Un seul*
2. Cor. *est mort pour tous, donc tous sont morts.*
14. Il insiste particulièrement sur ce raisonnement de l'Apôtre, & il le répete sans

ceſſe à ſon adverſaire. *Je vous le dis ; je vous le répéte*, lui dit-il ; *je vous l'inculque malgré-vous. Ecoutez : cela eſt ſalutaires ; je ne veux pas votre mort. Un ſeul eſt mort pour tous, donc tous ſont morts. L'Apôtre a voulu qu'on conclut que tous ſont morts, de ce que Jeſus-Chriſt eſt mort pour tous.* Par où l'on voit que Saint Auguſtin étoit ſi perſuadé de la mort de Jeſus-Chriſt pour tous les hommes, qu'il ſe ſervoit de cette vérité comme d'un principe connu & inconſtéſtable, pour montrer que tous ſont morts par le péché. Ce qui fait ſentir la néceſſité d'expliquer avec les Théologiens Catholiques, les endroits où le Saint Docteur paroît reſtraindre le bienfait de la rédemption. Il réfute dans le reſte du Livre, les raiſonnements frivoles par leſquels Julien prétendoit montrer l'impoſſibilité de la propagation du péché originel, & juſtifier la concupiſcence, & il explique comment elle ceſſe d'être coupable, quoiqu'elle demeure après le baptême. C'eſt ce qui a paru de plus remarquable dans ce grand ouvrage.



CHAPITRE II.

Julien écrit contre le ſecond Livre des Nôces & de la concupiſcence. Il compoſe un Commentaire ſur le Cantique des Cantiques. Il repaſſe à Rome après la mort de l'Empereur Honorius. Il demande avec Celeſtius un nouvel examen de leur cauſe. Ils ſont chaſſés de l'Italie.

PEndant que Saint Auguſtin travailloit contre Julien avec tant d'application, Julien de ſon côté ne travailloit pas avec moins d'ardeur dans ſa retraite de Cilicie contre Saint Auguſtin : chacun d'eux étant animé par la réputation de ſon adverſaire. Julien s'appliqua, ſous les yeux & la direction de Theodore de Mopſueſte, à compoſer une réfutation du ſecond Livre des Nôces & de la concupiſcence, & il la diviſe en huit Livres. Florus, un des Evêques appellants, l'avoit excité à entreprendre cet ouvrage : il le lui dédia.

Il nous en reſte ſix Livres entiers, que Saint Auguſtin nous a conſervés en les réfutant. Mais les répétitions fréquentes & les queſtions incidentes que Julien y traite, ne permettent pas d'en donner un précis. On remarque ſeule-

ment qu'il tâche de montrer dans le premier Livre, qu'admettre le péché originel, c'eſt faire Dieu injuſte & cruel, & détruire le libre arbitre : dans le ſecond, que ce paſſage de Saint Paul, *le péché eſt entré dans le monde par un ſeul homme, & par le péché la mort*, ſe doit entendre de l'exemple & de l'imitation, par où il prétend que le péché d'Adam s'eſt communiqué : dans le troiſième, que Dieu n'impute pas aux enfants les péchés des peres ; que Saint Auguſtin enſeigne la même Doctrine que Manès, dont il rapporte une Lettre à ſa fille Menoch. Le quatrième & le cinquième Livre, contiennent la défenſe de la concupiſcence que Julien prétend avoir été dans le Paradis Terreſtre. Dans le ſixième, il revient encore à combattre le péché originel, & à reprocher le manichéiſme à Saint Auguſtin. Il ne nous reſte rien des deux derniers Livres.

Rom. 5. 12.

On peut juger par le ſtyle de cet ouvrage, que les diſgraces de Julien, au lieu de l'humilier, ne ſervirent qu'à le rendre plus furieux & plus emporté. Il y vomit les injures les plus atroces contre Saint Auguſtin, juſqu'à tâcher de faire naître des ſoupçons ſur la pudicité de ſa mere Monique ; juſqu'à le nommer le plus inſenſé & le plus fat des hommes. Saint Alipius n'eſt guères plus

L. 1, 68.

L. 2. épargné : Julien le nomme, *le Miniſtre*
18. *des iniquités d'Auguſtin*, & il l'accuſe
L. 3. d'avoir fait préſent aux Officiers de
145. l'Empereur, de plus de quatre-vingt
L. 1. 7. Chevaux d'Afrique pour les corrompre.
L. 1. Au reſte, l'ouvrage paroît écrit avec
42. aſſez d'artifice & de travail. Comme il avoit été compoſé en Orient, il demeura long-temps fort rare en Occident. Saint Auguſtin en 426. n'en avoit encore aucune connoiſſance, lorſque finiſſant le ſecond Livre de ſes Rétractations, il ignoroit s'il entreprendroit encore quelque ouvrage. Mais dès qu'il l'eut entre les mains, il s'appliqua à le réfuter.

Il y a lieu de croire que ce fut dans la même retraite, que Julien compoſa ſon Livre *de l'Amour*, & le Commentaire ſur le Cantique des Cantiques qu'il y joignit. Il s'y propoſa de marquer la différence qui eſt entre l'amour ſpirituel & l'amour profane, afin de montrer qu'en défendant la concupiſcence, il ne prétendoit pas juſtifier l'amour criminel & y porter les hommes, comme Saint Auguſtin l'en accuſoit. La pudeur n'étoit pas aſſez ménagée dans le Commentaire de Julien, ſur le Cantique des Cantiques. Il avoit trouvé un modèle de ce ſtyle indécent dans Theodore ſon Hôte, qui avoit auſſi fait ſur

le même Livre un Commentaire fort libre, ainſi qu'il paroît par des Extraits rapportés au cinquième Concile.

Bede eſt le ſeul qui nous ait conſervé la mémoire de cet ouvrage de Julien, par la critique qu'il en a faite. Voici comme il en parle dans la Préface de ſon premier Livre, ſur le Cantique des Cantiques. *Voulant écrire avec la grace de Dieu ſur le Cantique des Cantiques, j'ai cru devoir d'abord avertir les Lecteurs de lire avec bien de la précaution le Livre que Julien, Evêque d'Eclane, de la Campanie, a composé ſur le même ſujet, de peur que les charmes de ſon éloquence ne les entraînent dans la fange d'une pernicieuſe Doctrine : ou plutôt je les avertis de s'abſtenir entièrement de la lecture de cet Auteur, puiſqu'il y en a d'autres qui ont écrit ſur le même ſujet, & qu'on peut lire ſans danger. Car pour Julien, c'eſt à la vérité un Rhéteur fort habile, mais c'eſt après Pelage le plus grand ennemi de la grace de Dieu.* Le même Auteur rapporte enſuite pluſieurs propoſitions tirées du Livre *de l'Amour*, leſquelles en découvrent le venin ; & il cite des Extraits du Commentaire de Julien ſur le Cantique des Cantiques, où l'erreur eſt inſérée & appuyée du texte ſacré. C'eſt toujours le deſſein que ſe propoſent les Novateurs dans les Commen-

Beda. Præf. L. 1. in cant. Canticorum.

taires qu'ils font sur les Livres Saints.

Julien ne se borna pas dans sa retraite à la composition des Livres. Lui, & ses Compagnons, devinrent dans leur éxil des Apôtres de l'erreur, & ce qu'ils souffroient pour la défense de leur Doctrine, loin de la décrier, sembloit lui donner une nouvelle autorité. Le triste spectacle que présentoient des Evêques réduits presque à la mendicité, qui d'ailleurs passoient pour des Saints, attendrissoit le peuple ; & la compassion fait aisément entrer dans les sentiments de ceux que l'on plaint. La protection de Theodore, le Prélat le plus estimé de la Cilicie, donna un nouveau crédit aux Pelagiens, & l'hérésie fit en peu de temps de rapides progrès. C'est ainsi que l'éxil des Hérétiques, en purgeant une Province, ne sert souvent qu'à en infecter une autre. De nouvelles espérances firent abandonner à Julien une si abondante moisson.

La nouvelle qu'il reçut de la mort de l'Empereur Honorius & du Pape Boniface, lui fit croire qu'il pourroit par de nouvelles intrigues relever son parti en Italie & se faire rétablir dans son Siége. Il repassa donc à Rome en diligence sur la fin de l'an 423. Son départ de Cilicie lui fit perdre en cette Province le fruit de ses travaux. Car

après son départ, Maximien Primat, de la Province, & Evêque d'Anazarbe, assembla son Concile pour flétrir les nouvelles erreurs, & Theodore lui-même les anathématisa avec les autres Evêques : ce qui n'est pas surprenant dans un Prélat accoûtumé à déguiser sa croyance.

Mercator in præfat. ad Symb. Theod.

Malgré les troubles qui agitoient alors l'Italie, Julien n'y fut pas plus heureux dans ses projets. Honorius étoit mort à Rome le 15 d'Août 423, à l'âge de 39 ans, dont il avoit regné plus de 28. Comme il eut le bonheur de donner sa confiance à des Ministres & à des Favoris pleins de Religion, il fit toujours servir son autorité à maintenir la pureté de la Foi & les Décrets des Souverains Pontifes, & cette piété fut un des plus fermes appuis de son Thrône, contre les assauts de tant de tyrans & de barbares. Honorius ne laissoit pas d'enfants. Constance qu'il avoit associé à l'Empire, étoit mort quelques années auparavant. La Princesse Placidie étoit en Orient avec le jeune Prince Valentinien son fils ; & le Pape Boniface n'avoit pas survêcu longtemps à Honorius, étant mort le 29 d'Octobre de la même année, après avoir tenu le Saint Siége près de cinq ans. Ainsi l'Empire d'Occident demeuroit exposé aux factions de l'ambition,

& l'Egliſe aux troubles de l'héréſie.

Jean, qui de la plus baſſe naiſſance étoit monté à la dignité de Préfet du Prétoire, profita des circonſtances pour s'emparer de l'Empire ; & comme il prévit que les gens de bien ne favoriſeroient jamais ſon uſurpation, il travailla à s'attacher les libertins & les hérétiques, en déclarant la guerre à l'Egliſe & en la dépouillant de ſes priviléges. Alors Celeſtius & Julien, qui ne craignoient plus les Décrets publiés contre-eux, parurent en Italie à la tête des Prélats déposés, demandant hautement la réviſion du Procès & du Jugement rendu contre leur Doctrine & contre leurs perſonnes. Mais le Pape Celeſtin qui avoit ſuccédé à Boniface, étoit trop éclairé pour croire qu'on put revenir après une déciſion dogmatique du Saint Siége, acceptée du Corps des Paſteurs Il rejetta avec indignation les demandes des Novateurs ; & toute la protection que trouva l'héréſie, ne lui fit rien relâcher de ſa fermeté. Le Seigneur bénit ſon zèle. Le tyran Jean fut ſurpris en Italie par les Troupes de Theodoſe après un an & demi d'uſurpation ; & le jeune Valentinien, qui étoit alors à Aquilée avec ſa mere Placidie, pour attirer les bénédictions du Ciel ſur ſon régne, le

commença par confirmer toutes les Loix portées contre les hérétiques.

Celeſtin n'eut pas de peine à faire éxiler une ſeconde fois de l'Italie Celeſtius & les Prélats appellants, qui y étoient revenus. Voici comme en parle Saint Proſper. *Le Pape Celeſtin*, dit-il, *ſçachant qu'on ne devoit pas accorder de nouvel examen à ceux qui avoient été condamnés, & que toute l'indulgence qu'on pouvoit avoir pour eux, étoit de leur accorder le reméde de la pénitence, fit chaſſer de toute l'Italie Celeſtius, qui demandoit encore à être entendu, comme ſi l'affaire n'avoit pas été diſcutée. Il étoit ſi perſuadé, que l'on devoit inviolablement garder les Statuts de ſes prédéceſſeurs & les Décrets des Conciles, qu'il ne voulut jamais permettre la réviſion de ce qui avoit une fois été condamné.* Quoique Saint Proſper ne parle que de Celeſtius, la ſuite de l'Hiſtoire fait connoître que Celeſtin fit auſſi renvoyer en éxil Julien & ſes compagnons.

Contra Collat. c. 31.

Valentinien ne ſe contenta pas de purger l'Italie des Sectaires qui la troubloient; il prit des meſures pour préſerver de la nouvelle erreur l'Egliſe des Gaules. L'Héréſie Pelagienne commençoit à ſe gliſſer dans cette belle portion de l'héritage du Seigneur, & elle avoit communiqué ſon venin à

quelques Evêques qui cherchoient à la répandre. C'est pourquoi Valentinien inséra l'Article suivant dans la belle Constitution qu'il adressa à Amacius, Préfet des Gaules, pour rendre aux Eglises leurs priviléges. *Pour ce qui regarde les divers Evêques qui suivent les erreurs de Pelage & de Celestius, comme nous avons lieu de croire qu'ils se corrigeront, nous ordonnons qu'ils soient sommés de le faire par l'Evêque Patrocle; & si dans vingt jours après la sommation, délai que nous leur accordons pour délibérer, ils ne renoncent à leurs erreurs pour rentrer dans l'unité de la Foi Catholique, qu'ils soient chassés des Gaules, & qu'on établisse à leur place de plus dignes Evêques, pour déraciner cette erreur de l'esprit des Peuples, & établir dans la suite une discipline plus exacte.* Le reste de la Constitution Impériale contient des ordres précis & séveres contre tous les hérétiques. Elle est datée d'Aquilée le 9 Juillet, sous le Consulat de Theodose-Auguste & de Valentinien-César, c'est-à-dire, l'an 425. Patrocle dont il y est parlé, étoit Evêque d'Arles. Ce qui montre assez que les Evêques qu'il reçut ordre de sommer, étoient de la Provence, ou des environs.

CHAPITRE III.

Le Moine Leporius répand le Pelagianiſme dans les Gaules. Il va à Carthage. Il eſt converti par Saint Auguſtin. Les Evêques Appellants ſe retirent à Conſtantinople, d'où ils ſont chaſſés.

IL y avoit quelque temps que le trouble avoit commencé dans les Gaules. L'héréſie de Pelage avoit pénétré juſqu'à Trèves, & elle y avoit enfanté un nouveau monſtre, c'eſt-à-dire, une nouvelle erreur touchant l'Incarnation. Le Moine Leporius la porta en Provence. Sa vie étoit pure & exemplaire; mais, dit Caſſien, il en rapportoit toute la gloire à ſon libre arbitre & nullement à la grace. Il n'avoit pas moins d'eſprit que de piété apparente. C'étoit de grands talents pour être le Prédicateur de l'héréſie. Il la répandit dans les Gaules, par une Lettre qu'il rendit publique, & qui l'a fait regarder avec raiſon comme le Précurſeur de Neſtorius. Procule de Marſeille, Cilinnius & pluſieurs autres Evêques des Gaules, s'éleverent avec courage contre le nouvel Apôtre de l'erreur, & le condamnerent. Caſſien, qui étoit à Marſeille dans une grande répu-

Caſſ. L. 10. de incar. c. 4.

Gennad. de ſcript. Eccl. c. 59.

tation de ſcience & de piété, s'efforça pour l'honneur de la vie Monaſtique, dont il ſoutenoit alors ſi bien la gloire, de détromper Leporius : mais ce fut ſans ſuccès. Il falloit un plus grand homme que lui, pour triompher de l'opiniâtreté de ce Novateur.

Leporius, pour ſe ſouſtraire à l'orage qui ſe formoit ſur ſa tête en Provence, ſe retira * à Carthage. Heureuſement pour lui, les Evêques d'Afrique y étoient alors aſſemblés en Concile, & Saint Auguſtin étoit du nombre. C'étoit celui que la Providence deſtinoit à deſſiller les yeux de ce Moine fugitif. Le Saint Docteur entreprit en effet ſa converſion, & accoûtumé à combattre & à vaincre toute ſorte d'héréſie, il vint bientôt à bout de lui faire reconnoître ſes erreurs.

Leporius ne ſe contenta pas de les reconnoître humblement ; il voulut en faire une rétractation publique : perſuadé que le repentir, quand il eſt ſincère, doit éclater au-dehors, & qu'un deſaveu fait en particulier, &, pour ainſi dire, Clandeſtin, ne ſuffit pas pour réparer le ſcandale donné par un enſeignement public. Il dreſſa donc une profeſſion de Foi qu'il fit approuver par Saint Aurele, Saint Auguſtin & les autres

* Il paroît qu'il fut chaſſé des Gaules.

tres Evêques. Il la lut lui-même dans l'Eglise où se tenoit le Concile, & il l'envoya à toutes les Eglises des Gaules. Cassien la nomme, *la Foi de tous les Catholiques.* Elle est adressée à Procule & à Cilinnius. Ceux qui ont suivi quelque temps le parti de l'erreur, trouverons dans cet écrit un modèle édifiant, de l'humilité profonde qui doit accompagner leur retour. *Je ne sçais*, dit Leporius, *par où commencer à m'accuser moi-même. Je ne trouve rien qui puisse servir à m'excuser. L'orgueil a tellement été uni en moi avec l'ignorance; une sotte simplicité avec un entêtement pernicieux; un zéle indiscret avec une foi foible & chancelante, que j'ai honte d'avoir suivi les mouvements de tant de passions, & que je ne puis assez me réjouir d'avoir pû en degager mon cœur. Je reconnois donc mon péché, & je deviens volontiers mon accusateur. Mais j'espére miséricorde, parce que j'ai péché par ignorance .... j'en prens Dieu à témoin : j'ai pris l'erreur pour la vérité & les plus épaisses ténèbres pour la lumière la plus pure. Un zéle qui n'étoit pas selon la science m'a séduit.* Tel est le langage d'un homme véritablement touché. Il est honteux de sa faute, mais il ne rougit pas de son repentir. Aussi Cassien, parlant de Leporius, ne craint pas de dire que la sincerité de son retour lui fait autant d'hon-

Cass. L. 1. de Incar. c. 4.

Cass. in Nestor.

neur qu'auroit pû lui faire sa constante fidélité à conserver la foi.

Leporius entre ensuite en matière & rétracte dans les termes les plus clairs les erreurs qu'il avoit enseignées dans sa lettre sur la cause & les effets de l'Incarnation. Nous ne rapporterons que ce qui a trait au Pelagianisme. *Dieu*, dit-il, *ayant pris la forme d'esclave .... a rendu, par son obéissance & son humilité, à la nature humaine ce qu'elle avoit perdu en Adam par sa desobéissance ... Il s'est fait pauvre dans le temps & dans l'homme, afin de recevoir pour nous ce qu'il y a toujours avec abondance dans son Pere ..... On lui donne pour nous, & il donne à tous, parce que Dieu est auteur de tous les dons. Il se montre Dieu en donnant, & il se montre Homme en recevant.* Il ajoûte : *je ne dois pas omettre que dans la même lettre, par un semblable égarement, j'ai dit que J. C. Notre Seigneur a accompli tout le mystère de ses souffrances sans aucun secours de Dieu, voulant établir par là que l'Homme en J. C. a été si parfait, pour en conclure que le Verbe n'a eu aucune part à ses souffrances, & que l'homme seul a fait toutes ces choses par le pouvoir de la nature mortelle & sans aucun secours de la Divinité.* En finissant, il conjure les Prélats à qui il écrit, de lui pardonner & de prier le Seigneur qu'il lui pardonne.

Leporius ſigna cet acte avec Domnin & Bon, deux Moines de ſes diſciples ; & pour lui donner plus d'autenticité, il le fit ſouſcrire par quatre Prélats, Aurele, Auguſtin, Florent & Second. Florent étoit Evêque d'Hippone Dyarrite, & Second, de Megame. On rendit compte aux Evêques des Gaules de ce qui s'étoit paſſé dans cette affaire : ils reçurent Leporius avec bonte, & il fut dans la ſuite élevé à la Prêtriſe. Sans prétendre fixer le temps de la rétractation du Moine Gaulois, nous croyons que le progrès de ſes erreurs eſt la cauſe la plus vraiſemblable que l'on puiſſe aſſigner de la loi dont nous avons parlé, & que Valentinien porta en 425. contre les Evêques des Gaules attachés au Pelagianiſme. Il paroit que cette loi remédia au mal, ſoit par la ſoumiſſion, ſoit par l'exil de ces Prélats qui ne firent plus parler d'eux.

Pour Celeſtius, Julien & les autres Evêques appellants, qui avoient été une ſeconde fois chaſſés de l'Italie à la ſollicitation de Saint Celeſtin, ils ne demeurerent pas ſi tranquilles. Ils ſe retirerent d'abord à Conſtantinople, mais le Saint Evêque Atticus ne laiſſa pas longtemps dans ſa bergerie ces loups déguiſés, ou, comme parle Saint Proſper, ces Ambaſſadeurs hérétiques. Il aſſem-

Proſper. Carm. de ingratis. c. 2.

bla ſon Concile, & après les y avoir condamnés, il les fit chaſſer de Conſtantinople, & envoya les Actes de leur condamnation à Saint Celeſtin : Ce qui marque que ce Concile eſt différent de celui qu'Atticus tint pluſieurs années auparavant contre Celeſtius. Julien & ſes Compagnons allerent dans quelque retraite attendre de meilleurs temps & préparer de nouveaux artifices.

Celeſt. Ep. ad Neſtor.

A peine ces ennemis de la grace furent-ils diſperſés, qu'il s'éleva en Afrique des diſputes ſur le libre arbitre, qui fournirent à Saint Auguſtin la matière de nouveaux combats & de nouveaux triomphes. La vérité auſſi-bien que la vertu conſiſte dans un juſte-milieu où les eſprits extrêmes ne peuvent ſe contenir. Les héréſies oppoſées à l'héréſie Pelagienne en ſont une preuve éclatante.

CHAPITRE IV.

Troubles du Monaſtère d'Adrumete en Afrique. Saint Auguſtin écrit deux lettres à Valentin, Superieur de ce Monaſtère.

IL y avoit à Adrumete en Afrique un célèbre Monaſtère, dont Valentin étoit Supérieur ou Abbé. Un Religieux

de ce Monastère ayant fait un voyage à Uzale, sa patrie, avec un autre Moine nommé Felix, y trouva un exemplaire de la lettre que Saint Augustin avoit écrite à Sixte. Il en tira une copie pour en enrichir la bibliotheque du Monastère, & pendant un voyage qu'il fut obligé de faire d'Uzale à Carthage, Felix son compagnon la rapporta à Adrumete. Mais il ne voulut pas la communiquer à l'Abbé, & pour piquer davantage la curiosité, il la faisoit lire secretement aux Moines, la plûpart ignorants. Il ne faut souvent qu'un livre au-dessus de la portée de ceux qui le lisent furtivement, pour mettre le trouble dans une Communauté. Quelques-uns de ces Moines crurent voir dans cette lettre que Saint Augustin y enseignoit que le libre arbitre étoit péri; ainsi pour défendre la grace ils attaquoient la liberté. Quelques autres donnerent dans l'écueil opposé & pour defendre la liberté, ils combattoient la grace. Ce n'étoit plus que disputes & divisions parmi les Freres. Car dès que l'esprit de l'hérésie s'est glissé dans un Cloître, il en chasse aussitôt la paix & la régularité. On eut cependant soin de cacher ces premier troubles à Valentin. Mais Florus à son retour de Carthage l'avertit de tout. Valentin, pour remédier au

mal, pria le Prêtre Sabin d'expliquer à ses Moins la lettre de Saint Augustin, & il envoya vers Saint Evode, Evêque d'Uzale le consulter sur les disputes qui partageoient son Monastère. Evode exhorta les Moines à la paix, & leur fit une courte instruction sur les points contestés. *Les Freres nous ont rapporté*, dit-il, *qu'il s'est élevé parmi vous des disputes touchant le libre arbitre & la justice de Dieu. Nous louons votre zéle, mais nous ne voulons pas qu'il dégénére en dispute... le premier Homme a ete créé avec un libre arbitre sain & parfait, mais les blessures que le libre arbitre a reçues l'ont affoibli. Le libre arbitre est encore en l'homme, mais il est blessé.*

La réponse de Saint Evode & les précautions de Valentin n'appaiserent pas les brouilleries du Monastère. On crut que Saint Augustin seroit plus en état de calmer des disputes que ses écrits avoient fait naître; & Cresconius & Felix, deux jeunes Moines des plus entêtés partirent pour Hippone, malgré le Supérieur, qui ne laissa pas cependant de fournir à la dépense.

Le Docteur de la grace, qui couroit après les Novateurs les plus opiniatres, ne pouvoit manquer de recevoir avec bonté des Religieux que la lecture de ses ouvrages mal entendus avoit jettés

dans le trouble ou dans l'erreur, & qui venoient avec confiance déposer dans son sein leurs difficultés. Il leur expliqua lui-même sa lettre à Sixte : il leur lut un ouvrage de Saint Cyprien sur l'Oraison Dominicale, & n'oublia rien de ce qui pouvoit servir à les instruire & à les détromper. Le temps de Pâques approchant, qui, cette année 426. étoit l'onzième d'Avril, les deux jeunes Moines voulurent s'en retouner dans leur Monastère pour avoir la consolation de célébrer cetre Fête avec leurs Freres. Saint Augustin les voyant déterminés à partir, écrivit en ces termes à Valentin leur Supérieur. *Deux jeunes Moines qui se disent vos Religieux, sont venus nous trouver & nous ont rapporté qu'il y a eu quelque trouble dans votre Monastère, parce qu'il y a quelques-uns d'entre vous qui elevent tellement la grace, qu'ils ôtent le libre arbitre ; &, ce qui est encore plus considerable, qui prétendent que Dieu ne rendra pas à chacun selon ses œuvres, lorsqu'il viendra juger les hommes. Ils nous ont ajoûté que plusieurs de vous reconnoissent que le libre arbitre est aidé par la grace ..... Ceux qui croient ainsi sont dans les bons sentiments .... Car premièrement il est écrit dans l'Evangile :* J. C. N'EST PAS VENU POUR JUGER LE MONDE, MAIS POUR SAUVER LE MONDE. En second lieu

Ep. Prior ad Valent.

Saint Paul dit : QUAND DIEU VIENDRA, IL JUGERA LE MONDE. *S'il n'y a pas de grace, comment Dieu sauve-t'il le Monde? s'il n'y a pas de libre arbitre, comment juge-t'il le Monde ?*

Il ajoûte que c'est en ce sens qu'il faut entendre sa lettre à Sixte, & se souvenir qu'elle a été écrite contre des hérétiques qui prétendoient que la grace est donnée selon les mérites. Il prie Valentin de lui envoyer le Moine Florus qu'on lui avoit dit être l'auteur du trouble. *Ou il n'entend pas mon livre*, dit-il, *ou il ne se fait pas entendre lui même. Car il veut expliquer une question fort difficile, & que peu de personnes entendent, c'est la question de la grace .... Pour vous*, ajoûte-t'il, *quand vous voyez que vous n'entendez pas ces matières, tenez-vous à ce que dit l'Ecriture. Croyez le libre arbitre de l'homme & la grace de Dieu sans le secours de laquelle le libre arbitre ne peut ni se convertir à Dieu, ni faire des progrès dans le service de Dieu.* C'est tout le dogme Catholique sur la grace.

Quand Saint Augustin eut écrit cette lettre, dont les deux Moines d'Adrumete devoient être les porteurs, il leur fit de nouvelles instances pour les engager à passer avec lui la Fête de Pâques. Ils se rendirent, le desir de s'instruire de plus en plus l'emportant sur l'amour

du Monastère; & ils célébrerent la Pâques avec Saint Augustin, qui écrivit une seconde lettre à Valentin à leur départ. *Sçachez*, lui dit-il, *que les serviteurs de Dieu, Cresconius & Felix, & un autre Felix, qui se sont rendus auprès de nous, de votre Monastère, ont célebré la Pâques avec nous. Nous les avons retenus plus longtemps, afin de vous les renvoyer mieux instruits à combattre les Pelagiens, ces nouveaux hérétiques. C'est tomber dans cette hérésie que de croire que la grace de Dieu, laquelle seule nous délivre par J. C. est donnée selon les mérites de l'homme. C'est tomber dans une autre erreur, que de penser que l'homme qui aura été en âge de se servir de son libre arbitre ne sera pas jugé selon ses œuvres.*

Saint Augustin marque ensuite qu'il a donné aux Moines d'Adrumete tout ce qui pouvoit servir à découvrir le venin de l'hérésie Pelagienne; & il ajoûte: *Nous avons fait tout ce que nous avons pû pour les faire persévérer dans la Foi Catholique, qui consiste à ne pas nier le libre arbitre; soit pour bien vivre, soit pour vivre mal; & à ne pas croire qu'il puisse quelque chose sans la grace, soit pour se convertir au bien, soit pour y persévérer.... ne vous écartez ni à droite, ni à gauche. Ne soutenez pas tellement le libre arbitre, que vous lui attribuiez de bonnes œuvres*

ſans la grace, & ne défendez pas tellement la grace, que vous tenant aſſurés d'elle, vous vous livriez au mal. De pareils traits font aſſez connoître que parmi les diviſions du Monaſtère d'Adrumete, Saint Auguſtin étoit perſuadé qu'il y avoit des Moines qui donnoient dans l'erreur, qui fut depuis nommée le Prédeſtinatianiſme.

CHAPITRE V.

Saint Auguſtin compoſe pour le Monaſtère d'Adrumete, le Livre de la grace & du libre arbitre; celui de la correction & de la grace.

LE zéle & la charité de Saint Auguſtin ne furent pas ſatisfaits par tant d'inſtructions données de vive voix aux Moines d'Adrumete. Il compoſa des ouvrages pour inſtruire les abſents, & il en envoya un à Valentin par Creſconius & Felix. C'eſt le Livre *de la grace & du libre arbitre*, qu'il avoit compoſé pendant leur ſéjour à Hippone.

Saint Auguſtin dit au commencement de cet ouvrage, qu'il l'entreprend, *parce*
Cap. 1. *qu'il y a des gens qui défendent tellement la grace de Dieu, qu'ils nient le libre arbitre de l'homme, ou qui s'imaginent qu'en*

défendant la grace on nie le libre arbitre. Il prouve contre les premiers, le libre arbitre par l'autorité de l'Ecriture & par les préceptes que Dieu impose à l'homme. *Pourquoi*, dit-il, *Dieu ordonne-t'il en tant d'endroits d'observer ses Commandements ? Comment commande-t'il à l'homme, si l'homme n'est pas libre ?* Il prouve contre les seconds la coopération libre de la volonté à la grace, par ces paroles de Saint Paul : *Ce n'est pas moi, c'est la grace de Dieu avec moi :* C'est-à-dire, continue le Docteur de la grace, *ce n'est pas moi seul, c'est la grace de Dieu avec moi, & par consequent, ce n'est ni la grace de Dieu seule, ni Paul seul, mais la grace de Dieu avec lui.* 1. Cor. 15. 10. C. 5.

Il s'étend après cela sur la gratuité de la grace, sur le pouvoir que Dieu a de changer la volonté de l'homme, & sur la possibilité des Commandements ; sur quoi il dit : *Les Pelagiens se croient fort habiles lorsqu'ils nous disent : Dieu ne commanderoit pas ce qu'il sçauroit être impossible à l'homme. Qui est-ce qui ne le sçait pas ? mais il commande quelque chose que nous ne pouvons pas, afin que nous sçachions ce que nous devons lui demander. C'est la foi qui obtient en priant ce que la Loi commande.... Il est certain que nous pouvons garder les Commandements si nous le voulons ; mais comme la volonté est pré-* C. 16.

parée par le Seigneur, il faut lui demander que nous le voulions, autant qu'il est nécessaire pour que nous le fassions en le voulant. Le Saint Docteur finit ce Livre en donnant un exemple sans replique de la gratuité de la grace, dans un enfant qui meurt aussi-tôt après avoir été baptisé.

Florus, qui fut le porteur de cette lettre, justifia pleinement sa foi à Saint Augustin, & lui apprit que la paix étoit rendue au Monastère. Le saint Docteur en congratula Valentin. *Je me rejouis*, dit-il, *d'avoir trouvé dans Florus cette foi* (touchant la grace,) *qui est certainement la vraie foi, la foi des Prophêtes, la foi Apostolique & Catholique. C'est pourquoi, il faut plutôt corriger ceux qui ne l'entendoient pas. Mais je crois que par la grace de Dieu ils ont déja changé de sentiments.* Ceux qui n'entendoient pas Florus, pouvoient être des Moines, qui, prenant trop à la lettre une Doctrine qu'ils ne comprenoient pas, croyoient que le libre arbitre étoit péri : & le Livre de la grace & du libre arbitre pouvoit les avoir détrompés.

De corrept. & Grat. C. 1.

On prétend que Valentin & Florus assurerent Saint Augustin qu'aucun Moine d'Adrumete n'avoit tenu d'erreur sur le libre arbitre & la prédestination ; & l'on en rapporte pour preuve que Saint Augustin dans ses rétractations, parlant

du Livre de la grace & du libre arbitre, dit seulement qu'il l'a entrepris *à cause de ceux, qui, croyant qu'on nie le libre arbitre en défendant la grace, défendent tellement le libre arbitre qu'ils nient la grace.* Quand cette preuve seroit plus convaincante, il resteroit toujours à décider si Valentin, qui avoit intérêt de cacher la honte de son Monastère, & à qui on avoit long-temps laissé ignorer le trouble; si Florus qui étoit accusé personnellement, & qui étoit arrivé à Adrumete lorsque les disputes avoient déja commencé, étoient mieux instruits & plus sincères que les trois Moines qui allerent trouver Saint Augustin les premiers.

Ce Saint Docteur apprit en même-temps, & peut-être de Florus, qu'un Moine d'Adrumete avoit dit qu'il ne falloit pas reprendre ceux qui n'observent pas les Commandements. C'est une conséquence qui suit naturellement de la Doctrine des Prédestinatiens; & par la manière dont Saint Augustin s'exprime, il ne paroît pas que ce fut une objection que fit ce Moine, mais un sentiment qu'il soutenoit. *Ayant appris*, dit le Saint Docteur, *que quelqu'un y avoit dit* (à Adrumete) *qu'il ne faut pas reprendre l'homme, s'il n'observe pas les Commandements; mais qu'il faut prier pour*

L. 2. Retract. C. ult.

lui, afin qu'il les observe, j'adressai aux mêmes (à Valentin & à ses Religieux,) *un Livre intitulé : de la Correction & de la grace.*

C'est un Livre plein de la plus profonde Théologie. Les diverses disputes qu'il a fait naître, tant entre les Théologiens des diverses Ecoles Catholiques, qu'entre les Catholiques & les hérétiques, peuvent faire croire qu'il étoit peu propre à terminer les contestations qui s'étoient élevées parmi des Moines ignorants & grossiers.

Saint Augustin, après avoir expliqué au commencement de ce Livre la sainte Doctrine sur la grace & le libre arbitre,
c. 1. *qu'il faut professer être libre pour le bien & pour le mal*, prouve que l'on doit reprendre ceux qui péchent, parce qu'ils péchent toujours par leur faute. *Celui*
c. 6. dit-il, *qui, après avoir été justifié retombe dans ses desordres, ne peut pas dire : je n'ai pas reçu, puisqu'il a perdu par le mauvais usage de son libre arbitre la grace de Dieu... Peut-il dire, qu'ai-je fait moi qui*
c. 6. *n'ai pas reçu ? puisqu'il est constant qu'il a reçu, & qu'il a perdu par sa faute ce qu'il avoit reçu.* Saint Augustin se seroit-il exprimé de la sorte, s'il avoit cru que Dieu abandonne les justes qui s'efforcent de lui demeurer fideles ? Il ajoûte
c. 7. dans le Chapitre suivant que ce n'est pas

une excuse recevable, que de dire : *Nous n'avons pas reçu la persévérance, parce que l'on peut dire à celui qui tient ce langage : O homme, vous persévériez, si vous le vouliez, dans ce que vous avez entendu & suivi.*

A l'occasion de la persévérance, il parle du secours donné au prémier homme & aux Anges, & c'est-là qu'il apporte la fameuse distinction de l'*Adjutorium sine quo non*, & de l'*Adjutorium quo*. Assez de Théologiens ont montré que cet endroit ne favorise point le sentiment des nouveaux Prédestinatiens. Il suffit de remarquer que c'est à tort qu'on voudroit faire regarder cette distinction comme la clef de tous les ouvrages de Saint Augustin contre les Pelagiens. Ce saint Docteur qui ne parle ainsi qu'une seule fois & dans un de ses derniers ouvrages, auroit-il attendu si long-temps à donner cette clef? auroit-il écrit pour la défense de la grace pendant près de vingt ans, sans vouloir être entendu? c. 12.

C'est encore dans le même Livre, & sur la fin du même Chapitre que se trouve le célèbre passage : *Subventum est igitur infirmitati voluntatis humanæ, ut divinâ gratiâ indeclinabiliter & inseparabiliter ageretur.* „ La foiblesse de la vo-
„ lonté humaine a donc été secourue
„ par une grace Divine, qui l'excitât

„ invariablement & inſéparablement. „ Ce mot, *inſeparabiliter*, qui ſe lit dans toutes les Éditions de Saint Auguſtin, antérieures à celle des Docteurs de Louvain, a été transformé par l'un de ces Docteurs, en celui d'*inſuperabiliter*, qu'il a cru plus favorable au ſentiment de Baius ſon Maître : mais c'eſt-là une controverſe, dans laquelle les règles de l'Hiſtoire ne nous permettent pas d'entrer.*

On ne ſçait ſi ce Livre de Saint Auguſtin appaiſa les diſputes du Monaſtère d'Adrumete ; mais il ne fit qu'augmenter celle qui s'étoit élevée dans les Gaules, au ſujet de quelques autres ouvrages du même Pere.

CHAPITRE VI.

On murmure à Marſeille contre les Ouvrages de Saint Auguſtin. Ce qu'il faut penſer de Caſſien.

CE nouveau trouble éclata particulièrement à Marſeille, qui dans l'antiquité la plus reculée étoit déja

* Ceux qui voudront être éclairés ſur un point de critique auſſi important, peuvent conſulter l'excellente diſſertation qu'un illuſtre Magiſtrat, (Mr. de Morvalon, Conſeiller honoraire, au Parlement d'Aix,) a publiée ſur ce ſujet en 1761, & qui a été imprimée à Avignon.

une des Villes les plus célèbres des Gaules. Le Commerce, que la commodité de son Port lui avoit donné lieu d'entretenir avec l'Italie & la Grece, dont elle étoit une Colonie, y avoit apporté le goût des Lettres & la politesse de ces Nations, en y apportant leurs richesses. Les Prêtres & les Moines y cultivoient en même-temps les sciences & la vertu ; & le célèbre Monastère de Lerins, qui n'en étoit pas éloigné, étant situé dans l'Isle, aujourd'hui nommée de Sainre Marguerite, étoit pour l'Eglise de France un Séminaire de pieux & de sçavants Prélats. Mais Cassien, qui venoit d'établir à Marseille un Monastère sous le nom de Saint Victor, qui a été depuis peu sécularisé, tenoit le premier rang dans le Clergé de cette Ville, autant par sa piété que par son érudition. La part qu'il eut aux disputes présentes, nous oblige, pour le faire mieux connoître, de rapporter un précis de son Histoire, après avoir remarqué que les sentiments réprouvés dans les Sémi-Pelagiens, ne doivent pas être un préjugé contre la Sainteté de ceux qui les avoient soutenus, lorsque l'Eglise n'avoit pas encore imprimé le caractère de dogme de foi à ces questions.

Jean Cassien, que l'on croit natif de

Provence, quoique Photius le dise Romain, avoit été élevé dès sa jeunesse dans un Monastère de Bethléem, apparemment dans celui de Saint Jerôme, & il y avoit étudié les Lettres Humaines. Il alla ensuite en Egypte & dans la Thébaïde, pour en visiter les Monastères & les Anachoretes ; & ayant appris que de tous les Solitaires, ceux qui se distinguoient le plus par leur Sainteté, étoient dans les Deserts de Diolque & de Scété, il s'y transporta avec son compagnon nommé Germain, & y pratiqua quelque-temps la vie monastique. De-là passant à Constantinople, il y reçut le Diaconat des mains de Saint Chrysostôme, qui estima sa vertu & son érudition.

Le Saint Docteur ayant été depuis exilé, Cassien fut député à Rome par le Clergé de Constantinople, & chargé d'engager le Pape Saint Innocent à prendre en main la défense de la vertu persécutée. Il fut aussi employé dans quelques négociations pour réconcilier l'Eglise d'Alexandrie avec l'Eglise Romaine ; après quoi il fixa sa demeure à Marseille. Là, sa grande réputation le mit en état de fonder deux Monastères ; celui d'hommes dont nous venons de parler, & un de filles en l'honneur de la Sainte Vierge. Dans tous les deux

il établit, autant qu'il lui fut poſſible, les régles qu'il avoit trouvées dans les Monaſtères de l'Orient.

Ce fut alors que Caſſien compoſa pluſieurs Ouvrages aſcétiques qui ſont pleins d'onction, mais qui ne ſont pas exempts d'erreur. Ses inſtitutions monaſtiques ſont ſur-tout fort eſtimées. Saint Caſtor, Evêque d'Apt, avoit fondé un Monaſtère : Il le pria de mettre par écrit les Réglements qu'il avoit vus & obſervés dans les ſolitudes qu'il avoit parcourues. Caſſien le fit, en tempérant l'auſtérité des Moines Orientaux d'une manière proportionnée à la foibleſſe des Occidentaux. Dans les quatre premiers Livres, il rapporte les régles & les uſages des Monaſtères d'Egypte, de la Paleſtine & de la Méſopotamie ; & il traite dans les huit derniers, de l'origine des principaux vices & des rémedes qu'il convient d'y apporter. Dans le douzième Livre il dit, ſans noter ce ſentiment, que *quelques-uns veulent que la Loi ſoit notre ſeule grace* ; ce qui peut faire juger que cet Ouvrage a été écrit vers la naiſſance de l'héréſie Pelagienne, & avant qu'elle eut été condamnée par les Souverains Pontifes.

c. 18.

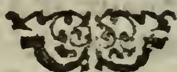
Il écrivit auſſi, à la priere de Saint Caſtor, les conférences qu'il avoit eues

avec les Solitaires de Scété, & il adreſſa cet Ouvrage, qui contient ſes dix premières Conférences, à l'Evêque Leonce, Frere de Saint Caſtor, qui étoit mort depuis peu, & à Hellade, Abbé du Monaſtère de Saint Caſtor. Saint Honorat, qui alors étoit encore Abbé de Lerins, & Saint Eucker, depuis Evêque de Lion, furent ſi contents de cet Ouvrage, qu'ils prierent l'Auteur d'écrire auſſi les inſtructions qu'il avoit reçues des Solitaires de Panéphyſe : ce qu'il executa en ſept Conférences. Il en ajoûta ſept autres, qu'il adreſſa aux Solitaires des Iſles Stoecades, aujourd'hui nommées d'Hieres. Cet Ouvrage fut achevé vers l'an 426.

On ne peut, ſans injuſtice, refuſer à ces écrits de Caſſien les éloges que Saint Fulgence, Caſſiodore, Saint Benoît, Saint Jean Climaque, Saint Gregoire le Grand, Pierre Damien, Saint Dominique & Saint Thomas d'Aquin leur ont donnés. *Il y a*, dit Photius, *une telle vertu, ou, pour ainſi dire, une*
cod. 197. *telle divinité dans les Inſtitutions Monaſtiques de Caſſien, que juſqu'à préſent toutes les Communautés de Moines qui en ont fait la régle de leur conduite, ſe ſont diſtinguées par l'éclat de leurs exemples, & ont paru des Séminaires de toutes les vertus; au lieu que celles qui les ont negligées*

demeurent dans une médiocrité de vertus expoſées aux tempêtes, où elles font même naufrage. Mais pour lire ſans peril les écrits de Caſſien, il faut ſe ſouvenir que l'Auteur y a gliſſé, ſur-tout dans la treizième Conférence, des erreurs ſur la grace, que ſa réputation rend plus contagieuſes.

Avec de pareils ſentiments, Caſſien ne pouvoit manquer de deſapprouver les Ouvrages & la Doctrine de Saint Auguſtin ſur la grace. Le poids de ſon autorité, entraîna facilement des Prêtres & des Moines de Marſeilles. Ces nouveaux adverſaires du Saint Docteur ſe conduiſirent d'abord avec aſſez de retenue. Ils ſe plaignoient ſeulement de l'obſcurité de ſes Ouvrages. Mais bien-tôt après ils avancerent hardiment que tout ce qu'*il enſeignoit dans ſes écrits contre les Pelagiens, touchant la vocation des Elus ſelon le propos de Dieu, étoit contraire à l'opinion des Peres & au ſentiment de l'Egliſe.* Enfin ils allerent plus loin; & pour combattre avec avantage les erreurs qu'ils croyoient appercevoir dans Saint Auguſtin, ils embraſſerent des erreurs oppoſées. Proſp. Ep. ad Aug.



CHAPITRE VII.

Hilaire & Prosper prennent la défense de Saint Augustin. Ils lui écrivent & lui exposent la Doctrine des Prêtres de Marseille.

ON se déchaîna donc presque généralement dans cette partie méridionale des Gaules contre la Doctrine d'Augustin. Deux Laïques seuls; Prosper, originaire d'Aquitaine, & un Hilaire qui est peu connu, se déclarerent hautement pour le Saint Docteur. C'étoit en apparence une foible ressource; mais Dieu prend souvent plaisir à se servir en faveur de la vérité, des instruments qui paroissent les moins propres à la faire triompher.

Prosper étoit Poëte, Orateur, & quoique Laïque, il étoit Théologien. Il employa tous ses talents à soutenir avec zèle la cause du Docteur de la grace. Aussi le regarde-t'on avec raison comme le plus fidelle de ses disciples. Pour Hilaire, qui lui étoit associé dans cette cause, & qui l'avoit-même engagé à la soutenir par ses écrits, ce n'étoit ni Saint Hilaire d'Arles, ni l'autre Hilaire, qui écrivit de Sicile à Saint Augustin sur les erreurs Pelagiennes.

Les diſputes devinrent alors plus vives à Marſeille & dans les environs. Non ſeulement les Evêques & les Prêtres, mais le ſimple peuple & les femmes en prirent connoiſſance ; & le deſordre augmenta encore lorſque le Livre de la correction & de la grace y fut apporté.

Les adverſaires d'Auguſtin étoient en grand nombre, & des perſonnes diſtinguées par leur mérite & leur vertu. Ses deux défenſeurs ne pouvoient réſiſter ſeuls à une ſi grande autorité. Ils prierent à leur tour le Saint Docteur de les ſoutenir, & Proſper lui écrivit dans cette vuë. Il ne lui diſſimule point les qualités avantageuſes qui rendoient eſtimables ſes adverſaires : il en fait même un grand éloge & lui expoſe enſuite leurs ſentiments. " Voici, dit-il, Ep. S. Proſp. ad Aug.
„ leur profeſſion de foi. Ils croyent à
„ la vérité que tout homme a péché en
„ Adam, & que perſonne ne peut être
„ ſauvé & régénéré par ſes œuvres,
„ mais ne le peut que par la grace de
„ Dieu : que néanmoins la Rédemp-
„ tion, qui eſt le prix du Sang de Je-
„ ſus, eſt propoſée à tous les hommes
„ ſans exception ; enſorte que tous
„ ceux qui veulent embraſſer la Foi
„ & recevoir le Baptême, peuvent
„ être ſauvés : Que Dieu a prévu

„ avant la création du monde ceux „ qui devoient croire & demeurer „ constants dans la Foi avec le secours „ de la grace ; qu'il a prédestiné pour „ son Royaume ceux qu'il a prévus, „ après les avoir appellés gratuitement, „ devoir se rendre dignes d'être choi- „ sis & de mourir dans la grace : Que „ c'est pour cette raison que le Sei- „ gneur avertit tous les hommes de „ croire & de faire de bonnes œuvres ; „ afin que personne ne desespere d'ob- „ tenir la vie éternelle, qui est la ré- „ compense préparée à la piété.

„ Mais ils croyent que le Décret de „ la vocation de Dieu, par lequel on „ prétend qu'il a fait avant la création „ du monde, ou dans l'Instant-même „ de la création, le discernement des „ Elus & des Réprouvés, ensorte que „ les uns aient été créés vases d'hon- „ neur, & les autres, vases d'ignomi- „ nie, selon qu'il a plu au Créateur, „ ôte aux pécheurs le soin de se rele- „ ver, & donne occasion aux Saints „ de s'abandonner au relâchement, le „ travail étant inutile de part & d'au- „ tre, si celui qui a été rejetté ne peut „ entrer, quelques efforts qu'il fasse, „ & si celui qui a été élu ne peut pé- „ rir, à quelque négligence qu'il se „ livre. Qu'ainsi, si l'on veut que le

„ Décret

„ Décret de Dieu prévienne les volon-
„ tés humaines, on détruit les vertus,
„ on ôte les soins du Salut, & l'on in-
„ troduit une fatale nécessité sous le nom
„ de prédestination .... & pour expri-
„ mer mieux leurs sentiments & d'une
„ manière plus précieuse, je vous dirai,
„ (*continue Saint Prosper*,) que tout
„ ce que vous vous êtes objecté de la
„ part de vos adversaires dans ce livre
„ (*de la Correction & de la Grace*,) &
„ tout ce que vous avez réfuté avec
„ tant de force sur cette question, dans
„ vos livres contre Julien, les Saints
„ dont je parle, le soutiennent de tout
„ leur cœur; & quand nous citons vos
„ Ecrits, qui sont pleins d'une infinité
„ de témoignages de l'Ecriture, ils jus-
„ tifient leur opiniatreté par l'antiquité,
„ & ils assurent qu'aucun écrivain Ec-
„ clésiastique, n'a jamais entendu com-
„ me vous ce que vous citez de l'Epi-
„ tre aux Romains, pour montrer que
„ la grace Divine prévient les mérites
„ des hommes. "

On sera peut-être étonné que la Mort de J. C. pour tous les hommes, & la prédestination conséquente aux mérites, se trouvent ici parmi les sentiments des Adversaires de Saint Augustin, que Saint Prosper vient de rapporter : Mais il faut observer, que le premier de ces deux

points de Doctrine étant autorisé par l'Ecriture & par la tradition ; & le second étant enseigné par un grand nombre de Docteurs Catholiques, ils sont tous les deux totalement exempts de l'erreur Semi-Pelagienne ; à moins qu'on ne les infecte du principe erroné, que la volonté précede la grace, & que par ses forces naturelles, elle fait les prémières démarches vers Dieu. Il faut observer aussi que Saint Prosper, en les rapportant, ne les accuse point d'approcher du Pélagianisme, & qu'il reserva cette qualification pour les opinions suivantes qu'il expose en ces termes.

„ Quelques-uns d'eux s'écartent si „ peu des routes tracées par les Pela„ giens, que se voyant contraints de „ confesser une grace de J. C. qui pré„ vienne tous les mérites de l'homme, „ car ce ne seroit plus une grace si elle „ étoit donnée aux mérites, ils préten„ dent que cette grace n'est autre chose „ que l'état, où, sans que l'homme ait „ rien mérité, puisqu'il n'existoit pas, „ la grace du Créateur le met, afin que „ par le discernement du bien & du „ mal, il puisse diriger sa volonté à la „ connoissance de Dieu & à l'observa„ tion de ses Commandements, & par„ venir ainsi à la grace par laquelle nous „ renaissons en J. C. ; & cela par la

„ force de la faculté naturelle, en de-
„ mandant, en cherchant, en frappant :
„ mais en sorte que l'homme ne reçoi-
„ ve, ne trouve & n'entre, que parce
„ qu'ayant fait un bon usage d'un bien
„ naturel, il a mérité de parvenir avec
„ le secours de cette grace initiale à la
„ grace qui sauve. "

Telle étoit la Doctrine perverse de *quelques-uns* des Adversaires de Saint Augustin. " Ils vouloient que la grace ne
„ fut que la suivante de la volonté,
„ prétendant qu'elle ne prévenoit pas,
„ mais seulement accompagnoit la
„ bonne action, que le commencement
„ du Salut n'étoit pas de Dieu, mais
„ de l'homme : & qu'ainsi le libre ar-
„ bitre sans la grace, commençoit le
„ discernement des Elus. " Pour expliquer pourquoi Dieu laisse mourir des enfants sans Baptême, tandis qu'il en appelle d'autres à la gloire aussitôt qu'ils ont été baptisés, ils avoient recours à je ne sçais quelle futurition de mérites, *prétendant que ces enfants sont damnés ou sauvés selon la manière que Dieu a prévu qu'ils vivroient, s'ils atteignoient un âge plus avancé.* Saint Prosper.

Saint Prosper demande ensuite à Saint Augustin du secours & des éclaircissements : du secours, pour résiter au nombre & aux forces de ses Adversaires,

Nous ne sommes pas en état, dit-il, *de nous soûtenir contre l'autorité de ceux qui ont ces sentiments, parce qu'ils nous surpassent de beaucoup par les mérites de leur vie, & que quelques-uns d'entre-eux ont été depuis peu promûs à l'Episcopat, & qu'à l'exception de quelques defenseurs intrepides de la grace, on trouve à peine quelqu'un qui ose resister à des personnes si supérieures.*

A l'égard des éclaircissements qu'il souhaite, il s'expriment ainsi. *Apprenez-nous comment on peut résoudre la difficulté suivante, tirée du consentement de ceux qui nous ont précédés, & qu'on trouve presque tous s'accorder dans le même sentiment, qui est d'admettre la prédestination de Dieu selon la prescience, ensorte que Dieu ait fait les uns vases d'honneur, & les autres, vases d'ignominie, parce qu'il a prévû la fin d'un chacun, & que sa prescience lui a fait connoître en quel état chaque homme seroit alors sous le secours de la grace.* Paroles remarquables qui prouvent évidemment qu'en parlant de la prédestination, qui suppose la prévision des mérites, Saint Prosper n'avoit garde de taxer d'erreur ce sentiment, puisqu'il avoue que c'est le sentiment de presque tous ceux qui ont précédé Saint Augustin, c'est-à-dire, des quatre premiers siècles de l'Eglise.

Il ajoûte : “ Nous eſperons que par
„ le ſecours de vos éclairciſſements,
„ les hommes illuſtres, à qui les ténè-
„ bres de ces opinions obſcurciſſent
„ l'eſprit, recevront la pure lumière de
„ la grace. Car il eſt bon que vous ſça-
„ chiez que Saint Hilaire, Evêque
„ d'Arles, qui a la principale autorité
„ parmi eux, & qui eſt un Prélat fort
„ verſé dans les ſciences Divines, eſt du
„ nombre de ces gens-là. Il admire &
„ ſuit en tout le reſte votre Doctrine.
„ Mais ſur le ſujet dont il ſe plaint, il
„ deſire depuis long-temps de conferer
„ avec vous par lettres. “ Saint Hilaire, qui étoit déja Evêque d'Arles lorſque cette lettre fut écrite, ne fut élevé ſur ce Siège que l'an 429; & c'eſt ſans doute de lui que parle Saint Proſper, lorſqu'il dit que quelques-uns des Adverſaires de Saint Auguſtin avoient été élevés depuis peu à l'Epiſcopat.

Au reſte, il ne faut pas croire que Saint Hilaire ait adhéré aux erreurs des Semi-Pelagiens. Il eſt vrai qu'il n'approuvoit pas les ſentiments de Saint Auguſtin ſur la prédeſtination. Mais, quant au dogme, il fit bien paroître la pureté de ſa foi & ſon oppoſition au Semi-Pelagianiſme, lorſqu'au lit de la mort il dit à ſon Clergé, en l'hexhortant à reſiſter aux ennemis du Salut : *On ne peut man-* Honor. vita Sti. Hilarii.

quer d'avoir des combats à soutenir, quand on veut parvenir à la béatitude avec le secours de la grace prévenante, & par un travail qui suit la grace.

L'autre Hilaire, qui étoit compagnon de Prosper, avoit aussi quelque inquiétude sur la Doctrine de Saint Augustin: c'est ce qui paroit par sa lettre au Saint Docteur; car après lui avoir dit à peu-près les mêmes choses que Prosper, il lui rapporte les Objections que l'on proposoit contre sa Doctrine & les réponses que l'on faisoit à ses Arguments. Il l'avertit que ses Adversaires triomphoient à l'occasion de deux passages qui sont tirés de son Commentaire sur l'Epitre aux Romains, & qui contiennent en effet la Doctrine des Semi-Pelagiens. Il lui fait observer que le texte * de la Sagesse qu'il leur opposoit, ne faisoit rien contre-eux, parce qu'ils ne mettoient pas le livre de la Sagesse au nombre des livres Canoniques: Que l'exemple des enfants dont il se prévaloit, ne concluoit rien, parce que, selon eux, Saint Augustin étant incertain sur l'état où ils sont après leur mort, il paroissoit se contredire lui-même sur ce sujet: qu'enfin l'on disoit, que, puisqu'Augustin avoit fort bien défendu la foi dans les autres ouvrages contre les Pelagiens, sans toucher aux matières de

* *Raptus est, &c.*

la prédeſtinatoin, il n'étoit nullement néceſſaire pour la défendre d'entrer dans ces Queſtions.

CHAPITRE VIII.

En Afrique, Vital s'éleve auſſi contre la Doctrine de Saint Auguſtin. Ce Saint Docteur lui adreſſe une lettre Dogmatique. Il répond à Proſper par le livre de la Prédeſtination des Saints & celui du don de la perſeverance. Proſper combat les Semi-Pelagiens & défend Saint Auguſtin.

CE n'étoit pas ſeulement dans les Gaules que la Doctrine d'Auguſtin trouvoit des contradicteurs; elle en avoit eut juſques dans l'Afrique. Vital, homme diſtingué dans le Clergé de Carthage, s'étoit élevé contre les derniers ouvrages du Saint Docteur, adreſſés aux Moines d'Adrumete, & il avoit jetté les premières ſemences du Semi-Pelaginiſme, en avançant qu'on ne devoit pas prier pour la converſion des pécheurs & des infidéles, parce qu'il ne dépend que d'eux de ſe convertir. Il avoit ajoûté d'autres erreurs ſemblables à celles qui eurent cours depuis à Marſeille: à ſçavoir, que la grace ne prévenoit pas la

volonté, & que le commencement de la bonne action & même de la foi n'étoit pas de Dieu, mais de l'homme. Saint Augustin lui avoit écrit vers l'an 428, une fort belle lettre, où il lui marque douze articles pour régler la foi sur les matières constetées. Mais le Saint Docteur ne crut pas devoir répondre par de simples lettres aux difficultés proposées par Hilaire & Prosper; il le fit par deux livres; l'un, *de la prédestination des Saints*, & l'autre, *du don de la persévérance.* Il les adressa à Hilaire & à Prosper, & comme il les nomme ses enfants; on infere delà qu'ils n'étoient que Laïques.

L'état de la dispute entre les Catholiques & ceux qui furent dans la suite nommés Semi-Pelagiens, étoit de sçavoir si le bon usage du libre arbitre avec les forces naturelles, prévient toute grace & toute gloire surnaturelle. Les Semi-Pelagiens qui soutenoient que le commencement du salut est de l'homme, prétendoient conséquemment que le bon usage du libre arbitre par les forces naturelles, prévenoit la grace & la gloire. C'est la Doctrine que Saint Augustin combat dans le livre de la Prédestination des Saints. Il y prouve fort au long que le commencement de la foi est de Dieu; & sur ce qu'il avoit appris qu'on tiroit

avantage de quelques endroits de ſon Commentaire ſur l'Epître aux Romains, il les abandonne & il avoue avec humilité que dans quelques-uns des ouvrages qui ont précédé ſon Epiſcopat, il a enſeigné l'erreur contre laquelle il s'éleve actuellement, & que ce qui l'en a détrompé, c'eſt ce paſſage de Saint Paul : *Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu?* Le reſte du livre traite de la Predeſtination gratuite. Il ne parle-même le plus ſouvent que de la Prédeſtination à la grace, dont la Prédeſtination à la gloire eſt une ſuite. *Il n'y a*, dit-il, *que cette difference entre la grace & la Prédeſtination, c'eſt que la Prédeſtination eſt la préparation à la grace, & la grace eſt la donation-même.* c. 10.

Dans le livre de la Perſevérance, après avoir prouvé que la Perſevérance finale eſt un don de Dieu, puiſque nous la demandons dans nos prieres ; il montre que les enfants ne ſont pas jugés ſelon les mérites qu'ils auroient eut s'ils avoient vécu plus long-temps. Il définit ainſi la prédeſtination : *La prédeſtination des Saints n'eſt autre choſe que la preſcience & la préparation des bienfaits de Dieu par laquelle tous ceux qui ſont ſauvés ſont très-certainement ſauvés.* c. 14. Il aſſure qu'elle n'empêche pas que les exhortations & les réprimandes ne ſoient utiles : Il trace à ceux qui auroient à traiter ce ſujet

devant le Peuple, la manière dont il convient de le faire. Enfin il termine son livre par des paroles qui méritent d'être observées. *Que ceux*, dit-il, *qui lisent ce livre remercient le Seigneur s'ils l'entendent. S'ils ne l'entendent pas, qu'ils prient celui qui est la source de la science de vouloir être leur maître intérieur. Que ceux qui croient que je me trompe, considerent avec grand soin ce que j'ai dit, de peur qu'ils ne se trompent eux-mêmes. Pour moi, quand ceux qui lisent mes ouvrages, non seulement m'instruisent, mais encore me corrigent, je le regarde comme une grace du Seigneur, & j'attens surtout cette faveur de ceux qui sont distingués dans l'Eglise par leur science, s'ils daignent lire ce que j'écris.*

Le Saint Docteur ne se seroit pas sans doute exprimé de la sorte, s'il s'étoit cru infaillible : mais il étoit bien éloigné de le penser, & dans plusieurs autres endroits de ses écrits il s'explique encore avec plus d'énergie sur la déference qu'on peut avoir pour ses sentiments & pour son autorité. *Il est difficile*, dit-il *que je ne me sois trompé souvent dans le grand nombre d'écrits qui ont parus sous mon Nom. Je ne veux pas que personne me croie infaillible. Je suis même bien aise que tout le monde sçache que je ne me crois infaillible en rien, sinon, lorsque*

Præfat. Retract.

je pense & que je parle comme l'Eglise. Car à l'ombre de cette autorité, je suis à l'abri de toutes les erreurs. Aussi me défie-je toujours de moi-même, & l'on verra par ma sincerité que je ne fais rien moins que de me suivre en tout .... je ne veux point que les autres se trompent à mon exemple, & s'égarent en marchant sur mes traces ..... j'use de liberté à l'égard des ouvrages des autres, je veux que mes lecteurs en usent de même à l'égard des miens. Ep. 3.

Quelque ardeur que montrât le Docteur de la grace dans la poursuite du Semi-Pelagianisme, on ne voit pas qu'il ait été secondé par les Evêques des Gaules. Ces Saints & sçavants Prélats qui avoient fait auparavant éclater le plus grand zéle contre les Pelagiens, resterent dans l'inaction à l'égard des Semi-Pelagiens & ne prirent aucune mesure pour arrêter le progrès de leur Doctrine. C'est apparremment parce que cette Doctrine n'avoit éprouvé jusques-là aucune condamnation ni aucune flétrissure, & que ceux qui y adhéroient ne perdoient pas pour cela le nom de Catholiques. Aussi plusieurs de ceux qui la soutenoient, sont encore aujourd'hui honorés comme Saints dans la Provence, sans que l'Eglise paroisse desaprouver ce culte. Saint Augustin lui-même, leur plus redoutable Adversaire, met

entre-eux & les Pelagiens, la difference qui se trouve entre des Hérétiques & des Freres avec qui l'ont est en communion. *Ils ne sont pas Pelagiens*, dit-il, *car ils ne résistent pas avec une opiniatreté hérétique à cette vérité si manifeste* (que la sagesse & la continence sont des dons de Dieu ;) *mais ils disent que la foi, dont ils prétendent que le commencement est de nous, nous obtient de Dieu ces dons. Prions, mes chers freres*, dit-il à Hilaire & Prosper, *prions le Seigneur de faire la grace à nos ennemis* (les Pelagiens,) *surtout à nos Freres, & à ceux qui nous aiment* (les Semi-Pelagiens,) *de comprendre & de confesser qu'après la chute que nous avons faite en Adam, personne n'est délivré que par la grace de Dieu ; que cette grace n'est pas donnée comme due & selon les mérites ; que c'est une vraie grace qui est donnée gratuitement & sans aucuns mérites précédents.*

De dono persev. c. 17.

Cependant ni les Ouvrages de Saint Augustin, ni les écrits de Saint Prosper ne purent adoucir les esprits ou faire taire les Semi-Pelagiens. Celui-ci leur devint de plus en plus odieux ; & pour se venger de lui, ils eurent recours à tous les moyens qui sont ordinaires aux Novateurs. Ils l'accablerent de calomnies ; ils empoisonnerent ses intentions ; ils répandirent contre lui les bruits les plus capables de le décréditer dans l'es-

prit des Peuples. Tel est le sort des défenseurs de la vérité ; d'être haïs, noircis, persécutés. Mais Saint Prosper n'en fut ni allarmé, ni découragé. Il écrivit pour sa justification & pour celle de son Maître une lettre à un de ses amis nommé Rufin. Là, il met dans le plus grand jour les artifices & les erreurs, non seulement des Semi-Pelagiens, mais encore des Pelagiens. Il fait ensuite le plus magnifique éloge de Saint Augustin.
„ Tous ces artifices, dit-il, que les
„ enfants de ténèbres (les Pelagiens)
„ ont employés pour se transformer en
„ enfants de lumière, ont été découverts
„ par le jugement des Evêques Orien-
„ taux, par l'autorité du Saint Siège
„ & par la vigilance des Conciles d'A-
„ frique. Le bienheureux Augustin,
„ qui tient un des premiers rangs dans
„ l'Episcopat, les a aussi entièrement
„ confondus par tant de sçavants écrits.
„ Car entre plusieurs dons qu'il a reçus
„ avec tant d'abondance de l'esprit de
„ vérité, il a reçu le don de la science
„ & de la sagesse, non seulement pour
„ exterminer ce monstre d'hérésie qui
„ palpite encore dans ses membres cou-
„ pés & dispersés, mais encore pour
„ triompher de plusieurs autres hérésies.
„ Cependant malgré les palmes de tant
„ de Victoires dont il est environné,

„ malgré les Couronnes de tant de
„ Triomphes qu'il a remportées à la
„ gloire de J. C. & de ſon Egliſe, quel-
„ ques-uns des nôtres (les Semi-Pela-
„ giens) oſent murmurer ſecretemement
„ contre lui, &, ſelon qu'ils trouvent
„ des perſonnes diſpoſées à leur prêter
„ l'oreille, ils décrient ſes ouvrages
„ contre les Pelagiens, publiant qu'il
„ ôte le libre arbitre, & que, ſous le
„ nom de grace, il enſeigne une fatale
„ néceſſité. Pour faire paſſer ce Saint
„ Homme pour un payen & un mani-
„ chéen, ils ajoûtent qu'il reconnoit
„ deux maſſes & deux natures du genre
„ humain. Mais, ſi cela eſt ainſi, pour-
„ quoi ſont-ils aſſez négligents ou aſſez
„ impies pour ne pas s'élever contre de
„ ſi ſolles erreurs? Que ne publient-ils
„ quelque écrit contre l'auteur de cette
„ Doctrine. Car ce ſeroit une choſe
„ bien glorieuſe pour eux & bien ſalu-
„ taire pour le genre humain, s'ils pou-
„ voient détromper Auguſtin de quel-
„ que erreur. Mais peut-être que ces
„ nouveaux Cenſeurs épargnent par
„ modération & par compaſſion un
„ vieillard, reſpectable pour ſon âge &
„ pour les ſervices qu'il a rendus à l'E-
„ gliſe, & qu'ils demeurent tranquilles,
„ parce qu'ils ſe tiennent aſſurés que
„ perſonne ne lit ſes ouvrages. Mais

„ qu'ils ſçachent que non ſeulement
„ l'Egliſe Romaine, l'Egliſe d'Afrique
„ & tous les enfants de promiſſion qui
„ ſont dans l'Univers, s'accordent avec
„ Auguſtin dans la confeſſion de la gra-
„ ce, ainſi que dans les autres dogmes
„ de la foi; mais encore que dans les
„ lieux-même où l'on murmure con-
„ tre ſa Doctrine, on trouve par la
„ grace de Dieu pluſieurs perſonnes qui
„ puiſent dans ſes ſalutaires écrits la
„ Doctrine de l'Evangile & des Apô-
„ tres. "

C'eſt mériter ſoi-même un grand éloge, que d'en faire un ſi beau de Saint Auguſtin & de ſa Doctrine. Saint Proſper qui en eſt l'auteur, & qui avoit reçu du Ciel de grands talents, fit pour célebrer les Victoires de ſon Maître un Poëme qu'il intitula, *contre les Ingrats.* Ce qu'il y a de reſſemblance entre les Semi-Pelagiens & les Pelagiens y eſt fixé avec juſteſſe; les ruſes des Semi-Pelagiens y ſont découvertes avec ſagacité, & leurs objections y ſont réfutés d'une manière également ſolide & ſatisfaiſante. Mais l'Hiſtoire des Pelagiens qu'il y rapporte en abregé, n'eſt pas toujours conforme à la vérité. Il dit entre-autres choſes que le Saint Siège condamna le premier cette héréſie : cela n'eſt pas exact. Ce furent les Evêques

d'Afrique qui commencerent en 412. les Orientaux enſuite, & le Saint Siège la condamna le dernier. Le bruit s'étant répandu dans le même-temps qu'un Auteur, qu'on ne nomme point, compoſoit quelque ouvrage contre ſaint Auguſtin, Saint Proſper publia deux Epigrammes auſſi glorieuſes au Saint Docteur, que tranchantes contre ſon critique. *

CHAPITRE IX.

Le Pelagianiſme ſe répand en Angleterre; Saint Germain d'Auxerre, & Saint Loup de Troies paſſent dans cette Iſle pour le combattre, & le font avec ſuccès.

LEs Evêques des Gaules, qui, comme nous l'avons dit plus haut, avoient montré autant d'indifference ſur les diſputes de Saint Auguſtin contre les Semi-Pelagiens, que de zéle contre les Pelagiens, étendirent ce zéle juſqu'au

* *La première finit par ces Vers :*

Currentem attritos ſuper Aſpidas & Baſiliſcos
Declinare ſenem vipera non poterit.

La ſeconde par ceux-ci :

Nec te mutato defendi nomine credas.
Si Paſtorem ovium cœdere vis, lupus es.

delà des Mers, en envoyant de généreux Défenſeurs au ſecours de l'Egliſe voiſine, à l'occaſion que l'on va rapporter.

L'Héréſie Pelagienne, dont les débris étoient épars ſur toute la terre, avoit trouvé accès dans la Bretagne, & elle y étoit devenue formidable & triomphante par les intrigues d'un certain Agricola, Fils d'un Evêque Pelagien, nommé Severien, & peut-être par les Ecrits de l'Evêque Faſtidius qui floriſſoit environ ce temps. On lui attribue ſur la foi de quelques Manuſcrits, un traité ſur la vie Chrétienne, qui ſuffiroit pour montrer qu'il étoit Pelagien, s'il étoit conſtant que ce traité eſt le même que celui que Fraſtidius a compoſé ſur le même ſujet. La raiſon d'en douter, eſt que Gennade qui ne loue jamais les Auteurs Pelagiens, quelque favorable qu'il paroiſſe aux Semi-Pelagiens, a donné de grand éloges à Fraſtidius & à ſes ouvrages. Quoiqu'il en ſoit, ce qui contribua plus que tout le reſte à infecter la Bretagne, c'eſt que pluſieurs des Pelagiens exilés par les loix des Empereurs, s'y étoient retirés pour profeſſer tranquillement leurs erreurs dans ce coin de l'Univers.

Prosper in Chronico ad annum 429.

Gennad. c. 56.

Ce qu'il y avoit encore de Catholiques dans l'Iſle étoient ſur le point de ſuccomber ſous le nombre & la puiſ-

ſance de leurs Adverſaires, lorſqu'ils imaginerent deux moyens d'arrêter le progrès de l'erreur, & d'empêcher que la ſéduction ne devint générale. Le prémier fut de s'adreſſer au Saint Siege, dont la protection ne manqua jamais à ceux qui la réclament contre la violence & les efforts de l'héréſie. Le ſecond fut d'envoyer dans les Gaules des Députés qui informaſſent les Evêques du danger que couroit la Religion dans la Brétagne, & qui leur demandaſſent des ſecours pour ſoûtenir avec ſuccès la cauſe de J. C. & de ſa grace. Cette députation ne pouvoit manquer de réuſſir. Les Evêques des Gaules, outre le zéle dont ils étoient animés pour le bien général de l'Egliſe, avoient encore un motif particulier. Ils craignoient que les maux d'une Egliſe voiſine ne devinſſent contagieux & ne gagnaſſent bientôt leurs propres Ouailles. Ils tinrent donc un nombreux Concile, & en conſequence, Saint Germain d'Auxerre & Saint Loup, Evêque de Troies, furent envoyés en Brétagne pour y combattre l'héréſie Pelagienne : ſoit que ce ſoit en effet le Concile qui les ait nommés, comme le prétend le Prêtre Conſtance dans la vie de Saint Germain, & que le Pape Saint Céleſtin n'ait fait qu'approuver cette nomination; ſoit que ce

Conſtantius de vitâ Germani c. 19.

ſoit le Pape lui même qui en ait fait le choix & qui les ait déſignés au Concile, à la perſuation du Diacre Pallade, comme le dit Saint Proſper, & que le Concile n'ait fait que joindre ſon autorité à celle du Saint Siège. Quoiqu'il en ſoit, cette deputation eut le plus éclatant ſuccès.

In Chron. ann. 429.

Germain, Evêque d'Auxerre, étoit alors la plus grande lumière de l'Egliſe Gallicane. Il avoit rempli les prémières charges de l'Etat avant que d'être élevé à celles de l'Egliſe, & il n'étoit pas moins diſtingué dans l'Epiſcopat par ſon érudition & ſon zéle, que par la sainteté & l'auſterité de ſa vie.

Loup, Evêque de Troies n'avoit pas une moindre réputation. Il avoit été marié; enſuite il s'étoit retiré au Monaſtère de Lerius, ſous la conduite de Saint Honorat qui en étoit Abbé : Enfin il en étoit ſorti pour aller vendre ſes biens, lorſqu'étant à Mâcon, il fut élû Evêque de Troies.

Ces deux Saints Evêques nommés pour aller défendre la Religion, coururent avec empreſſements à ſon ſecours, malgré les approches de l'hyver. Comme ils s'avançoient vers le Territoire de Paris, les Habitants de Nanterre étant ſortis au-devant d'eux, Saint Germain diſtingua dans la foule une jeune Vier-

ge, nommée Genevieve, & l'ayant fait approcher, elle & ſes parents, il leur prédit la ſainteté merveilleuſe de cette Fille, qui lui promit de conſacrer à J. C. ſa Virginité. Le lendemain, après l'avoir exhortée à ſe ſouvenir de ſa promeſſe, il lui donna une médaille de cuivre, où la Croix étoit empreinte; lui recommandant de la porter toute ſa vie au cou, au lieu des vains ornements dont les filles mondaines ont coûtume de ſe parer.

Les deux Prélats s'étoient à peine embarqués pour la Brétagne, qu'ils furent accueillis d'une horrible tempête. Mais Germain conjura l'orage & calma la Mer irritée, en jettant ſur ſes flots un peu d'huile bénite. Arrivés dans cette Iſle, ils trouverent les Peuples prévenus en leur faveur & diſpoſés à écouter avec docilité des perſonnages d'une ſi haute réputation de vertu & de ſainteté. Il fallut-même qu'ils prêchaſſent dans les places publiques & dans les Campagnes; tant étoit grande la foule qui accouroit de toute part pour les entendre. L'Héréſie ne tint pas contre de tels Prédicateurs : Il ſe fit une révolution ſubite dans les eſprits : La foi Catholique reprit bientôt ſes droit & redevint maîtreſſe de preſque tous les cœurs.

Les Chefs du parti Pelagien, confus

de la déroute, furent quelque-temps ſans oſer paroître. Ils crurent enſuite qu'il falloit du moins diſputer la Victoire, & ils reſolurent d'entrer en Lice ſur les matières conteſtées avec les deux Evêques Gaulois, qui en qualité de légats du Saint Siège avoient aſſemblé un Concile à Verulam.

Conſtant. vita Germ. l. 1.

Il y eut donc en préſence de ce Concile une diſpute réglée entre les Novateurs & les deux Prélats. *D'un côté*, dit le Prêtre Conſtance, *étoit l'autorité Divine, la Foi & Jeſus-Chriſt ; & de l'autre étoit la Préſomption Humaine, la Perfidie & Pelage* ; c'eſt-à-dire, ſes défenſeurs. Ceux-ci avec un faſtueux appareil, & un cortege nombreux de gens déterminés à leur applaudir, ſe préſenterent les premiers & firent un long & ennuieux diſcours, où ils entreprirent de défendre leurs erreurs. Germain & Loup les écouterent avec cet air humble & modeſte qui accompagne toujours la haute vertu. Prenant enſuite la parole avec la noble aſſurance qu'inſpire à des hommes habiles la vérité qu'ils défendent, ils réfuterent avec force tous ce qu'avoient dit leurs Adverſaires, & ils rapporterent tant de Paſſages des Saintes Ecritures qui exprimoient clairement la croyance Catholique, que tous les aſſiſtants applaudirent à leur Triomphe. Le

Ciel y mit le comble & appuya par un miracle éclatant la Mission des deux Apôtres.

Ibid. En effet, un Tribun s'étant avancé avec sa Femme au milieu de l'assemblée, présenta à Germain & à Loup, une jeune Fille de dix ans qui étoit aveugle; & comme les hommes de Dieu parurent souhaiter qu'il s'adressât aux Pelagiens, il se tourna de leur côté & leur fit la même priere. Quelque orgueilleux que fussent les Pelagiens, ils n'eurent pas la présomption de penser qu'ils pussent opérer des miracles. Ils se rendirent justice : ils firent même plus; ils se joignirent au Peuple, & conjurerent eux-mêmes les Saints Prélats de rendre la vuë à cette Fille, pour laquelle on imploroit leur crédit auprès de Dieu. Germain & Loup se mirent donc en priere; ensuite Germain se leva, appliqua sur les yeux de la jeune Fille un Reliquaire qu'il portoit, & à l'instant ses yeux s'ouvrirent & elle recouvra la vuë. Ce miracle fit tressaillir de joie tous les assistants, & les remplit d'un saint respect pour des hommes si merveilleux.

Saint Germain fit, avant que de repasser dans les Gaules, un autre miracle qui acheva de confirmer toute la Nation dans la foi des vérités qu'il avoit prêchées. Les Bretons, à qui les Pictes &

les Saxons faiſoient la guerre, n'étoient pas en état de la ſoûtenir. Dans l'impuiſſance de réſiſter par eux-mêmes à leurs cruels ennemis, ils prierent Saint Germain & Saint Loup de venir à leur ſecours. Ces deux hommes ſpécialement protégés de Dieu ne furent pas plutôt arrives au Camp , que par leur ſeule préſence ils ranimerent le courage des troupes abbatues, & leur inſpirent une confiance qui eſt preſque toujours le préſage de la Victoire. Ils commencerent par réconcilier les pécheurs ; ils baptiſerent les Catéchumenes, & engagerent tous les Soldats à attirer ſur eux par une conduite vraiment Chrétienne la protection du Dieu des Armées. La Fête de Pâques ſurvint, ils la célebrerent dans le Camp avec beaucoup de piété. Après la Fête, Germain rangea lui-même l'Armée en bataille, la mena à l'Ennemi, & pour ſignal il ordonna aux Soldats de crier trois fois *Alleluia*. Ces cris de joie retentiſſant de toute part jetterent le trouble & une terreur ſubite dans le cœur des Pictes & des Saxons, qui fuirent en deſordre & diſparurent dans un inſtant. La Victoire des Bretons fut d'autant plus complette qu'elle ne leur couta pas une goutte de ſang.

Tel fut l'heureux ſuccès de la Légation de Saint Germain & en Bretagne.

Celle de Pallade ne fut pas moins heureuſe. Saint Celeſtin l'ordonna Evêque des Ecoſſois ou des Irlandois, & l'envoya l'an 430. dans ces Iſles pour y combatre l'Héréſie & l'Idolatrie. Le Seigneur bénit les travaux du nouvel Apôtre; car Saint Proſper dit que Saint Celeſtin ayant ordonné un Evêque aux Ecoſſois, en voulant conſerver à la foi Catholique l'Iſle qui étoit aux Romains, convertit au Chriſtianiſme celle qui étoit barbare.

Contra Collat. c. 41.

C'eſt ainſi que Dieu ſuſcitoit de toute part à ſon Egliſe des Docteurs capables de triompher des reſtes de l'Héréſie Pelagienne, pendant qu'il ſe diſpoſoit à couronner ceux qui l'avoient combattue les prémiers avec tant de zele.

CHAPITRE X.

Derniers Ouvrages de Saint Auguſtin. Ses Rétractions & ſix livres contre Julien. Mort du Saint Docteur & de Saint Aurele.

SAint Auguſtin touchoit à la derniére année de ſa vie, & ne ceſſoit de combattre par ſes Ecrits & ſes Diſcours les ennemis de la grace. Le Livre de la Prédeſtination des Saints & celui du don de

de la Perſéverance ſont les derniers Ouvrages qu'il ait achevés. Pour les compoſer, il en avoit interrompu un autre de plus longue haleine, qu'il avoit entrepris contre Julien. Alipius dans le troiſième voyage qu'il fit à Rome, ayant trouvé les huit livres que Julien avoit publiés en Orient contre le livre des Nôces & de la concupiſcence, en fit tirer copie, & envoya d'abord les cinq prémiers à Saint Auguſtin. Il lui fit tenir quelque temps après les trois autres, & le preſſa d'y répondre.

Le Saint Docteur travailloit alors à ſes Rétractations, & il vouloit faire, ſur ſes Lettres & ſur ſes Sermons, ce qu'il venoit de faire en deux livres ſur ſes autres ouvrages. Mais il ne put ſe réſoudre à laiſſer ſans réplique un écrit auſſi inſolent que celui de Julien, ni refuſer à l'empreſſement de ſes amis la réponſe qu'ils attendoient de lui. C'eſt ce qui paroit par une lettre qu'il écrivit peu de temps après à *Quod vult Deus*. Il entreprit donc de réfuter les huit livres de Julien par autant de livres; & de peur que ce Novateur ne ſe plaignît, comme il avoit déja fait, qu'on eut altéré ſon texte pour le réfuter, le Saint Docteur prit le parti de l'inſérer tout entier dans ſon ouvrage & d'y répondre par articles. On ne ſe propoſe pas de donner une Ep. 224.

idée juſte, d'un écrit où l'Auteur eſt obligé de ſuivre ſon Adverſaire dans tous ſes écarts. Il ſuffit de dire qu'il réfute toutes les chicanes de Julien touchant le péché Originel, le libre Arbitre, le Mariage, la Concupiſcence : Mais on ne peut ſe diſpenſer de remarquer quelques endroits qui peuvent fournir des armes à ceux qui combattent l'erreur.

Julien ſe plaignoit de l'injuſtice des Juges qui avoient condamné la Doctrine de Pelage. Saint Auguſtin lui répond :
L. 1. *Vous faites comme les nouveaux Hérétiques.*
N. 2. *Vous demandez des Juges équitables ; comme ſi quelques Juges pouvoient vous paroître équitables, hors ceux que vous avez ſéduits par vos erreurs .... Que Dieu préſerve les Princes de la terre de révoquer en doute la Foi Catholique, & d'accorder le délai d'un nouvel examen à ceux qui la com-*
N. 10. *battent. Mais que plutôt demeurant conſtamment attachés à cette foi, ils répriment ſevérement ceux qui ſont ſes ennemis comme vous l'êtes.*

Quoique Saint Auguſtin ne réponde le plus ſouvent aux injures, qu'en avertiſſant Julien qu'elles ne rendent pas ſa cauſe meilleure, l'indignation lui a néamoins arraché quelques termes, donc la vivacité fait voir que la charité n'eſt pas incompatible avec toute la véhé-

mence du zéle. Julien avoit eu l'impudence de reprocher aux Catholiques, qu'Alipius pour corrompre les Officiers de l'Empereur, *leur avoit fait préſent de quatre-vingt Chevaux engraiſſés dans l'Afrique* : (car il n'eſt pas de calomnie à laquelle il ne faille s'attendre quand on combat pour la vérité.) Saint Auguſtin répond. *Qu'y a-t'il de plus méchant que vous, ſi vous avez inventé cette calomnie?* L. 1. 42.
Qu'y a-t'il de plus ſtupide que vous, ſi vous avez ajoûté foi à ceux qui l'ont inventée? ... Je ne dis pas à quelle impudence, mais à quelle folie peut-on attribuer cette hardieſſe? C'eſt la réponſe qu'il conviendroit de faire à cette foule de calomnies que les Novateurs publient tous les jours, & dont on ne ſe détrompe ſouvent que pour ajoûter foi à de nouvelles impoſtures. La malignité de ceux qui les inventent n'excuſe pas la ſtupide ſimplicité de ceux qui les croyent. La mort empêcha Saint Auguſtin d'achever ce grand ouvrage contre Julien. Il n'en fit que ſix livres, des huit qu'il s'étoit propoſé de faire; ce qui l'a fait nommer, *l'Ouvrage Imparfait*. Il y travailla-même pendant le Siège d'Hippone, où le Comte Boniface s'étoit enfermé.

Le Général des Armées de l'Empire en Afrique, voulant ſoûtenir ſa revolte contre le jeune Valentinien, avoit ap-

pellé à ſon ſecours les Vandales d'Eſpagne au mois de Mai 428. Ces Barbares ne ſe firent point prier pour venir ravager une des plus riches Provinces de l'Empire. Le temps que la Providence avoit marqué, pour tirer une vengeance éclatante du débordement des vices qui inondoit l'Afrique, étoit arrivé. Salvien nous fait à ce ſujet une peinture ſi affreuſe des deſordres, où les Africains étoient alors plongés, que l'indignation que l'on conçoit contre leurs crimes, ne laiſſe point lieu à la compaſſion pour leurs malheurs. *Il faut moins attribuer*, dit cet Auteur, *à la ſévérité de la Juſtice Divine le paſſage des Vandales en Afrique, qu'aux crimes des Africains qui les y ont attirés par leurs iniquités... Comme toutes les immondices d'un Vaiſſeau ſe ramaſſent dans la Sentine, ainſi tous les vices de tous les Peuples ſe ſont réunis dans les mœurs des Africains. Les Nations les plus féroces & les plus barbares ne ſont pas ſujettes à tous les crimes. Les Goths ſont perfides, mais ils ſont chaſtes: Les Alains ſont impudiques, mais ils ont quelque bonne foi: Les Francs ſont menteurs, mais ils exercent l'Hoſpitalité: Les Saxons ſont cruels, mais ils ſont reſpectables par leur amour pour la chaſteté. Au lieu que l'on peut dire de preſque tous les Africains, qu'on ne voit en eux aucun trait*

Salvianus de vero judicio. L. 7.

de vertu. Ils ſont cruels, yvrognes, les plus menteurs, les plus perfides, les plus trompeurs des hommes; & ſi par ces endroits ils ſurpaſſent les vices des autres Nations, ils ſurpaſſent leurs propres vices par les excès où ils ont porté l'impudicité & le blaſphême.

Les Vandales furent donc les Miniſtres de la Juſtice Divine pour punir tant de crimes. Ils porterent par toute l'Afrique le fer & le feu, ſans reſpecter ni âge, ni ſexe. Les lieux Saints furent profanés & pillés; les Vierges conſacrées au Seigneur, deshonorées; les Prêtres & les Evêques, immolés juſques ſur les Autels.

Le Comte Boniface, touché de tant de maux qu'il avoit procurés, s'étoit réconcilié avec l'Empereur, & avoit taché d'engager les Vandales à ſortir de l'Afrique. Sur le refus qu'ils en firent, il leur avoit livré une bataille qu'il perdit, & après laquelle il fut contraint de s'enfermer dans Hippone, Place forte, où il eſperoit de trouver, avec la ſûreté, de la conſolation dans ſes malheurs auprès d'Auguſtin ſon ami. Mais le Saint Docteur avoit lui-même beſoin de conſolation. Sa Patrie déſolée, les Egliſes pillées, les Paſteurs diſperſés, tant de ſang innocent répandu, lui faiſoient ſans ceſſe verſer des larmes. *La*

De persecut. Vandal. L. 1.

crainte, dit Victor de Vite, *dessecha ce fleuve d'éloquence qui arrosoit si abondamment toute l'Eglise, & sa douceur fut changée dans l'amertume de l'absinte.* Il ne s'appliqua plus qu'à porter son Peuple par ses exhortations à profiter des malheurs publics, & l'on eut bientôt occasion de mettre ses leçons en pratique.

Genseric, Roi des Vandales, vint mettre le Siège devant Hippone sur la fin du Printemps de l'an 430. Saint Augustin, dont la bonté du cœur est peinte dans ses Ecrits avec des traits aussi marqués que la beauté de son genie, fut sensiblement touché des malheurs de son Peuple. Il demanda à Dieu, ou de délivrer la Ville, ou de donner patience à ses serviteurs, ou enfin de l'ôter de ce monde. Il fut exaucé. Il tomba le troisième mois du Siège dans une maladie dont il mourut le 28 d'Août l'an 430. dans la 76e. année de son âge & la 35e. de son Episcopat.

Telle fut la fin du plus zelé défenseur de la grace, & du fleau le plus terrible de l'Héréfie Pelagienne. Le caractère & le nombre des ouvrages qu'il a laissés à la posterité, montrent quelle dut être son assiduité au travail & sa facilité à les composer. La gloire qu'il s'est acquise en combattant par ses écrits avec tant de force presque tous les anciens Héré-

tiques, n'eſt point ternie par les vains efforts qu'ont fait tous les nouveaux ſectaires pour s'autoriſer de ſa Doctrine. Auguſtin, dit Facundus d'Hermiane, n'a pû mieux écrire que les Prophêtes & les Apôtres, des écrits deſquels on abuſe tous les jours pour ſoutenir l'erreur.

La mort de Saint Aurele, Evêque de Carthage avoit précédé de quelque temps celle de Saint Auguſtin. Il fut un autre fléau du Pelagianiſme, qu'il condamna le premier dans la perſonne de Celeſtius. L'Egliſe a eu peu de Prélats qui aient autant travaillé pour en maintenir la foi & la diſcipline, comme il paroit par le nombre des Conciles auxquels il a préſidé, & par les réglemens qui y ont été faits. Pour Saint Alipius, ce fidelle ami de Saint Auguſtin, qui après avoir eu le malheur d'être compagnon de ſes erreurs, l'avoit été de ſes combats & de ſes travaux pour la vérité, ſurtout contre les Pelagiens; on ne ſçait s'il lui ſurvécut long-temps, & l'Hiſtoire n'en fait plus dans la ſuite aucune mention.

La Providence qui veille à la défenſe de l'Egliſe ne permit pas que les Pelagiens tiraſſent avantage de la mort d'un Adverſaire auſſi formidable pour eux que l'étoit Auguſtin; quoiqu'ils euſſent trouvé dans le même-temps une puiſſante protection en Orient, ainſi qu'on va l'expoſer.

CHAPITRE XI.

Les Chefs des Pelagiens se retirent vers Nestorius. Nestorius les protége, & écrit deux lettres en leur faveur au Pape Saint Celestin. Réponse du Pape à Nestorius.

ON a vû que Celestius, Julien, Florus, Oronce & les principaux des Evêques, déposés pour leur appel au Concile, avoient été chassés de Constantinople, où ils s'étoient retirés après de nouvelles tentatives faites pour rentrer dans leur Siège, au commencement du Pontificat de Celestin. Cette disgrace les obligea de se tenir quelques années assez obscurs & assez tranquilles en apparence, en attendant un temps plus favorable à leurs desseins. Atticus qui les avoit contraints de sortir de Constantinople, fut toujours attentif sur leurs démarches, & Sisinius son successeur n'eut ni moins de zéle, ni moins de fermeté. Mais l'élevation de Nestorius sur le Siège de la Ville Impériale, releva leurs espérances.

Il avoit été Disciple de Theodore de Mopsueste. C'étoit une raison de présumer qu'il se porteroit aisément à fa-

voriser des opinions nées dans cette école. Celestius & Julien s'attacherent d'autant plus à le gagner, qu'ils trouverent réunis en lui les qualités & les talents qui peuvent faire un puissant Protecteur de l'Hérésie. Se ménager par ses intrigues du crédit à la Cour, s'attacher son Clergé en persécutant les Moines, gagner le Peuple par une hypocrisie étudiée & par une réputation mandiée de sainteté, étoient les artifices qu'il avoit sçû jusques-là mettre en usage.

Nestorius de son côté fut bien aise de grossir son parti de cette recrue d'Evêques occidentaux. Il leur accorda sa protection auprès de l'Empereur Theodose le jeune ; & la première marque qu'il leur en donna, c'est qu'ayant porté ce Prince à faire une loi contre tous les Hérétiques, il eut soin que dans l'énumération qu'on en fit, les Pelagiens ne fussent pas nommés. Il les reçut à sa Communion, & voulut engager son Peuple à l'imiter. Mais malgré cette connivence de l'Evêque, les Catholiques sçavoient à quoi s'en tenir sur les nouveaux Sectaires. Un Prêtre nommé Philippe, refusa publiquement de communiquer avec Celestius. Philippe étoit fort estimé dans le Clergé de Constantinople, & plusieurs l'avoient jugé digne d'être élevé sur le Siège de cette

Eglise. Son mérite & son zéle le rendirent coupable aux yeux de Nestoriu.. Ce Prélat crut avoir trouvé l'occas... de perdre son rival en servant ses a... Il engagea Celestius à présenter un ... moire contre Philippe pour l'accuser ... Manichéisme. Celui-ci, à qui sa cons... cience ne reprochoit rien, se présen... pour être jugé selon les Canons : ma... Celestius qui manquoit de preuves, n'osa comparoître.

Commmon. Cyrilli Possidonio datum apud Baluz. in novâ collectione Concil.

Nestorius garda plus de mesures en écrivant au Pape Celestin touchant les Evêques Pelagiens. Pour les mieux servir, il affectoit de paroître n'être pas instruit de leur cause, comme on voit par la Lettre suivante. " Comme nous „ devons, dit-il, combattre de concert contre le Diable, l'ennemi de „ la paix, nous devons nous communiquer l'un à l'autre nos desseins „ comme des Freres. A quel propos „ ce début ? C'est que les nommés „ Julien, Florus, Oronce & Fabius, „ qui se disent Evêques d'Occident, „ se sont souvent adressés à l'Empereur, & lui ont exposé leur cause „ avec larmes, se plaignant de ce qu'étant orthodoxes, ils ont souffert persécution sous des Princes orthodoxes. „ Ils nous ont souvent fait les mêmes „ plaintes, & quoique nous les ayons

„ rebutés plusieurs fois, ils continuent
„ & insistent chaque jour, exposant à
„ tout le monde le sujet de leurs plain-
„ tes d'une manière capable de tirer les
„ larmes. Nous leur avons répondu
„ comme il convenoit de répondre, ne
„ sçachant pas leur affaire; mais com-
„ me il est nécessaire que nous en soyons
„ mieux instruits, de peur qu'ils n'im-
„ portunent encore souvent l'Empereur
„ sur ce sujet, & que l'ignorance de
„ cette cause ne nous fasse prendre là-
„ dessus un autre parti que vous, dai-
„ gnez nous instruire, afin qu'une mau-
„ vaise compassion ne trouble point ceux
„ qui ignorent la justice & la vérité,
„ & qu'ils n'attribuent pas à d'autres
„ motifs la sévérité canonique, que vo-
„ tre sainteté n'a peut-être employée
„ que contre des sectes qui troubloient
„ la Religion. Car les vrais Pasteurs ne
„ doivent jamais prendre la défense des
„ nouvelles sectes. C'est pourquoi ayant
„ trouvé ici dans quelques personnes
„ une dépravation considerable de la
„ Doctrine orthodoxe, nous employons
„ tous les jours pour les guerir la séve-
„ rité & la douceur. " Le reste de la
lettre de Nestorius est un exposé arti-
ficieux des sentiments qu'il vouloit éta-
blir contre la maternité Divine, & de
ceux qu'il combattoit contre les Catho-

liques. Ce qui montre qu'il écrivit cette lettre ſur la fin de l'an 428, ou vers le commencement de 429. Il la fit préſenter au Pape par Antiochus, un des premiers Officiers de l'Empereur, qui la porta à Rome.

Saint Celeſtin, qui étoit indigné de la protection que Neſtorius donnoit aux Pelagiens, & qui attendoit des éclairciſſements ſur l'héréſie de ce Prélat, ne ſe preſſa pas de lui répondre. C'eſt pourquoi Neſtorius lui écrivit une ſeconde lettre touchant les Evêques Pelagiens auſſi artificeuſe que la première. " J'ai
„ ſouvent écrit à votre Sainteté, dit-
„ il, touchant Julien, Oronce & les
„ autres qui s'arrogent la dignité Epiſ-
„ copale. Ils importunent ſouvent l'Em-
„ pereur, & nous accablent nous-mê-
„ mes par les fréquentes lamentations
„ qu'ils font ſur ce qu'ils ont été chaſ-
„ ſés de l'Occident ſous des Princes
„ orthodoxes. Mais nous n'avons reçus
„ aucune réponſe de votre Sainteté. Si
„ j'en avois reçu quelqu'une, je ſçau-
„ rois ce qu'il convient de répondre à
„ leurs plaintes. Mais on ne ſçait à quoi
„ s'en tenir. Car quelques-uns ſoutien-
„ nent qu'ils ſont Hérétiques, & qu'ils
„ ont été chaſſés d'Occident pour hé-
„ réſie; mais eux jurent qu'ils ont été
„ calomniés. Nous ſommes fâchés de

„ ne sçavoir là-dessus ce que nous de-
„ vons croire, car c'est un crime d'a-
„ voir pour eux de la compassion, s'ils
„ sont hérétiques. Daignez-nous ins-
„ truire, nous qui demeurons à leur
„ égard comme en suspens entre l'in-
„ dignation & la compassion. " Valere un des Officiers du Palais porta cette second lettre, & fut chargé de solliciter le Pape en faveur des Evêques déposés. *C'est ainsi*, dit Cassien, *que Nestorius protegeoit adroitement*, *ou plutôt artificieusement une Hérésie alliée de la sienne.* Cass. l. 1. de Incarnat.

Possidoine, Diacre de Saint Cyrille arriva à Rome sur ces entre-faites. Il étoit chargé, comme il paroit par ses instructions, non seulement de donner à Saint Celestin les preuves de l'hérésie de Nestorius & de son opiniâtreté à la soutenir, mais encore de lui apprendre comment il protegeoit les Pelagiens, & ce qu'il avoit tenté pour perdre à leur occasion le Prêtre Philippe dont on a parlé. Celestin ne differa pas d'assembler son Concile à Rome au commencement du mois d'Août 430. Il y condamna Nestorius & confirma tout ce qui avoit été fait contre les Pelagiens. Parmi plusieurs lettres qu'il écrivit de ce Concile, & qui sont tous datées du 10 d'Août, il fit aux deux lettres de Nestorius la réponse suivante, qui est bien digne du zéle & de la fermeté d'un si grand Pape.

Depuis la naissance du Dogme détestable & si souvent condamné de Pelage & de Celestius, nous avons vû de notre temps la foi Catholique jouir de quelque repos par le Concert de l'Orient & de l'Occident qui l'ont frappé des traits d'une même Sentence. Atticus de sainte memoire, Docteur de la foi Catholique, & en cela vrai successeur du Bienheureux Jean Chrysostome, a poursuivi ces Hérétiques avec tant de vigueur pour la gloire de notre commun maître, qu'il ne leur a pas seulement permis de s'arrêter dans les lieux où vous êtes. Après sa mort nous fumes inquiets sur le parti que prendroit son successeur.... Mais nous trouvames que Sisinius... cet Homme célèbre par sa simplicité & sa sainteté, prêchoit la foi qu'il avoit trouvoit établie... sa mort fit renaître nos inquiétudes. Mais la nouvelle de votre ordination, & les témoignages avantageux que nous rendirent vos Collegues qui y avoient assisté, nous comblerent de joie.... Car vous avez vécu dans une si grande réputation, qu'une Ville étrangère vous a envié à votre patrie; mais aujourd'hui on a tant d'horreur & tant d'aversion de vous, que vos Concitoyens voient par le malheur des autres, de quels malheurs ils ont été délivrés.

Après une vive exhortation pour engager Nestorius à reconnoître ses erreurs, Celestin lui parle ainsi des Evê-

ques Pelagiens. *Une Sentence équitable a chassé de leurs Sièges les Hérétiques, touchant lesquels vous nous avez consultés, comme si vous ignoriez ce qui s'est passé. Nous ne sommes pas surpris qu'ils aient trouvé la sécurité auprès de vous. Les sentiments impies qu'on y enseigne les ont rassurés, & leur ont pu faire croire qu'en comparaison de cette Doctrine la leur est innocente Nous ne pouvons nous taire ici sur ce qui fait le sujet de notre étonnement. Nous lisons que vous avez des sentiments orthodoxes sur le péché Originel, que vous reconnoissez la nature chargée d'une dette que les enfants du débiteur doivent payer. Que font donc avec vous ceux qui ont été condamnés pour avoir nié ces vérités ? On ne peut s'empêcher de former des soupçons, quand on voit ceux qui ont des sentiments contraires s'accorder entre-eux. Vous ne manqueriez pas de les éloigner de vous, si leurs sentiments vous déplaisoient. Mais pourquoi nous demander ce qui s'est fait contre-eux, puisqu'il est certain qu'Atticus, Prelat Orthodoxe, nous a envoyé de Constantinople les Actes de leur condamnation ? Pourquoi Sisinnius ne nous a t'il pas fait la même demande, si ce n'est parce qu'il sçavoit qu'ils avoient été justement condamnés sous son prédécesseur ? Qu'ils pleurent tant qu'ils voudront, ces malheureux, de se voir déchus de leurs espérances : ce n'est que par*

la Pénitence qu'ils peuvent rentrer dans la Communion. Si vous ignoriez quelque chose de ce qui regarde ces Evêques, vous voilà instruit. Mais songez plutôt à votre affaire qu'à celle des autres. Car nous avons raison de vous dire : MEDECIN, GUERI-TOI-TOI-MEME.

Celestin finit sa lettre en intimant à Nestorius que, s'il ne se retracte dans dix jours après qu'il en aura été sommé, il sera déchu de la Communion de l'Eglise Universelle.

CHAPITRE XII.

Memoire de Marius Mercator contre les Pelagiens. Nestorius n'ose plus les protéger. Convocation du Concile d'Ephese.

LEs affaires des Pelagiens avoient bien changé de face à Constantinople, quand Celestin écrivit cette lettre, dont il commit l'exécution à Saint Cyrille. Les secrettes intrigues que tramoit un Prélat aussi accrédité que Nestorius, jointes à la compassion qu'on porte naturellement aux malheureux, & qui dispose à les croire innocents, avoient d'abord gagné en peu de temps bien des Partisans aux Evêques Pélagiens. Mais la Providence qui ne laisse jamais la Foi

ſans Défenſeurs, avoit conduit à Conſtantinople un Homme capable de s'opoſer à la ſéduction. C'étoit Marius Mercator dont nous avons déja parlé. Le ſejour qu'il avoit fait en Italie, le commerce de lettres qu'il avoit entretenu avec Saint Auguſtin, & les ouvrages qu'il avoit lui-même compoſés contre les Pelagiens, lui avoient donné lieu de connoître à fond cette Héréſie, & l'avoient mis en état de la faire connoître aux autres. Il ne crut pas qu'il lui fut permis de demeurer ſpectateur oiſif du danger de la Religion. Comme il étoit fort inſtruit de tout ce qui s'étoit paſſé dans cette affaire, il compoſa un mémoire contre Celeſtius, qu'il adreſſa au Clergé, aux Archimandrites & à l'Empereur Theodoſe.

Il y fait un précis des erreurs & de la vie de Celeſtius; il paſſe enſuite aux erreurs de Pelage, & après avoir raconté la manière dont ces deux Chefs de parti avoient été condamnés, il exhorte Julien à ſe reunir à l'Egliſe, en leur diſant anathême. Car pour avoir des preuves de ſa Catholicité, il ne demande pas ſeulement qu'il condamne les erreurs, il exige qu'il anathematiſe ceux qui les ont enſeignées. *Que Julien*, dit-il, *& ſes Partiſans, pour ſatisfaire à l'Egliſe, comdamnent donc à préſent Pelage & Ce-* Commmon.c.5.

lestius, convaincus d'erreurs si impies. Où s'ils sçavent quelques personnes qui soient dans de mauvais sentiment sur la foi, qu'ils ne craignent pas de les nommer; nous leur répondrons de notre mieux, nous ou ceux qu'ils accuseront de s'écarter de la foi Catholique. C'est que Julien & les autres Evêques Pelagiens, apportoient pour prétexte de leur opiniâtreté, l'abus qu'ils accusoient les Catholiques de faire de la condamnation de Pelage, pour établir le Manichéisme & d'autres pareilles impiétés. Mercator ajoûte : *Plusieurs des compagnons de Julien l'ont abandonné, & ont condamné Pelage pour se soumettre au Saint Siège; & comme les marques qu'ils ont données de repentir, les ont fait juger dignes de compassion, ils ont été reçus dans la Communion.* Ce Mémoire est daté du Consulat de Florentius, c'est-à-dire, de l'année 429.

Ibid.

Cet ouvrage de Mercator & les Actes qu'il produisit, firent tomber le masque hypocrite sous lequel Julien & les autres Prélats déposés séduisoient les Peuples. Nestorius lui-même n'osa plus les protéger, & comme pour mieux établir son hérésie, il vouloit paroître combattre toutes les autres, il fit quatre Sermons dans l'Eglise de Constantinople contre la Doctrine de Pelage sur le péché Originel. Mercator qui rapporte les

Extraits de ces discours, assure que Julien & ses Compagnons eurent la mortification de les entendre eux-mêmes. Ils pardonnerent sans doute à la Politique, qui faisoit agir de la sorte Nestorius. Car Theodose les ayant en même-temps chassés de Constantinople, où la nouvelle Hérésie de l'Evêque causoit déja assez de troubles, ce Prélat s'empressa de les consoler. Il prévoyoit qu'il pourroit avoir besoin de ces Evêques dans le Concile qu'on parloit de convoquer. Il entretint secrétement commerce avec eux, & il écrivit la lettre suivante en réponse à Celestius, qui, quoique simple Prêtre, étoit toujours le Chef du parti.

„ Supportez avec patience les maux „ que vous souffrez. Ceux qui vous les „ font souffrir doivent en agir ainsi, „ surtout à l'égard de ceux qui defen- „ dent la vérité, & qui refusent de „ communiquer avec des hommes souil- „ lés. Les Saints qui nous ont précédés „ ont souffert avec plaisir les tribula- „ tions. Elles étoient passagères, mais „ la vérité pour laquelle ils souffroient „ est éternelle. C'est ainsi que le cou- „ rage que montra Jean-Baptiste en „ osant reprendre de son péché un Roi „ tel que Hérode, porta ce Prince à „ lui faire trancher la tête. Mais le Saint

„ Précurseur ne craignit pas de donner
„ sa tête, parce qu'il avoit pour Chef
„ Jesus-Christ dont on ne le pouvoit
„ séparer. C'est ainsi que Paul & Pierre
„ ont été mis à mort. C'est ainsi qu'on
„ a toujours agi dans le monde. La pié-
„ té y a toujours été exposée à diver-
„ ses épreuves. Ne perdez donc pas
„ courage, & ne trahissez point la vé-
„ rité. Les lettres que le Concile d'oc-
„ cident & celui d'Alexandrie ont
„ adressées aux Evêques, nous ont fait
„ connoître la Sentence prononcée con-
„ tre nous qui sommes attachés à la
„ même Doctrine orthodoxe. Mais le
„ Seigneur sçaura tirer de tout ceci
„ quelque chose d'utile aux Eglises or-
„ thodoxes. Nous saluons tous nos
„ Freres. “ Et d'une autre main : „ Je
„ souhaite que vous nous soyiez rendu
„ sain & sauf, & que vous priez ins-
„ tamment pour nous. “

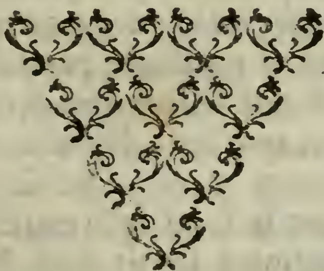
Il est facile de remarquer que Nestorius écrivit cette lettre pour s'attacher les Pelagiens, quand il vit que pour éluder la Sentence du Pape, qui ne lui avoit pas encore été signifiée, il n'avoit d'autre ressource que de demander un Concile.

En effet, Mercator nous apprend que le Concile fut indiqué, sans doute à la sollicitation de Nestorius, onze jours

Mercator. 2. P.

avant que cet Evêque eut reçu la lettre du Pape, qui le ſommoit de ſe rétracter, ſous peine de dépoſition. Elle ne lui fut rendue que le 30. de Novembre 430, & dès le 19 du même mois, l'Empereur Theodoſe avoit écrit à tous les Metropolitains des lettres Circulaires, par leſquelles il indiquoit un Concile Général à Epheſe pour l'année ſuivante, immédiatement après la Fête de la Pentecôte. Capreole qui venoit de ſucceder à Saint Aurele dans le Siège de Carthage, reçut à ce ſujet une lettre de l'Empereur; dont la plus grande partie concernoit Saint Auguſtin. Ce Prince prévenu d'eſtime pour le Saint Docteur deſiroit qu'on le députât au Concile; mais quand cette lettre arriva à Carthage, il y avoit déja près de ſix mois que le Seigneur avoit couronné par une ſainte mort les travaux d'Auguſtin.

Vide Pagi ad annum 430.



CHAPITRE XIII.

Lettre de Saint Capreole au Concile. Canon du Concile contre les Pelagiens. Le Pape Celestin excite Maximien, Successeur de Nestorius, à les poursuivre sans relâche. Second ouvrage de Mercator contre eux.

LA nouvelle de la convocation d'un Concile Général, releva les espérances des Evêques Pelagiens. Ils sortirent avec empressement de leurs retraites pour se rendre à Ephese à la suite de Nestorius, qui s'y rendit des premiers, afin de solliciter la foi des Prélats à mesure qu'ils y arriveroient. Les Evêques Pelagiens ne l'abandonnerent point. *Ces Ouvriers d'iniquité*, dit Saint Celestin, *Se sont trouvés avec Nestorius, & ne l'ont pas quitté .... Car il est difficile de séparer ceux que les mêmes vices ont unis.* Appuyés d'une si puissante protection, ils se flatterent que leur Appel seroit admis au Concile; que leur déposition, faite nonobstant cet Appel, seroit declarée nulle, & que le fond de la cause concernant le Dogme y seroit revu & examiné de nouveau, comme si rien n'avoit été décidé en dernier ressort.

Ep.Celestini ad pop. Constant. data 15. Mart. 432.

Les Evêques d'Afrique, dont le zéle contre le Pelagianiſme vivoit encore après la mort de Saint Aurele & de Saint Auguſtin, furent allarmés de ces prétentions. C'eſt pourquoi Saint Capreole marqua là-deſſus ſes inquiétudes dans la lettre qu'il écrivit au Concile par le Diacre Baſſule. Il expoſe d'abord que la lettre pour la convocation du Concile d'Epheſe lui ayant été rendue fort tard, il n'a pû, ſurtout pendant les ravages des Vandales, aſſembler les Evêques pour nommer des Deputés qui y aſſiſtaſſent au nom de l'Egliſe d'Afrique. Après quoi, il conjure les Peres du Concile de procéder avec vigueur à la condamnation de toutes les nouvelles Doctrines inouies juſqu'alors. C'eſt ainſi qu'il déſigne les erreurs de Neſtorius : mais il ſouhaite qu'on ne juge pas une ſeconde fois des Héréſies déja condamnées (il entend celles de Pelage & de Celeſtius,) *de peur*, dit-il, *que ſous prétexte d'un ſecond examen, on ne paroiſſe renouveller des erreurs que l'Egliſe a combattues depuis long-temps, que l'autorité du Saint Siège & le jugement unanime de tous les Evêques ont nouvellement reprimées. Car il eſt juſte, lorſqu'il nait de nouveaux ſujets de controverſe, de les examiner, pour approuver les bons ſentiments, & pour rejetter ceux qui ſont dignes d'être condam-*

nés. Mais ſouffrir qu'on examine encore ce qui a été jugé, c'eſt donner à connoître qu'on doute de la Foi qui a été reçue juſqu'à préſent. D'ailleurs, pour ſervir d'exemple à la poſterité, & afin que ce qui a été maintenant décidé touchant la foi, demeure toujours inébranlable, il ne faut pas retoucher à ce qui a été jugé par les Saints Peres qui nous ont précédés.

Tout le Concile applaudit à la lecture de cette lettre de Saint Capréole : tant on étoit alors éloigné de penſer qu'on put revoir dans un Concile un jugement Dogmatique du Saint Siège, contre lequel il n'y avoit que dix-huit Evêques qui euſſent réclamé. Les Prélats Catholiques refuſerent-même de communiquer avec les Evêques appellants & de les admettre au Concile. Mais ce qui fit perdre à ceux-ci toute eſpérance d'obtenir la réviſion de leur cauſe, ce fut l'arrivée des Legats du Saint Siège, qui apportoient de Rome les Actes de ce qui s'étoit paſſé dans cette affaire. On en fit la lecture dans le Concile : après quoi, tous les Peres jugerent que la cauſe étoit finie, & qu'il n'y avoit plus à revenir. Voici ce qu'ils en écrivirent au Pape. *Ayant lû dans le Concile les Actes de la condamnation des Impies Pelagiens & Celeſtiens, de Pelage, de Celeſtius, de Julien, de Perſidius, de Florus, de Marcellin,*

Ep. Synod. ad Celeſt. Act. 5.

cellin, d'Oronce, & de ceux qui sont dans leurs sentiments, nous avons jugé que tout ce que votre piété a décerné d'eux, doit être inviolable & demeurer toujours en vigueur; & les regardant comme déposés, nous avons tous jugé la même chose que votre piété.

Ainsi, sans aucun nouvel examen de la Doctrine de Celestius, le Concile dressa dans la septième Session les Canons suivants.

Si le Métropolitain de quelque Province, ayant abandonné le Saint Concile œcumenique, s'est uni, ou s'unit dans la suite à l'assemblée des Schismatiques; s'il est entré, ou s'il entre dans les Sentiments de Celestius, il n'aura plus aucune jurisdiction sur les Evêques de la Province, étant retranché entièrement par le Saint Concile de la Communion Ecclésiastique. Act. 7. Can. 1.

Si quelques Clercs osent publiquement ou en particulier tenir les sentiments de Nestorius ou de Celestius, le Saint Concile a ordonné qu'ils soient déposés. Can. 4.

Le Concile ne nomme ici que Celestius parce que ce Novateur étoit plus connu que Pelage en Orient, & surtout à Ephese, où il avoit dogmatisé longtemps, & où il avoit obtenu la Prêtrise par subreption.

Les traits qu'on vient de rapporter suffisent pour montrer avec combien peu de ressemblance, on a supposé au Con-

cile d'Ephese des Canons entièrement favorables à l'Héréfie Pelagienne.

Saint Gregoire Pape, après avoir rapporté ces prétendus Canons, dit qu'il n'a rien trouvé de semblable dans le Concile d'Ephese. *Nous avons fait venir de Ravenne*, dit-il, *un ancien exemplaire de ce Concile, que nous avons trouvé entièrement semblable à celui que nous avions; & parmi les Anathêmes, il ne contient rien autre chose que la réprobation des douze articles de Saint Cyrille.* On peut conclure de là que ces Canons Pelagiens ne sont pas même du Conciliabule de Jean d'Antioche. Saint Cyrille & les autres Peres du Concile eussent-ils manqué de les reprocher au parti du Patriarche d'Antioche, à qui ils ont-même reproché d'avoir communiqué avec les Evêques Pelagiens? En effet, ils manderent au Pape Celestin que Jean d'Antioche, au moment de son arrivée, tout poudreux encore, & sans se donner le temps de changer d'habits, avoit ramassé ceux qui s'étoient retirés avec Nestorius, & avoit formé une assemblée d'environ trente soi-disant Evêques, dont les uns étoient des exilés, les autres sans Eglises, ou déposés pour de grands crimes, & ils lui marquerent que les Pelagiens & les Celestiens étoient de ce nombre.

Greg. L. 6. Ep. 31. ad Eulog.

Ep. Synodi ad Celestin. act. 5.

Il paroit néanmoins que Jean d'An-

tioche eut honte dans la suite d'avoir admis à sa Communion les Evêques déposés au sujet du Pelagianisme, & qu'il ne souffrit pas qu'ils souscrivissent les Actes de son Conciliabule, où en effet leurs noms ne sont pas marqués parmi ceux des autres Evêques de son parti. Les Députés des Orientaux Schismatiques voulurent-même faire retomber cette accusation sur le Concile des Catholiques, & ils écrivirent à Rufus de Thessalonique que *Cyrille & Memnon avoient reçu à leur Communion ceux qui avoient les mêmes sentiments que Pelage & Celestius.* C'étoit une insigne calomnie, mais elle marque bien à quel point les Evêques Pelagiens, pour leur Appel au Concile de la Constitution de Zosime, étoient detestés de tous ceux qui vouloient encore paroître Catholiques. Saint Cyrille & Memnon avoient répondu par avance à l'accusation des Orientaux, en déclarant en plein Concile : *Nous anathematisons Appollinaire, Arius... Nestorius, ceux qui communiquent avec lui, & ceux qui suivent les sentiments de Pelage & de Celestius dont nous n'avons jamais approuvé les Dogmes.*

Ep. Oriental. ad Rufum.

Act. 5.

Les bornes où se doit renfermer l'Histoire du Pelagianisme, ne nous permettent pas de rapporter tout ce qui se passa dans le Concile & après le Concile, au

Sujet de Nestorius. Il suffit de dire que les Evêques Pelagiens tomberent avec ce puissant Protecteur. Il seroit inutile d'avertir que ces Prélats, qui avoient refusé si opiniâtrement de se soumettre à la Constitution Dogmatique du Pape Zosime, sous prétexte qu'ils en appelloient à un Concile Général, ne se soumirent pas à ce Concile quand il les eut condamnés. On sçait assez que ces sortes de procédures ne sont dans les Novateurs que le voile d'une Hérésie opiniâtre; & ce voile ne peut la cacher qu'à des yeux peu éclairés.

Mais la mauvaise foi des Prélats appellants, qui fut alors démasquée, servit à détromper plusieurs de ceux qu'ils avoient séduits en Italie. Celestin les reçut avec joie dans le sein de l'Eglise, & il écrivit aux Peres du Concile d'Ephese, de suivre en cela son exemple & de recevoir en Orient, quoi qu'avec précaution, ceux qui renonceroient aux erreurs de Nestorius, comme il recevoit en Italie ceux qui détestoient l'Hérésie Pelagienne. *Il faut*, dit-il, *avoir égard à bien des choses, dans les causes de cette nature, comme le Saint Siège a toujours fait. L'exemple des Celestiens, qui avoient jusqu'à présent esperé un Concile, le prouve. S'ils viennent à résipiscence, il leur est permis de rentrer dans la Communion. On ne la*

Ep. Celestini ad Synod. 3. Parte Conc. Ephes. dat. an. 432.

refuſe qu'à ceux qui ont été nommément condamnés, avec les Auteurs de cette Héréſie, par la ſouſcription de tous nos Freres les Evêques. Par la miſéricorde de Dieu nous avons déja eu la conſolation de voir quelques-uns d'entre-eux revenir à nous... voilà l'exemple que vous devez ſuivre. On voit par là que Celeſtin, qui recevoit les autres Pelagiens avec tant de bonté, ne croyoit pas que ce fut aſſez pour ſatisfaire à l'Egliſe, que les Evêques appellants nommement condamnés, abjuraſſent leurs erreurs. Il vouloit encore que pour réparer le ſcandale, ils l'expiaſſent par une pénitence convenable.

Ce grand Pape connoiſſoit les artifices d'une Héréſie qui tâchoit de trouver ſa ſécurité juſques dans le bruit de ſa défaite. Auſſi ne fut-il pas entièrement raſſuré par les coups que le Concile d'Epheſe lui avoit portés. Il craignit les Pelagiens, lors-même qu'ils paroiſſoient n'être plus; & il crut devoir exciter le zéle de Maximien, qui venoit d'être élevé ſur le Siège de Conſtantinople à la place de Neſtorius dépoſé au Concile. *Que la nouvelle impiété*, lui écrit-il, *ne trouve pas d'accès parmi vos Peuples. Réſiſtez avec vigilance aux erreurs de Celeſtius, connues dans tout l'Univers par la condamnation qui en a été faite. Que ceux qui ſont dans ces ſentiments, ſoient*

Ep. Celeſtini ad Maximian. 3. Part. Conc. Epheſ.

retranchés de toute Société.... Ils se font connoître & condamner partout où ils vont ; &, comme si ce n'étoit pas assez pour eux d'avoir été tant de fois frappés de Censures, ils portent le trouble dans toutes les Provinces. Mais celui dont ils veulent corrompre la Foi les poursuit. Ils se découvrent par leur impiété, & ne peuvent plus trouver de retraite & d'azile qui les cachent. C'est l'état où étoient en Orient, après le Concile d'Ephese, les Chefs dispersés du parti de Pelage.

Mercator profita de la consternation où ils étoient, & pour achever leur défaite, il publia à Constantinople un second ouvrage contre-eux. Ce sont des Notes critiques sur les écrits de Julien, & des réponses vives & serrées aux vaines déclamations de cet Evêque Pelagien. La principale question que l'Auteur y traite, roule sur la mortalité d'Adam causée par le péché. Il défend avec zéle la memoire de Saint Augustin dont il avoit déja vû le dernier ouvrage, que le Diacre Bassule pouvoit avoir apporté. Mercator a mis à la tête de cet écrit un second Mémoire qui est en forme de Préface, adressée au Prêtre Pientius. Cette pièce nous apprend sur l'Héréfie Pélagienne plusieurs particularités, & même des faits importants qui avoient échappé aux autres Auteurs.

Il dit qu'il s'attend bien à se voir pour cet ouvrage chargé d'injures & d'outrages de la part de Julien ; mais il s'en console par les réflexions suivantes. *Que peuvent*, dit-il, *les abboyements d'un Chien enragé, attaché hors de l'Eglise ? Glorifions-nous d'être traités comme tant de grands Hommes & tant de Saints Docteurs renommés dans tout l Univers, contre lesquels ce Novateur vomit sans pudeur des injures si atroces & si infames.* Heureux ceux qui par leur zéle à combattre les Novateurs sçavent ainsi mériter leur haine & mépriser leurs outrages !

Præfat. in lib. sub notationum.

Les Pelagiens battus de tout côté, en Orient & en Occident, ne paroissoient plus avoir d'espérance que dans les mouvements que pouvoient exciter les Semi-Pelagiens des Gaules ; mais une si foible ressource leur manqua bientôt.

CHAPITRE XIV.

Les Semi-Pelagiens publient quinze Articles qu'ils attribuent à Saint Augustin. Saint Prosper répond à ces Articles & défend le Saint Docteur. Il est attaqué lui-même par un nommé Vincent, *& il lui répond.*

LEs soins que Saint Celestin donnoit aux affaires de la Religion qui se traitoient en Orient, ne l'avoient pas

empêché de se rendre attentif aux troubles que les Prêtres de Marseille excitoient dans l'Occident. La connivence de plusieurs Evêques des Gaules avoit fait paroître ce parti formidable. On craignit à Rome qu'il n'eut des liaisons secrettes avec les Pelagiens. Et ce fut peut-être pour s'en assurer, que Saint Leon, alors Diacre de l'Eglise Romaine, chargea Cassien d'écrire contre Nestorius; ne doutant pas que si ce Chef de la Faction de Marseille attaquoit une Hérésie qui avoit de si grandes liaisons avec Pelage, ce ne fut une preuve qu'il n'y avoit pas d'intelligence entre lui & les Pelagiens. Cassien écrivit contre Nestorius avec beaucoup de zèle & d'érudition, & l'estime que s'attira par-là ce Chef des Semi-Pelagiens, augmenta la confiance de ses Disciples.

La mort de Saint Augustin les avoit rendus plus audacieux à attaquer sa Doctrine. Pour rendre sa mémoire odieuse, ils publierent quinze Articles, qu'ils lui firent l'injure de lui attribuer. C'étoient en effet les erreurs que les Prédestinatiens défendoient, avec d'autant plus de hardiesse, comme les sentiments du Docteur de la grace, qu'ils ne craignoient plus d'en être démentis. Voici quels étoient ces Articles calomnieusement imputés à Saint Augustin.

I.

Qu'en vertu de la prédestination de Dieu, les hommes sont contraints au péché par une fatale nécessité, & condamnés à la mort.

II.

Que la grace du Baptême n'efface pas le péché originel dans ceux qui ne sont pas prédestinés à la vie.

III.

Qu'il ne sert de rien à ceux qui ne sont pas prédestinés à la vie, fussent-ils baptisés, de mener une vie juste & sainte, mais qu'ils sont réservés jusqu'à ce qu'ils tombent & périssent, & qu'ils ne sont pas enlevés de ce monde, qu'ils ne soient tombés.

IV.

Que tous les hommes ne sont pas appellés à la grace.

V.

Que tous ceux qui sont appellés ne sont pas appellés également; mais que les uns sont appellés à croire, & les autres à ne pas croire.

V I.

Que le libre arbitre ne fait rien dans les hommes, mais que c'eſt la prédeſtination divine qui agit en eux, ſoit pour le bien, ſoit pour le mal.

V I I.

Que Dieu refuſe la perſéverance à quelques-uns de ſes enfants qu'il a régénérés en Jeſus-Chriſt, & auxquels il a donné la Foi, l'Eſpérance & la Charité; & qu'il la leur refuſe, préciſement parce qu'ils n'ont pas été ſéparés de la maſſe de perdition par la preſcience & la prédeſtination de Dieu.

V I I I.

Que Dieu ne veut pas le ſalut de tous les hommes, mais ſeulement d'un certain nombre de prédeſtinés.

I X.

Que le Sauveur n'a pas été crucifié pour la Rédemption de tout le monde.

X.

Qu'il y a des hommes à qui Dieu

empêche qu'on ne prêche l'Evangile, de peur qu'ils ne ſoient ſauvés par la prédication de l'Evangile.

X I.

Que Dieu par ſa puiſſance contraint les hommes au péché.

X I I.

Que Dieu ôte la grace de l'obéïſſance à des Juſtes qu'il a appellés, afin qu'ils ceſſent de lui obéïr.

X I I I.

Qu'il y a des hommes qui n'ont pas été créés de Dieu pour la vie éternelle, mais ſeulement pour ſervir à l'ornement de ce monde & à l'utilité des autres hommes.

X I V.

Que ceux qui ſont incrédules à l'Evangile, le ſont par la prédeſtination de Dieu; qu'il a fait un Décret pour empêcher de croire ceux qui ne croyent pas.

X V.

Que la preſcience & la prédeſtination ſont la même choſe.

Les Semi-Pelagiens & les Prédestinatiens, s'efforçoient, par des vuës bien différentes, de faire passer ces Articles pour la Doctrine de Saint Augustin. Les premiers ne se proposoient que de décréditer par-là un Saint Docteur, qu'ils accusoient d'avoir excédé en défendant le Dogme Catholique dans ses derniers Ouvrages ; & les autres ne cherchoient qu'à donner du crédit à leurs erreurs, à l'ombre d'un nom si respectable.

Saint-Prosper, qui, depuis la mort de Saint Augustin, étoit devenu le Chef des Défenseurs de la Grace, sçut déconcerter les projets des uns & des autres. Il publia une réponse aux quinze objections des Gaulois. En voici quelques traits qui peuvent donner une idée de l'Ouvrage.

Ce fidelle Disciple de Saint Augustin, dit pour répondre à la premiére objection, que *tout Catholique admet la prédestination, & que les Payens-même rejettent la nécessité.* Il dit sur la seconde : *Celui qui s'éloigne de Jesus-Christ & qui ne meurt pas en état de grace, où peut-il aller, si ce n'est dans la perdition ? Mais les péchés qui lui ont été remis ne reviennent pas, & il ne sera pas condamné pour le péché originel, mais en punition de ses derniers péchés, il sera condamné à la mort*

éternelle, qu'il avoit déjà méritée par les péchés qui ont été remis, & parce que la preſcience de Dieu n'a pas ignoré cela, Dieu ne l'a pas choiſi & ne l'a point prédeſtiné. Ces dernieres paroles ſont remarquables. Saint Proſper paroît embraſſer ici le ſentiment de ceux qui prétendent que la prédeſtination ſuppoſe la prévision des mérites.

Sur la troiſième objection, il dit des Juſtes qui tombent dans le péché : *Ils n'ont pas été abandonnés de Dieu, afin qu'ils abandonnaſſent Dieu, mais ils l'ont abandonné, & ils en ont été abandonnés.* Il dit ſur la cinquième objection : *Ce qui a été commencé dans l'homme par la grace de Jeſus-Chriſt, eſt augmenté par l'induſtrie du libre arbitre, aidé par le ſecours de Dieu ; & c'eſt une grande abſurdité, de prétendre que quelque néceſſité porte l'homme, ſoit au bien, ſoit au mal.* C'eſt marquer bien expreſſement la libre coopération de l'homme à la grace, & exclure très-clairement la grace néceſſitante. Ce qu'il dit ſur la huitième objection, eſt encore digne de remarque. *Dieu a ſoin de tous les hommes, & il n'y a perſonne qui ne ſoit averti, ou par la prédication de l'Evangile, ou par le témoignage de la Loi, ou par la nature elle-même. Attribuons aux hommes l'infidélité des hommes, & reconnoiſſons que la Foi*

eſt un don de Dieu. Pour répondre à la neuvième objection, il prouve que Jeſus-Chriſt eſt mort pour tous les hommes, parce qu'il n'y a aucun homme dont Jeſus-Chriſt n'ait pris la nature. Il ajoûte : *Ce Sauveur a donné ſon ſang pour le monde, & le monde n'a pas voulu être racheté.*

Ces quinze Articles contenoient, comme on voit, une Doctrine bien différente de celle de Saint Auguſtin & de ſon Diſciple. Cependant pour donner cours à la calomnie, les Prédeſtinatiens ſuppoſerent des Lettres & des Ouvrages, qu'ils répandoient ſous le nom d'Auguſtin. La fourberie eſt une reſſource ordinaire de l'erreur. La vengeance en eſt une autre. Les ennemis du Docteur de la grace, outrés de ce que Saint Proſper l'avoit défendu ſi courageuſement, l'attaquerent lui-même perſonnellement. Un nommé Vincent, publia contre lui ſeize Articles, ſemblables aux objections qu'on avoit publiées contre ſon Maître.

Auctor Prædeſtinati. Prologo Libri 3.

Quelques Critiques ont prétendu que Saint Vincent de Lerins, (l'Auteur d'un excellent Ouvrage contre tous les Hérétiques,) eſt auſſi l'Auteur de ces objections contre Saint Proſper. Mais on ne doit pas ſur de foibles conjectures, obſcurcir la gloire de ce grand

homme, qui a fourni des armes invincibles à tous ceux qui combattent pour la défense de l'Eglise. Il conviendroit plutôt de chercher dans l'Histoire de ce temps-là un autre Vincent. L'on trouve un Prêtre Vincent, qui assista en 439 au Concile de Riez. Gennade, qui loue volontiers les adversaires de Saint Augustin, parle avec éloge d'un Prêtre Vincent, apparemment le même qui avoit écrit sur les Pseaumes avec beaucoup de politesse. Mais peut-être que celui qui écrivit contre Saint Prosper, est différent des Vincents dont on vient de parler. C. 28.

Prosper ne laissa point sans réponse les objections dont il s'agit. Il y repliqua avec beaucoup de vivacité. Les propositions qu'on lui reproche, il les appelle, une *liste diabolique*; & les objections, *des mensonges énormes & des blasphêmes absurdes.*

Il eut dans le même-temps un autre Ouvrage à composer. Deux Prêtres de Gennes, nommés Camille & Theodore, le consulterent sur les difficultés qu'ils trouvoient dans plusieurs écrits de Saint Augustin; sur-tout dans ses Livres de la prédestination des Saints & du don de la perséverance. Ils lui envoyerent neuf passages qui les avoient allarmés, & le prierent de leur donner sur cela

des éclairciſſements qui puſſent les ſatiſfaire & les calmer. L'humilité de deux Prêtres, qui conſultoient un Laïque, leur attira une réponſe également modeſte & pleine de lumières. L'Ouvrage eſt intitulé : *Réponſe aux Extraits des Genois.*

CHAPITRE XV.

Hilaire & Proſper, vont à Rome. Le Pape Celeſtin les écoute favorablement. Il écrit une Lettre dogmatique, à tous les Evêques des Gaules. Les Semi-Pelagiens tâchent d'éluder cette déciſion, & les Prédeſtinatiens d'en abuſer.

PRoſper étoit infatigable, après avoir diſſipé par ſes écrits les ombres qu'on cherchoit à répandre ſur la Doctrine de Saint Auguſtin ; après avoir confondu les critiques, les chicanes, les fauſſetés & les calomnies qu'on publioit contre le Maître & le Diſciple, il avoit eſpéré que la croyance catholique s'affermiroit de plus en plus ſur les débris de l'erreur. Cependant il voyoit que tous ſes efforts étoient inutiles, & que le mal faiſoit de rapides progrès par les intrigues des Semi-Pelagiens, & par la négligence des Evêques. Il prit donc avec

Hilaire, le parti de se rendre à Rome, pour informer le Pape Celestin, du danger que couroit la foi dans les Gaules.

Ils arriverent l'an 431, & furent reçus favorablement du Saint Pontife. Ils lui représenterent que de simples Prêtres de Marseille dogmatisoient impunément, & que les premiers Pasteurs gardoient le silence; que ce soulevement du second ordre alloit ruiner la Religion & introduire une foule de nouveautés; que si sa Sainteté ne prenoit de promptes mesures, le mal deviendroit sans remède. Celestin fut touché de l'état où se trouvoit l'Eglise dans les Gaules; & quoiqu'occupé des affaires du Nestorianisme, il crut devoir donner à celle-ci la plus sérieuse attention. Il écrivit donc une grande lettre aux Evêques des Gaules, pour exciter leur zèle & faire cesser leur inaction. En voici les principaux traits.

« Nos chers Fils, Prosper & Hilaire, qui sont auprès de nous, & dont le zèle pour les intérêts de Dieu, est digne de louanges, nous ont représenté qu'il y a dans vos Provinces, certains Prêtres brouillons, qui pour troubler la paix des Eglises, agitent des questions indiscretes & prêchent opiniâtrement contre la vérité. Mais c'est à vous que nous imputons ces

„ desordres avec plus de justice, puisque vous leur laissez la liberté d'en disputer, comme s'ils étoient au-dessus de vous. Nous lisons que le Disciple n'est pas au-dessus du Maître, c'est-à-dire, que personne ne doit s'arroger le droit d'enseigner, à la honte de ceux qui sont chargés de le faire.... Quelle espérance reste-t'il chez vous, si ces Prêtres parlent tandis que les Maîtres se taisent.... Je crains bien qu'un tel silence ne soit une connivence. Car ce silence ne peut manquer de faire naître bien des soupçons. Si l'erreur déplaisoit, on connoîtroit aisément la vérité : car c'est à nous qu'on doit s'en prendre, si par notre silence nous favorisons l'erreur. Réprimez-donc ces Prêtres; qu'il ne leur soit pas libre de parler comme il leur plaît; que la nouveauté cesse d'attaquer l'ancienne Doctrine; que leur inquiétude cesse de troubler la paix des Eglises..... Qu'ils sçachent, ces Prêtres, si toutefois ils sont encore censés Prêtres, qu'ils vous sont soumis par votre dignité; qu'ils sçachent que tous ceux qui enseignent mal, feroient mieux d'apprendre que d'enseigner. Eh! que faites-vous dans les Eglises, si ceux-ci prennent la principale autorité pour enseigner? „

Celeſtin fait enſuite l'éloge de Saint Auguſtin. *Auguſtin de ſainte mémoire*, dit-il, *a toujours été dans notre Communion, pour ſes mœurs & ſes mérites, & jamais ni bruit, ni ſoupçon deſavantageux n'a terni ſa réputation. Nous nous ſouvenons que c'étoit un Prélat d'une ſi grande réputation, que même nos Prédeceſſeurs l'ont regardé comme un des meilleurs Maîtres. On a toujours eu de lui des ſentiments avantageux, puiſqu'il a été également aimé & honoré de tous.*

Les adverſaires du Saint Docteur, l'accuſoient d'avoir excédé dans la défence de la grace ; & quant à eux, ils avoient déclaré qu'ils s'en tenoient à la Doctrine du Saint Siége. Saint Celeſtin, pour leur ôter tout ſubterfuge, joint à ſa lettre dix Articles, qui expliquent le dogme catholique ſur la grace & le libre arbitre. Le dernier de ces Articles, mérite ſur-tout d'être ici rapporté dans les mêmes termes dans leſquels il eſt conçu. *Pour ce qui regarde les queſtions plus profondes & plus difficiles, qui ont été traitées plus au long par ceux qui ont combattu les hérétiques, comme nous n'oſons les mépriſer, nous ne croyons pas néceſſaire de les autoriſer ; parce que nous jugeons que tout ce que les écrits des Souverains Pontifes nous ont enſeigné, ſelon les règles qu'on vient de rapporter, eſt ſuffiſant*

pour confeſſer la grace de Dieu, dont il ne faut en rien diminuer l'opération & la dignité. De ſorte que nous ne regardons pas comme catholique tout ce qui paroîtra contraire aux ſuſdites règles. Les queſtions *profondes & difficiles*, dont il s'agit, ſont celles que Saint Auguſtin a traitées concernant la nature du péché originel, & les cauſes de la prédeſtination. Saint Celeſtin ne veut pas qu'on les érige en dogmes. Ainſi, pour ſe conformer à ce qu'il preſcrit, on doit toujours reſpecter les opinions particulières des Peres : mais il faut s'en tenir à celles que le ſaint Siége & l'Egliſe ont adoptées pour régler notre croyance. *Ce qui ſera contraire à ces règles, ne ſera point catholique.*

Cette Lettre dogmatique du Souverain Pontife fut reçue des fidelles, avec reſpect. Mais les Prêtres de Marſeille, tâcherent, comme le dit Saint Proſper, de *répandre les ténèbres ſur un jugement ſi clair, par de malignes interprétations & des termes ambigus.* Ils prétendirent *que le Pape n'ayant pas exprimé dans ſa lettre, le titre des Livres dont il s'agiſſoit, il ne les avoit point approuvés, & que l'éloge de Saint Auguſtin ne tomboit que ſur ſes premiers ouvrages*, (dont les Pelagiens étoient l'objet.) On vit donc dans cette occaſion, ce que l'on a vû dans tant d'autres, & ce que l'on voit encore au-

Contra Collat. C. 21.

Ibid.

jourd'hui. La condamnation des erreurs a beau être claire & préciſe, les Novateurs trouvent toujours mille chicanes pour en éluder la force, & mille artifices pour ſe ſouſtraire aux Décrets qui les condamnent.

Tandis que les Semi-Pelagiens s'appliquoient ainſi, à énerver par de fauſſes interprétations le nouveau Décret, les Prédeſtinatiens ne ſongeoient qu'à en abuſer. L'Apologie que le Pape y faiſoit de Saint Auguſtin & de ſes ouvrages, leur inſpira une nouvelle audace à publier leurs erreurs ſous un nom ſi reſpectable, & il eſt croyable que ce fut en ce temps-là qu'ils répandirent ſous le nom du Docteur de la grace, l'ouvrage plein de leurs blaſphêmes, que rapporte & que réfute l'auteur du *Prædeſtinatus*. Les Catholiques en furent ſcandaliſés & indignés, & ils déférerent l'écrit à Celeſtin, qui l'ayant lû le rejetta avec horreur, & en défendit la lecture. Voici comme l'auteur dont on vient de parler, raconte ce fait.

Ce Livre, dit-il, *qu'on cachoit avec tant de ſoin, qu'on liſoit en ſecret, qu'on tranſcrivoit furtivement & avec tant de précaution, eſt enfin tombé entre nos mains. C'eſt fauſſement qu'il porte dans le titre le nom d'Auguſtin, puiſque le texte eſt hérétique. Car qui ne ſçait qu'Auguſtin a tou-* Auctor Prædeſt. in Præfatione.

jours été un Docteur orthodoxe, qui, tant par ses disputes que par ses écrits, s'est toujours opposé à tous les Hérétiques? C'est pour répandre plus aisement l'héresie parmi nos Freres que l'on a mis au frontispice de cet ouvrage un titre Catholique. Ce Livre est comme un Sépulcre infect : il est blanchi au dehors par le nom d'Augustin, mais au dedans il est plein de corruption & de pouriture. Comme on l'eut présenté un jour au Pape Celestin, d'heureuse mémoire, il en eut tant d'horreur, qu'il en défendit à jamais la lecture. Les Hérétiques en furent plus ardents à le soutenir : ils le portoient furtivement de maisons en maisons pour le faire lire; & plus on le défendoit, plus ils en faisoient d'éloges. C'est par cet air de mystère, avec lequel on présente un Livre, & par ces éloges criminels que l'on en fait, qu'on réveille la curiosité & qu'on redouble l'empressement du monde à s'en procurer la lecture : Curiosité, qui est encore dans ce siècle aussi commune que pernicieuse à la simplicité de la Foi.

Quand on supposeroit que l'Auteur qui rapporte ce fait, étoit lui-même dans les sentiments des Prêtres de Marseille, on ne peut s'inscrire en faux contre ce qu'il avance sur l'ouvrage attribué faussement à Saint Augustin, & sur la Censure qu'en fit le Pape Celestin.

Car peut-on croire, sans accuser cet Auteur d'extravagance, qu'il ait inventé des faits qu'il suppose notoires, & qu'il ait esperé d'en persuader le public dans un temps où il auroit été si aisé de le démentir. Or comme l'ouvrage dont il est question est plein des erreurs Prédestinatiennes, on ne peut dire, ni que Saint Augustin, ni que les vrais Disciples en soient les auteurs; & il est contre toute vraisemblance que l'auteur du *Prædestinatus* ait composé cet écrit exprès pour le réfuter & pour rendre odieuses des personnes à qui il auroit faussement imputé ces sentiments. Il faut donc reconnoître qu'il y avoit dès lors de faux Disciples de Saint Augustin, qui, en soutenant les sentiments pernicieux sur la grace & la prédestination, exprimés dans ce Livre, se vantoient de ne soutenir que la Doctrine du Saint Docteur. C'est ce qu'on a appellé les Prédestinatiens.



CHAPITRE XVI.

Mort de Saint Celestin. Sixte lui succede. Saint Prosper compose un ouvrage contre Cassien. Un Auteur inconnu en publie un autre, intitulé : DE LA VOCATION DES GENTILS.

LA mort de Saint Celestin, arrivée le 18. Juillet de l'an 432, renouvella les troubles que son autorité avoit calmés. Saint Prosper fut allarmé des mouvements que faisoient à cette occasion les adversaires de Saint Augustin, & des folles espérances qu'ils avoient conçues de l'élevation du Prêtre Sixte au Souverain Pontificat. Il entreprit donc de leur porter les derniers coups, en attaquant & en confondant leur Chef.

Ce Chef étoit Cassien, qui par sa piété, son éloquence, ses travaux, & par l'estime qu'avoient pour lui plusieurs grands Evêques, étoit plus capable qu'un autre d'imposer aux Peuples, & de leur faire goûter les nouveautés qu'il avoit semées dans ses écrits. Les Conférences Spirituelles étoient sur tout l'ouvrage dont il y avoit le plus à craindre. Ce fut aussi celui qu'attaqua Saint Prosper par un écrit intitulé : *Contre*

Contre l'Auteur des Conférences. Il n'ignoroit pas combien de préjugés il avoit à combattre en même-temps ; mais l'intérêt de la vérité l'emporta sur tous les autres intérêts.

" Il y a des gens, dit-il, qui osent „ avancer, que la grace de Dieu, par „ laquelle nous sommes Chrétiens, n'a „ pas été bien défendue par l'Evêque „ Augustin de sainte mémoire, & ils „ ne cessent de calomnier ses ouvrages „ contre les Pelagiens. La malignité „ de ceux qui excitent ce trouble au „ dedans (les Catholiques,) ne méri- „ teroient pas moins de mépris que les „ clameurs de ceux qui abboyent au-de- „ hors (les Hérétiques,) s'ils ne favo- „ risoient sous la peau de brébis les „ loups qui ont été chassés de la ber- „ gerie du Seigneur, & s'ils n'étoient „ tels, qu'on ne dût mépriser ni leur „ esprit, ni le rang qu'ils tiennent dans „ l'Eglise. Car ils se parent des dehors „ de la piété, tandis qu'ils renoncent „ à ce qu'elle a de solide. Ils s'attirent „ une multitude ignorante, & trou- „ blent les ames qui n'ont pas l'esprit „ de discrétion, en soutenant que nos „ Docteurs ont mal combattu pour la „ grace, & ils tâchent d'amêner la „ cause de l'Eglise au point de faire „ croire que les ennemis de la grace

Contr. Collat. c. 1.

„ ont été injustement condamnés. Il y „ a plus de vingt ans, continue Saint „ Prosper, que l'armée catholique, sous „ la conduite d'Augustin, combat & „ vainct les ennemis. Elle les vainct „ encore, parce qu'elle ne laisse pas „ respirer ceux qu'elle a vaincus, & „ dont elle a écrit la sentence par la „ main de tous les Evêques. Que ceux „ qui ont mieux aimé abandonner la „ vérité que d'être les citoyens de l'E- „ glise, qui ont été déposés de leurs „ Sièges & privés de la communion, „ se plaignent du bonheur de notre vic- „ toire. Mais pourquoi *ceux qui sont* „ *avec nous les membres d'un même corps*, „ *qui participent à la même grace de Jesus-* „ *Christ*, blâment-ils les armes qui ont „ défendu la Foi commune ? Pourquoi „ recommencent-ils une guerre qui est „ terminée ? Pourquoi affoiblissent-ils „ les sacrés remparts qui assurent depuis „ long-temps une paix tranquille ? „

Ces mots : *Ceux qui sont avec nous*, *&c.* confirment la remarque que nous avons déja faite. Ils prouvent évidemment, que ceux qui combattoient avec le plus de zèle, les Semi-Pelagiens, ne laissoient pas de les regarder comme catholique, parce que leur Doctrine n'avoit pas encore été condamnée par l'Eglise.

Saint Proſper, n'attaque dans ſon ouvrage que la treizième Conférence, & il la réduit à douze propoſitions, qu'il entreprend de combattre dans ſon adverſaire. La liſte de ces propoſitions, eſt un monument précieux à l'Egliſe, parce qu'elle confond, par une autorité qu'on ne peut récuſer, ceux des Novateurs qui ont oſé avancer que les Semi-Pelagiens *admettoient la néceſſité de la grace intérieure, prévenante pour chaque Acte en particulier, même pour le commencement de la Foi.*

La première propoſition, n'éprouve pas la critique de Saint Proſper : au contraire il avoue qu'elle eſt catholique, parce que l'auteur y reconnoit que *le principe, non-ſeulement de nos actions, mais encore de nos bonnes penſées, vient de Dieu, & qu'il nous inſpire le commencement de la bonne volonté.* Mais il n'en eſt pas de même des propoſitions ſuivantes, qui contrediſent celle-ci. Surquoi Saint Proſper s'écrie : *ô Docteur catholique, pourquoi abandonnez-vous ſitôt votre confeſſion de Foi?*

c. 2.

Ibid.

Caſſien en effet, enſeigne dans la ſeconde, que les premiers efforts, le ſoin de chercher & de frapper, peuvent venir de la ſeule volonté ſans la grace.

Dans la troiſième, que l'homme a par lui-même le deſir de la vertu, &

que les louables mouvements qui le portent au bien, doivent être attribués au seul libre arbitre.

Dans la quatrième, que le commencement de la bonne volonté vient quelquefois de la nature.

Dans la cinquième, qu'il faut embrasser deux sentiments contraires; l'un, qui assure que la bonne volonté est produite par la grace, & l'autre, que la grace dépend de la bonne volonté.

Saint Prosper, oppose à ces sentiments erronés de Cassien, les Constitutions des Papes Innocent & Zosime, & l'autorité des Conciles d'Afrique, approuvés par le saint Siège. *Voyez-vous*, lui dit-il, *que les règles que vous aviez établies, ont été brisées par la solidité de ces Constitutions invincibles, & que les bâ-*
c. 5. *timents ruineux que vous aviez élevés dans l'édifice de la foi, ont été renversés comme les murs de Jericho, par le concert des trompettes Sacerdotales.*

Dans la sixième proposition, Cassien dit, que *la grace & le libre arbitre, qui paroissent contraires, s'accordent ensemble; & que la piété nous oblige de les admettre également*. Ce que Saint Prosper reprend dans cette assertion, est l'entière *égalité* que Cassien met entre la grace & le libre arbitre; prétendant que la grace ôte le libre arbitre, quand elle le pré-

vient, de même que le libre arbitre ôte la grace en la prévenant.

Caſſien enſeigne dans la ſeptième propoſition, qu'*Adam par le péché, n'a point perdu la ſcience du bien.*

Dans la huitième, qu'*il ne faut pas tellement rapporter à Dieu les mérites des Saints, qu'on n'attribue que ce qui eſt mauvais à la nature.* Il veut donc, dit Saint Proſper, que ſans la grace il puiſſe y avoir de bonnes actions méritoires.

Dans la neuvième, qu'*il y a naturellement dans l'ame, des ſemences de vertu, & que ſi ces ſemences ne ſont cultivées par la grace de Dieu, elles ne pourront arriver à la perfection.* Comme ſi la grace n'étoit néceſſaire que pour la perfection de la vertu.

Dans la dixième, que Job, par ſes propres forces a vaincu le démon.

Dans l'onzième, que la Foi que Jeſus-Chriſt admira dans le Centurion, n'étoit pas un don de Dieu, parce qu'il n'eut pas loué ce qu'il eut donné.

Enfin dans la douzième, il avance que *Jeſus-Chriſt n'eſt pas le Sauveur de tous les hommes; qu'il en a ſauvé une partie qui avoit périt, & qu'il a reçu l'autre; entendant que Jeſus-Chriſt eſt Sauveur de ceux qu'il traîne à lui malgré eux, par la grace, & qu'il reçoit ceux qui viennent à lui d'eux-mêmes.*

Telles étoient les erreurs des Prêtres de Marſeille, & en particulier de Caſſien : mais malgré cet écrit de Saint Proſper, qui les combat avec tant d'avantage, Caſſien conſerva toujours juſqu'à ſa mort, la réputation que lui avoient acquiſe ſa ſcience & ſa vertu. Il mourut à Marſeille, avant la condamnation de ſa Doctrine, dans un âge fort avancé, & en odeur de ſainteté ; on ne ſçait pas préciſément l'année. Gennade dit, qu'il ceſſa d'écrire & de vivre, en réfutant Neſtorius. Proſper, dans ſa chronique en fait l'éloge, à l'année 433, comme d'un homme encore vivant. *Le Moine Jean, ſurnommé Caſſien*, dit-il, *paſſe pour un Ecrivain célèbre & éloquent*. C'eſt ainſi que les Docteurs catholiques, ſçavent rendre juſtice aux talents de ceux dont ils combattent les erreurs, pendant que les Ecrivains-Sectaires ne voient jamais de mérite, que dans le parti qu'ils ont embraſſé. La Fête de Caſſien, ſe célèbre tous les ans avec une octave ſolemnelle, dans ſon Abbaye de Saint Victor de Marſeille, le 23 Juillet, & ſa tête y eſt expoſée ſur l'Autel dans une riche chaſſe, à la vénération des fideles, par ordre d'Urbain V, qui avoit été Abbé de cette célèbre Abbaye.

Au reſte, l'ouvrage de Saint Proſper

contre l'auteur des Conférences, ne manqua pas de Cenſeurs. Voici en quels termes l'inclination pour le parti Semi-Pelagien en fait parler Gennade. *J'ai lû*, dit-il, *le Livre de Proſper, contre la perſonne & les opuſcules de Caſſien, intitulé :* CONTRE L'AUTEUR DES CONFERENCES. *Cet Ecrivain décrie comme dangereux, des ouvrages que l'Egliſe approuve comme ſalutaires. Les ſentiments de Caſſien & de Proſper, ſur la grace & le libre arbitre, ſont différents en quelque choſe.* Il ajoûte ſelon quelques Editions: *ce Proſper, après la mort de Saint Auguſtin, fut le défenſeur de ſes ouvrages, contre les ennemis de la grace de Jeſus-Chriſt.* Mais comme Gennade ſemble ici ſe contredire en peu de lignes, on croit que ce dernier trait a été ajoûté à ſon ouvrage, par une main étrangère, & on l'en a retranché dans la dernière Edition. Gennad. c. 84.

Il parut dans le même temps un ouvrage intitulé : *De la vocation de tous les Gentils.* L'Auteur paroît avoir eu l'intention de ſe rendre comme Médiateur, en corrigeant les erreurs de Caſſien, & en adouciſſant des expreſſions qu'on trouvoit trop dures dans Saint Auguſtin & dans Saint Proſper.

La grace de Jeſus-Chriſt, dit-il, *n'a point manqué au monde, dans les ſiècles* L. 2. c. 4.

précédents. Car quoique les Israëlites aient été spécialement choisis de Dieu, ... la bonté éternelle du Créateur ne s'est pas tellement éloignée des hommes, qu'elle ne leur ait donné aucunes marques pour le connoître & pour le craindre. Ceux qui ont cru sont aidés, afin qu'ils persévérent dans la Foi, & ceux qui n'ont pas cru, sont aidés afin qu'ils croyent..... Ceux qui viennent sont dirigés par le secours de Dieu, &
c. 9. *ceux qui ne viennent pas, résistent par leur opiniâtreté.*

Il y a eu, ajoûte cet auteur, *des dons généraux dont les hommes ont pu s'aider pour chercher le vrai Dieu, & ceux qui dans tous les siècles, se sont servis de ces dons pour connoître le Créateur, ont reçu avec abondance une grace spéciale.*

L'Auteur de ce Livre est encore inconnu, & ce n'est que sur des foibles présomptions qu'on l'a attribué, les uns à Saint Leon, les autres à Saint Prosper, & quelques-uns à un Prosper d'Afrique, qui vivoit vers le même temps.



CHAPITRE XVII.

Ouvrage de Vincent de Lerins, contre les héréſies. Zèle de Saint Sixte, contre l'héréſie Pelagienne. Julien revient en Italie, tâche de tromper le Pape, & ne peut y réuſſir. Mort de Saint Sixte.

DEs critiques trop hardis, ont prétendu que Vincent de Lerins, qui écrivoit en 434, ſon Livre admirable contre les héréſies, avoit pris part aux conteſtations qui agitoient alors l'Egliſe des Gaules ; & ils ont fait l'injure à ce ſaint & ſçavant homme, d'avancer que dans cet ouvrage, il ne s'eſt propoſé d'autre fin que d'y combattre Saint Auguſtin, & de ſoutenir le parti des Semi-Pelagiens. La frivolité des conjectures ſur leſquelles ce jugement eſt appuyé, en montre la témérité & l'injuſtice.

Le Saint dont nous parlons, Moine & Prêtre de Lerins, que quelques-uns croient avoir été frere de Saint Loup de Troies, voulant précautionner les fideles, contre les nouveautés en matière de foi, entreprit de montrer dans ſon Livre contre les héréſies, qu'il faut s'en tenir à ce qui a été cru dans l'Egliſe, *en tous lieux, de tout temps & par-*

tout. Il décrit les artifices des Novateurs, il apprend à les connoître, & entre plusieurs autorités qu'il cite, pour faire voir que quand il s'éleve des disputes sur la Foi, l'Eglise condamne toujours la nouveauté, il s'autorise de la lettre de Saint Celestin, contre les Prêtres de Marseille, où le Pape dit aux Evêques des Gaules : *Si la chose est ainsi, que la nouveauté cesse d'attaquer l'antiquité.* Quand on trouve dans ces paroles, des traits de Semi-Pelagianisme, ne peut-on pas en trouver par-tout ?

On fait le procès à Vincent, sur un autre endroit où l'on veut qu'il ait désigné & traité d'hérétiques, Saint Augustin & ses Défenseurs. Voici comme il y parle : " Les hérétiques ont coûtume de faire les promesses suivantes, „ pour séduire ceux qui ne sont pas sur „ leurs gardes. Car ils osent promettre „ & enseigner que dans leur Eglise, „ c'est-à-dire, dans les conventicules „ de leur communion, il se trouve une „ grande grace de Dieu, une grace „ spéciale & personnelle ; ensorte que „ tous ceux qui sont de leur parti, sans „ aucun travail, ni soin, ni vigilance „ de leur part, quoiqu'ils ne demandent, ni ne cherchent, sont tellement „ protégés du Ciel, qu'étant comme „ portés sur les mains des Anges, c'est-

„ à-dire, conſervés par leurs ſoins, ils „ ne peuvent jamais heurter contre la „ pierre de ſcandale qui les feroit „ tomber. „

On prétend, dis-je, que c'eſt le Docteur de la grace & ſes Diſciples qui ſont ici déſignés. Mais on peut dire, que Vincent de Lerins, ne parle qu'en général d'une ruſe ordinaire aux hérétiques, qui promettent que tous ceux qui s'engageront dans leur ſecte ſeront ſauvés : ou ſi l'on veut qu'il parle en particulier de ceux qui avoient des erreurs ſur la grace, pourquoi ne pas reconnoître qu'il parle des Prédeſtinatiens, ſi ce n'eſt parce qu'on a intérêt de regarder cette héréſie comme un phantôme? La manière préciſe dont Vincent s'eſt exprimé contre le Pelagianiſme, auroit dû le mettre à couvert des reproches qu'on lui fait, d'avoir appuyé les reſtes de cette héréſie. *Qui eſt-ce*, dit-il, *qui, avant le profane Pelage, a tant préſumé de la force du libre arbitre, qu'il ait cru que la grace n'étoit pas néceſſaire, pour l'aider dans le bien? Qui eſt-ce, qui avant l'Eunuque* * *Celeſtius ſon Diſciple, a nié que tout le genre humain ne fut coupable de la prévarication d'Adam?* Et ailleurs, en parlant de Saint Paul, il s'écrie : *ce vaſe d'élection, ce Maître des nations,*

Comm. c. 34.

* C'eſt le ſens qu'on donne à *Prodigioſum.*

ce hérault de l'Univers, nous ordonne d'anathématiser quiconque nous annoncera de nouveaux dogmes ; & de vils animaux,
c. 14. *tels que les Pelagiens, osent nous dire, à nous autres catholiques : rejettez la foi de vos peres, & recevez la nôtre !*

Le silence, qu'un Pape aussi zelé que Sixte III. garda toujours touchant les Prêtres de Marseille, fait juger que les troubles qu'ils avoient excités, n'eurent pas de suite sous son Pontificat. Car quoique Saint Prosper écrivant contre Cassien, eût exhorté ce Saint Pape à chasser de l'Eglise *les Loups déguisés*, ainsi que ses prédécesseurs avoient chassé *les Loups qui se montroient à découvert*, il ne paroît pas qu'il ait rien décerné contre les Semi-Pelagiens, que Saint Prosper traitoit de *Loups déguisés.*

Saint Sixte n'en eut pas moins de zèle contre l'Héréfie Pelagienne ; & il y a lieu de croire, que ce fut lui qui tint au commencement de son Pontificat le
Phot. Concile dont parle Photius, lorsqu'il
Cod. 54. dit : *J'ai lu l'Ecrit contre l'Héréfie de Pelage & de Celestius, qui a pour titre :* EXEMPLAIRE DES ACTES FAITS PAR LES EVEQUES D'OCCIDENT CONTRE LES DOGMES DE NESTORIUS. *On y assure que l'Héréfie de Celestius & celle de Nestorius sont la même Héréfie, & l'on en apporte pour garant Cyrille, Evê-*

que d'Alexandrie, qui écrivit à l'Empereur Theodoſe, que ces deux Héréſies étoient confédérées. Voici en quoi Saint Cyrille fait conſiſter cette confédération, ſelon Photius qui continue ainſi : *Cette alliance des deux ſectes eſt manifeſte, dit ce Prélat. Car les Celeſtiens, diſent hardiment du corps ou des membres de Jeſus-Chriſt, c'eſt-à-dire, de l'Egliſe, que ce n'eſt pas Dieu ou le Saint-Eſprit qui leur partage les dons néceſſaires pour la vie, pour la vertu & pour le Salut ; mais que la Nature humaine, qui par le péché eſt déchue de la béatitude, & qui étant par-là ſéparée de Dieu, a été livrée à la mort, appelle ou rejette le Saint-Eſprit ſelon le mérite de la volonté : Et les Neſtoriens ont les mêmes ſentiments de Jeſus-Chriſt, le chef du corps. Car ils aſſurent, que puiſque Jeſus-Chriſt a été fait participant de notre nature, & que Dieu veut également le Salut de tous les hommes, chacun peut par ſon libre arbitre, corriger ſon péché & ſe rendre digne de Dieu : Que c'eſt pour cela que celui qui eſt né de Marie, n'eſt pas le Verbe, mais qu'il a mérité par ſa volonté naturelle d'être accompagné du Verbe.* Quoiqu'il en ſoit de la confédération des deux ſectes, elles eurent le même ſort ; ce qui donna lieu à Saint Proſper d'en faire une ingénieuſe Epitaphe, où,

après avoir marqué l'affinité qui étoit entre-elles, il dit qu'elles sont ensevelies dans le même tombeau.

Les efforts que l'Hérésie Pelagienne fit encore dans la suite pour se relever, ne servirent qu'à mieux faire sentir sa foiblesse. Cette erreur, en perdant les graces de la nouveauté, avoit perdu ses attraits les plus séduisants. Des Hérésies plus nouvelles s'étoient élevées, qui attiroient à elles tous ceux qui sont toujours disposés à embrasser la nouveauté. Si Celestius survécut à tant de disgraces, elles l'empêcherent de faire de nouvelles tentatives. L'Histoire ne nous apprend plus rien de ce Novateur, & l'on ne sçait ni le temps, ni le lieu de sa mort, non plus que de celle de son Maître Pelage.

Pour Julien, toutes ces humiliations ne purent ni abbatre son orgueil, ni éteindre son ambition. Il y avoit près de vingt ans qu'il avoit été chassé de son Siège, sans que le desir d'y remonter se fut rallenti. Après le mauvais succès de tant d'intrigues en Orient, il repassa une seconde fois en Italie l'an 439, où il eut recours à de nouveaux artifices pour tâcher d'en imposer au Pape Sixte. Il feignit d'être détrompé de ses erreurs, & les détestant de bouche, quoiqu'il les conservât dans le

Prosper in Chronico ad annum 439.

cœur, il demanda avec instance d'être retabli dans son Siège. La facilité qu'il auroit trouvée dans cette place, de communiquer ses sentiments, l'auroit bien dédommagé de la violence qu'il se faisoit pour les dissimuler. Mais cette ruse ne lui réussit pas mieux que les autres.

Saint Leon, qui avoit été employé dès sa jeunesse dans l'affaire du Pelagianisme, connoissoit à fond toute la fourberie de cette secte. Il sçavoit combien la conversion d'un Evêque, qui a fait à la Religion autant de maux qu'en avoit fait Julien, est rare & difficile, & quel malheur c'est pour l'Eglise, que d'avoir au nombre de ses Prélats, un Novateur fourbe & hypocrite. Il s'expliqua là-dessus au Pape Sixte, & l'anima à résister à Julien. Ce Saint Pontife, qui n'avoit pas moins de science que de zèle, reconnut aisément le piège que ce chef du parti lui tendoit, & il s'opposa avec courage aux efforts qu'il faisoit, pour s'ouvrir l'entrée de l'Eglise. Saint Prosper dit que Sixte, en rejettant ainsi un ennemi si artificieux, *ne donna pas moins de joie à toute l'Eglise, que si c'eût été la première fois que le glaive apostolique eut abbatu la tête de cette superbe Héréfie.* Un Auteur, qui se vantoit d'avoir vû

Prosp. in Chron. Theod. XVII. & Fest. Co[ll]

Vignier. Præf. ad opus pôstremum. August.

des Ouvrages de Saint Fulgence, qui n'ont pas encore été donnés au public, a écrit que Julien se réfugia pendant quelque - temps au célèbre Monastère de Lerins, & que ce fut le commerce qu'il eut avec ces Moines, qui leur inspira les sentiments qu'ils montrerent dans la suite. Mais comme Julien étoit alors détesté dans toute l'Eglise, & nommément de Vincent de Lerins, il faudroit avoir les preuves les plus formelles, pour assurer que ces Saints Solitaires voulurent donner retraite à un hérétique déclaré, & tant de fois anathématisé.

Vinc. Lir. Com. c. 40.

Sixte mourut le 28 Mars de l'année suivante 440. Il avoit composé plusieurs Traités avant son Pontificat. Il y en a trois dans la Bibliothéque des Peres, qui lui sont attribués ; à sçavoir, sur les Richesses, sur les œuvres de la Foi & sur la Charité. S'ils sont de lui, ce qui paroît fort douteux, on s'apperçoit qu'il les a composés dans le temps qu'il favorisoit le parti de Pelage. Un habile Critique, a crû qu'il est aussi Auteur des Livres de *l'Hypognosticon*, & qu'il les composa pour réparer le mal qu'il pouvoit avoir fait par ses premiers Ecrits. Mais il est plus vraisemblable, qu'il n'est Auteur ni des uns, ni des autres, de ces Ouvrages.

Le P. Garnier.

CHAPITRE XVIII.

Leon est élu Pape. Il écrit à Septime, pour faire signer aux personnes suspectes un Formulaire de Foi. Sa Lettre à l'Evêque d'Aquilée.

SAint Leon, qui succéda à Sixte, n'étoit pas à Rome quand ce Saint Pontife mourut. Il avoit été envoyé dans les Gaules pour réconcilier Aëtius avec Albin. Mais il semble, dit Saint Prosper, que la Providence n'eut ménagé ce voyage dans ces circonstances, que pour faire mieux éclater le mérite de celui qui fut élu malgré son absence, & la sagesse de ceux qui l'élurent. Toute l'Eglise applaudit à ce choix. Il n'y eut que les Novateurs qui en furent affligés. Leon, qui s'appliqua pendant tout son Pontificat à terrasser les nouvelles hérésies, avec un zéle qui lui mérita le surnom de Grand, n'avoit garde de laisser relever celles qui avoient déja été terrassées par ses Prédécesseurs. Il poursuivit les Pelagiens dans leurs plus sombres retraites. On ne sçait pas assez le détail de ce qu'il fit contre-eux. L'Auteur du Livre intitulé : *Des promesses de Dieu*, qui en parle, dit seulement qu'il *écrasa*

De promissis Divinis. c. 6.

les Pelagiens, & surtout Julien. Ce Novateur opiniâtre fut obligé de se retirer en Sicile où il vécut encore dix ans.

La fermeté d'un Pontife aussi vigilant & aussi accrédité que Saint Leon, fit prendre le parti à plusieurs personnes infectées de l'Hérésie Pelagienne, de dissimuler leurs erreurs, pour se maintenir dans le sein de l'Eglise, ou pour y renter. Ils eurent recours à des professions de foi captieuses, où l'erreur, artificieusement déguisée sous des expressions Catholiques, ne se montroit qu'aux yeux les plus perçants. Quelques-uns même trouverent le moyen d'être admis dans la Communion de l'Eglise, sans qu'on les obligeât de dire anathême à Pelage & à Celestius. Cette connivence à l'erreur, allarma le zéle de Septime, Evêque d'Altino. Il en écrivit à Saint Leon, & ce grand Pape lui fit une réponse capable de confondre ceux qui se plaignent des souscriptions qu'on exige en matière de foi, ou qui contestent à l'Eglise le droit d'exiger, qu'en condamnant l'erreur on condamne nommément la personne de ceux qui en ont été les auteurs.

Saint Leon commence cette lettre par
Ep. olim. féliciter Septime de sa vigilance & de
85. nunc sa fermeté, & il lui ajoûte : *J'ai écrit*
7. *la-dessus au Métropolitain de la Province*

de Venise, pour lui faire concevoir qu'il sera responsable devant le Seigneur, si quelqu'un de ceux qui quittent le parti des Pelagiens & des Celestiens, est reçu dans la Communion de l'Eglise, sans avoir fait une profession de foi qui puisse entièrement satisfaire. Car il est très-convenable & très-utile que les Prêtres, les Diacres & les autres Clercs, de quelque rang qu'ils soient, reconnoissent qu'ils condamnent sans ambiguité, leurs erreurs & les auteurs de leurs erreurs, afin de couper racine à ces sentiments pervers & proscrits depuis long-temps. Un Ecrivain, qui avoit intérêt qu'on ne fit pas ainsi signer aux personnes suspectes des Formulaires de foi, où les Auteurs des erreurs fussent condamnés, a prétendu contre toute vraisemblance que cette lettre de Leon est supposée. Le Pape recommande ensuite à Septime de ne pas souffrir que les Clercs, surtout ceux qui sont suspects, passent d'une Eglise à l'autre. Il étoit persuadé que c'est-là un des moyens qui contribue le plus aux progrès de l'erreur; & qu'un Ecclésiastique Novateur qui passe dans un autre Diocèse, ne s'y fait le plus souvent connoître que par le mal qu'il y a déja fait.

In notis ad 7. Ep. Leonis.

Saint Leon, qui ne négligeoit rien quand il s'agissoit de réprimer l'erreur, avoit écrit sur le même sujet à l'Evêque

d'Aquilée, Métropolitain de la Province de Venise. Cette lettre fait encore mieux connoître jusqu'où les Novateurs portent l'artifice dans les professions de foi, & combien les Evêques doivent se tenir en garde contre la duplicité & les équivoques que l'esprit d'erreur sçait y glisser. " J'ai reconnu, dit ce grand Pape,
Ep. ad Aquil. olim 86. nunc 6. „ par la rélation de Septime, notre Frere „ & Evêque, que quelques Prêtres, „ Diacres & autres Clercs engagés dans „ l'Hérésie de Pelage, ont été admis à „ la Communion de l'Eglise dans votre „ Province, sans que l'on ait exigé d'eux „ la condamnation de leurs erreurs : & „ que par là des Loups, couverts à la „ vérité de la peau de Brebis, mais con- „ servant toujours leurs inclinations, „ sont entrés dans la Bergerie du Sei- „ gneur, pendant que les Pasteurs, qui „ devoient veiller sur le Troupeau, „ étoient endormis. Afin donc qu'il „ n'arrive rien de semblable dans la sui- „ te, & que le mal que la négligence „ de quelques Evêques a laissé intro- „ duire, ne tende pas à la ruine d'un „ grand nombre d'ames, nous vous or- „ donnons d'assembler, par notre auto- „ rité, un Concile Provincial, où, tous „ les Prêtres, Diacres & autres Clercs „ qui ont été du parti des Pelagiens & „ des Celestiens, & qu'on a eu l'impru-

„ dence de recevoir dans la Communion „ de l'Egliſe, ſans les obliger de con„ damner leurs erreurs, ſoient contraints „ d'en faire une abjuration qui leur ſoit „ ſalutaire, & qui ne nuiſe à perſonne; „ maintenant que leur hypocriſie s'eſt „ manifeſtée par quelque endroit. Qu'ils „ condamnent ouvertement les Auteurs „ de leur ſuperbe héréſie. Qu'ils déteſ„ tent tout ce que l'Egliſe Univerſelle „ a déteſté dans leur Doctrine. Qu'ils „ déclarent par des profeſſions de foi, „ claires, pleines, entières & ſouſcrites „ de leur main, qu'ils reçoivent & ap„ prouvent tous les Décrets Synodaux, „ faits pour extirper leur Héréſie, & „ approuvés du Saint Siège. Qu'il n'y „ ait rien d'obſcur, ni d'ambigu dans „ leurs expreſſions. Car nous ſçavons „ que telle eſt leur fourberie, que s'ils „ peuvent manquer d'exprimer dans la „ condamnation, la plus legére partie „ de leurs Dogmes, ils croient qu'ils „ ont mis leur Doctrine à couvert; & „ dans le temps-même que pour mieux „ impoſer, ils font profeſſion de con„ damner & d'abjurer leurs opinions, „ c'eſt alors, ſi l'on n'entend pas leur „ langage, qu'ils déploient tout leur art „ de tromper, pour ſauver de la Cen„ ſure leur ſentiment favori, que la „ grace eſt donnée ſelon les mérites. “

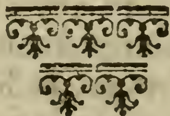
Ce que Saint Leon ajoûte en finiſſant cette lettre, devroit allarmer les Evêques, qui ſe flattant de gagner les Hérétiques par douceur, different toujours d'agir contre-eux. *Sçachez*, dit-il à l'Evêque d'Aquilée, *que ſi vous ne tenez pas la main à l'exécution de ce que nous avons ordonné, pour l'obſervation des Canons & l'integrité de la Foi, nous vous ferons ſentir notre indignation. Car les fautes qui ſe commettent par le Clergé du ſecond Ordre ne peuvent être plus juſtement imputées à perſonne, qu'à ces Evêques mous & négligents, qui entretiennent ſouvent le mal contagieux, parce qu'ils n'ont pas le courage d'y apporter un remède violent.*

Cette lettre fut écrite environ l'an 447, on la trouve dans les anciennes Editions, adreſſée à Nicetas d'Aquilée, mais c'eſt une faute que les meilleurs Manuſcrits corrigent. C'étoit Janvier, & non pas Nicetas, qui occupoit alors ce Siège. On croit que Saint Proſper, contribua à inſpirer à Saint Leon un zèle ſi vigilant contre les Pelagiens. Ce Saint Pape, qui avoit connu ſon mérite, l'avoit appellé auprès de lui dès le commencement de ſon Pontificat, pour lui ſervir comme de Secretaire.

Proſper combattit en Italie les Pelagiens, avec autant d'ardeur qu'il en avoit montré dans les Gaules contre

les Semi-Pelagiens : mais on ne ſçait ni le temps de ſa mort, ni le détail de ce qu'il fit à Rome contre les Hérétiques. Photius nous apprend ſeulement, que quelques perſonnes, *ſous le Pontificat de Leon, ayant oſé parler librement à Rome en faveur de l'Héréſie Pelagienne, Proſper, homme vraiment de Dieu, préſenta des Ecrits contre-eux & les diſſipa.* Quelques-uns de ceux qui attribuent les deux Livres de la vocation des Gentils à Saint Proſper, croyent que ce fut dans ce temps-là qu'il les publia ſous les yeux de Saint Leon. Quoiqu'il en ſoit, de ces Ecrits de Proſper dont parle Photius, il paroît que les ſages précautions que Saint Leon fit prendre aux Evêques pour démaſquer les Eccléſiaſtiques, ſecretement dévoués au parti, arrêterent la Contagion en Italie. Car l'erreur ne fait jamais de grands progrès quand elle n'a pas de ſecrets partiſants dans le Clergé. Mais quand elle en trouve, il devient bien difficile de la déraciner entièrement. Les nouveaux mouvements qu'elle excita alors dans les Iſles Britaniques en ſont une preuve.

Phot. Cod. 54.



CHAPITRE XIX.

Saint Germain repasse en Angleterre pour y combattre les Pelagiens. Mort de Julien en Sicile.

LEs Pelagiens de la Brétagne, comme nous avons déja dit, y avoient été confondus par les discours & les miracles de St. Germain d'Auxerre; mais il étoit resté des Réfractaires cachés, qui conservoient dans leur cœur un attachement opiniâtre aux principes erronés de leur secte. Ils s'étoient contenus pendant quelques années & n'avoient osé remuer: mais vers l'an 447, ils commencerent à reparoître tels qu'ils étoient, & ne craignirent plus de dogmatiser publiquement. On en fut allarmé & l'on eut recours au reméde qui avoit déja si parfaitement réussi. On pria une seconde fois Saint Germain de repasser en Bretagne. Le Saint Vieillard se rendit sans peine aux instances des Catholiques de cette Isle. Sa charité & son zéle lui firent mépriser les fatigues du voyage & les infirmités d'un âge déja fort avancé. Il prit pour compagnon Saint Severe, Evêque de Treves, & les deux Prélats s'étant mis en route, arriverent dans la Bretagne,

Bed. L. 1, c. 21.

Bretagne, où ils furent reçus avec la vénération que la religion inſpire pour de Saints Evêques. On ne ſçait pas s'ils vinrent à bout de faire abjurer l'erreur au petit nombre de Novateurs qui leur furent amenés ; mais l'Hiſtoire marque, que Saint Germain les fit chaſſer de la Bretagne, de peur qu'ils n'y excitaſſent de nouveaux troubles ; & que cette fermeté, employée à propos, délivra cette Iſle du danger d'y voir renaître le Pelagianiſme.

Conſtant. vita Sti. Germani.

Cependant, Julien trainoit toujours une vie obſcure dans la Sicile, où il paroiſſoit, pour ainſi dire, ſurvivre à ſon héréſie. On prétend qu'il y fut réduit à ſe faire, d'Evêque, Maître d'Ecole, pour enſeigner les enfants. La compaſſion qu'on avoit, de voir un Prélat auſſi diſtingué par ſon eſprit, que par ſa naiſſance, réduit dans un état ſi humiliant, ne laiſſa pas de lui gagner quelques Diſciples, ſur-tout parmi les perſonnes de qualité, qui ſe piquoient de piété. Il mourut enfin environ l'an 454, vers la ſoixante-huitième année de ſon âge, après avoir troublé l'Egliſe plus de trente ans. Ses Diſciples, graverent ſur ſon tombeau, cette épitaphe : *Ici repoſe en paix, Julien, Evêque catholique :* ſe raſſurant ſur ce qu'il n'avoit jamais voulu ſe ſéparer extérieurement de la

Vignier. Præfat. ad opus poſtremum Auguſtini

Ibid.

communion de l'Eglise, qui l'avoit retranché du Corps des fideles, comme un membre contagieux ; & sur les vertus extérieures, qu'il montroit en résistant à l'Eglise.

Telle fut la fin d'un Prélat, en qui l'entêtement de l'erreur corrompit tant de belles qualités. *Avant qu'il montrât*
Gennad. c. 45. *en lui l'impiété de Pelage*, dit Gennade, *il fut un des plus illustres Docteurs de l'Eglise, ... dans un temps de famine & de misére, il distribua tout son bien aux pauvres.* Des actions de cette nature, ne pouvoient manquer de séduire bien du monde, & d'attacher des personnes pieuses, mais simples, à son hérésie. Car les bonnes œuvres des Novateurs, inutiles pour eux, sont presque toujours dangereuses pour les autres. Au reste, on peut voir dans la vie errante de Julien, toujours fugitif, comme un autre Caïn, quel est le malheur d'un Evêque qui se sépare de l'unité, & quels chagrins on se prépare à soi-même, quand pour éviter une legere humiliation, on refuse opiniâtrement de se soumettre aux décisions de l'Eglise.

On eut pu croire que l'hérésie Pelagienne, avoit été enlévélie dans le tombeau du plus artificieux de ses défenseurs, si plus de quarante ans après, elle n'eut reparue dans la Dalmatie, &

dans quelques Provinces d'Italie. Les Semi-Pelagiens ne furent pas ſi long-temps ſans faire un nouvel éclat, qui mérite qu'on en parle avec quelque étendue.

CHAPITRE XX.

Le Prédeſtinatianiſme paroît de nouveau dans les Gaules. Le Prêtre Lucide tâche de l'accréditer. On tient contre lui un Concile à Arles. Il y eſt condamné. Fauſte, Evêque de Riez, lui écrit au nom du Concile. Lucide ſe rend & retracte ſes erreurs. Concile de Lyon, contre les Prédeſtinatiens. Ouvrage de Fauſte, contre cette héréſie.

IL y avoit près de trente ans, que le Pelagianiſme paroiſſoit éteint, lorſqu'on vit le Prédeſtinatianiſme revivre en quelques endroits, & tirer de nouvelles forces de la défaite d'une héréſie qu'il regardoit comme ſa rivale. Lucide, Prêtre Gaulois, & apparemment de la Province d'Arles, renouvella les erreurs des Prédeſtinatiens, ſous le Pontificat de Saint Hilaire, qui avoit ſuccédé à Saint Leon, en 461, ou celui de Simplice, qui ſuccéda à Hilaire, en 468. L'horreur de ces dogmes, réveilla

le zèle des Evêques Gaulois. Léonce, qui occupoit alors le Siège d'Arles, assembla à ce sujet, vers l'an 475, un Concile, où trente Evêques des plus célèbres de la Gaule se rendirent.

Fauste, Evêque de Riez, étoit du nombre de ces Prélats. Il étoit originaire de la Bretagne, & fort versé dans les lettres humaines qu'il avoit enseignées. Il embrassa la vie Monastique, au célèbre Monastère de Lerins, en fut Abbé, & ensuite Evêque de Riez. Il avoit succédé dans ces deux Prélatures, à Saint Maxime, & il n'y fit pas moins admirer son éloquence que sa vertu. Saint Sidoine, Apollinaire, le nomme un homme d'une Doctrine salutaire : Saint Ruricius, l'appelle un excellent Docteur : Saint Hilaire d'Arles, eut tant de vénération pour ses vertus, que, quoique Fauste ne fut encore qu'Abbé, il le fit asseoir entre lui & deux Evêques, Maxime de Riez, & Theodore de Fréjus ; & le Pape Hilare, le fit présider à un nombreux Concile de Rome. Mais la haine du Prédestinatianisme, fit tomber un si grand homme dans les erreurs opposées.

Honorat. vita Hilarii. c. 5. Ep. 8. Hilarii ad Ep. Gall.

Le Concile d'Arles, dont on vient de parler, ayant condamné les erreurs des Prédestinatiens, auroit procédé contre Lucide, qui les avoit enseignées, si

Fauste n'eut demandé un délai, dans l'espérance de convertir ce Novateur. Il eut donc avec lui des entretiens particuliers, dans lesquels il le toucha par la bonté & la douceur qu'il lui témoignoit : ensuite il acheva de l'instruire par la lettre suivante, qu'il lui écrivit pendant la tenue du Concile.

„ C'est une grande charité que de
„ vouloir, avec le secours de la grace,
„ corriger plutôt l'erreur d'un Frere
„ inconsidéré, que de le séparer de l'uni-
„ té, comme les Evêques songent à le
„ faire. Mais que puis-je dire là-dessus
„ par écrit, comme vous souhaitez que
„ je le fasse, après que je n'ai pu de
„ vive voix, par la douceur & l'hu-
„ milité, vous faire rentrer dans le che-
„ min de la vérité? Quand on parle de
„ la grace de Dieu, & de l'obéissance
„ de l'homme, on doit bien prendre
„ garde de ne s'écarter ni à droite ni
„ à gauche, mais il faut tenir le mi-
„ lieu & suivre le grand chemin.... Je
„ vous dirai donc en peu de mots, quels
„ sont les sentiments que vous devez
„ avoir avec l'Eglise catholique, afin
„ que vous ne sépariez jamais de la
„ grace de Dieu, le travail d'un servi-
„ teur fidelle, & que vous ne détestiez
„ pas moins celui qui enseigne la pré-
„ destination, à l'exclusion du travail

„ de l'homme, que celui qui tient les
„ dogmes de Pelage.

„ Anathême, donc à celui qui, entre
„ plusieurs impiétés de Pelage, croit
„ que l'homme naît sans péché, & qui,
„ par une damnable présomption, pré-
„ tend qu'il peut se sauver par son seul
„ travail, & être délivré sans la grace
„ de Dieu.

„ Anathême, à celui qui soutient
„ qu'un homme qui a été dûment bap-
„ tisé, & confessant la foi, & qui vient
„ ensuite à succomber aux plaisirs &
„ aux tentations du monde, périt en
„ Adam, & par le péché originel.

„ Anathême, à qui dit que l'homme
„ est précipité dans la mort, par la
„ prescience de Dieu.

„ Anathême, à qui dit que celui qui
„ est damné, n'a pas reçu le moyen
„ de se sauver; ce qu'on entend de
„ celui qui a été baptisé, ou d'un
„ Payen qui est parvenu à l'âge de
„ pouvoir croire, & qui ne l'a pas
„ voulu.

„ Anathême, à qui dit qu'un vase
„ d'ignominie ne peut parvenir à être
„ un vase d'honneur.

„ Anathême, à qui dit que Jesus-
„ Christ n'est pas mort pour tous les
„ hommes, & qu'il ne veut pas que
„ tous les hommes soient sauvés.

„ Quand vous viendrez nous trouver au nom de Jesus-Christ, ou quand vous serez cité pour comparoître devant les Evêques, alors nous vous produirons des témoignages, propres à confirmer le sentiment catholique, & à réfuter l'erreur opposée. Pour nous, nous enseignons selon la Doctrine de Jesus-Christ, avec vérité & avec confiance, que celui qui a péri par sa faute, a pû être sauvé par la grace, s'il n'avoit pas refusé de coopérer à cette grace par son travail ; & que celui qui par la grace, à laquelle il a joint l'obéissance, est parvenu au terme d'une heureuse fin, a pû tomber par sa lâcheté & périr par sa faute. C'est ainsi que suivant Jesus-Christ pour guide, nous tenons un juste milieu. Après la grace, sans laquelle nous ne sommes rien, nous reconnoissons le travail d'une servitude officieuse, mais nous excluons en toute manière l'arrogance & la présomption du travail : de sorte que faisant tous nos efforts, pour que la grace de Dieu ne soit pas inutile en nous, nous reconnoissons que tout ce que nous recevons de Dieu, est un don & non une chose dûë à la rigueur. „

Fauste fait ensuite une exhortation

pressante à Lucide, pour le porter à détester ses erreurs, & il lui dit en finissant : *Je conserve une copie de cette Lettre, pour la produire, s'il est nécessaire, dans le Concile. Si vous refusez de nous la renvoyer souscrite, votre silence sera une preuve que vous persistez dans votre erreur, & vous me mettrez dans la nécessité de vous dénoncer au Concile.*

Cette Lettre de Fauste, monument précieux & incontestable contre l'Hérésie prédestinatienne, fit impression sur l'esprit de Lucide ; & la crainte d'être dégradé du Sacerdoce, lui en fit goûter les raisons Enfin, entièrement détrompé par les Décrets du Concile, il envoya aux Evêques qui le composoient, la rétractation suivante.

“ Vos réprimandes, sont le Salut „ du public ; & votre sentence, est un „ remède efficace. C'est pourquoi, je „ crois que le meilleur moyen d'excu„ser mes erreurs passées, c'est de m'en „ accuser, & de ne m'en justifier que „ par un aveu salutaire. Ainsi me con„formant aux nouveaux Décrets du „ Concile, je condamne avec vous les „ opinions exprimées dans les proposi„tions suivantes ; à sçavoir :

„ Qu'il ne faut pas joindre à la grace „ divine, le travail de l'obéïssance hu„maine..

„ Qu'après la chûte du premier „ homme, le libre arbitre a été entièrement éteint.

„ Que Jeſus-Chriſt notre Seigneur „ & Sauveur, n'a pas ſouffert la mort „ pour le Salut de tous.

„ Que la preſcience de Dieu fait „ violence à l'homme pour le précipiter dans la mort, ou que ceux qui „ périſſent, périſſent par la volonté de „ Dieu.

„ Que quiconque péche après avoir „ reçu le Baptême, meurt en Adam.

„ Que les uns ſont prédeſtinés à la „ mort, & les autres à la vie.

„ Que depuis Adam juſqu'à Jeſus-„ Chriſt, nul des hommes n'a été ſauvé „ par la Foi en la venue de Jeſus-„ Chriſt, avec le ſecours de la première „ grace de Dieu, qui eſt la Loi de la „ nature, parce qu'ils avoient perdu „ le libre arbitre en Adam.

„ Que les Patriarches, les Prophêtes „ & les plus grands Saints, ſont entrés „ dans le Ciel avant le temps de la „ Rédemption.

„ Je condamne tous ces ſentiments „ comme impies & ſacriléges. J'admets „ tellement la grace de Dieu, que j'y „ joint tous les efforts de l'homme, & „ je dis que le libre arbitre n'a pas été „ éteint, mais affoibli; que celui qui

„ eſt ſauvé a été en péril, & que celui „ qui eſt damné, a pû être ſauvé ; „ que Jeſus-Chriſt, Dieu & Sauveur, „ a offert le prix de ſa mort pour tous „ les hommes, ſelon les richeſſes de ſa „ bonté ; qu'il ne veut point que per- „ ſonne périſſe, lui qui eſt le Sauveur „ de tous les hommes, & ſur-tout des „ Fideles, & qui eſt riche pour tous „ ceux qui l'invoquent.

„ Et pour décharger entièrement ma „ conſcience dans des choſes ſi impor- „ tantes, je me ſouviens d'avoir dit „ auparavant, que Jeſus-Chriſt n'étoit „ venu que pour ceux qu'il avoit pré- „ vûs devoir croire en lui, ſuivant ces „ paroles du Seigneur : *Le Fils de „ l'Homme n'eſt pas venu pour être ſervi, „ mais pour ſervir & pour donner ſa vie „ pour pluſieurs :* Et ces autres : *C'eſt „ le Calice de mon Sang, qui fait le „ Teſtament nouveau, & qui ſera ré- „ pandu pour le Salut de pluſieurs :* Et „ ces paroles de l'Apôtre : *Comme c'eſt „ un Arrêt porté contre tous les hommes „ de mourir une fois, de même auſſi Je- „ ſus-Chriſt a été offert pour la deſtruc- „ tion des péchés de pluſieurs.* Mais à „ préſent que je ſuis mieux inſtruit, par „ l'autorité des témoignages, qu'on „ trouve en grand nombre dans les Di- „ vines Ecritures, ſelon l'interpréta-

„ tion & la doctrine des Anciens, je „ reconnois volontiers que Jesus-Christ „ est venu aussi pour ceux qui se sont „ perdus, parce qu'ils se sont perdus „ malgré lui ; n'étant pas permis de „ restraindre à ceux qui ont été sauvés, „ les bienfaits de Dieu & les richesses „ de son immense bonté. Car, si nous „ disons que Jesus-Christ n'a apporté „ le reméde que pour ceux qui ont été „ sauvés, nous paroîtrons absoudre „ ceux qui n'ont pas été rachetés, „ quoiqu'il soit constant qu'ils ont été „ punis pour avoir méprisé la Rédemp- „ tion.

„ Je reconnois aussi, que dans le „ cours des Siècles qui se sont écoulés, „ les uns ont été sauvés par la Loi de „ Grace, les autres sous la Loi de „ Moyse, & d'autres enfin sous la Loi „ Naturelle, que Dieu a écrite dans „ tous les cœurs ; mais qu'ils l'ont tous „ été par l'espérance de l'avenement „ de Jesus-Christ, & que depuis le „ péché d'origine, ils n'ont été déli- „ vrés que par l'intercession de son sa- „ cré Sang. Je crois aussi l'éternité des „ feux & des flammes de l'Enfer, des- „ tinés aux crimes capitaux, parce que „ la Justice Divine y punit justement „ les péchés qui subsistent toujours, „ & je suis persuadé que ceux qui ne

„ croyent pas cette vérité de tout leur
„ cœur, encourront avec justice ces
„ peines.

„ Priez pour moi, Saints Evêques.
„ Lucide, Prêtre, je souscris de ma
„ main cette Lettre que j'ai écrite.
„ J'approuve tout ce qui y est approu-
„ vé, & je condamne tout ce qui y
„ est condamné. „

Un Acte si authentique, peut tenir lieu des Décrets du Concile d'Arles, & nous dédommage de leur perte, parce qu'il fait assez connoître quels sont les dogmes qui y furent définis contre le Prédestinatianisme. Ceux qui prétendent que cette Héréſie n'exista jamais, voudroient-ils que les plus célèbres Evêques qui fussent alors dans les Gaules, se fussent assemblés pour combattre une chimère, & que Lucide ait retracté des erreurs qu'il n'avoit jamais enseignées?

Quelques Sectaires, ont avancé que ces piéces importantes avoient été fabriquées par Fauste de Riez. Paradoxe absurde, que le Cardinal Noris lui-même a réfuté par des Arguments invincibles. Les autres ont assuré, que ces deux monuments sont Semi-Pelagiens; autre absurdité, démentie par les Auteurs les plus éclairés, Baronius, Binius, &c. & confondue par les mo-

Noris l. 21. Hist. Pelag.

numents-même où il n'y a rien que de très-orthodoxe.

La rétractation de Lucide ne pouvoit manquer d'être reçue avec joie par les Peres du Concile. Toute la gloire en fut attribuée au zéle & à l'éloquence de Fauste; aussi le chargea-t'on d'écrire contre l'Hérésie Prédestinatienne, & de publier les raisons qu'on avoit apportées dans le Concile pour combattre ces erreurs. Fauste accepta la commission & composa un ouvrage divisé en deux livres sur la Grace & le Libre Arbitre. Mais avant que de le rendre public, il y ajoûta la réfutation de quelques nouvelles erreurs, qui lui fut demandée par les Peres du second Concile que l'on tint à Lyon contre les Prédestinatiens. Il adressa ces deux livres à Léonce par une lettre ou Préface dans laquelle il lui parle ainsi. *Ce que votre sollicitude Pastorale vous a fait faire, en assemblant un Concile pour la condamnation de l'erreur de la prédestination, a été utile à toutes les Eglises des Gaules. Mais il me paroit qu'en me chargeant du soin de mettre en ordre ce que vous avez si sçavamment déduit dans les conferences publiques, vous avez mal pourvû à une affaire si importante & à votre propre réputation. Vous m'avez exposé aux jugements des hommes, & vous vous êtes vous-même exposé au péril d'un*

mauvais choix. Puis donc que vous voyez que le fardeau que vous m'avez imposé retombe sur vous, il est de votre interêt d'appuyer de votre suffrage celui que vous reconnoissez être au-dessous de l'opinion que vous en avez conçue. Il est utile & salutaire d'établir la Grace, quand on y joint l'obéissance d'un travail qui en dépend. C'est comme un Serviteur qui suit toujours son Maître & son Seignenr. Que s'il arrive que l'un soit sans l'autre, alors le Maître sans Serviteur paroit sans honneur; & le Serviteur sans son Maître, oubliant sa condition prendra la place du Maître. Maxime excellente que Fauste auroit dû ne jamais oublier. Il finit cette Préface en disant que, le Concile de Lyon a exigé qu'il fit quelque addition à son ouvrage, à cause des nouvelles erreurs découvertes depuis le Concile d'Arles.

L. 1. c. 1. Fauste, commence son Ouvrage sur la Grace, par réfuter les erreurs de Pelage, & il reconnoit que *le libre arbitre, n'a jamais pû se suffire à lui-même sans le secours de la Grace.* Ensuite il réfuta fort au long les erreurs des Prédestinatiens, expliquant les principaux passages de l'Ecriture dont ils abusoient. Il parle avec éloge de Saint Augustin
L. 2. c. 7. dans le second Livre; quoiqu'il eût dit dans une de ses Lettres, qu'il y avoit quelque chose dans les Ecrits de

ce Saint Docteur, que *les plus ſçavants tenoient pour ſuſpect.* Au reſte, on s'apperçoit aiſément en liſant ces deux Livres, qu'il ne reconnoit pas la néceſſité de la Grace prévenante pour le commencement de la bonne action. On ne ſçait comment cet Ouvrage fut reçu dans les Gaules. Il ne paroît pas que les Evêques des Conciles d'Arles & de Lyon, ayent rien fait contre une Doctrine qui n'avoit pas encore été aſſez diſtinctement condamnée par l'Egliſe. Fauſte avoit publié quelques autres Ouvrages qui ne ſont pas exempts d'erreur, & où il enſeignoit que les Anges & les ames ſont des corps. Près de 20 ans après le Concile d'Arles, les Ouvrages de Fauſte furent cenſurés dans un Concile de Rome, & l'on croit que cette Cenſure tombe principalement ſur ſes Ecrits touchant la Grace. On ne ſçait s'il vivoit encore alors. Après avoir été exilé par les Viſigots Ariens, en haine de la Foi, il fut rendu à ſon troupeau, & mourut fort âgé en odeur de Sainteté dans ſon Egliſe, où il eſt honoré comme un Saint.

Ep. ad Græcum Diac.



CHAPITRE XXI.

Le Pelagianisme se ranime dans la Dalmatie. Le Pape Gelase I. en écrit à Honorius, Evêque en Dalmatie. Réponse d'Honorius. Le mal pénétre en Italie. Lettre de Gelase aux Evêques de la Marche d'Ancone. Le Pape s'oppose aussi aux Semi-Pelagiens, & tient un Concile à Rome.

A Peine le Prédestinatianisme avoit-il été réprimé par le zèle & la vigilance des Evêques Gaulois, que l'Héréſie Pelagienne, tant de fois terrassée, sembla se ranimer dans la Dalmatie, & faire pour la derniere fois quelques efforts pour se relever. Mais ces foibles efforts, en faisant connoître que ce monstre, qu'on avoit cru mort depuis quarante ans, vivoit encore, ne servirent qu'à exciter le zèle des Pasteurs à lui porter les derniers coups.

Gelase I. étoit alors assis sur la Chaire de Saint Pierre, & il étoit originaire d'Afrique. C'étoit une double raison d'avoir du zèle contre l'Héréſie Pelagienne. Il fut aussi affligé que surpris, de la nouvelle qu'il reçut de ces nouveaux troubles, qui n'éclaterent que

ſur la fin du cinquième ſiècle. Il en écrivit auſſi-tôt en ces termes à Honorius, Evêque en Dalmatie. " Quoique „ nous ayons à peine le temps de reſ-„ pirer au milieu de tant d'occupa-„ tions....... ce Gouvernement de „ l'Egliſe Univerſelle, qui nous a été „ confié, ne nous permet pas de diſſi-„ muler ce qui concerne notre ſollici-„ tude paſtorale.... J'ai été ſi accablé „ de la nouvelle funeſte & preſque in-„ croyable que j'ai appriſe, que j'en ai „ le cœur pénétré de douleur & l'eſ-„ prit confondu. Car on nous a mandé „ que quelques perſonnes, ayant fait „ renaître la zizanie de l'Héréſie Pela-„ gienne, l'ont ſemée dans la Dalma-„ tie, & que par leurs blaſphêmes ils „ ſont venus à bout de ſéduire les ames „ ſimples. Cette déteſtable erreur, eſt „ d'autant plus contagieuſe pour ſe „ communiquer, qu'elle eſt plus artifi-„ cieuſe pour tromper par l'apparence „ de la vraiſemblance dont elle eſt re-„ vêtue. Mais par la grace du Seigneur, „ nous avons la pure vérité de la Foi „ Catholique dans le concert unanime „ de tous les Peres, qui découvrent le „ venin ſubtil de cette Héréſie, & „ nous en compoſent le reméde des „ textes des Saintes Ecritures. „

Enſuite Gelaſe avertit Honorius, &

par lui tous les Evêques de la Province, de s'opposer courageusement à une Hérésie condamnée depuis long-temps, & il ajoûte : *Nous est-il donc permis d'enfreindre les condamnations portées par nos Peres, & de retoucher au jugement qu'ils ont rendu contre ces dogmes pernicieux? Pourquoi donc veillons-nous avec tant de soin pour empêcher qu'aucune Hérésie, quelle qu'elle soit, qui a été une fois condamnée, n'obtienne un nouvel examen, si nous voulons rétablir ce que nos ancêtres ont discuté & condamné? Ne donnerions-nous point par-là (que le Seigneur nous en préserve; l'Eglise Catholique ne le souffrira jamais,) ne donnerions-nous point aux ennemis de la vérité, l'exemple de s'élever contre nous? .... Si nous détruisons ce que nos Peres ont établi, pourrons-nous rien établir de fixe & de solide?* On ne peut combattre avec plus de force les vaines prétentions des Hérétiques, qui ne manquent jamais de demander qu'on revienne sur les jugements rendus contre-eux.

Gelase continue : *Ne sçavez-vous pas que l'hérésie dont nous parlons, a été successivement condamnée il y a long-temps, par Innocent d'heureuse mémoire, ensuite par Zosime, Boniface, Celestin, Sixte, Leon; & qu'elle est proscrite non-seulement par les Loix de l'Eglise catholique, mais*

encore par celles de l'Empire, qui défendent qu'on laisse vivre ces Sectaires en aucun lieu de la terre : Ce qui paroit, tant par les Actes Ecclésiastiques, qui ont été faits à ce sujet dans chaque Province, que par les Ordonnances Imperiales. Et voilà quels sont ceux dont les oreilles catholiques écoutent patiemment la Doctrine, entendent les disputes, endurent les blasphêmes & les pièges. Oh ! si l'on avoit soin de lire les Livres & les écrits, que nos Peres ont faits contre-eux, on reconnoitroit que la vérité a confondu & détruit toutes les subtilités que l'erreur nous oppose.

On peut dans tous les temps de séduction, former les vœux que fait ici Gelase. Si l'on avoit soin de s'instruire, en lisant les Livres des Docteurs catholiques, l'erreur ne feroit pas tant de progrès. Mais parce que ces Livres ne sont pas des fruits défendus, ils n'ont pas d'attraits, sur-tout aux yeux des femmes vaines & curieuses. La lettre de Gelase, est datée du 28 Juillet 493.

L'Evêque Honorius, dans la réponse qu'il y fit, parut choqué & surpris de ce que le Pape étendoit son zèle si loin. Surquoi Gelase lui répondit : *Nous sommes surpris que vous l'ayez été de ce que le Siège Apostolique, qui, selon l'ancien usage, doit étendre sa sollicitude à toutes les Eglises qui sont dans l'Univers,*

ait paru inquiet ſur l'etat de la Foi, dans vos Provinces, & de ce qu'ayant appris qu'on s'efforçoit de corrompre la purete de la Foi, dans la Dalmatie, & d'y répandre de nouveau, le venin de l'héréſie Pelagienne, condamnée par les Loix Divines & humaines, nous n'avons pas cru devoir attendre pour vous en écrire, que nous en euſſions été informés plus exactement. Gelaſe joignit à cette ſeconde lettre, un formulaire ſur lequel on devoit examiner ceux dont la Foi étoit ſuſpecte.

Le mal gagna de plus près, & pénétra juſques dans le ſein de l'Italie. Un Vieillard, nommé Seneque, dont l'âge & l'entêtement de l'erreur, avoient affoibli la raiſon, ſe fit l'Apôtre du Pelagianiſme, ſans autre mérite qu'un fanatiſme, qui avoit éteint en lui, les lumières du bon ſens avec celles de la Foi. On le conduiſit au Pape Gelaſe, qui n'omit rien pour le détromper, mais il le trouva trop dépourvu de ſens, pour goûter les raiſons qu'on lui apportoit. L'eſprit eſt une reſſource, aux Novateurs qui ont le cœur droit, & les plus ſtupides, ſont communément les plus opiniâtres.

Gelaſe, qui croyoit ne rien devoir négliger de ce qui pouvoit ſervir à conſerver le dépôt de la Foi, écrivit une grande lettre aux Evêques de la Mar-

che d'Ancone qui avoient montré quelque négligence à réprimer ce Vieillard inſenſé. *Nous avions gémi juſqu'à préſent*, leur dit-il, *de voir les Provinces voiſines de Rome, ravagées par les incurſions des barbares : mais de nouveaux dangers nous font connoître, que le démon ſuſcite aux fideles un mal plus terrible. Ce mal regarde, ſur-tout les Evêques de vos Provinces, qui s'acquittent avec tant de négligence & de lâcheté de leur miniſtère, touchant le gouvernement des ames qui leur ſont confiées, qu'ils les laiſſent déchirer impunément ſous leurs yeux, par les bêtes les plus mépriſables & les moins terribles.... Car on nous a préſenté un miſerable Vieillard, nommé Seneque, qui non-ſeulement eſt dépourvu de toute érudition, mais encore de tout ſens commun. Il eſt plongé dans la fange des erreurs Pelagiennes, comme une de ces grenouilles, dont il eſt parlé dans l'Apocalypſe.*

Ce ſtupide Vieillard, qui, ſelon la remarque de Gelaſe, étoit bien différent de Pelage, de Celeſtius & de Julien, leſquels étoient diſtingués par leur éloquence, nioit comme eux le péché originel. Il enſeignoit que les enfants morts ſans Baptême, ne pouvoient être condamnés pour ce ſeul péché, & il prétendoit que l'homme, en vertu de ſon libre arbitre, pouvoit être heureux par les biens de la nature. Gelaſe, après

l'avoir refuté ſur ces trois articles, ajoûte : *Qui peut entendre, qui peut endurer que des Evêques aient ſouffert que cet indigne cadavre ait oſé excommunier un Prêtre, qui n'acquieſçoit pas à ſes erreurs? Comment un homme de ce caractère, a-t'il trouvé quelqu'un qui l'ait reçu, ou qui ait eu la patience de l'entendre?*

Un Novateur auſſi groſſier & auſſi ignorant que le Vieillard, dont parle ici Gelaſe, n'eut en effet trouvé guères de Diſciples, s'il n'avoit ſçu flater les paſſions de ceux-même qui ſe piquoient de piété. Il enſeignoit qu'il falloit faire demeurer les Moines & les Eccléſiaſtiques, avec les Vierges conſacrées au Seigneur, apparemment pour montrer la force du libre arbitre, & cette morale corrompue, Gelaſe dit qu'elle fut reçue avec applaudiſſement. Le Pape ajoûte : *Ce qui met le comble à ſes forfaits, c'eſt qu'au ſçu & ſous les yeux des Evêques, il a tâché de déchirer la mémoire de Saint Jerôme & de Saint Auguſtin, ces deux lumières des Docteurs catholiques.* On voit en quelle vénération étoient déja dans l'Egliſe, ces deux illuſtres défenſeurs de la Foi. La lettre eſt datée du premier Novembre, 493. Il ne paroît pas que cette affaire ait eu d'autres ſuites. Pour les prévenir, Gelaſe compoſa un traité que nous avons encore contre l'héréſie

Pelagienne ; & Photius nous apprend que Jean Talaya, Evêque d'Alexandrie, dans une Apologie qu'il envoya dans le même temps au même Pape, condamna *non-ſeulement cette héréſie, mais encore, Pelage, Celeſtius, & Julien, qui leur avoit ſuccédé.* Cod. 54.

Gelaſe, ne donna pas ſeulement ſes ſoins à réprimer les erreurs groſſières de Pelage, il s'appliqua à en déraciner juſqu'aux dernières fibres, en s'oppoſant aux erreurs des Prêtres de Marſeille. Saint Honorat, l'auteur de la vie de Saint Hilaire d'Arles, étoit alors Evêque de Marſeille. Salvien & Gennade, étoient les plus célèbres des Prêtres de ſon Clergé. On n'a rien qui doive rendre ſuſpecte la foi de Salvien ; mais il n'eſt pas facile d'excuſer Gennade. Il publia en ce temps-là, c'eſt-à-dire, l'an 493, un catalogue des Ecrivains illuſtres, où les louanges qu'il donne aux auteurs Semi-Pelagiens, & la critique qu'il fait des ſaints Docteurs qui les ont combattus, forment un grand préjugé contre lui. Il n'épargne pas même Saint Auguſtin. *Auguſtin*, dit-il, c. 38. *né en Afrique, Evêque d'Hippone, fort verſé dans les ſciences Divines & humaines, connu dans tout l'Univers, d'une foi integre, & d'une vie pure, a tant écrit, qu'on ne peut trouver tous ſes ouvrages.*

Qui pourroit donc se vanter de les avoir tous ? ou qui pourroit lire autant qu'il a écrit ? C'est pourquoi en composant tant d'ouvrages, il lui est arrivé ce que le Saint-Esprit a dit par Salomon: EN PARLANT BEAUCOUP, VOUS N'EVITEREZ PAS LE PECHE'. Il ajoûte : *l'erreur où il est tombé en parlant beaucoup, comme j'ai dit, a été vivement combattue par ses adversaires, & l'on n'a pas encore décidé si*
Edit. Senæ 1703. *c'est une hérésie :* NEC DUM HÆRESIS QUÆSTIONEM ABSOLVIT. C'est ainsi qu'on lit dans la dernière édition de Gennade, qui paroît la plus exacte, & l'on n'y trouve aucune mention des Livres contre Julien.

Le même auteur a porté un jugement bien avantageux, des Livres de
Gen. c. 85. Fauste. *Cet Evêque*, dit-il, *a composé un fort bel ouvrage, sur la grace de Dieu, par laquelle nous sommes sauvés. Il enseigne dans cet ouvrage, que la grace de Dieu invite, prévient & aide toujours notre volonté, & que tout ce que le libre arbitre acquiert de récompense, par son travail, n'est pas notre propre mérite, mais un don de la grace.*

Mais le Pape Gelase, ne jugea pas si favorablement des ouvrages de Fauste, & de ceux de Cassien. Ce Saint Pontife, sçavoit que les Livres sont le moyen le plus propres à répandre l'erreur, &

que

que le plus ſouvent on n'y avale le poiſon, que parce qu'on ne connoît pas qu'il y eſt caché ſous la plus ſaine Doctrine. Ce fut ſur-tout, pour précautionner les fideles contre ces lectures dangereuſes, qu'il tint à Rome, l'an 494, un Concile, où il ſe trouva ſoixante-dix Evêques. On y dreſſa d'abord un Canon des ſaintes Ecritures. Enſuite, après avoir établi la Primauté du ſaint Siège de droit Divin, & l'autorité des quatre premiers Conciles, on fit deux liſtes ; la première, des ouvrages des Saints Peres, que l'Egliſe reçoit, & parmi leſquels Saint Auguſtin & Saint Proſper, ſont nommés avec éloge ; & la ſeconde, *des livres apocryphes qui* ne ſont pas reçus. Les ouvrages de Caſſien, & ceux de Fauſte, ſont mis de ce nombre, avec les canons des Apôtres, la lettre de Jeſus-Chriſt, à Abgare, & celle d'Abgare, à Jeſus-Chriſt, & pluſieurs autres écrits de cette nature. Ce qui fait connoître que Gelaſe n'a point condamné comme hérétiques, les Livres de Fauſte & de Caſſien, ainſi que quelques auteurs l'ont prétendu. Les raiſons qu'ils alléguent pour le montrer, prouveroient auſſi que les autres écrits dont on vient de parler, ſont hérétiques. Gelaſe ſe propoſa ſeulement de faire connoître aux fideles, par ſon Decret,

les Livres que l'Egliſe reçoit, & ceux qu'elle ne reçoit pas, & qu'elle condamne comme apocryphes. Les éloges que Gennade avoit donnés aux ouvrages de Caſſien & de Fauſte, ont peut-être déterminé ce Pape à noter ces auteurs, afin qu'on n'abuſât point de leur autorité. Il paroît-même que Gennade fut obligé lui-même, de rendre compte de ſa foi; car il dit, ſelon l'édition que nous avons citée, qu'il *envoya une lettre au Pape Gelaſe, touchant ſa foi* : Ce qu'il peut avoir ajoûté à ſon ouvrage, après l'avoir publié.

CHAPITRE XXII.

Les Moines Scythes, attaquent les Livres de Fauſte, Evêque de Riez. Lettre du Pape Hormiſdas, ſur ce ſujet.

L'Affaire des Livres de Fauſte, n'en demeura pas là. Plus de vingt ans après le Decret de Gelaſe, ils exciterent de nouvelles diſputes dans l'Egliſe, dont voici l'occaſion. Le ſchiſme d'Acace, ayant été heureuſement terminé par le zèle de l'Empereur Juſtin, & du Pape Hormiſdas, les Eutychiens n'oſerent plus attaquer ouvertement le Concile de Chalcedoine ; mais ils s'efforcerent

par des voies détournées de porter des coups à son autorité. Ils susciterent des Moines Scythes, qui n'étoient peut-être pas eux-mêmes hérétiques, mais qui, par leur hardiesse & leurs intrigues, étoient propres à mettre la discorde, & à fomenter un parti hérétique. Ces Moines prétendirent que pour bien expliquer la Foi catholique, sur l'Incarnation, il falloit admettre cette proposition : *Un de la Trinité a souffert pour nous* : ou, comme ils disoient quelquefois, *un de la Trinité a souffert pour nous dans la chair*. Ce n'est pas ici le lieu de montrer le venin qui pouvoit être caché sous cette proposition. Les Catholiques crurent devoir la rejetter, dans un temps où toute nouveauté étoit suspecte. Car quoiqu'elle put avoir un sens fort catholique, & qu'elle ait été dans la suite approuvée par le saint Siège, elle pouvoit aussi servir de voile à l'erreur ; & un Disciple d'Eutychés, s'en étoit servi dans le Concile de Chalcedoine.

Tout Constantinople, fut bientôt en trouble pour cette proposition. Leonce, soutenu par Vitalien, un des premiers officiers de l'Empire, étoit le chef des Moines qui la défendoient avec tant de chaleur. Le Diacre Victor, appuyé de l'autorité de Justinien, depuis Em-

pereur, étoit à la tête de ceux qui la combattoient. La diſpute, comme il arrive, s'étendit bientôt à d'autres points. Fauſte avoit écrit ſur l'Incarnation. C'en fut peut-être aſſez pour lui attirer l'indignation des Moines Scythes. Ils prétendirent que les ouvrages de cet Evêque, ſur la grace & le libre arbitre, étoient hérétiques: Victor & pluſieurs autres, ſoutinrent qu'ils ne l'étoient pas, & l'on diſputa avec vivacité de part & d'autre, chacun tâchant d'engager dans ſes intérêts, les perſonnes les plus diſtinguées.

Poſſeſſeur, Evêque Africain, étoit alors à Conſtantinople, où il s'étoit refugié pendant la perſécution des Vandales. On jugea qu'un Evêque d'Afrique, où les queſtions de la grace, avoient été tant de fois diſcutées, ſeroit plus en état de juger des Livres de Fauſte, que les Orientaux, & on le conſulta ſur ce ſujet. Poſſeſſeur ne jugea pas ces ouvrages hérétiques; mais ne voulant pas qu'on s'en rapportât là-deſſus à ſon jugement, il conſulta lui-même, le ſaint Siège, & il écrivit la lettre ſuivante à Hormiſdas.

“ Il eſt convenable & utile de recou-
„ rir au chef quand il s'agit de la gué-
„ riſon des membres. Car qui eſt-ce
„ qui a plus de ſollicitude pour ceux

„ qui lui sont soumis, & de qui doit-
„ on attendre qu'il affermisse la Foi
„ ébranlée, si ce n'est du Pontife qui
„ remplit le siège de celui à qui Jesus-
„ Christ a dit : *Vous êtes Pierre, &*
„ *sur cette Pierre je bâtirai mon Eglise.*
„ Je crois que votre Sainteté n'ignore
„ pas quelles ambuches on tend à l'E-
„ glise, dans la Ville de Constantino-
„ ple, & que l'on cherche l'occasion
„ de rouvrir l'ancienne plaie que l'on
„ croyoit fermée.

„ C'est pourquoi, quelques Moines
„ ayant été scandalisés du Livre d'un
„ certain Fauste, Gaulois de nation, *
„ Evêque de Riez, qui traite de diver-
„ ses matières, & sur-tout de la grace ;
„ & les autres, comme il arrive, pren-
„ nent la défense de ces Livres, ils ju-
„ gerent à propos de me consulter. Je
„ leur ai répondu, que les écrits que
„ les auteurs Ecclésiastiques ont pu-
„ bliés selon la capacité de leur esprit,
„ ne sont pas reçus comme canoniques,
„ & n'ont point l'autorité des Statuts
„ Synodaux ; que nous avions dans
„ l'ancienne & dans la nouvelle Loi,
„ dans les Canons des Conciles géné-
„ raux, des regles certaines de la Foi,
„ & des fondements sûrs de la Reli-
„ gion. Mais cette réponse ne leur a
„ parue qu'une défaite, comme leurs

* Possesseur se trompoit. Fauste étoit de la Bretagne.

„ plaintes nous l'ont fait aſſez connoî-
„ tre. C'eſt pourquoi, tant pour avoir
„ égard à leurs prières, que pour avoir
„ occaſion de vous témoigner mon
„ obéiſſance, j'ai cru devoir vous écrire
„ cette lettre, par Juſtin mon Diacre,
„ pour vous ſupplier, en vous deman-
„ dant le ſecours de vos prières, de
„ vouloir par l'autorité du Siège Apoſ-
„ tolique, faire connoître à ceux qui
„ nous ont conſulté, ce que vous ju-
„ gez des écrits de l'auteur en queſ-
„ tion. Les Généraux Vitalien & Juſ-
„ tinien, ſouhaitent auſſi d'être inſtruits
„ là-deſſus, par le reſcrit de votre
„ Sainteté. „

Les Moines Scythes, peu ſatisfaits de la réponſe qu'ils avoient reçue de Poſſeſſeur, s'adreſſerent aux Légats, qu'Hormiſdas avoit envoyés à Conſtantinople, pour y réconcilier les Schiſmatiques. Les Légats refuſerent d'abord de les écouter. Mais des Moines brouillons, ne ſe rebutent pas aiſément. Ceux-ci voyant qu'ils étoient ſuſpects d'Eutichianiſme, préſenterent aux Légats, une profeſſion de leur foi ſur l'Incarnation, & ſur la grace. Elle ne tendoit qu'à juſtifier la propoſition qu'ils avoient avancée, & l'accuſation qu'ils avoient intentée contre les Livres de Fauſte, dont cependant ils ne parloient pas nom-

mément. *Nous avons en abomination*, diſent-ils, *ceux qui, contre la parole de l'Apôtre, prétendent que c'eſt à nous de vouloir, & à Dieu d'executer, puiſque le même Docteur nous enſeigne, que c'eſt Dieu qui nous fait vouloir & executer.*

Les Légats, avoient défenſe de ſe mêler d'autres affaires que de celles pour leſquelles ils avoient été envoyés. Mais quelques excuſes qu'ils apportaſſent, pour ne point entrer dans ces nouvelles diſputes, ils ne purent refuſer à l'Empereur, & aux perſonnes de qualité qui s'intereſſoient dans cette affaire, de faire tenir des Conférences en leur préſence, entre les Moines Scythes & leurs adverſaires, pour eſſayer de procurer la paix par cette voie. Il s'agiſſoit ſur-tout de la propoſition, *un de la Trinité a ſouffert pour nous.* Les Légats déclarerent, qu'ils ne recevoient pas tout ce qui n'étoit pas dans les quatre premiers Conciles, & dans les écrits de Saint Leon. Les Moines ne voulant pas ſe déſiſter, ni faire des ſoumiſſions à un Evêque, nommé Paterne, qu'ils avoient accuſés, ils s'enfuirent furtivement de Conſtantinople, & envoyerent en diligence des députés au Pape. Les Légats l'ayant appris, écrivirent à Hormiſdas, le 29 Juin, 519, pour lui rendre compte de ce qui s'étoit paſſé. *Des*

Moines Scythes, disent-ils, *sont les auteurs de tous ces maux. Ils ont mis des obstacles à l'union des Eglises. Tout le monde juge qu'ils ne veulent que brouiller. Ils se sont enfuis de cette Ville, & ont couru vers votre sainteté, espérant de la surprendre.... si vous receviez quelque nouveauté, telle qu'elle fût, il en arriveroit un plus grand mal que celui qui a été causé par Eutychès. Il doit suffire à l'Eglise de ce qu'elle a souffert de cet hérésiarque, depuis soixante ans.* Ils ajoûtent, que ces Moines sont séparés de leur communion, & que toute l'Eglise de Constantinople, les a en horreur. Justinien, qui favorisa dans la suite, les Moines Scythes, écrivit alors contre-eux, à Hormisdas dans les termes les plus forts. En priant ce Pape de terminer ces questions, il lui dit ces belles paroles : *Nous croyons que tout ce que vous aurez déclaré, sera la Foi Catholique.*

Epistola Justiniani inter Hormisdæ Epistolas.

Hormisdas, ayant reçu les lettres dont on vient de parler, ne regarda les Moines Scythes, que comme des esprits inquiets & brouillons, & afin de laisser rallentir la chaleur qu'ils montroient, il leur déclara qu'il ne leur rendroit aucune réponse qu'après le retour de ses Légats, dont ils lui faisoient des plaintes. Pendant ce délai, ces Moines toujours intrigants, songerent à gagner le

ſuffrage des Evêques Africains, qui étoient relégués pour la foi dans la Sardaigne. Le Diacre Pierre, un d'entre-eux, écrivit au nom des autres, à ces saints Confeſſeurs une lettre, où, ſans faire mention de la diſcorde dont ils avoient été la cauſe, il expoſe leur croyance ſur l'Incarnation & ſur la grace. Il inſiſte particulièrement ſur ce que la grace prévient la volonté. Il attribue au Pape Celeſtin, le recueil d'autorités ſur la grace, qui eſt à la fin de la lettre de ce Pape, aux Evêques des Gaules. *Nous conformant à la doctrine de tous ces Peres*, diſent les Moines Scythes, *nous anathématiſons Pelage & Celeſtius, Julien d'Eclane, & ſur-tout les Livres de Fauſte, Evêque de Gaule, & auparavant, Moine de Lerins, qui ont été écrits contre le ſentiment de la prédeſtination, & dans leſquels l'auteur allant non-ſeulement contre la tradition de tous les Peres, mais encore contre la doctrine de l'Apôtre, fait ſuivre le ſecours de la grace, après le travail de l'homme, & aneantiſſant toute la grace de Jeſus-Chriſt, il porte l'impiété juſqu'à prétendre, que les Saints des premiers ſiècles, n'ont pas été ſauvés par la même grace que nous, comme Saint Pierre l'enſeigne, mais par les forces de la nature.* Il ne paroît pas aſſez d'équité dans le portrait qu'on fait ici de la doctrine de Fauſte,

qui déclare en pluſieurs endroits, que les anciens Patriarches ont été ſauvés par la même grace que nous, & par la foi, en l'avenement de Jeſus-Chriſt. Auſſi ne trouve-t'on pas dans les écrits de Fauſte les extraits que Jean Maxence, un de ces Moines, lui attribue.

Les Evêques Africains, ne répondirent pas ſitôt à cette lettre, & les Moines Scythes, n'eurent pas la patience d'en attendre la réponſe, à Rome. Comme ils jugerent que ce Tribunal, ſur-tout après l'arrivée des Légats, ne leur ſeroit pas favorable, ils s'enfuirent ſecretement de cette Ville, après avoir tâché d'exciter des ſéditions & d'émouvoir le peuple, par des placards attachés aux Statuës des places publiques. Hormiſdas, qui les connut alors par lui-même, fit après leur départ la réponſe ſuivante, à Poſſeſſeur, qui l'avoit conſulté ſur les Livres de Fauſte.

Après lui avoir parlé des tempêtes qui agitent le vaiſſeau de l'Egliſe, mais qui ne peuvent jamais le ſubmerger, il lui dit : « Que n'avons-nous pas eu à „ ſouffrir preſque toute cette année, „ des fourberies, des intrigues artifi- „ cieuſes, & de la haine envenimée de „ quelques Scythes, qui ſe diſent Moi- „ nes, mais qui n'en ont que l'habit, „ & nullement l'eſprit & les œuvres,

„ Nous nous ſommes efforcés de gué-
„ rir leurs plaies, par la douceur de la
„ patience. . . . Ce ſont des hommes
„ adroits à ſemer des calomnies, habi-
„ les à compoſer le poiſon de la médi-
„ ſance, hardis à exciter des ſéditions.
„ Ils haïſſent tout le corps de l'Egli-
„ ſe, & au lieu de l'obéiſſance qui
„ tient le premier lieu dans les Monaſ-
„ tères pour la diſcipline régulière, ils
„ ne ſçavent que montrer une opiniâ-
„ treté & une contumace orgueilleu-
„ ſe.... C'eſt ce que nous avons jugé à
„ propos de vous faire connoître, de
„ peur que, s'ils venoient dans les lieux
„ où vous êtes, ils ne ſéduiſiſſent par
„ des diſcours artificieux, ceux qui
„ ignoreroient la conduite qu'ils ont
„ tenue à Rome.

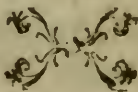
„ Pour ceux dont vous parlez dans
„ votre lettre, & qui vous ont con-
„ ſulté ſur les écrits de Fauſte, Evê-
„ que de Gaule, répondez-leur qu'on
„ ne les reçoit pas, & qu'aucun de
„ ceux qui n'ont pas été mis au rang
„ des Peres, après un examen de la
„ Foi Catholique, ne doit être d'au-
„ cun poids en ce qui concerne la diſ-
„ cipline Ecçléſiaſtique, ou la Re-
„ ligion. „

La réponſe d'Hormiſdas, eſt confor-
me au Decret de Gelaſe, qui met les

œuvres de cet auteur, au nombre des Livres apocryphes que l'Egliſe ne reçoit pas. Hormiſdas, n'en défend pas la lecture. *On ne peut*, dit-il, *vous faire un crime de connoître ce que vous devez éviter. Ainſi, ceux qui liſent des choſes qui ne conviennent pas, ne ſont pas coupables, mais ceux qui les ſuivent.* Cette maxime n'eſt vraie, que quand il n'y a pas de péril dans ces ſortes de lectures. Il finit cette lettre, par un trait qui nous apprend qu'il ne faut pas chercher dans les déciſions de l'Egliſe, ce qu'a penſé Saint Auguſtin, mais qu'il faut chercher dans Saint Auguſtin, ce qu'a penſé l'Egliſe Romaine, qui eſt toujours l'Egliſe Catholique. *Quoiqu'on puiſſe connoître*, dit-il, *dans divers écrits de Saint Auguſtin, & ſur-tout dans ſes Livres, à Hilaire & à Proſper, la Doctrine que l'Egliſe Romaine*, c'eſt-à-dire, *l'Egliſe Catholique, ſuit & enſeigne, ſur la grace & le libre arbitre, il y a cependant dans les archives de l'Egliſe, un recueil d'articles, que je vous enverrai, ſi vous ne l'avez pas, & que vous le jugiez néceſſaire.* C'eſt apparemment le recueil d'autorités ſur la grace, qui eſt à la fin de la lettre de Celeſtin.

Incongrua.

Expreſſa capitula.



CHAPITRE XXIII.

Excès des Moines Scythes contre la Lettre d'Hormiſdas. Réponſe de Saint Fulgence à ces Moines, au nom des Evêques Africains exilés en Sardaigne. Mort d'Hormiſdas.

AUſſi-tôt que la Lettre d'Hormiſdas, datée du 13 Août 520, fut devenue publique, les Moines Scythes ne garderent plus de meſures, & ils juſtifierent, par les excès où ils ſe porterent, le jugement que le Pape avoit fait de leur conduite. Jean Maxence, un d'eux, écrivit contre cette Lettre avec l'impoliteſſe d'un Scythe, & l'effronterie d'un Moine révolté. Il joint d'abord la mauvaiſe foi à l'inſolence, & faiſant ſemblant de douter que la Lettre en queſtion ſoit d'Hormiſdas, il prononce hardiment que, quelqu'en ſoit l'Auteur, il eſt hérétique. A quels excès d'injuſtice & d'aveuglement n'en vient-on pas dans les états les plus Saints, quand on y a une fois levé l'étendart de la révolte contre le Saint Siège ? Après bien des déclamations & des traits injurieux, Jean Maxence vient à la réponſe d'Hormiſdas touchant les Livres

de Fauste, & voici ce qu'il en dit: *Il ne répond pas à ce qu'on lui demande.... Car la question étant, non s'il faut lire ces Livres, mais s'ils sont Catholiques, il ne marque pas ce qu'il en faut penser, mais il se contente de dire qu'ils n'ont pas d'autorité, & que cependant il faut les lire.* Ensuite le Moine Scythe voulant montrer que les Livres de Fauste sont hérétiques, en cite des Extraits qu'il oppose à des passages de Saint Augustin. Mais il y a lieu de se défier de la fidélité de ces Extraits. Car, outre qu'on ne les trouve point dans les Livres de Fauste, il est contre toute vraisemblance, que les Evêques des Gaules, parmi lesquels il y avoit tant de Saints & de sçavants Prélats, eussent toléré des Ouvrages pleins des plus grossières erreurs de Pelage, si les citations de Maxence sont véritables. Il est plus conforme à l'équité, de ne pas écouter un Ecrivain qui trouve l'Hérésie Pelagienne dans la Lettre-même d'Hormisdas. Fauste eut bientôt après des adversaires plus respectables, mais qui ne le connurent peut-être que sur le rapport des mêmes accusateurs.

Les Evêques Africains, exilés en Sardaigne, ayant reçu la Lettre des Moines Scythes, dont nous avons parlé, ne montrerent pas moins de zèle pour

défendre la Foi contre les héréſies, qu'ils avoient montré de courage pour la confeſſer devant les tyrants. Saint Fulgence, Evêque de Ruſpe, étoit le plus célèbre d'entre-eux. Il ſembloit qu'il eût ſuccédé à Saint Proſper dans le ſoin de défendre la Doctrine de Saint Auguſtin. Avant ſon éxil, il avoit juſtifié le Saint Docteur des ſentiments que les Prédeſtinatiens lui attribuent. Monime, avoit crû voir dans le Livre *de la perfection de la Juſtice*, que Saint Auguſtin y enſeignoit la predeſtination au mal; & il en avoit écrit à Saint Fulgence, pour appuyer cette erreur qui eſt l'héréſie prédeſtinatienne. Fulgence montra dans le premier des trois Livres, adreſſés à Monime, qu'une opinion ſi impie, n'avoit jamais été le ſentiment de Saint Auguſtin, & que Dieu ne prédeſtine perſonne au mal, mais qu'il prédeſtine aux ſupplices ceux qu'il a prévus devoir mourir dans leurs péchés. Il défendit enſuite Saint Auguſtin contre les Semi-Pelagiens. Mais quelque zèlé qu'il fut pour la Doctrine de ce Pere, il étoit ſi édifié de la lecture des Inſtitutions monaſtiques & des conférences de Caſſien, qu'elles lui avoient inſpiré la réſolution de paſſer en Egypte, pour imiter le genre de vie de ces Anachoretes. Mais Dieu le def-

Vita Fulgentii.

tinoit à d'autres souffrances. Il eut la gloire d'être relégué pour la Foi en Sardaigne, & la persécution ne put lui faire retenir la vérité captive. Il étoit dans son éxil, selon l'expression d'un de ses Disciples, *la langue & l'esprit* des Evêques relégués avec lui. *Quand les*
Auctor vitæ Fulg. c. 20. *Confesseurs de Jesus-Christ répondoient à ceux qui les avoient consultés*, ajoûte le même Auteur, *la Lettre portoit le nom de tous les Evêques, mais on reconnoissoit au stile que c'étoit Fulgence seul qui l'avoit écrite.*

Il fut donc chargé de répondre aux Moines Scythes, & il le fit par un Traité dogmatique sur l'Incarnation & la grace, qu'il leur adressa en son nom & au nom de quatorze Evêques. Il y loue d'abord la Foi de ces Moines, & après avoir traité les questions qui concernent l'Incarnation, il vient aux matières de la grace. Il s'étent particuliè-rement sur la nécessité de la grace prévenante pour les bonnes œuvres, & sur-tout pour le commencement de la Foi; mais il ne fait aucune mention des Livres de Fauste, qu'il n'avoit peut-être pas vûs. Il paroît que cette réponse ne satisfit pas les Moines Scythes, & qu'ils écrivirent une seconde Lettre aux Confesseurs, en leur envoyant l'Ouvrage de Fauste sur la grace.

Saint Fulgence, pour répondre à cette nouvelle Lettre, adressa à l'Archimandrite Jean, & au Diacre Venerius, un Traité sur *la vérité de la prédestination*, divisé en trois Livres. Il composa ensuite sept Livres contre Fauste, où il tâchoit, dit Saint Isidore, de découvrir la *profonde* finesse de cet Evêque. Mais comme cet Ouvrage n'a point encore paru, quoiqu'un * Auteur se soit vanté de l'avoir trouvé, on ne peut sçavoir au juste les erreurs que Saint Fulgence y combattoit. Ce que l'Auteur de sa vie nous apprend de ces Livres, ne fait qu'irriter le desir de les recouvrer. *Fulgence*, dit-il, *étoit si connu de toutes les Nations, que plusieurs Fideles, ayant été scandalisés à Constantinople de deux Livres que Fauste, Evêque de Gaule, avoit composés contre la grace avec beaucoup d'artifice, favorisant ouvertement les Pelagiens, & voulant cependant paroître Catholique, on les lui envoya pour sçavoir ce qu'il en pensoit. Fulgence, pour arrêter le cours de ce poison, y répondit par un Ouvrage en sept Livres. Il s'attacha plus à exposer les sentiments de Fauste qu'à les réfuter, parce qu'exposer ses discours captieux, c'étoit réfuter ses folles visions.* Il reçut bientôt la récompense de ce grand travail. Car à peine avoit-il achevé de le dicter, que *la chaine de*

Isid. Catal. illustr. script. c. 14.

*Vignier.

Auctor vitæ Fulgentii. c. 28.

la captivité, qui avoit duré ſi long-temps, fut rompue.

La perſécution Vandalique ceſſa en 523. auſſitôt que Hilderic, Succeſſeur de Traſamond fut parvenu à la Couronne. Peu de temps après que les Confeſſeurs de J. C. eurent été rappellés en Afrique, ils écrivirent aux Moines Scythes une lettre Synodique, dont Saint Fulgence eſt auſſi l'auteur. *Votre lettre*, leur diſent-ils, *nous a d'un côté conſolés dans notre exil, & de l'autre, elle nous a affligés. Nous avons de la joie que vous ſoyez dans de bons ſentiments ſur la grace de Dieu, par la lumière & le ſecours de laquelle le libre arbitre eſt éclairé & gouverné; mais nous apprenons de vous avec douleur, que quelques Freres s'écartent du droit chemin dans les queſtions de la Grace, & veulent élever le libre arbitre pour déprimer la Grace .... Le libre arbitre ſans la Grace eſt comme l'œil ſans la lumière, car l'œil eſt fait pour voir, mais il ne peut voir s'il ne reçoit la lumière.* Cette comparaiſon eſt tout-à-fait propre pour expliquer la néceſſité de la Grace & le libre arbitre de la volonté: Car on peut toujours fermer les yeux à la lumière, quelque vive qu'elle ſoit. Ils ajoûtent: *Quant à ce que vous dites que l'homme eſt ſauvé par la ſeule miſéricorde de Dieu, au lieu que vos Adverſaires diſent que perſonne ne pour-*

ra être sauvé s'il ne travaille & s'il ne court par sa propre volonté ; il faut tenir l'un & l'autre, mais en gardant l'ordre qui doit être entre la miséricorde Divine & la volonté humaine, en sorte que celle-là prévienne & que celle-ci suive.

Ces Evêques Africains paroissent restreindre la volonté que Dieu a de sauver les hommes au nombre de ceux qui sont effectivement sauvés ; mais il faut les entendre d'une volonté absolue. Ils parlent dans cette lettre des livres de Saint Fulgence contre Fauste. C'est une raison de croire qu'elle ne fut écrite qu'après leur retour en Afrique. Elle est adressée à l'Archimandrite Jean & au Diacre Venerius, & elle n'est écrite qu'au nom de douze Evêques. Ce qui marque que la plupart des Confesseurs ne prirent point de part à ces disputes, ou ne daignerent pas répondre à des personnes aussi décriées que l'étoient les Moines Scythes. Car l'Auteur de la vie C. 20. de Saint Fulgence assure qu'il y avoit plus de soixante Evêques d'Afrique relégués en Sardaigne pour la Foi.

Hormisdas ne vit pas cette lettre. Il étoit déja mort quand on l'écrivit, comme il paroit par la manière dont on y parle de ce Pape, qui y est nommé, *d'heureuse memoire*. Il mourut le 6 d'Aout 523. Dieu récompensa dès cette vie le

courage & la sagesse avec lesquels il avoit conduit le Vaisseau de l'Eglise au milieu de tant de tempêtes, en lui donnant la double consolation de voir l'Eglise d'Orient réunie à l'Eglise Romaine, & la paix rendue à l'Eglise d'Afrique.

CHAPITRE XXIV.

Saint Cesaire soutient dans les Gaules la Doctrine de Saint Augustin. Il préside au Concile d'Orange. Canons contre les Semi-Pelagiens & les Prédestinatiens.

PEndant que Saint Fulgence soutenoit avec tant de gloire en Afrique la Doctrine de Saint Augustin, Saint Césaire d'Arles ne la défendoit pas avec moins de succès dans les Gaules, où elle étoit toujours combattue. Ce Saint Prélat avoit été élevé dans le Monastère de Lerins, sous l'Abbé Porcaire; mais il n'y avoit pas pris les sentiments de Fauste, à qui Porcaire avoit succédé; se préservant d'un écueil assez commun dans les Congrégations régulières, où l'on fait gloire de prendre avec l'habit les sentiments-même suspects qu'on y trouve quelque fois. Sa pieté & son érudition l'ayant fait élever sur le Siège

d'Arles après la mort d'Eone, l'an 502, il y eut la gloire de porter le dernier coup au Semi-Pelagianiſme.

Il ne put voir ſans douleur que cette ſecte ſubſiſtoit toujours dans les Gaules, & que les livres de Fauſte s'y liſoient encore, quoique flêtris par le Saint Siège. Il crut devoir en donner le contre-poiſon, & il compoſa ſur la Grace & le Libre Arbitre un ouvrage où il raſſembla les témoignages des Ecritures & des Saints Peres. On aſſure que le Pape Felix IV. qui occupoit alors le Saint Siège, approuva cet ouvrage. C'eſt ce que nous apprend l'auteur qui a inſeré dans Gennade l'éloge de Saint Céſaire. Car on convient aujourd'hui que cet article a été ajoûté à l'écrit de Gennade. Mais l'interpolateur ne paroît pas mériter beaucoup de créance, puiſqu'il dit au même endroit, que *Ceſaire floriſſoit du temps de Fauſte*; ce qui eſt évidemment faux.

Apud Gennad. c. 77.

L'écrit de Céſaire déconcerta les Semi-Pelagiens; mais ce ſuccès ne parut pas encore ſuffiſant au Saint Prélat. Il alla plus loin & implora contre-eux l'autorité du Saint Siège. Le Pape Felix voulant ſeconder ſon zéle lui envoya pluſieurs articles qui avoient rapport aux points conſtetés, & qui pouvoient ſervir de régle à cet égard. Céſaire les propoſa

dans un Concile qui se tint à Orange le 11 Juillet 529. & les y fit souscrire. Voici quelle fut l'occasion imprévue de ce Concile. Le Patrice Libere, Préfet du Prétoire, avoit fait bâtir une Eglise à Orange. Les Evêques des Villes voisines, au nombre de quatorze, avec les Laïques les plus distingués, s'y rendirent pour la solemnité de la Dédicace. Saint Césaire, Métropolitain n'eut garde d'y manquer, lié comme il l'étoit d'une étroite amitié avec Libere, & il profita de cette conjoncture pour extirper les erreurs du Semi-Pelagianisme. Ainsi cette Assemblée fortuite se changea en Concile, auquel Hincmar dit que Saint Césaire présida en qualité de Légat du Saint Siège.

Hincm. de præd. c. 12. & c. 22.

Nous étant assemblés, disent les Evêques, *pour la solemnité de la Dédicace de la Basilique, que notre Fils Libere, Préfet & Patrice, a fait bâtir dans la Ville d'Orange, & ayant conferé entre-nous de ce qui concerne les affaires de l'Eglise, nous avons appris qu'il y a quelques personnes, qui par simplicité n'ont point sur la Grace & le libre arbitre des sentiments assez sûrs & conformes à la régle de la Foi Catholique. C'est pourquoi, par l'avis & l'autorité du Siège Apostolique, nous avons trouvé juste & raisonnable de faire observer & de souscrire de notre propre main quelques*

articles que le Saint Siège nous a envoyez, & qui ont été recueillis sur ces Matières par les Saints Peres, & tirés des Saintes Ecritures, pour servir à l'instruction de ceux qui n'ont pas les sentiments qu'ils doivent avoir. Après la lecture de ces articles, que ceux qui ne pensent pas comme ils doivent touchant la Grace & le libre arbitre, ne different pas de se soumettre à ce qui convient à la Foi Catholique.

Les deux prémiers de ces Articles ou Canons concernent les erreurs de Pelage touchant le péché Originel & les peines du Péché. Les autres combattent les erreurs des Semi-Pelagiens. On ne rapportera ici que ceux qui ont paru les plus remarquables.

I I I.

„ Si quelqu'un dit que la grace de
„ Dieu peut être donnée à la priere de
„ l'homme, & que ce n'est pas la gra-
„ ce-même qui fait que nous la deman-
„ dons, il contredit ces paroles du Pro-
„ phête Isaïe & de l'Apôtre : *Ceux qui* Isai 65. 1.
„ *ne me cherchoient pas m'ont trouvé, &* Rom.
„ *je me suis montré à ceux qui ne me con-* 10. 20.
„ *sultoient pas.*

I V.

„ Si quelqu'un prétend que Dieu
„ attend la volonté de l'homme pour
„ nous justifier du péché, & ne re-

„ connoît point que l'infusion & l'o-
„ pération du Saint-Esprit, fait que
„ nous desirions d'être justifiés, il con-
„ tredit le Saint-Esprit qui dit par Salo-
Prov. 8. 36. juxta 70. „ mon : *la volonté est préparée par le Sei-*
„ *gneur*; & à ce que dit l'Apôtre : *C'est*
Philip. 2. 13. „ *Dieu qui nous fait vouloir & exécuter*
„ *selon sa volonté bienfaisante.*

V.

„ Si quelqu'un dit que le commen-
„ cement de la foi & l'affection à croire,
„ aussi-bien que l'accroissement de cette
„ foi, est en nous naturellement, & non
„ par un don de la grace.... Il con-
„ tredit les Dogmes Apostoliques.

V I.

„ Si quelqu'un dit que la miséricor-
„ de est accordée à ceux qui croient,
„ qui veulent, qui desirent, qui s'effor-
„ cent, qui travaillent, qui demandent,
„ qui cherchent, qui frappent sans la
„ grace, & ne reconnoit pas que l'in-
„ fusion & l'opération du Saint-Esprit
„ nous fait croire, vouloir & faire tou-
„ tes choses de la manière qu'il con-
„ vient, il résiste à l'Apôtre, &c.

V I I.

„ Si quelqu'un dit que par les forces
„ de la Nature, nous pouvons faire
quelque

„ quelque bien qui concerne le Salut „ de la vie éternelle, penſer ou choiſir „ comme il faut, & croire à la prédi- „ cation de l'Evangile, ſans les lumiè- „ res & l'inſpiration du Saint-Eſprit.... „ il eſt ſéduit par un eſprit d'héréſie.„

On ne peut mieux connoître que par ces Canons, quelles étoient les erreurs de ceux qui ont été dans la ſuite, nommés Semi-Pelagiens. Les déciſions qu'on leur oppoſe ici, ſont certainement voir qu'ils enſeignoient que la grace n'étoit pas néceſſaire pour la priere, & pour le commencement de la Foi; que nous pouvons chercher Dieu de nous-mêmes; que Dieu, pour nous donner ſa grace, attendoit le mouvement de notre volonté; qu'il ne donnoit pas ſa grace pour faire croire & pour faire vouloir, mais qu'il faiſoit miſéricorde à ceux qui croyoient, & à ceux qui vouloient ſans la grace; & que par les ſeules forces de la nature, on pouvoit faire quelque bien méritoire de la vie éternelle. Que penſer donc de ceux qui, malgré la notoriété de ces faits, oſent avancer que *les Semi-Pelagiens reconnoiſſoient la néceſſité de la grace, même pour le commencement de la Foi, & qu'ils étoient hérétiques, en ce qu'ils enſeignoient qu'on pouvoit réſiſter à la grace.*

Proposition, frappée de tous les anathêmes de l'Eglise.

Les Peres du Concile d'Orange, ne se bornerent pas à la condamnation des Semi-Pelagiens : mais voulant attaquer une erreur, pour le moins aussi dangereuse, ils ajoûterent : *Nous croyons aussi, selon la Foi Catholique, qu'après avoir reçu la grace par le Baptême, tous ceux qui ont été baptisés, peuvent & doivent, avec le secours de Jesus-Christ, s'ils veulent travailler fidellement, remplir tous les devoirs du Salut. Et non-seulement, nous ne croyons pas qu'il y ait des hommes qui soient prédestinés au mal, par la Divine Puissance ; mais même, s'il y en a qui croient un si grand mal, nous leur disons anathême, avec toute sorte d'exécration.* Saint Cesaire, & treize autres Evêques, souscrivirent ces articles, & les firent souscrire aux Seigneurs Laïques, qui s'étoient rendus en même-temps qu'eux à Orange.

Les canons de ce Concile, ne laisserent pas de trouver d'abord de la contradiction de la part des Semi-Pelagiens, & peut-être de quelques Prédestinatiens. Car il paroît par une lettre d'Ennodius, Evêque de Paris, que cette héréfie avoit encore au commencement du sixième siècle, des Sectateurs, même en Italie. Voici ce que ce Saint

Prélat en écrivoit à un de ses amis. *Il s'est donc trouvé quelqu'un, comme vous me le mandez.... qui assure qu'on n'a de liberté que pour choisir le mal : ô la schismatique proposition, & qui, selon l'Apocalypse, porte écrit le blasphême sur le front! Qu'il nous dise, s'il peut, quelle est cette liberté qui ne donne le pouvoir que de faire ce qui sera puni. Si cela étoit, Dieu ne pourroit pas nous juger, car quel bien pourroit il exiger de nous, après nous avoir ôté de la volonté le desir du bien?.... Je vois où s'étend le poison de cette contagion Africaine ; ce serpent a d'autre venin qu'il ne découvre pas. Ce qu'il en montre, fait assez juger de ce qu'il cache. Il veut en venir à établir que, personne n'est damné par sa faute & par sa négligence, si l'homme n'a point le pouvoir de faire le bien ou le mal. Il prétend qu'il n'y a de sauvés, que ceux qu'une faveur particulière du Ciel sauve sans qu'il leur en coute rien, & sans qu'ils observent les Commandements, & par consequent, ce qui revient au même, que ceux qui sont damnés, le sont parce que la grace Divine n'a pas voulu les délivrer.*

Ennod. l. 2. Ep. 19. ad Const. editio Sirmundi.

Ainsi les deux partis opposés, & surtout les Semi-Pelagiens, ayant intérêt de combattre le second Concile d'Orange, il se forma bientôt un orage contre Saint Césaire, que l'on regar-

doit comme l'Auteur des Articles qu'on y avoit souscrits ; & l'on s'efforça de rendre suspecte sa Doctrine, par des bruits calomnieux répandus avec artifice. Les Evêques de la Province de Vienne, tinrent à ce sujet, un Concile à Valence. Les infirmités de Saint Césaire, l'empêcherent de s'y trouver : mais il y envoya plusieurs Evêques, & entre-autres, Cyprien de Toulon, qui montra dans le Concile, que l'*homme ne pouvoit entrer de lui-même dans la voie du Salut, s'il n'étoit prévenu de la grace, appuyant tout ce qu'il avançoit, de l'autorité des saintes Ecritures.* On ne sçait rien de plus de ce qui se passa dans le Concile de Valence.

Cyprianus vita Cæsarii.

CHAPITRE XXV.

Le Pape Boniface II, approuve le Concile d'Orange. Mort de Saint Césaire. L'Hérésie Pelagienne & Semi-Pelagienne est éteinte.

IL fallut, pour terminer bientôt toutes ces disputes, que Boniface II, fut placé sur le Saint Siège. Césaire lui avoit écrit avant qu'il le sçut élevé au Pontificat, pour le prier d'obtenir du Pape Felix, le secours & l'appui qu'il

lui avoit demandé. Boniface, ne différa pas à donner lui-même des Decrets pour confirmer ce qui avoit été décidé à Orange, touchant la nécessité de la grace prévenante, pour les bonnes œuvres, & même pour le commencement de la Foi.

„ Vous me marquez, dit-il, à Saint
„ Césaire, que quelques Evêques des
„ Gaules, reconnoissent à la vérité,
„ que tous les autres biens viennent de
„ la grace, mais qu'ils attribuent à la
„ nature & non à la grace, la Foi par
„ laquelle nous croyons en Jesus-Christ,
„ & vous souhaitez que pour ôter tout
„ sujet de doute, nous confirmions, par
„ l'autorité du Saint Siège, la confes-
„ sion de Foi que vous leur avez oppo-
„ sée, & par laquelle vous définissez,
„ selon la vérité Catholique, que la
„ vraie Foi en Jesus-Christ, & le com-
„ mencement de la bonne action, sont
„ inspirés par la grace prévenante de
„ Dieu. Plusieurs Peres, & sur-tout
„ l'Evêque Augustin, d'heureuse mé-
„ moire, & nos Prédécesseurs les Pon-
„ tifes Romains, ont montré cette vé-
„ rité fort au long, en sorte que per-
„ sonne ne devroit plus avoir aucun
„ doute, que la Foi ne vienne aussi de
„ la grace. C'est pourquoi nous n'a-
„ vons pas cru qu'il fut nécessaire de

„ vous faire une réponse plus diffuse.
„ Vû sur-tout que les passages que vous
„ nous avez envoyés, tirés de l'Apô-
„ tre.... montrent évidemment que la
„ Foi par laquelle nous croyons en
„ Jesus-Christ, & tous les autres biens,
„ viennent aux hommes de la grace,
„ & non du pouvoir de la nature hu-
„ maine. Nous avons bien de la joie,
„ que dans la conférence que vous avez
„ euë avec quelques Evêques des Gau-
„ les, on ait suivi les sentiments Ca-
„ tholiques ; sçavoir, en ce que ces
„ Prélats ont défini d'un commun con-
„ sentement, comme vous le marquez,
„ que la Foi, par laquelle nous croyons
„ en Jesus-Christ, nous est donnée par
„ la grace Divine qui nous prévient,
„ ajoûtant à cette décision qu'il n'y a
„ aucun bien selon Dieu, qu'on puisse
„ vouloir, ou commencer, ou faire,
„ ou achever, sans la grace de Dieu,
Joan. 15. 5. „ suivant ces paroles du Sauveur : *Sans
„ moi vous ne pouvez rien*: Boniface ap-
„ porte ensuite quelques autorités de
„ l'Ecriture pour appuyer cette Doc-
„ trine, & il ajoûte : *C'est pourquoi re-
„ cevant avec l'affection convenable votre
„ confession de Foi, nous l'approuvons com-
„ me conforme aux regles Catholiques des
„ Peres.*

Boniface estimant que ce qu'il avoit

dit étoit ſuffiſant pour confondre l'erreur, ne jugea pas à propos de réfuter la Lettre d'un Evêque que Céſaire lui avoit envoyée. Le ſuccès fit connoître qu'il ne s'étoit pas trompé. Son approbation donna tant d'autorité au ſecond Concile d'Orange, que perſonne n'oſa plus s'élever contre les Articles qui y avoient été arrêtés : Et les déciſions d'un Concile de quatorze Evêques, aſſemblés fortuitement, ſont devenues des Régles de Foi ſûres pour toute l'Egliſe, & contre leſquelles il n'a plus été permis de s'élever ſans ſe déclarer hérétique. Ce fut-là le coup ſalutaire qui acheva dans les Gaules l'Héréſie Pelagienne.

Saint Céſaire ſurvécut pluſieurs années à ſa victoire. Il mourut l'an 543, la veille de la Fête de Saint Auguſtin, comme il l'avoit ſouhaité. Car l'Auteur de ſa vie rapporte, qu'*au milieu des douleurs extrêmes dont il étoit accablé, il demanda ſi le jour de la mort de Saint Auguſtin n'approchoit point ; & comme on lui eut répondu qu'il n'étoit pas éloigné, j'eſpere, dit-il, que le Seigneur ne mettra pas beaucoup d'intervalle entre le jour de ma mort & celui de la mort de Saint Auguſtin, à cauſe de l'amour que j'ai toujours eû pour ſa Doctrine très-Catholique.*

Cyprian. vita Cæſarii apud Surium ad 27. Aug.

Près de cent ans après, l'Héréſie

Beda. l. 2. Hist. Angl. c. 19.

Pelagienne fit encore quelques mouvements en Ecosse, qui allarmerent les Catholiques de ce Royaume. Le Clergé en écrivit au Pape Severin en 640. Mais ce Pape étant mort lorsque la Lettre arriva à Rome, Jean IV. son Successeur, jugea l'affaire si importante, qu'il se pressa d'y faire réponse avant-même son Ordination. Il y exhorte les Ecossois à extirper entièrement l'Hérésie, que quelques personnes vouloient faire revivre parmi eux. La Lettre est signée d'Hilaire, Archi-Prêtre ; de Jean, Diacre, élû Pape, & de quelques autres. Il ne paroît pas que cette affaire ait eu aucunes suites, & ce sont les dernières traces que l'on trouve de l'Hérésie Pelagienne.

L'Enfer n'ayant pû dans la suite des temps la ressusciter, eut recours à de nouveaux artifices. Tandis que cette Hérésie subsistoit, il s'appliquoit à la cacher dans ceux qui l'enseignoient. Quand elle fut éteinte, il s'appliqua par une ruse opposée, à la faire paroître dans ceux qui n'en étoient nullement infectés. Ne pouvant plus faire passer l'erreur pour la vérité, il s'efforça de faire passer la vérité pour l'erreur. Ainsi l'on ne vit plus de Pelagiens ou de Semi-Pelagiens ; mais on vit des Docteurs Catholiques accusés de l'être.

Pour rendre complette l'Hiſtoire du Pelagianiſme, peut-être faudroit-il, en la finiſſant, rapporter ce qui a ſervi de prétexte à ces accuſations. Mais il ſuffira de dire, que le Prédeſtinatianiſme en fut la cauſe la plus commune. En effet, ceux qui l'ont renouvellé dans le ſeizième Siècle, c'eſt-à-dire, les Luthériens & les Calviniſtes, ont cru voir le Pelagianiſme juſques dans le Concile de Trente. Un Prédeſtinatien du Siècle ſuivant, n'a fait que les imiter, & prévoyant que dans ſa Doctrine on ne méconnoîtroit pas le Prédeſtinatianiſme, il a tâché d'un côté, de montrer qu'il n'y eut jamais, ni Héréſie Prédeſtinatienne, ni Hérétiques Prédeſtinatiens; & de l'autre, il s'eſt efforcé de faire paſſer pour des opinions pelagiennes & ſemi-pelagiennes, les vérités catholiques oppoſées à ſes erreurs.

Depuis, le Viſionnaire furieux, n'a pas craint d'avancer, que *les Moliniſtes ſont des demi-Pelagiens*, & que *l'Egliſe Romaine tolére un Pelagianiſme tout pur & tout crû.* Mais avec quelle préciſion & quelle énergie Mr. Boſſuet ne réfuta-t'il pas cette Aſſertion fauſſe & téméraire? *Pour ce qui regarde les Moliniſtes*, dit-il, *s'il en avoit ſeulement ouvert les Livres, il auroit appris qu'ils reconnoiſſent pour tous les Elûs, une pré-* Second Avertiſſement. §. XVIII.

férence gratuite de la Divine miséricorde, une grace toujours prévenante, toujours nécessaire pour toutes les œuvres de piété; & dans tous ceux qui les pratiquent, une conduite spéciale qui les y conduit. C'est, ajoûte-t'il, *ce qu'on ne trouvera jamais dans les Semi-Pelagiens.*

Enfin, les Défenseurs de la Prémotion Physique, ont aussi accusé leurs Adversaires de Pelagianisme, & l'accusation fut portée avec un grand éclat à divers Tribunaux, sur la fin du seizième Siècle. Mais après un grand nombre de Congrégations, tenues en présence des Souverains Pontifes, Paul V, permit aux deux Ordres qui étoient en contestation, de soutenir les sentiments qu'ils avoient jusqu'alors soutenus; leur défendant de noter d'aucune Censure le sentiment contraire. Sur quoi il fit un Décret, qui fut notifié aux Généraux des deux Ordres. Depuis ce temps, il n'y a que des Novateurs, qui osent accuser le Molinisme de renouveller les erreurs Pelagiennes ou Semi-Pelagiennes.

FIN.

ERRATA

De la ſeconde Partie.

Page 26. *ligne* 14. il y a, *liſez*, il a.
P. 30. *l.* 2. moins, *liſez*, Moines.
P. 39. *l.* 4. perſeveriez, *liſez*, perſevereriez.
P. 51. *l.* 31. reſiter, *liſez*, réſiſter.
P. 52. *l.* 12. s'expriment, *liſez*, s'exprime.
P. 56. *l.* 6. la foi, *liſez*, ſa foi.
Ibidem. *l.* 7. conſtetées, *liſez*, conteſtées.
P. 60. *l.* 3. l'ont, *liſez*, l'on.
P. 62. *l.* 5. ſecretemement, *liſez*, ſecretement.
P. 64. *l.* dernière, *cœdere*, liſez, *lœdere.*
P. 65. *l.* 17. & *l.* 22. *Fraſtidius*, liſ. *Faſtidius.*
P. 67. *l.* 20. Lerius, *liſez*, Lerins.
P. 71. *l.* 10. inſpirent, *liſez*, inſpirerent.
P. 72. *l.* 21. rétractions, *liſez*, rétractations.
P. 75. *l.* 30. le Général, *liſez*, ce Général.
P. 85. *l.* 29. tous, *liſez*, toutes.
P. 86. *l.* 18. trouvoit, *liſez*, trouvée.
P. 111. *à la marge.* 28, *liſez*, 80.
P. 119. *l.* 9. les, *liſez*, ſes.
P. 137. *l.* 9. Actius, *liſez*, Aetius.
P. 138. *l.* 10. renter, *liſez*, rentrer.
P. 146. *l. dernière*, reparue, *liſez*, reparu.
P. 158. *l.* 9. fuit, *liſez*, ſuit.
Ibidem. *l.* 26. refuta, *liſez*, refute.
P. 173. *l.* 8. ambuches, *liſez*, embuches.
Ibidem. *l.* 9. prennent, *liſez*, prenant.
. . . . . *l. dernière*, parue, *liſez*, paru.
P. 189. *l.* 31. conſtetés, *liſez*, conteſtés.




ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

